



**HAL**  
open science

# Penser la reconfiguration sécuritaire des États en Amérique latine. Les cas des milices brésiliennes et des paramilitaires colombiens

Harol Gonzalez Duque

► **To cite this version:**

Harol Gonzalez Duque. Penser la reconfiguration sécuritaire des États en Amérique latine. Les cas des milices brésiliennes et des paramilitaires colombiens. Sociologie. 2020. dumas-04034063

**HAL Id: dumas-04034063**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04034063>**

Submitted on 17 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**MÉMOIRE**  
pour obtenir le diplôme de

**MASTER DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3**

Master 2 Recherche

Mention : Sciences sociales, coopération et développement en Amérique latine / Latin American studies

Parcours : Sciences sociales de l'Amérique latine

Présenté par **Harol GONZALEZ DUQUE**

Dirigé par **Denis MERKLEN**

Professeur de Sociologie à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris III - IHEAL

**Titre du mémoire :**

**Penser la reconfiguration sécuritaire des États en Amérique latine. Les cas des milices brésiliennes et des paramilitaires colombiens**

**Institut des Hautes Études de l'Amérique latine**  
Septembre 2020

**Université Sorbonne-Nouvelle Paris III  
Institut des Hautes Études d'Amérique latine**

---

Master 2 Recherche – Mention Science Politique

**Penser la reconfiguration sécuritaire des États en Amérique latine. Les cas des milices brésiliennes et des paramilitaires colombiens**

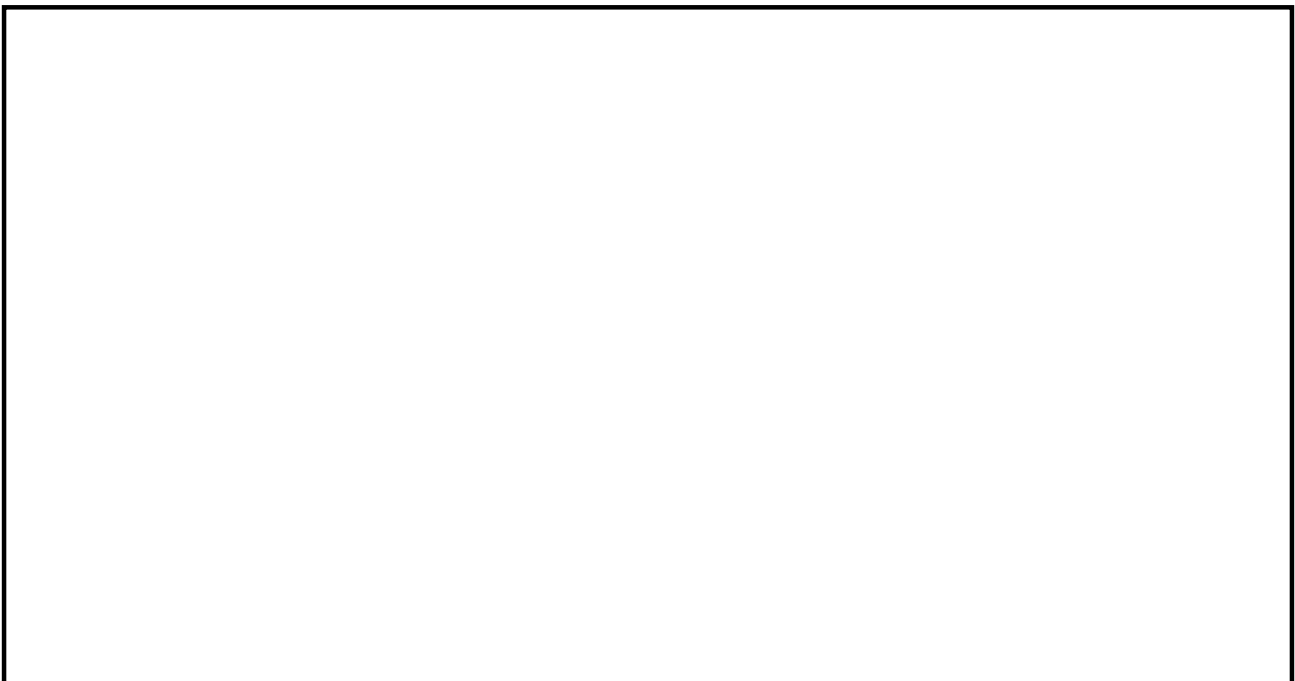


Photo1. Opération Orion 16 octobre 2002, Comuna 13, Medellin. Colombie. Chef paramilitaire dirige les troupes militaires officielles lors d'une incursion armée à la Comuna 13.

Photo : Jesús Abad Colorado. 2002

**Mémoire présenté par Harol Gonzalez Duque**  
Réalisé sous la direction de Denis Merklen  
Juin 2020

« Lo mataron porque era un bandido y tenía que morir »

Gonzalo Arango. Elegía a Desquite. 1958



**Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification**  
**CC BY-NC-ND**

## Table des matières

REMERCIEMENTS.....	5
INTRODUCTION.....	6
Criminalisation de l'État.....	9
Les milices au Brésil et les paramilitaires en Colombie. De quelle violence parle-t-on ?.....	14
Enquête de terrain.....	16
PREMIÈRE PARTIE : LES MILICES AU BRÉSIL ET LES PARAMILITAIRES EN COLOMBIE.	
SURGISSEMENT ET CONCEPTS.....	22
Chapitre I. Surgissement des milices et des paramilitaires au Brésil et en Colombie.....	22
1.1. Les plans d'extermination sociale et les forces armées de l'État.....	22
1.2 L'ennemi intérieur et la confusion des tâches policières et militaires.....	29
1.3 Le contrôle économique et le pouvoir politique.....	36
Chapitre II . Le débat scientifique autour des définitions des milices et des paramilitaires.....	47
2.1 Paramilitaires :.....	50
2.2 Milices :.....	54
Conclusion.....	64
DEUXIÈME PARTIE. INSTRUMENTALISATION ÉTATIQUE DU CRIME ORGANISÉ OU	
COOPTATION CRIMINELLE DE L'ÉTAT ?.....	67
Chapitre III – Gouvernement de la violence paramilitaire et parapolicrière.....	68
3.1 Les cas de l'AMARP et du SOS-Social dans l'État de Rio de Janeiro et des Convivir dans la région de l'Urabá en Colombie.....	68
3.2 Les référentiels des politiques publiques sécuritaires en Colombie et au Brésil entre 2002 et 2012. ....	82
Chapitre IV. Privatisation et marchandisation de la sécurité, le cas des milices et des paramilitaires.....	92
4.1 Les répertoires d'action violente et les économies criminelles des paramilitaires et des milices... ..	93
4.2 Pouvoir politique, milices et paramilitaires.....	100
4.3 L'urbanisme milicien.....	110
Conclusion.....	118
TROISIÈME PARTIE. LE TRAITEMENT JUDICIAIRE ET L'EXPANSION TERRITORIALE ET ARMÉE	
DES MILICES ET DES PARAMILITAIRES.....	121
Chapitre V. Traitement judiciaire des milices et des paramilitaires.....	121
Chapitre VI. Reconfigurations criminelles et expansion territoriale des milices et des paramilitaires.....	130
6.1 Répartition des plaintes contre les milices.....	130
6.2 Les milices et le recours à la violence.....	132
6.3 Vers une coordination armée des milices dans l'État de Rio de Janeiro ?.....	137
6.4 Milices, paramilitaires et assassinats de dirigeants sociaux et politiques.....	140
Conclusion .....	149
CONCLUSION.....	151
BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE.....	157
ABRÉVIATIONS.....	176
INDEX FIGURES.....	177

## REMERCIEMENTS

À Denis Merklen pour ses conseils toujours pertinents et son accompagnement au long de cette recherche.

À Jose Claudio Souza Alves, Ignacio Cano, Michel Misse, Pablo Nunes et Licio Caetano o Rego Monteiro de m'avoir partagé leurs méthodologies de recherche dans des contextes violents.

À Fernanda pour sa joie de vivre et ses encouragements tout au long de cette recherche.

À Fernanda, Clara, Marco et Marina pour avoir fait de Rio ma troisième maison.

À Louise, William, Lola, Sophie, Valentina, Ian, Luisa, Vincent, Assia, François et Cécile pour avoir pris le temps de me relire.

À ma famille.

Au Disque Denuncia pour la confiance qui m'ont accordé.

Aux personnes qui ont accepté d'être interviewés malgré la peur que le sujet suscite.

## INTRODUCTION

Le matin du 15 mars 2018, j'apprends dans les couloirs de l'IHEAL à Paris l'assassinat de Marielle Franco et de son chauffeur Anderson Pedro Gomes. Éluë conseillère municipale de la ville de Rio de Janeiro en 2016, Marielle était une forte opposante aux politiques sécuritaires menées par le gouvernement brésilien et les autorités de l'État fédéré de Rio de Janeiro<sup>1</sup>. Peu de temps après, le titre d'un article du journal brésilien Folha de São Paulo a particulièrement attiré mon attention : « Meurtres en série des hommes et femmes politiques alertent sur une 'colombianisation' du pays »<sup>2</sup>. Dans l'article, la chercheuse brésilienne Silvia Ramos affirme : « Une collusion entre la corruption à l'intérieur des forces de l'ordre, la présence des groupes armés et des organisations liées au trafic de drogue, a mené notre voisin latino-américain à des dizaines d'assassinats de femmes et d'hommes politiques »

En effet, le *modus operandi* de l'assassinat de Marielle Franco et Anderson Pedro Gomes correspond à celui de nombreux assassinats politiques en Colombie. C'était quelques minutes après avoir quitté une réunion publique que le véhicule de la conseillère municipale fut attaqué par 13 projectiles de balle appartenant à un stock de munitions de la police fédérale<sup>3</sup>. Un an après le meurtre, deux anciens agents de police suspectés d'être les auteurs du crime ont été arrêtés par les autorités de l'État de Rio de Janeiro. Ils accusent le conseiller municipal Marcelo Siciliano d'être le commanditaire du crime. Les suspects feraient partie d'une modalité de « criminalité organisée »<sup>4</sup>

---

1 Article 18 de la Constitution brésilienne de 1988 : « L'organisation politico-administrative de la République Fédérative du Brésil comprend l'Union, les États, le district fédéral et les municipalités qui sont tous autonomes, dans les termes fixés par la Constitution »

2 Assassinatos em série de políticos indicam uma 'colombização' no país. Journal Folha de São Paulo. 15 mars 2018. <https://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2018/03/assassinatos-em-serie-de-politicos-indicam-uma-colombizacao-no-pais.shtml> (consulté le 1 janvier 2020)

3 Le 16 mars 2018, lors d'une conférence de presse, Raul Jungmann, Ministre de Sécurité Publique, affirme que les munitions utilisées dans l'assassinat de Marielle Franco correspondent bien à ceux de la police fédérale. Les munitions proviendraient des locaux des bureaux de poste dans l'État fédéré de Paraíba.

4 « Le terme de criminalité organisée est plus juste et adéquat que celui de crime organisé, puisque l'on a bel et bien affaire, en l'occurrence, à un ensemble de comportements criminels de natures diverses (hétérogènes), qui s'inscrivent dans une dynamique de confrontations et d'alliances collectives, et non pas seulement à des actes criminels individuels et isolés » QUELOZ Nicolas, « Criminalité économique et criminalité organisée », *L'Économie politique*, vol 15. no 3, 2002, pp. 58-67.



les plus craintes du Brésil : *les milices*<sup>5</sup>. Par ailleurs, de nombreuses condamnations prononcées au cours des deux dernières décennies montrent que le mode de fonctionnement des organisations paramilitaires colombiennes repose sur la collaboration et la participation active avec des agents de sécurité de l'État. Comme les milices au Brésil, les paramilitaires colombiens nouent des liens à des degrés divers avec les pouvoirs politiques locaux et nationaux.

Cependant, l'hypothèse d'une « colombianisation » du Brésil repose sur « une stratégie de délégation de la violence légitime de l'État à des fins répressives et de persécution politique<sup>6</sup> », autrement dit, sur une « stratégie étatique de privatisation de la violence<sup>7</sup> ». Ainsi, la proximité des organisations criminelles avec certaines institutions et agents de l'État s'expliquerait par une subordination de ces organisations aux intérêts politiques et gouvernementaux. Dans ce sens, de nombreux ouvrages dans les deux pays soutiennent que la criminalité organisée des paramilitaires et des milices, dans chacun des cas, correspond bien à un « projet d'État<sup>8</sup> ». Cette perspective souligne que le mode opératoire de ces organisations criminelles indique qu'elles sont une autre facette du pouvoir politique.

L'un des objectifs de cette recherche est d'analyser la manière dont les stratégies des milices et les paramilitaires présentent des trajectoires convergentes avec les objectifs des politiques publiques sécuritaires mises en place dans les deux pays. Cela dit, précisons que leurs activités ne se

5 Avant d'aborder, dans le deuxième chapitre, les débats autour de la définition de ces groupes, nous nous appuyons sur la définition d'Alba Zaluar et d'Isabel Conceição sur les milices en tant que « groupes s'appropriant des fonctions de protection afin de garantir la 'sécurité' des voisinages supposément menacés par l'action des narcotrafiquants ». Ces groupes sont constitués par « des policiers et ex-policiers (principalement issus de la Police Militaire) ; des pompiers et quelques agents pénitentiaires ayant une formation militaire, tous appartenant à des institutions de l'État ». ZALUAR Alba, CONCEIÇÃO Isabel, « Favelas sob o controle das milícias no Rio de Janeiro: que paz? », *São Paulo em Perspectiva*, vol. 21, n° 2, São Paulo, 2007, pp. 89-101.

6 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir des armes, le pouvoir de la loi, groupes paramilitaires et formation de l'État en Colombie*, Science politique, Institut d'études politiques de Paris, Centre d'études et de recherches internationales, 2014.

7 RENOU Xavier, *La Privatisation de la violence : Mercenaires & sociétés militaires privées au service du marché*, Marseille, Agone, Dossiers noirs, 2005.

8 Voir notamment : MEDINA GALLEGOS Carlos, *Autodefensas, paramilitares y narcotráfico en Colombia*, Bogotá, Documentos Periodísticos, 1990.

MEDINA GALLEGOS Carlos, TELLEZ ARDILA Mireya, *La violencia paramilitar, parapolicial y parainstitucional en Colombia*, Bogotá, Rodríguez Quito Editores, 1994.

ALVES José Claudio Souza, « Milícias: Mudanças na Economia Política do Crime no Rio de Janeiro », *Justiça Global*, Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll, 2008. pp. 33-36.

résumant pas à l'assassinat d'opposants politiques. Plusieurs travaux font état d'une variété d'usages de la violence qui les place à différents moments historiques et dans des territoires spécifiques, en tant que groupes en dispute pour le monopole de l'usage de la violence légitime<sup>9</sup>. Cette réalité met à mal l'hypothèse selon laquelle les rapports de ces organisations avec l'État reposeraient sur une stratégie univoque basée sur des accords et des alliances clairement établies.

En opposition à l'hypothèse de la « privatisation étatique de la violence »<sup>10</sup>, plusieurs chercheurs affirment que l'avancement de la criminalité organisée dans les États latino-américains s'expliquerait par leur incapacité à s'imposer comme détenteurs du monopole de la violence légitime<sup>11</sup>. En ce qui concerne les milices, le sociologue Ignacio Cano affirme que « le jour où le contrôle social violent sera substitué par un contrôle légal et démocratique, le crime organisé devra chercher d'autres espaces pour agir<sup>12</sup> ». Cano a tendance à insister sur les dispositifs mis en œuvre par l'État brésilien pour la répression des milices. Il s'intéresse également aux mesures de contrôle social imposées par ces groupes dans les territoires sous leur contrôle dans l'État de Rio de Janeiro. Les travaux de Luis Javier Orjuela sur l'État colombien<sup>13</sup> montrent que le renforcement des groupes armés paramilitaires pendant les années 90 a révélé l'incapacité de l'État à assurer le maintien de l'ordre public dans l'ensemble du territoire national. Néanmoins, ces ouvrages n'approfondissent pas suffisamment l'analyse des collusions entre les milices, les paramilitaires, les institutions, l'armée et les forces de l'ordre. De plus, en abordant l'État comme une entité normative inachevée<sup>14</sup>, ces approches laissent de côté le traitement différencié de l'État envers certaines expressions de la violence organisée.

---

9 RANGEL Alfredo, *El poder paramilitar*, Bogotá, FSD - Planeta, 2005.

10 BERTRAND Romain, « Les virtuoses de la violence. Remarques sur la privatisation du maintien de l'ordre en Indonésie contemporaine », *Revue tiers-monde*, vol. n°174, 2003, quelles pages ?

11 WEBER Max, *Le savant et le politique*, trad. par J. Freund, Paris, Plon, 1959.

12 CANO Ignacio, DUARTE Thais, « *No sapatinho* » : *a evolução das milícias no Rio de Janeiro (2008-2011)*, Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll, 2012.

13 ORJUELA Luis Javier, *El estado en Colombia. Bogotá*, Universidad de los Andes, Facultad de Ciencias Sociales, Departamento de Ciencia Política-CESO, 2010.

14 DAVIAUD Sophie, *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien. Enjeu des droits de l'homme*, Karthala Éditions, 2010.

Le sociologue Denis Merklen rend mieux compte de la complexité d'analyser la violence aujourd'hui :

« Les sciences sociales se trouvent confrontées à une situation nouvelle qui appelle l'examen de la frontière entre violence et politique. Toute violence n'est pas (en dernière instance) politique, et on peut considérer que la politique n'est pas (en dernière instance) violence, mais tracer une séparation trop radicale entre les deux termes constitue probablement un obstacle à la compréhension des violences émergeant à l'intérieur du régime démocratique [...] C'est ainsi qu'elle se trouve liée à des thèmes tels que le sentiment d'insécurité ou la délinquance<sup>15</sup> »

Il est possible de dépasser cette tension en ayant recours à la boîte à outil de la sociologie politique<sup>16</sup>. Cette introduction est divisée en trois parties. En premier lieu, nous présenterons notre cadre théorique et conceptuel à la lumière de travaux portant sur la formation socio-historique de l'État, de façon à placer notre recherche au cœur des travaux qui s'intéressent à la relation entre violence, État et criminalité organisée. En deuxième lieu, nous exposerons notre problématique et les spécificités de notre approche comparée, qui porte sur deux formes de criminalité organisée : celle des milices au Brésil et celle des paramilitaires en Colombie. Enfin, nous exposerons nos sources et annoncerons notre plan.

### **Criminalisation de l'État**

Le débat autour de la formation des États en Amérique latine fait l'objet de multiples travaux qui vont depuis la période coloniale jusqu'à la l'analyse des démocraties<sup>17</sup>. Comme le remarque Pierre Bon, les processus de formation des États latino-américains diffèrent considérablement entre les pays se trouvant sous la domination de l'Empire Espagnol et de l'Empire Portugais<sup>18</sup>. Cependant, il ne s'agit pas dans cette recherche de revenir sur une comparaison des formations des États en

---

15 Merklen Denis. « De la violence politique en démocratie », *Cités*, vol. 50, no. 2, 2012, pp. 57-73.

16 FILLOUX Jean-Claude, « De l'État et du politique », dans : *Durkheim et le socialisme*, Sous la direction de FILLOUX Jean-Claude. Genève, Librairie Droz, « Travaux de Sciences Sociales », 1977, p. 215-257.

17 ROUQUIE Alain, *L'Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Édit. du Seuil, 1987.

18 BON Pierre, « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, vol. 98, no. 3, 2001, pp. 17-36.

Amérique latine depuis la période coloniale, ni sur une comparaison des bureaucraties<sup>19</sup>, ou encore moins sur une comparaison des systèmes autoritaires<sup>20</sup>. Notre travail vise à comparer la participation de la violence de la criminalité organisée des milices et des paramilitaires dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État au Brésil et en Colombie. À l'instar des travaux de Pierre Bourdieu, nous souhaitons avant tout nous démarquer des approches qui, « sous apparence de penser [l'État], participent de manière plus ou moins efficace et plus ou moins directe à sa construction, donc à son existence même<sup>21</sup> ».

Or, comme nous l'avons constaté, la Colombie et le Brésil font l'objet de maintes représentations sociales liées à la violence endémique et au narcotrafic. Les images de « *comunas* » en Colombie et des « *favelas* » au Brésil véhiculent l'idée de territoires assiégés par une domination criminelle qui échapperais au contrôle de l'État. Cependant, ces représentations n'expliquent guère comment l'État façonne, traite et nomme la pluralité des violences que les approches légales-rationnelles<sup>22</sup> lui demandent de combattre. C'est pourquoi notre démarche consiste à « rejeter le biais téléologique qui présuppose la nécessaire convergence des formes étatiques vers l'État en tant que produit d'une histoire occidentale, en se fondant notamment sur sa revendication à monopoliser la violence<sup>23</sup>»,

Afin de démontrer l'importance de laisser une place au rôle joué par la violence privée et la criminalité organisée dans le processus de formation de l'État, François Bayart attire l'attention sur « la nécessité de travailler sur la 'criminalisation de l'État' – et non sur l'État 'criminel', 'mafieux', 'kleptocrate' ou autre<sup>24</sup> ». Nous nous appuyons ainsi sur la définition de *formation* de l'État de

---

19 GUILLEMOT Danièle, JEANNOT Gilles « Modernisation et bureaucratie, l'administration d'État à l'aune du privé », *Revue française de sociologie*, vol. vol. 54, no. 1, 2013, pp. 83-110.

20 BLANC Pierre, CHAGNOLLAUD Jean-Paul, « Les systèmes autoritaires. Violence et résilience », in BLANC Pierre et CHAGNOLLAUD Jean-Paul (org.), *Violence et politique au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 155-203.

21 BOURDIEU Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96 (1), 1993, p. 50.

22 MAGNI-BERTON Raúl, « La théorie du choix rationnel en politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. vol. 21, no. 2, 2014, pp. 19-47.

23 GRAJALES Jacobo, LE COUR GRANDMAISON Romain, *L'État malgré tout. Produire l'autorité dans la violence*. Karthala, 2019.

24 BAYART Jean-François, « Le crime transnational et la formation de l'État », *Politique africaine*, vol. 93, no. 1, 2004, pp. 93-104.

Berman et Lonsdal, soit comme d'un « processus contradictoire fait de conflits, négociations et compromis entre divers groupes<sup>25</sup> ». En effet, l'analogie entre la formation du crime organisé et la formation de l'État n'est guère rare. Cette approche est principalement développée par Charles Tilly, elle porte notamment sur :

« la place qui tiennent les moyens organisés de violence dans le développement et le changement de ces formes singulières de gouvernement que nous appelons États-nations : des organisations différenciées, relativement centralisées, dont les fonctionnaires revendiquent avec plus ou moins de succès le contrôle des principaux moyens concentrés de contrainte sur une population dans un territoire vaste et continu<sup>26</sup> »

Or, les déclinaisons de l'approche de Tilly dans plusieurs contextes nationaux et locaux<sup>27</sup> signalent la pertinence de ces travaux dans l'étude de la relation entre État, violence privée et crime organisé. En la matière, les ouvrages de l'anthropologue Clifford Geertz attirent l'attention sur la multiplicité des facteurs qui participent aux processus de formation et de construction de l'État ; « l'hétérogénéité étant la norme, il faut savoir lui reconnaître sa portée avant d'essayer d'identifier des modes de compréhension, de comparaison et de traduction appropriés<sup>28</sup> ». Compte tenu de cette hétérogénéité, Jean-Louis Briquet et Gilles Favarel-Garrigues proposent de « renverser la perspective dominante<sup>29</sup> » en soulignant « l'extrême perméabilité des frontières entre le licite et l'illicite dans l'exercice du pouvoir et dans la régulation politique des sociétés<sup>30</sup> ». En d'autres termes :

---

25 BERMAN Bruce, LONSDALE, John, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa. State and Class*, Portsmouth, James Currey, 1992.

26 TILLY Charles, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, vol. 13, n°49, Premier trimestre 2000.

27 Pour parler de l'adaptation de l'approche de Tilly à d'autres contextes Jacobo Grajales fait référence notamment aux travaux de DAVIS Diane, PEREIRA Antony, *Irregular armed forces and their role and politics and state formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

28 GEERTZ Clifford, *Available Light: Anthropological Reflections on Philosophical Topics*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

29 BRIQUET Jean-Louis, FAVAREL-GARRIGUES, Gilles, *Milieus criminels et pouvoirs politiques. Les ressorts illicites de l'Etat*, Karthala, 2008.

30 Ibid.

« L'analyse des pratiques criminelles ne peut se faire indépendamment de celle de leur enchâssement dans les dispositifs politiques et économiques légaux, de l'hybridation de l'État et du crime dont le caractère 'systémique' constitue, selon Jean-François Bayart, 'un des rouages essentiels de l'assemblage de l'État et du capitalisme mondial' <sup>31</sup>»

Les travaux dirigés par Jean François Bayart sur *La réinvention du capitalisme* en 1994<sup>32</sup>, puis, en 2000, par Béatrice Hibou sur *La Privatisation des États*<sup>33</sup>, rendent compte de la complexification des rapports entre la violence privée et les stratégies de traitement étatique de cette violence. Dans le même ordre d'idées, les travaux dirigés par Jean-Louis Briquet, Gilles Favarel-Garrigues, Jacobo Jacobo Grajales et Romain Le Cour Grandmaison<sup>34</sup>, étayaient cette perspective à travers une pluralité d'analyses au niveau international sur la participation de la violence issue des modes de faire de la criminalité organisée dans un contexte de « fragmentation de l'autorité et des usages de la violence<sup>35</sup>». Il en est de même pour les travaux des politistes Didier Bigo et Emmanuel-Pierre Guittet<sup>36</sup> sur la construction des menaces sécuritaires<sup>37</sup>, ou ceux de la politiste Barbara Delcourt sur « l'idéologie néo-libérale et les mutations de la violence dans un monde globalisé<sup>38</sup> », qui nous aident à intégrer à notre analyse la relation entre le développement du néo-libéralisme et la place des questions sécuritaires dans les agendas politiques en Amérique latine.

---

31 Ibid.

32 BAYART Jean-François, *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994.

33 HIBOU Béatrice dir. *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 2000.

34 GRAJALES Jacobo, LE COUR GRANDMAISON Romain, *L'État malgré tout*. Ibid.

35 Ibid.

36 BIGO Didier, GUITTET Emmanuel-Pierre, « Militaires et sécurité intérieure : l'Irlande du Nord comme métaphore », *Cultures & Conflits*, 56, 2004.

37 En tant qu'« interaction entre professionnels de la sécurité et professionnels de la politique » GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir des... op., cit. p.39*.

38 DELCOURT Barbara, *La privatisation de la violence et le développement de compagnies privées militaires et de sécurité : état des lieux des débats en science politique*, in F. Naert (ed.), *Les compagnies privées de sécurité dans les situations de troubles et de conflits armés*. Actes de la conférence internationale de Bruxelles des 12 et 13 octobre 2006 édités sous les auspices de la société internationale de droit militaire et de droit de la guerre, Bruxelles, Defence Printing House, 2008, pp. 123-173.

Soulignons néanmoins que le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État ne se réduit pas aux actions de répression policière ou militaire dans un contexte de lutte contre la criminalité organisée. C'est un processus qui fait également appel à des stratégies de labellisation<sup>39</sup>, de mobilisation de ressources institutionnelles et d'évolutions juridiques de la part de l'État. Sur ce point, les travaux de Pierre Bourdieu sur « la genèse de l'État et le travail de juristes » nous permettront d'analyser l'évolution des cadres juridiques nationaux au Brésil et en Colombie<sup>40</sup>. Ces évolutions législatives témoignent de l'apparition du « problème » milicien et paramilitaire dans l'agenda politique, ce qui induit une intervention de l'État distincte de ces groupes en tant que groupes de crime organisé. L'analyse des politiques publiques nous permettra également d'apporter des précisions sur l'action criminelle de ces groupes, ainsi que sur les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour légitimer leurs recours à la violence. Pour ce faire nous ferons appel aux travaux sur l'analyse des politiques publiques élaborés par Pierre Muller<sup>41</sup>.

Nous pouvons mentionner plusieurs travaux comparatifs sur les questions sécuritaires entre la Colombie et le Brésil tels que le travail sur le transfert des politiques sécuritaires proposé par Licio Caetano Monteiro<sup>42</sup> ou le travail de Silvia Monroy sur la comparaison de processus de pacification dans la région d'Urabá en Colombie et les politiques de pacification à Rio de Janeiro<sup>43</sup>. En France, la thèse de Luciana Araujo de Paula analyse les processus mafieux des polices à Rio de Janeiro et à Buenos Aires<sup>44</sup>. En ce qui concerne les comparaisons entre les paramilitaires et les milices à proprement parler, il n'existe pas d'études à notre connaissance. Notre recherche, en établissant des éléments de comparaison entre la participation de la violence de la criminalité organisée des milices et des paramilitaires dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État en Colombie et au Brésil, présente ainsi un caractère novateur.

39 BECKER Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

40 BOURDIEU Pierre, *Reponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

41 MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, 2018.

42 CAETANO DO REGO MONTEIRO Licio, « Rio de Janeiro "tipo Colômbia": jogo de escalas, controle territorial e segurança urbana », *Revista Brasileira de Estudos Urbanos e Regionais*, vol. 16, núm. 2, Associação Nacional de Pós Graduação e Pesquisa em Planejamento Urbano e Regional Recife, 2014, pp. 117-133.

43 MONROY ALVAREZ Silvia, « Pacificación y violencia. Ejes para una comparación Colombia-Brasil », *Colombia Analisis Político*, Universidad Nacional de Colombia, 2014, pp.113 – 129.

44 ARAUJO DE PAULA Luciana, *La «zone grise» de la sécurité ? Approche comparée du processus "mafieux" de la police à Buenos Aires et à Rio de Janeiro*, Sciences Politiques, Sorbonne nouvelle Paris 3, Institut de Hautes Études D'Amérique Latine, 2018.

## Les milices au Brésil et les paramilitaires en Colombie. De quelle violence parle-t-on ?

Afin de dépasser la tension entre « privatisation étatique de la violence » et manque de présence ou effondrement de l'État<sup>45</sup>, Jacobo Grajales développe le concept de « dissidence relative ». Dans sa thèse sur les groupes paramilitaires et la formation de l'État en Colombie, il souligne que :

« L'analyse en termes de dissidence relative, permet de penser ensemble les alliances entre des acteurs étatiques et des paramilitaires, les moments de lutte contre ces derniers et l'ambiguïté permanente qui caractérise la politique officielle en la matière [...] L'hypothèse de la dissidence relative permet de comprendre à la fois l'impact de l'État sur la violence et l'impact de la violence sur l'État <sup>46</sup>»

S'il convient de rendre compte des différences existantes entre les modes de faire des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie, et ce à plusieurs niveaux, nous nous contenterons dans cette introduction à souligner que les deux organisations sont des « acteurs de la violence agissant en étroite collaboration avec des composantes de l'appareil de sécurité de l'État ». Cette caractéristique est présentée par quelques auteurs comme le produit d'une stratégie de corruption orchestrée par les organisations criminelles afin de coopter et affaiblir le pouvoir de l'État. Néanmoins, cette affirmation ne tient pas compte des usages et des processus d'instrumentalisation étatique dont ces organisations font objet. C'est pourquoi il est important d'analyser la violence des milices et des paramilitaires selon le concept de *dissidence relative*. Cela revient à les considérer non seulement comme une menace à l'ordre étatique, mais également comme une des manifestations de la construction d'un « gouvernement de la violence<sup>47</sup> ».

Des divergences importantes entre les milices au Brésil et les paramilitaires en Colombie sont observables. Lors de notre enquête, nous avons constaté que le contrôle territorial et la présence armée des milices existe principalement à l'échelle locale, municipale et à celle de l'État

---

45 KOONINGS Kees, KRUIJT Dirk, *Armed actors: organized violence and state failure in Latin America*, Londres, Zed Books, 2004.

46 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, *op., cit.*, p.32

47 GRAJALES Jacobo, *Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie*, Paris, Karthala, 2016.



fédéré, tandis que le paramilitarisme en Colombie a atteint une coordination armée au niveau national. Bien que le manque de coordination entre les groupes de milices au Brésil représente une différence importante avec les paramilitaires<sup>48</sup>, nous avons fait le choix de maintenir une échelle de comparaison nationale. Cela nous permettra de réaliser une analyse multi-niveaux, au sein de laquelle il est possible de voir que les milices et les paramilitaires adoptent rarement des stratégies de confrontation directes avec l'État. Au contraire, ces organisations adaptent leurs usages de la violence aux orientations des politiques sécuritaires d'ordre national, fédéré et local. Cette échelle d'analyse nous permettra également de rendre compte de l'expansion territoriale de ces groupes, du traitement juridique et politique dont ont fait l'objet, ainsi que des liens qu'ils entretiennent avec les pouvoirs politiques à différentes échelles.

Sauf quelques exceptions près, la majorité des travaux en la matière n'arrivent pas à dépasser la tension entre ceux qui prônent d'un côté, l'existence d'un « État inachevée menacé par le crime<sup>49</sup> » et ceux qui, de l'autre, défendent l'existence d'un État qui sous-traiterait l'usage de la violence à des fins de persécution politique. Or, se distancier de ses approches binaires est d'autant plus important du fait de la centralité qui prend le débat sécuritaire dans l'agenda politique latino-américaine depuis plusieurs décennies<sup>50</sup>. L'Amérique latine est la région la plus violente au monde<sup>51</sup>. C'est pourquoi il est important de dépasser les analyses distinguant violence et État, car, pour reprendre les termes de Jacobo Grajales :

«la violence d'un acteur armé non étatique ne peut être analysée comme relevant d'une anomalie, d'une faille ou d'un dévoiement de la construction étatique. Ces rapports complexes entre l'État et la violence ne peuvent être saisis que dans l'analyse socio-

---

48 Nous dépasserons ces tensions lors de l'analyse des structures des milices et des paramilitaires dans notre premier chapitre.

49 WALKMANN Eric, *El Estado anómico: derecho, seguridad pública y vida cotidiana en América Latina*, Buenos Aires, Iberoamericana, 2006.

50 KESSLER Gabriel, « Crime organisé et violences en Amérique latine et dans les Caraïbes », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 76, no. 2, 2010, pp. 5-23.

51 Un total de 52 % de la mortalité de la région correspond à des homicides. ALVARADO Nathalie, MUGGAH Rober, « Crime and Violence Obstacles to Development in Latin American and Caribbean Cities », Discussion Papers N° IDB-DP- 644, *Institutions for Development Sector*, 2018, pp. 46.

historique attentive aux pratiques des acteurs, aux transformations des institutions et aux représentations mouvantes de la violence<sup>52</sup>».

Ainsi, en nous éloignant des pré-notions sur les milices et les paramilitaires<sup>53</sup>, nous tenterons de répondre à cette problématique : quelles sont les principales caractéristiques de la participation de la violence de la criminalité organisée des paramilitaires et des milices dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État en Colombie et au Brésil ? Pour ce faire, « l'accent ne sera pas mis sur les groupes paramilitaires »<sup>54</sup> et les milices en tant qu'acteurs de la violence mais « sur les formes de gouvernement auxquelles ils participent et dont ils sont l'objet »<sup>55</sup>

Pour répondre à cette problématique nous nous appuierons au cours de notre recherche sur les trois axes d'analyse transversaux propres au concept de *dissidence relative*. Cela consiste, en premier lieu, à analyser « la violence comme un espace de mobilité sociale<sup>56</sup>», pour voir ensuite la façon dont « cette mobilité est encadrée par des formes d'intervention étatique et de qualification qui façonnent la violence<sup>57</sup> ». Enfin, et à l'appui de ces deux modalités, nous analyserons plus particulièrement dans notre recherche comment s'opère la participation de la violence privée au processus de reconfiguration sécuritaire de l'État.

## Enquête de terrain

Lors de mon enquête de terrain, je me suis vite aperçu que les points communs entre les paramilitaires et les milices ne se limitaient pas aux usages de la violence. En effet, le contrôle territorial armé et le contrôle social imposés par ces groupes dans les territoires occupés ont aussi, depuis le début, limité mon accès au terrain. Lors de mes premiers entretiens avec des professeurs et

52 GRAJALES Jacobo, « Privatisation et fragmentation de la violence en Colombie: L'État au centre du jeu », *Revue Française de Science Politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2017, 67 (2), pp. 329-348.

53 PAUGAM Serge, « S'affranchir des pré-notions », in PAUGAM Serge, *L'enquête sociologique*, PUF, Paris, 2010, pp. 7 – 26.

54 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.32

55 « Nous abordons ici le concept de gouvernement du point de vue de Michel Foucault, comme une façon d'« structurer le champ d'action éventuel des autres » Ibid.

56 Ibid

57 Idem, p.51.

des chercheurs de l'Université d'État de Rio de Janeiro (UERJ), de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) et de l' Université Fédérale Rurale do Rio de Janeiro (UFRRJ), j'ai pu avoir accès à des protocoles de sécurité et de recherche dans des contextes violents.

Mon terrain de recherche s'est déroulé principalement dans l'État de Rio de Janeiro, dans lequel je me trouvais entre septembre 2018 et janvier 2019, puis, entre octobre 2019 et janvier 2020. Bien que ma recherche porte sur une comparaison entre le Brésil et la Colombie, j'étais à l'époque dans l'impossibilité de me rendre en Colombie pour des raisons politiques liées à ma sécurité. C'est pour cette raison que je n'ai pu mener qu'un seul entretien sur le paramilitarisme dans ce pays. Je l'ai fait avec un civil travaillant en tant que photographe criminel de la Section d'Enquête Criminelle Colombienne (SIJIN). C'est l'équivalent de la Brigade anticriminelle (BAC) française. Je m'appuie également sur les déclarations faites par les chefs paramilitaires dans le cadre de la Loi de Justice et Paix, ainsi que sur une base de données de l'ONG *Somos Defensores* recueillant des informations sur l'assassinat des dirigeants sociaux locaux et des défenseurs de droits humains. Pour compléter ces informations, j'ai eu recours à des entretiens issus d'autres recherches, et des sources journalistiques et scientifiques. Il est important de souligner que les sources bibliographiques sur le phénomène paramilitaire sont beaucoup plus nombreuses que celles sur les milices. Cela s'explique notamment par l'ancienneté du phénomène, ainsi que par la fenêtre d'opportunité qui s'est ouverte pour enquêter sur le paramilitarisme en Colombie lors du processus de désarmement et de démobilisation paramilitaire en 2006. Le phénomène des milices n'a commencé à faire l'objet d'analyses scientifiques qu'à partir des années 2000.

Dans l'État de Rio de Janeiro, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs avec trois chercheurs en sécurité publique ayant réalisé des recherches sur les milices. Une fonctionnaire du bureau de Procureur<sup>58</sup> de l'État de Rio de Janeiro, le directeur et plusieurs employés du *Disque Denuncia* ont également été interviewés. Créée en 1995, le *Disque Denuncia* est une institution qui échange quotidiennement des informations avec les institutions policières, le *Disque* permet aux habitants de l'État de Rio de Janeiro, de dénoncer en tout anonymat la présence des groupes criminels dans leurs territoires. J'ai également mené des entretiens avec deux habitants des quartiers sous contrôle de milices. En complément, j'ai effectué une consultation de plus d'une centaine de sources journalistiques, plusieurs rapports institutionnels dans les deux pays, plusieurs articles et ouvrages

---

58 Nommé Ministère Publique (Ministeriot publico) en portugais.

académiques, ainsi qu'une base de données recueilli par *Disque Denuncia*. Une des limites les plus importantes de mon terrain de recherche reposait sur le risque de mener des enquêtes au sein des quartiers contrôlés par les milices. C'est pourquoi je n'ai pu m'y rendre qu'à de rares occasions. En revanche, j'ai eu accès depuis le début de ma recherche à des ouvrages recueillant des témoignages des habitants des quartiers, ainsi qu'à d'autres sources orales et écrites que je suis dans l'impossibilité de citer dans cette recherche, par mesure de sécurité.

\*\*\*

Afin de répondre à notre problématique, nous analyserons à la fois l'impact de la violence des paramilitaires et des milices sur l'État, ainsi que l'impact de l'État sur la violence de ces formes de criminalité organisée. C'est pourquoi notre recherche ne suivra pas une grille de présentation totalement chronologique ou analytique<sup>59</sup>. Comme nous l'avons souligné, notre comparaison n'a pas vocation à être exhaustive dans l'analyse des usages de la violence puisque plusieurs recherches dans les deux pays ont déjà développé des travaux riches en la matière. Au contraire, notre démarche sera sélective, dans le sens où nous nous intéressons aux points communs et divergences qui existent dans les modes de faire des milices et des paramilitaires, et la manière dont cela influence le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État. En effet, l'analyse sur le paramilitarisme en Colombie en tant que *dissidence relative* nous apporte une grille de lecture qui peut être empruntée pour analyser la participation des groupes des *milices* dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État au Brésil. C'est donc en reprenant la lecture de Jacobo Grajales du paramilitarisme que nous entamerons notre démarche comparative.

Dans la première partie, nous nous intéresseront non seulement à l'origine et aux spécificités de la violence des groupes précurseurs de la criminalité organisée des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie, mais aussi à la pertinence méthodologique du concept de dissidence relative au moment d'aborder le débat autour de la définition de ces organisations. Pour cela, nous diviserons cette première partie en deux chapitres. Nous analyserons d'abord l'apparition des groupes d'extermination et d'autres groupes de violence privée associés aux corps de sécurité de l'État depuis les années 1960. Afin de mieux cerner les particularités de ces groupes, qui ont

---

59 À l'image de la méthodologie utilisée par Jacobo Grajales.

précédé l'arrivée des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie, nous distinguerons trois séquences temporelles, chacune correspondant à des changements importants des stratégies étatiques et des répertoires de la violence mis en place par ces groupes. Dans le deuxième chapitre, nous nous placerons dans les débats sur les définitions de nos deux études de cas, à savoir: les groupes *paramilitaires* colombiens et les *milices* brésiliennes. Nous rendrons compte de l'état du débat scientifique autour des définitions de ces groupes, ainsi que leur pertinence méthodologique pour notre analyse en termes de *dissidence relative*.

Dans la deuxième partie, nous analyserons les milices au prisme des formes de gouvernement *par la violence* et de gouvernement *de la violence* proposées par Jacobo Grajales dans l'analyse des paramilitaires colombiens. Le troisième chapitre portera sur « la manière dont la violence est façonnée aussi bien par son traitement et sa qualification politique que par les stratégies des acteurs armés<sup>60</sup> ». Pour ce faire, nous reviendrons brièvement sur les ancrages criminels et étatiques des groupes précédant l'arrivée des milices et des paramilitaires, ainsi que sur les stratégies de revendication et de justification de l'usage de la violence entreprises par ces groupes. À l'aide du modèle du *rapport global-sectoriel* (RGS) de Pierre Muller, nous analyserons quel est le référentiel sectoriel commune de politiques publiques sécuritaires, et la manière dont il explique les changements survenus dans le traitement étatique des milices et des paramilitaires. Nous inclurons également les stratégies d'adaptation de ces groupes face aux politiques sécuritaires mises en œuvre. Dans le quatrième chapitre, il sera fait état des formes de gouvernement *par la violence* auxquelles participent les milices et les paramilitaires. Porter le regard sur ses manifestations permet de constater que « la violence n'aboutit pas à un effondrement de l'ordre étatique mais qu'elle se déploie en lien avec les institutions et qu'elle favorise des formes paradoxales d'étatisation<sup>61</sup> ». Dans ce chapitre, nous verrons que la particularité des usages criminels de la violence des milices et des paramilitaires évolue au fil du temps. Leurs répertoires d'action, d'abord caractérisés par une extrême violence, glissera vers un modèle dans lequel les violences sont moins visibles, mais aussi extrêmement sélectives et efficaces pour maintenir le contrôle social des populations. Ainsi, nous analyserons les différentes collusions et formes d'articulation entre les milices, les économies criminelles, les responsables politiques et les institutions et autorités publiques.

---

60 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir des... op., cit. p.72*

61 Idem. p.73.

Dans notre troisième partie nous analyserons la portée et les particularités du traitement juridique dont ont fait l'objet les milices au Brésil et les paramilitaires en Colombie et le processus d'expansion territoriale et de développement économique des économies criminelles survenu cette dernière décennie. Dans le cinquième chapitre, nous étudierons comment s'est opéré le traitement judiciaire des milices et des paramilitaire en Colombie et au Brésil, nous étudierons la Commission Parlementaire d'Enquête (CPI) sur les milices en tant qu'instance de dénonciation des collusions entre ces organisations criminelles, des élus politiques et des agents de l'État. Dans notre sixième chapitre nous analyserons, à l'aide d'une base de données contenant plus de 56 000 plaintes à l'encontre des milices, les reconfigurations des collusions criminelles et le rôle des néo-paramilitaires et des milices dans l'augmentation d'assassinats politiques depuis 2016 au Brésil et Colombie.

**PREMIÈRE PARTIE : LES MILICES AU BRÉSIL ET LES PARAMILITAIRES ET EN  
COLOMBIE. SURGISSEMENT ET CONCEPTS.**

## **PREMIÈRE PARTIE : LES MILICES AU BRÉSIL ET LES PARAMILITAIRES EN COLOMBIE. SURGISSEMENT ET CONCEPTS.**

Afin de mieux comprendre le débat autour des concepts abordant la définition des groupes paramilitaires et des milices, nous commencerons par faire une analyse comparative portant sur les spécificités historiques dans lesquelles les groupes précurseurs de ces deux formes de criminalité organisée se sont développées. Puis, dans le deuxième chapitre, nous analyserons plus en détail l'état de l'art portant sur le sujet.

### **Chapitre I. Surgissement des milices et des paramilitaires au Brésil et en Colombie.**

Nous analyserons en trois séquences temporelles spécifiques la façon dont les stratégies de légalisation et de répression de la violence privée ont contribué à la consolidation et au développement des milices et des paramilitaires. Afin de dépasser les analyses qui réduisent ces groupes à une stratégie de terrorisme d'État, nous montrerons comment l'utilisation de la violence est façonnée à la fois par des intérêts économiques personnels et par le traitement spécifique que l'État réserve aux organisations violentes proches des Forces armées et de la police. Ainsi, nous tracerons les évolutions survenues au sein de l'État et au sein de ces organisations qui ont favorisé le développement de la criminalité organisée des milices et des paramilitaires. Cette démarche ne vise pas à retracer l'histoire causale de l'évolution des milices et paramilitaires, ni à l'inscrire dans un *continuum* évolutionniste débouchant sur la création de ces groupes criminels. Nous verrons, à l'appui des données et des interrogations provenant de la littérature scientifique sur le sujet, comment le rapport complexe entre l'État et la violence privée participe au processus de reconfiguration sécuritaire de l'État.

#### **1.1. Les plans d'extermination sociale et les Forces armées de l'État.**

Les *esquadrões da morte*<sup>62</sup> (escadrons de la mort) brésiliens et les *Juntas de Autodefensa* (Juntas d'autodéfenses) colombiennes sont les premiers groupes auxquels la littérature

---

62 BICUDO Hélio, *Do Esquadrão da Morte aos Justiceiros*, Rio de Janeiro, Edições Paulinas, 1988.



scientifique fait référence afin de situer les origines des milices et des paramilitaires. Étudiés majoritairement en tant que forces du terrorisme d'État<sup>63</sup> participant à la persécution et à l'exécution systématique d'opposants politiques<sup>64</sup>, les escadrons de la mort sont également associés aux groupes d'extermination sociale<sup>65</sup> créés à la fin des années 1950 dans la ville de Rio de Janeiro<sup>66</sup>. Mais ce n'est qu'à partir du coup d'État militaire de 1964 que ces groupes commencent à se développer<sup>67</sup>. D'après Luciana Araujo :

« 'Escadron de la mort' était le nom donné au groupe de policiers contrôlé par l'adjoint de la police Sérgio Paranhos Fleury pendant la dictature militaire brésilienne. Ce groupe était responsable de l'exécution sommaire de centaines de personnes et agissait couvert par un très important trafic d'influences et de protection pendant le régime dictatorial [...] Fleury a planifié plusieurs exécutions aux commandes du DOPS (Département d'ordre politique et social), telles que la fusillade et la mort de Carlos Marighella en 1969, celle de Joaquim Câmara Ferreira en 1970, ou encore celle de Carlos Lamarca dans l'État de Bahia en 1971,

---

63 STOHL Michael, « The State as Terrorist: Insights and Implications », *Democracy and Security*, 2006, pp. 1-25.

WOLPIN Miles, « State Terrorism and Death Squads in the New World Order », *Peace Research Review*, 1992. pp 1-40.

64 Pour des analyses à l'échelle latino-américaine voir : MAZZEI Julie, *Death Squads Or Self-defense Forces? : How Paramilitary Groups Emerge and Challenge Democracy in Latin America*, University of North Carolina Press, 2009.

FRANCO Marina, « Exil et terrorisme d'Etat en Argentine : les images de l'exil dans le discours politique des militaires », *Cahiers des Amériques latines*, n° 54-55, 2007, pp. 175-189.

65 Entendue celle-ci comme l'élimination physique des franges spécifiques de la société. CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Limpieza social. Una violencia mal nombrada*, Bogotá, CNMH-IEPRI, 2015.

66 DA SILVA Ana Amélia, CHAIA Miguel Wady, JUNQUEIRA Carmen, *Sociedade, cultura e política: ensaios críticos*, EDUC, Brazil, 2004.

67 HUGGINS Martha Knisely. « Violência urbana e privatização do policiamento no Brasil: uma mistura invisível », *Caderno CRH*, vol. 23, n° 60, 2010, pp.541-558. Adresse URL : [https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt](https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt) (Site consulté le 22 janvier 2020).

STEPAN Alfred, *The New Military Professionalism of Internal Warfare and Military Role Expansion: authoritarian Brazil*, New Haven, Yale University Press, 1973.

trois des principaux guérilleros appartenant à la lutte armée de la gauche brésilienne»<sup>68</sup>.

Les initiatives prises par l'État colombien depuis les années 1950, qui encourageaient la participation et l'intégration des civils dans les actions militaires dans le combat contre les guérillas<sup>69</sup>, prend forme en 1965 avec la légalisation de la participation des civils à des tâches militaires. Grâce au décret législatif 3398 de 1965, les « Juntas d'autodéfense », constituées majoritairement par des civils, étaient autorisées à participer à des actions anti-subversives conjointes avec les forces armées ; en 1968, ce décret sera finalement intégré dans la loi ordinaire<sup>70</sup>. La confrontation avec les guérillas se traduit alors par un processus de renforcement des institutions militaires :

« l'État colombien autorise la création, par l'armée, de groupes 'd'autodéfense', afin d'organiser des réseaux de collaboration dans le cadre de la guerre contre-insurrectionnelle [...] Ces alliances constituent également des lieux de rencontre où se mêlent des militaires, des propriétaires fonciers et des milieux criminels<sup>71</sup>»

Depuis les années 1960, l'École Supérieure de Guerre du Brésil lance des actions de persécution politique et de positionnement de l'appareil militaire en tant que garant de l'ordre politique<sup>72</sup>. En Colombie, les forces militaires jouent alors un rôle relativement faible. La doctrine de sécurité nationale<sup>73</sup> ne s'exprime pas, à l'inverse du Brésil, par la consolidation d'un régime dictatorial solide, bien qu'elle induise le renforcement des institutions militaires

---

68 ARAUJO DE PAULA Luciana, « L'évolution du phénomène des " Milices " à Rio de Janeiro : une démocratie " en uniforme " ? » *Dépasser les dichotomies : penser autrement les Amériques*, HAL, Paris, 2011.

69 GILHODÈS Pierre, « La Violence en Colombie, banditisme et guerre sociale », In: *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, n°26, 1976, pp. 69-81.

70 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.150

71 Ibid

72 COIMBRA Cecília Maria Bouças, « Doutrinas de segurança nacional: banalizando a violência », *Psicologia em estudo*, vol. 5, 2000, no 2, p. 1-22.

73 COMBLIN Joseph, *Le pouvoir militaire en Amérique Latine: l'idéologie de la sécurité nationale*, J.-P. Delarge, Paris, 1977.

afin de lutter contre le communisme et l'ennemi intérieur<sup>74</sup>. De fait, c'est pendant cette décennie que surgissent des groupes des guérillas paysannes dans presque tous les pays latino-américains<sup>75</sup>. Malgré ces divergences, on observe que le processus de mobilisation des forces armées face aux guérillas s'accompagne tout en long des années 1970 par le surgissement des plans d'extermination sociale et de persécution politique exécutés par ces groupes proches des forces militaires et de police .

Les victimes de ces assassinats n'étaient pas exclusivement des opposants politiques, mais aussi des habitants de rue, des travailleuses sexuels et des voleurs<sup>76</sup>. Alors qu'au Brésil et en Colombie il y avait des pratiques d'exécution pré-existantes<sup>77</sup>, ce n'est qu'à partir de cette décennie que les recherches rendent compte de l'instrumentalisation politique dont les groupes d'extermination sociale font l'objet. Cependant, réduire les Juntas d'autodéfense en Colombie et les escadrons de la mort au Brésil à leur subordination politique nous empêche d'analyser d'autres modalités, indispensables pour comprendre quel est le lien entre leur usage de la violence et leurs stratégies d'expansion. La multiplication des groupes de violence privée revendiquant le statut de forces armées supplétives aux forces de l'ordre de l'État a instillé la confusion en appliquant la qualification « escadrons de la mort » à nombre d'autres groupes armés.

Ainsi, depuis les années 1960, des termes apparaissent pour qualifier ces groupes, tels que les *Justiceiros*<sup>78</sup> (les Justiciers) pour faire référence aux escadrons de la mort ou *Grupos de justicia privada* (Groupes de justice privée)<sup>79</sup> pour faire référence aux Juntas d'autodéfense. Les assassinats commis par ces groupes ont fait l'objet de nouvelles

---

74 GILHODÈS Pierre, « El ejército colombiano analiza la violencia, », In Ricardo PEÑARANDA, Gonzalo SÁNCHEZ dir. *Pasado y presente de la violencia en Colombia*, Bogotá, La Carreta, 2007, p. 298-9.

75 ROBINET Romain, TENENBAUM, Elie, « Guérillas et contre-insurrections en Amérique latine et aux Caraïbes, de la guerre froide à nos jours », *Histoire Politique*, n°34. 2018.

76 GUTIERREZ María-Teresa, « Proceso de institucionalización de la higiene: estado, salubridad e higienismo en Colombia en la primera mitad del siglo XX », *Revista Estudios Socio-Jurídicos*, 2010, 12, (1), pp. 73-97.

77 Ibid.

78 BICUDO Hélio, *Do Esquadrão...*, op., cit. p.10.

79 Justicia privada, 30 años a la orden del día, *El Tiempo*, 8 mai 1994, <https://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-122418> (consulté septembre 2018)

qualifications. Dans les deux pays, nous constatons l'existence du terme de *nettoyage social*. Ce concept fait référence à « la pratique par laquelle des groupes ou des personnes non identifiées assassinent des individus sans défense<sup>80</sup> ». En effet, on parle « d'une pratique visant, selon ses responsables, à 'nettoyer' la société de ceux qu'ils jugent indésirables<sup>81</sup> ». Dans l'argot colombien, les victimes de cette forme particulière d'extermination sociale sont souvent nommées *desechos sociales* (déchets sociaux). Selon Laurent Mucchielli, cette stigmatisation est une caractéristique des tournants sécuritaires, au sein desquels certaines franges de la population font l'objet d'un processus de déshumanisation sociale<sup>82</sup>. Il n'y a donc pas dans ces assassinats que des motivations politiques mais aussi, comme l'explique Carlos Perea, des motivations ethniques, raciales et sociales<sup>83</sup>.

En consultant une recherche comparative sur le phénomène de *nettoyage social* entre le Brésil et la Colombie,<sup>84</sup> nous découvrons que lors de la deuxième moitié du XXe siècle, le renforcement des forces armées, la participation partielle de civils aux plans de nettoyage social, ainsi que la mise en place d'un modèle d'*hygiénisation sociale*<sup>85</sup>, ont contribué à l'essor des groupes d'extermination. En effet, le nettoyage social est un euphémisme pour faire référence à l'existence d'un processus d'extermination sociale<sup>86</sup> partiellement

---

80 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Limpieza social... op., cit. p.15*

81 MINOTTI-VU NGOC Delphine, *Marginalité et répression en Colombie : le cas du « nettoyage social*, Études ibériques et ibéro-américaines, Université Stendhal Grenoble III, U.F.R. de Langues, Lettres et Civilisations étrangères Département, 2002. Civilisations étrangères Département, 22 juin 2002.

82 MUCCHIELLI Laurent, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, La Découverte, 2008.

83 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Limpieza social...op., cit. p.47.*

84 MARCHI Rita de Cassia, ZAMBRANO GUTIÉRREZ, Ivannsa, « La "limpieza social" en la construcción de la infancia moderna: aproximación teórica e histórica sobre los niños en situación de calle en Brasil y Colombia », dans *Anuario de Historia Regional y de las Fronteras*, 20 (1), 2015, pp. 19-40.

Pour aller plus loin : GUTIERREZ María-Teresa, « Proceso de institucionalización de la higiene: estado, salubridad e higienismo en Colombia en la primera mitad del siglo XX », *Revista Estudios Socio-Jurídicos*, 2010, 12, (1), pp. 73-97.

85 SCHEPER-HUGHES Nancy, HOFFMAN Daniel, « Brazilian Apartheid: Street Kids and the Struggle for Urban Space », In SCHEPER-HUGHES Nancy; SARGENT Carolyn (Org.), *Small Wars – The Cultural Politics of Childhood*, University of California Press, 1998.

86 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Limpieza social..., op., cit. p.17*

institutionnalisé par l'État, et mis en œuvre au Brésil et en Colombie depuis les années 1964. D'autres variables telles que les dynamiques de ségrégation raciale et de stratification sociale peuvent rendre aussi compte de l'ampleur du phénomène.

Carlos Perea attire l'attention sur la légitimation morale dont jouissait la pratique d'extermination sociale au sein même des populations proches des victimes<sup>87</sup>. Cela s'explique notamment par le fait que ces assassinats étaient commis majoritairement par des agents de sécurité de l'État au nom du *maintien de l'ordre* et du *respect de la loi*<sup>88</sup>. Ainsi, bien que les motivations de ces groupes ne soient pas exclusivement politiques ou dépendantes de liens de subordination aux corps officiels de sécurité de l'État, nous constatons l'existence des processus de légalisation et de promotion de l'usage de la violence privée au Brésil et en Colombie, à partir de 1964. Ainsi, la lutte contre l'insurrection se traduisait non seulement par la confrontation militaire entre ces groupes et les guérillas communistes, mais surtout par la mise en place des plans d'extermination visant l'exécution des civils conçus, entre autres, comme les « bases sociales » des groupes insurgés. Plusieurs ouvrages situent le développement de ces groupes d'extermination sociale en Amérique latine comme un phénomène parallèle au déploiement et au renforcement des institutions militaires dans le Cône Sud au cours des années 1960<sup>89</sup>

Cependant, l'application de la force létale n'était pas qu'une attribution réservée aux membres des forces armées. Au contraire, la participation des grands propriétaires terriens dans la planification et la promotion des plans d'extermination sociale est présentée par plusieurs chercheurs comme l'un des facteurs déterminants dans la multiplication des groupes d'extermination<sup>90</sup>. Leur prolifération ne s'explique pas seulement par l'essor d'une violence

---

87 Ibid.

88 MENEGHETTI Francis Kanashiro, « Origem e Fundamentos dos Esquadrões da Morte no Brasil », *XXXV rencontre ENPAD*, Rio de Janeiro, 2011.

89 KLARE Michael, STEIN Nancy, « Police Terrorism in Latin America: Secret U.S. Bomb School Exposed », *NACLA Latin America and Empire Report*, 1974, pp, 21-42.

MAZZEI Julie, *Death Squads or Self-defense Forces? How Paramilitary Groups Emerge and Challenge Democracy in Latin America*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2009.

90 ALVES José Cláudio Souza, *Dos barões ao extermínio: uma história da violência na Baixada Fluminense*, APPH, 2003.

privée financée par de grands propriétaires terriens en guise de protection face aux groupes guérilleros, mais aussi par des processus étatiques de légalisation et d'instrumentalisation de ces structures. Ainsi, les changements législatifs autorisant la création d'entreprises nationales de sécurité privée par le gouvernement militaire en 1967 afin de renforcer le maintien de l'ordre public, entre dans une logique de privatisation de la sécurité qui s'installera progressivement dans les décennies à venir. Dans le tableau à suivre, nous situerons historiquement les principaux faits ayant participé à l'essor de ces groupes dans les deux pays.

**Tableau 1. Les groupes précurseurs des milices et des paramilitaires 1960 - 1970**

<b>1960 - 1970</b>				
Début de la mise place de la doctrine de sécurité nationale en Amérique Latine				
Mise en place des plans d'extermination sociale dirigés par les forces militaires et les forces de police				
	<b>Brésil</b>	<b>Colombie</b>	Mesures Étatiques	Caractéristiques
<b>1964</b>	Coup d'État militaire et création des escadrons de la mort à l'échelle nationale			Financement de groupes d'extermination sociale par des grands propriétaires terriens
<b>1965</b>		Légalisation de la participation des civils à des actions militaires par la création de « Juntas d'Autodéfenses »	Décret législatif 3398 de 1965	
<b>1967</b>	Légalisation autorisant la création des entreprises nationales de sécurité privée		Gouvernement fédéral (régime militaire)	
<b>Principales caractéristiques :</b>				
<p>- La création des Juntas d'autodéfense en Colombie et des escadrons de la mort au Brésil se sont constitués comme des espaces où l'expertise militaire et les intérêts privés agissaient de manière coordonnée. Ainsi, des agents de sécurité de l'État en coordination avec des civils et des grands propriétaires terriens ont mis en place des plans d'extermination sociale.</p> <p>- La lutte contre l'insurrection des guérillas communistes s'est traduite par la légalisation de la participation des civils dans des actions militaires en Colombie, ainsi que par la persécution et l'assassinat des militants de gauche au Brésil. Ces assassinats étaient commis,</p>				

d'après les groupes d'extermination sociale, au nom du *maintien de l'ordre* et du *respect de la loi*.

- La lutte contre l'insurrection ne se limitait pas à la confrontation avec les guérillas paysannes dans les deux pays. Les civils, entendus comme la « base sociale » des groupes insurgés, faisaient l'objet de ces plans d'extermination.

Source : Élaboration propre. Mai 2020

## 1.2 L'ennemi intérieur et la confusion des tâches policières et militaires.

Dans cette deuxième séquence nous identifierons quelles sont les particularités des principaux groupes précurseurs des milices et des paramilitaires à partir des années 1970, ainsi que les principales configurations politiques régionales et nationales expliquant la multiplication et l'évolution de ces groupes. Bien que plusieurs auteurs identifient le coup d'État militaire au Brésil de 1964 comme l'événement fondateur de la mise en place de la doctrine de sécurité nationale à l'échelle latino-américaine<sup>91</sup>, ce n'est qu'à partir de 1971 que l'application de cette doctrine commence à s'étendre à l'échelle régionale. Jose Comblin définit la doctrine de sécurité nationale comme une « doctrine de guerre » qui :

« Fonde les états militaires et favorise leur maintien ; elle justifie leur pratique institutionnelle ; elle érige la violence en unique et indispensable moyen de gouvernement. Car, fondamentalement, la Doctrine de la Sécurité Nationale, c'est la guerre. Une guerre à outrance et tous azimuts contre le communisme considéré comme une gangrène dont il faut enrayer la dangereuse progression au sein de tous les corps de la nation<sup>92</sup>»

Depuis 1946, les États Unis d'Amérique ont déployé un ensemble de stratégies géopolitiques axées sur le positionnement militaire, le développement économique et la promotion idéologique du *bloc occidental* dans l'ensemble de l'Amérique latine<sup>93</sup>. Ainsi, en

91 ROUQUIE Alain, QUATREFAGES René, « État et pouvoir militaire en Amérique Latine : le modèle brésilien », In: *Mélanges de la Casa de Velázquez*, tome 14, 1978, pp. 625-648.

92 COMBLIN Joseph, *Le pouvoir militaire en Amérique Latine : l'idéologie de la sécurité nationale*, J.-P. Delarge, Paris, 1977.

93 ABTOUR Georges-Hednri, « L'URSS et l'Amérique latine pendant la guerre froide », In: *Outre-mers*, tome 94, n°354-355, 2007. L'URSS et le Sud. pp. 9-22.

s'érigeant entre les années 1946 et 2000 comme une école de formation militaire exclusive pour des militaires latino-américains, l'École des Amériques (SOA) est devenue l'un des « vecteurs d'influence<sup>94</sup> » les plus importants des États-Unis dans la région. En 1973, la SOA était présente dans plusieurs pays latino-américains<sup>95</sup>, avec « plus de 170 de ses élèves exerçant des fonctions en tant que chefs de gouvernement, ministres, commandants, généraux et directeurs des départements des services secrets<sup>96</sup> ». Suite à la publication de plusieurs documents non officiels, plusieurs militaires latino-américains étant passés par cette école ont été accusés de « torture, exécutions, chantage, détention des proches des suspects comme méthode d'interrogatoire, disparitions...<sup>97</sup> », entre autres pratiques de violation de droits humains.

En parallèle, s'opère une introduction progressive des concepts tels que « sécurité » et « développement » dans les principes juridiques et militaires des pays latino-américains. En s'intéressant aux caractéristiques propres aux régimes autoritaires en Amérique latine, d'autres auteurs attirent l'attention sur le fait qu'une des particularités de cette doctrine était celle d'institutionnaliser les menaces « en les situant à l'intérieur de la société nationale<sup>98</sup> ». Durant les années 1970, la notion d'*ennemi intérieur* faisait notamment référence aux groupes associés à la subversion communiste et au *bloc soviétique*. Alain Rouquié relève que ce concept « légitime le pouvoir militaire en effaçant toute frontière entre la défense nationale et l'activisme politique<sup>99</sup> ». Ainsi, les actions militaires ont occupé une place centrale dans la régulation des problématiques sociales et politiques dans le continent. Lors des interventions civiques militaires encouragées et menées parfois directement par l'armée étasunienne en

---

94 RESCHE Julien, « L'École des Amériques, vecteur de l'influence américaine dans les forces armées d'Amérique latine », *Stratégique*, vol. 104, no. 3, 2013, pp. 181-202.

95 VELÁSQUEZ RIVERA Édgar de Jesús, « Historia de la Doctrina de la Seguridad Nacional », *Convergencia Revista de Ciencias Sociales*, no 27, 2002.

96 Ibid

97 RESCHE Julien, « L'École des Amériques, vecteur de l'influence américaine dans les forces armées d'Amérique latine », *Stratégique*, vol. 104, no. 3, 2013, pp. 181-202.

98 GOURDON Hubert, « Armées et coups d'état en Amérique latine », In : *Armées et pouvoirs en Amérique latine*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2004.

99 ROUQUIE Alain, *L'Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Édit. du Seuil, 1987.



territoire latino-américain<sup>100</sup>, la localisation et la délimitation de l'ennemi intérieur passait par des phases d'assassinats sélectifs de dirigeants des quartiers populaires<sup>101</sup>. L'ennemi intérieur était alors une « construction discursive et politique<sup>102</sup> » à caractère diffus faisant l'objet de nombreuses interprétations et justifications. La définition de cette menace permettait à des acteurs privés et étatiques de revendiquer leur usage de la violence<sup>103</sup>. Dans cette perspective, plusieurs travaux rendent compte du rôle central de cette notion dans les processus de légitimation des régimes autoritaires en Amérique latine<sup>104</sup>.

La mise en place de la doctrine de sécurité nationale dans la majorité des pays latino-américains s'est traduite non seulement par le renforcement des institutions militaires, mais aussi par un processus historique continu de militarisation de la police<sup>105</sup>. Pour rendre compte de ce chevauchement des activités militaires et policières, il est nécessaire de préciser que « la police opère en vertu du principe de l'usage minimum de la force. Son action s'inscrit dans le respect de la légalité, de la nécessité, de la proportionnalité et de la précaution<sup>106</sup> ». En revanche, « les militaires disposent quant à eux du droit légitime d'utiliser la force maximum pour éliminer l'ennemi, en tant qu'agent étranger à l'État-nation, le plus rapidement possible dans un contexte de guerre<sup>107</sup> ». Ainsi, « lorsque ces différences en termes de missions et

---

100 Voir opération Bonne Volonté “Buena Voluntad” menée par l'armée étasunienne en 1985 au Costa Rica.

101 VELÁSQUEZ RIVERA Édgar de Jesús, « Historia de la Doctrina de la Seguridad Nacional », *Convergencia Revista de Ciencias Sociales*, no 27, 2002.

102 CEYHAN Ayse, PERIES Gabriel, « L'ennemi intérieur : une construction discursive et politique », *Cultures & Conflits* [En ligne], 43 | automne 2001, mis en ligne le 14 janvier 2019, consulté le 03 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.566>

103 RIGOUSTE Mathieu, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Éditions La Découverte, 2009.

104 BLANC Pierre, CHAGNOLLAUD Jean-Paul, « Les systèmes autoritaires. Violence et résilience », in BLANC Pierre et CHAGNOLLAUD Jean-Paul (org.), *Violence et politique au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 155-203.

105 Pour voir le processus de militarisation de la police depuis la période coloniale voir : COMMISSION DE LA VÉRITÉ DE L'ÉTAT DE SAO PAULO, *Structures et systèmes de répression. Militarisation de la sécurité publique*, Volume I, 2014.

106 MARTINEZ TRUJILLO Maria, MEDEIROS PASSOS Anais, « Militarisation et multilatéralisation des tâches policières. Regards sur le Brésil et le Mexique », no. 239–240, *Etudes du CERI*, 2019, pp. 79–90.

107 Ibid.

d'entraînements se dissipent, nous assistons à un processus de militarisation de la police et de constabularisation des armées<sup>108</sup>». Les plans d'extermination sociale ne répondaient pas seulement à une motivation politique, ils agissaient aussi en tant que régulateurs de la vie sociale et économique à l'échelle locale. L'Association des Habitants et Amis de Rio das Pedras (AMARP) dans le quartier de Jacarepaguá, à Rio de Janeiro, s'est peu à peu transformée en façade d'un groupe parapolicier ayant mis en place un système de taxation des commerçants en échange de services de protection face à l'avancée du narcotrafic, par le biais d'un processus d'extermination des voleurs et des consommateurs de drogues<sup>109</sup>.

Le Centre National de Mémoire Historique Colombienne (CNMH) situe l'avènement du phénomène de *nettoyage social* urbain dans la ville de Pereira en 1979. Dans cette ville, les mains des voleurs et des enfants de rue capturés par la police étaient marquées d'encre. Cette même encre, auparavant utilisée pour enregistrer les empreintes digitales des électeurs aux élections présidentielles, devient alors un outil d'identification de certains individus. Ces derniers, une fois libérés, étaient assassinés par la police. Le chercheur brésilien Michel Misse définit ces groupes d'extermination comme « des petits groupes formés de policiers, d'agents de l'administration pénitentiaire et d'agents de sécurité qui perçoivent de l'argent de la part de commerçants et d'entrepreneurs pour 'nettoyer la zone', c'est-à-dire tuer les voleurs, armés ou non, qui y opèrent ». Au cours des années 1980, nous constatons la présence de ces groupes dans les états brésiliens de São Paulo, Espírito Santo, Rio de Janeiro, Alagoas, entre autres.

Depuis le début des années 1980, la notion d'*ennemi intérieur* propre à la doctrine de sécurité nationale et à la lutte contre-insurrectionnelle, est véhiculée par plusieurs groupes de violence privée pour justifier la mise en place d'un processus de « criminalisation des populations pauvres et racialisées habitant notamment dans des quartiers populaires<sup>110</sup> ». La participation des civils dans ces actions n'est pas rare à l'époque. Bien que ces groupes conservent un discours anti-subversif et contra-insurrectionnel, la mise en place des politiques

---

108 Ibid.

109 Nous analyserons dans notre troisième chapitre le cas spécifique de L'AMARP.

110 COIMBRA Cecília Maria Bouças, « Doutrinas de segurança nacional: banalizando a violência », *Psicologia em estudo*, vol. 5, 2000, no 2, p. 1-22.

de lutte contre le narcotrafic<sup>111</sup> a fourni des éléments à ces organisations pour définir de nouveaux « ennemis », à savoir, les *bandits* narcotrafiquants<sup>112</sup>. La « Scuderia Le Cocq », agissant dans la région de la *Baixada Fluminense* dans l'État de Rio de Janeiro en est la manifestation. Pour reprendre les termes de Luciana Araujo :

« Cette organisation [...] a été créée pour venger la mort de Milton Le Cocq, policier membre de la garde personnelle du président Getúlio Vargas [...] Les « Douze hommes en or » placés à la tête de la « Scuderia Le Cocq », furent choisis en 1969 par Luis França, Secrétaire de la Sécurité publique de Rio de Janeiro, pour « nettoyer » la ville des « bandits ». Plus de la moitié des membres de l'équipe était issus de la Police Spéciale créée par Getúlio Vargas durant l'Estado Novo (1937-1945), un régime autoritaire inspiré du modèle fasciste italien<sup>113</sup> »

Dans cette perspective, vers la fin des années 1970 en Colombie, nous constatons également la naissance « de nombreuses entreprises de violence qui revendiquent l'anticommunisme et la contre-insurrection. Des dénominations telles que les *Mochacabezas* (les Décapitateurs), les *Magníficos* (les Magnifiques) ou la *Mano Negra* (la Main noire)<sup>114</sup> », *Prolimpieza del Valle del Magdalena* (Groupe de nettoyage de la vallée du Magdalena), *El Movimiento Anticomunista Colombiano* (le Mouvement Anticommuniste Colombien), entre autres, apparaissent dans l'ensemble du territoire national. Ces groupes se différencient des Juntas d'Autodéfenses par leur flexibilité opérationnelle et parce que les cibles des assassinats sont

---

111 CAMACHO GUIZADO Alvaro. « Narcotrafic : mutations et politique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 83, no. 1, 2012, Paris, pp. 65-79.

112 MISSE Michel, « Crime, sujeito e sujeição criminal: aspectos de uma contribuição analítica sobre a categoria " bandido" », Lua Nova, *Revista de Cultura e Política*, no 79, 2010, pp. 15-38.

Pour analyser le rôle des églises évangéliques dans le processus de construction social du *ex-bandit* voir :

TEIXEIRA Cesar Pinheiro, *A construção social do ex-bandido: um estudo sobre sujeição criminal e pentecostalismo*, Rio de Janeiro, 7letras, 2011.

113 ARAUJO DE PAULA Luciana, « L'évolution du..., *op.*, cit, p.5.

114 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir des armes, le pouvoir de la loi, groupes paramilitaires et formation de l'État en Colombie*, Science politique, Institut d'études politiques de Paris, Centre d'études et de recherches internationales, 2014.

aussi des militants des mouvements sociaux<sup>115</sup>. Outre l'assassinat des militants politiques de gauche<sup>116</sup> et des individus liés à la vente de drogue à l'échelle locale, ces organisations commencent à se consolider en tant qu'autorités locales en se revendiquant comme forces supplétives aux Formes armées de l'État. La notion d'ennemi intérieur servait non seulement de guide pour la mise en place des politiques sécuritaires axées sur le contrôle social de populations par la violence,<sup>117</sup> mais aussi comme un instrument légitimant la revendication de l'autorité violente exercée par des structures criminelles.

Le narcotrafic commence à surgir comme un acteur économique incontournable dans les milieux criminels, ainsi que comme un générateur de violence menant aux états latino-américains à prendre des mesures contre son expansion. Le décret présidentiel « anti-narcotique » N° 1188 édicté en 1974 en Colombie, ainsi que la loi de répression et prévention du narcotrafic d'octobre 1976 au Brésil en sont la preuve<sup>118</sup>. La Constitution brésilienne de 1988 déclarait même le « trafic de drogues comme un crime sans sursis et sans amnistie<sup>119</sup> ». Les processus de transition à la démocratie en Amérique Latine<sup>120</sup> ont été accompagnés par la mise en avant du débat sur le respect des droits humains dans la région<sup>121</sup>, indispensable à la construction d'un État de droit. Paradoxalement, ils ont également été accompagnés par l'augmentation des indices de criminalité en raison de l'essor du trafic de drogues et par le déploiement des appareils sécuritaires et pénaux.

---

115 UPRIMNY Rodrigo, VARGAS Alfredo, « La palabra y la sangre : violencia, legalidad y guerra sucia en Colombia », in *La irrupción del paraestado. Ensayos sobre la crisis colombiana*, Bogotá, ILSA-CEREC, 1990.

116 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, Paramilitarismo. Balance de la contribución del CNMH al esclarecimiento histórico, Bogotá, CNMH, 2018.

117 RIGOUSTE Mathieu, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Éditions La Découverte, 2009.

118 Au Brésil, la loi 6368/76, de 21 octobre 1976, dispose des mesures de prévention et de répression contre le trafic de substances illicites. Le décret 78.992, de 21 décembre de 1976 prene des nouvelles mesures pour encadrer l'usage des substances illicites.

119 Art. 5 , inc. XLIII de la constitutions brésilienne.

120 GARRETON Manuel, *Militares y Políticos en una transición atípica*, Buenos Aires, Ed. GTPP-CLACSO, 1991.

121 ORTIZ Laure, « L'Amérique latine, l'éveil juridique d'un continent ? », *L'Ordinaire des Amériques*, vol. 221, 2016. Adresse URL : <https://journals.openedition.org/orda/2957#quotation> (Site consulté le 02 février 2020).

Parallèlement, vers la fin des années 1970 en Colombie se créent les groupes dits d'autodéfense civile dans le département du Magdalena. Leur apparition marque le début de la première génération paramilitaire. Ainsi, la notion de lutte contre l'ennemi intérieur issue de la doctrine de sécurité nationale n'a pas seulement servi de support à la mise en place de politiques sécuritaires, mais a également rendu encore plus diffuse la délimitation d'un *ennemi*, que la violence privée et la violence de l'État s'appliquaient à combattre.

**Tableau 2. Les groupes précurseurs des milices et des paramilitaires (1970 - 1988)**

1970 - 1988				
La lutte contre le narcotrafic et le maintien de la doctrine de sécurité national				
<b>Variable :</b> multiplication des groupes d'extermination et privatisation du contrôle social violent				
	Brésil	Colombie	Mesures Étatiques	Caractéristiques
<b>1973</b>	Consolidation et multiplication des escadrons de la mort et des groupes d'extermination sociale			
<b>1974</b>		Décret présidentiel « anti-narcotique »	Décret présidentiel 1188 de 1974	
<b>1976</b>	Loi de répression et prévention du narcotrafic		Loi 6.368 du 21 octobre 1976.	
<b>À partir de 1970</b>	Surgissement et multiplication des groupes d'extermination sociale à connotation contre-insurrectionnelle à l'échelle nationale.  Brésil : groupes d'extermination dans les États fédérés de São Paulo, Espírito Santo, Rio de Janeiro, Alagoas et autres.  Colombie : groupes d'extermination sociale à connotation contre-insurrectionnelle dans presque tout le pays.			Mise en place des systèmes de taxation aux commerçants en échange de la prestations des services de sécurité privée.
<b>1978</b>		<i>Première génération paramilitaire</i>		Consolidation régionale paramilitaire dans le département du Magdalena par le

				biais de création des groupes d'autodéfense civile
<b>1979</b>	Création de L'AMARP « Association des Habitants et Amis de Rio das Pedras » - Rio de Janeiro			Association de façade des groupes parapoliciers dans le quartier de Jacarepaguá
<b>1985</b>	Fin de la dictature militaire			
<b>1988</b>	Trafic de drogues comme un crime sans sursis et sans amnistie.		Constitution brésilienne 1988 article 5° XLIII	

**Principales caractéristiques :**

- Le processus de militarisation de la police et d'intégration des civils à des plans d'extermination sociale consolide les groupes d'extermination dans certaines régions brésiliennes et colombiennes en tant que structures privées exerçant un contrôle social violent dans les territoires où elles s'inscrivent. Malgré leurs liens avec les agents de sécurité de l'État, ces groupes se définissent comme des groupes d'autodéfenses civiles.
- La notion *d'ennemi intérieur* propre à la doctrine de sécurité nationale est intégrée par plusieurs groupes d'extermination afin de se présenter auprès des populations, en tant que forces supplétives aux Forces armées de l'État.
- Tout en se démarquant des labellisations les associant au crime, les groupes d'extermination commencent à ériger les bases d'une autonomie financière en mettant en place la taxation des commerçants et des habitants en échange des services de sécurité privée.

Source : Élaboration propre. Mai 2020

### 1.3 Le contrôle économique et le pouvoir politique.

La lutte contre le narcotrafic devient un élément majeur du contexte sécuritaire dans les deux pays à partir des années 1980. D'après les rapports du Département d'État des États Unis, la Colombie était responsable de plus de 90 % de la production de cocaïne dans le monde<sup>122</sup>. Au

---

122 DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, « Stratégie internationale contre la drogue », *Rapport*, 2004, Adresse URL: <https://web.archive.org/web/20080419060744/http://usinfo.state.gov/esp/Archive/2005/Mar/04-844929.htm>

cours des années 1990, la lutte contre le narcotrafic était en plein essor non seulement en Colombie mais également au Brésil<sup>123</sup>. Les dispositifs institutionnels mis en place par l'État colombien au cours des années 1980 se sont concentrés dans le financement de l'appareil militaire et policier dans le combat contre le narcotrafic. Nous assistons ainsi, par le recours à plusieurs mesures juridiques et par la réorientation de l'effort militaire, à la mise en place des politiques de lutte contre le narcotrafic dans la majorité des pays du Cône Sud.

Effectivement, au cours des années 1980 et 1990, l'influence politique des structures criminelles liées au narcotrafic fait son apparition en Amérique latine. En Colombie, sous la pression de plusieurs articles apparus dans le journal *El Espectador*, le Ministre de Justice colombien Rodrigo Lara Bonilla destitue le député Jairo Ortega Ramírez et son suppléant, le narcotrafiquant Pablo Escobar Gaviria, de leurs postes au parlement colombien en 1983. Le 30 avril 1984, Rodrigo Lara Bonilla ainsi que le directeur du journal *El Espectador* sont assassinés sous l'ordre du chef du cartel de Medellin, Pablo Escobar. Deux jours après, le président Belisario Betancur Cuartas déclare la *lutte contre le narcotrafic* en affirmant qu'il appliquera le traité d'extradition avec les États Unis ratifié par le parlement colombien en 1980.

Sur ce point, le Brésil reste un cas particulier dans la région car les structures liées au narcotrafic sont fortement atomisées et sans liens hiérarchiques bien définis. La particularité brésilienne repose sur l'apparition des groupes s'appropriant des rentes du narcotrafic et revendiquant de manière fragmentée l'usage privé de la violence. En 1999, « une enquête réalisée par une commission parlementaire fédérale calculait l'existence d'environ 17 millions d'armes légères, dont 90 % sont entre les mains de la population civile, alors que la moyenne au niveau mondial est de 59 % ». Dans ce même rapport parlementaire nous constatons qu'un total de 39,8 % des accusés des liens avec le narcotrafic étaient en réalité des individus exerçant des fonctions dans l'appareil d'État<sup>124</sup>. Enfin, les différences entre la Colombie et le

---

(Site consulté le 13 mai 2018)

123 Nous analyserons plus en détail ces politiques publiques dans la deuxième partie de ce chapitre

124 SINHORETTO Jacqueline, « État, marchés et crime : une étude sur la Commission parlementaire d'enquête sur le narcotrafic au Brésil », *L'Ordinaire des Amériques*, n° 216, 2014, <https://journals.openedition.org/orda/1234> (Site consulté le 09 janvier 2020).

Brésil peuvent s'expliquer par les tensions largement analysées dans la littérature sur le narcotrafic en Amérique latine, pointant les différences entre les pays producteurs de cocaïne comme la Colombie, le Pérou et la Bolivie et les pays non producteurs comme le Brésil<sup>125</sup>.

Or, les travaux sur le crime organisé au niveau mondial pointent du doigt les liens de ces organisations avec les autorités politiques comme une condition *sine qua non* pour la consolidation des organisations criminelles<sup>126</sup>. Ainsi, les liens avec des responsables politiques et des agents de forces de l'ordre ne se présentent pas comme une spécificité de la criminalité organisée des milices et des paramilitaires, mais comme une simple caractéristique des structures criminelles. C'est en analysant plus en détail le positionnement de ces organisations dans les configurations institutionnelles et sécuritaires que nous pourrons rendre compte de la particularité de ces groupes. C'est à dire, en analysant les stratégies de positionnement *envers l'État* propres à ces organisations, et le traitement étatique de l'usage de la violence privée spécifique à ces organisations.

Dans ce contexte, la « Policia Mineira » à Rio de Janeiro et les groupes paramilitaires dans le département du Magdalena<sup>127</sup> s'érigent en tant qu'autorités locales. C'est ainsi qu'ils construisent les bases du paramilitarisme national en Colombie et des milices dans l'État de Rio de Janeiro. En effet, le paramilitarisme régional se transforme en 1997 en une coordination nationale armée : les Autodéfenses Unies de la Colombie (AUC)<sup>128</sup>. Néanmoins, comme le signale Jacobo Grajales :

---

125 PROCOPIO FILHO Argemiro, VAZ Alcides Costa, « O Brasil no contexto do narcotráfico internacional », *Rev. bras. polít. int.*, vol. 40, n. 1, Brasília, 1997, pp. 75-122.

126 GEFFRAY Christian, « Drug Trafficking and the State », in MILANI Carlos, *Globalization, Drugs and criminalization. Final Research Report on Brazil, China, India and Mexico*. Marseille France, CD ROM Edition, 1999, pp. 13-14.

LUPSHA Peter, « Organized Crime: Rational Choice not Ethnic Group Behavior: a Macro Perspective », *Law Enforcement Intelligence Analysis Digest*, Winter, 1988.

127 DUFORT Philippe, « Paramilitarisme et scandale de la parapolitique en Colombie », *Chroniques des Amériques*, vol. 7, n° 17, 2007, pp. 1-10.

128 Nous aborderons l'ampleur de cette coordination nationale armée au cours de notre troisième partie.



« En 1989, les groupes paramilitaires sont identifiés comme une menace pour la sécurité de l'État ; par conséquent, des mesures judiciaires et sécuritaires sont mises en place dans le but de les éradiquer, ou du moins de limiter leur développement. Le décret de 1965 qui permettait la formation des groupes paramilitaires est abrogé et la formation de milices est catégorisée comme une forme de criminalité organisée. Cependant, en 1994, des nouvelles décisions réglementaires ouvrent la porte à la création de firmes de sécurité privée militarisées, connues sous le nom de ' Convivir'<sup>129</sup> »

Au Brésil, le passage vers une autonomie armée et économique des organisations précédant l'arrivée des milices s'exprime de manière latente dans la *favela* de Rio das Pedras dans l'État de Rio de Janeiro. Au cours des années 1990, les groupes de « Policia Mineira<sup>130</sup> » font leur apparition. Ce phénomène se caractérise notamment par le fait que :

« l'offre (ou l'extorsion) de protection pour empêcher l'installation du trafic dans la *favela* ne vise plus seulement les commerçants locaux mais les résidents eux-mêmes. Un nouveau modèle d'offre de protection va faire son apparition par l'intermédiaire des associations de résidents : il combine l'action armée de policiers, l'activité associative et les pratiques de leaders visant une carrière politique. Ce montage parvient en effet à interdire l'entrée du trafic dans la *favela* et à y exercer un contrôle social bien que, pour une partie de ses habitants, le versement d'une taxe en échange de protection apparaît comme une forme déguisée d'extorsion. Ce modèle va se propager dans d'autres quartiers de l'Ouest de Rio de Janeiro et donner naissance à une organisation de type mafieux appelée « Ligue de la justice », dont le bras politique est représenté par des députés et des conseillers municipaux et le bras armé par des membres actifs ou retraités de la police militaire ou civile, des agents de l'administration pénitentiaire, des sapeurs-pompiers et des policiers municipaux <sup>131</sup>»

---

129 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.179

130 Pour approfondir dans l'histoire et surgissement de la Policia Mineira voir : BURGOS Marcelo Baumman (Org.), *A Utopia da comunidade : Rio das Pedras, uma favela carioca*, Rio de Janeiro, Edições Loyola, 2002.

Au cours des années 1990, la consolidation territoriale des organisations criminelles précédant l'arrivée des milices et des paramilitaires passe notamment par le perfectionnement des dispositifs armés, de contrôle social, de clientélisme électoral<sup>132</sup> et de contrôle des économies criminelles. En Colombie, c'est l'alliance entre les grands propriétaires terriens liés à l'économie du narcotrafic et le paramilitarisme régional issu des Juntas d'Autodéfenses qui a formé les bases de l'ampleur politique et économique du phénomène paramilitaire en Colombie. Cette consolidation s'explique aussi par des stratégies étatiques de privatisation de la violence mises en place pour affronter la menace armée et politique incarnée par les guérillas des Forces Armées Révolutionnaires de la Colombie (FARC) et de l'Armée de libération Nationale (ELN) au cours des années 1990 et 2000.

Ainsi, au cours des années 1990, le paramilitarisme régional colombien et les différents groupes d'extermination au Brésil, ainsi que d'autres structures criminelles comptant dans leurs rangs des agents de sécurité de l'État, cherchent à se démarquer clairement des processus de labellisations qui les associent au crime organisé et au narcotrafic<sup>133</sup>. Ces stratégies de distanciation sont observables dans les deux pays, notamment en matière de « mimétisme organisationnel<sup>134</sup> », qui consiste à revendiquer et à justifier le caractère politique et social de l'usage de la violence. Sur ce point, il est important de souligner que dans les deux pays, les associations de quartier ont fait l'objet des cooptations de la part des paramilitaires, des milices et d'autres organisations criminelles. Ainsi, les recherches sur le contrôle des *Associações de Moradores* dans l'État de Rio de Janeiro notamment, et des *Juntas de Accion Comunal* en Colombie nous aident à comprendre comment la justification de l'usage privé de la violence, passe aussi par la quête de légitimation auprès des populations<sup>135</sup>.

---

131 MISSE Michel, « Les organisations criminelles au Brésil : la complexité des marchés illégaux en milieu urbain », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 76, n° 2, 2010, pp. 43-60.

132 GOIRAND Camille, « Clientélisme et politisation populaire à Rio de Janeiro », In Sawiki, Frédéric et Briquet, Jean-Louis (dir.) *La politique Clientélaire*, Paris, PUF, 1998, pp. 111-144.

133 Nous analyserons ces stratégies au cours de notre 4 chapitre.

134 CUBIDES Fernando. *Burocracias armadas. El problema de la organización en el entramado de las violencias colombianas*, Norma, Bogota, 2005

135 ROCHA, Lia. *Associativismo de moradores de favelas cariocas e criminalização. Estudos históricos*, Vol 31, 2018, pp. 475-493.

Pendant cette période, nous assistons également à une concentration des efforts militaires et policiers dans la lutte contre le narcotrafic en Colombie et au Brésil. En parallèle, la participation des civils dans des tâches de sécurité publique et de protection du commerce privé continue de se consolider<sup>136</sup>. Que ce soit de manière légale, par le biais d'entreprises de sécurité privée, ou de manière clandestine, en participant aux plans d'extermination sociale, l'usage de la violence privée comme outil de contrôle social se profile, au cours des années 1990, comme un enjeu majeur des politiques de sécurité publique. Pour rendre compte de ce phénomène, Martha Huggins, dans son travail sur la privatisation des tâches policières au Brésil, attire l'attention sur le fait qu'en « 1999 il y avait au moins un million de personnes travaillant dans le secteur de la sécurité privée, ce qui représente une proportion de quatre agents de sécurité par fonctionnaire de police<sup>137</sup> ».

En effet, en 2000, les fonctions de plus de 600 mille vigiles au Brésil n'étaient ni encadrées ni définies<sup>138</sup>. Nous observons également en Colombie comment des groupes d'agents de sécurité, composés majoritairement par des civils, participaient au maintien de l'ordre et à des plans d'extermination sociale. Bien qu'au Brésil et en Colombie ces groupes aient fait l'objet de processus de professionnalisation de leurs activités<sup>139</sup>, des recherches soulignent que ces groupes « s'intègrent dans des appareils de contrôle social et de maintien de l'ordre étatique ; ils entretiennent des liens avec des professionnels étatiques de la sécurité (police ou armée) et mobilisent un répertoire d'action qui fait appel à des normes légales et sociales<sup>140</sup> ». Une autre caractéristique pointée par les recherches sur les groupes de sécurité privée légaux et illégaux au Brésil est leur influence dans les processus électoraux. La

---

136 LOADER Ian, « Consumer culture and the commodification of policing and security », *Sociology*, vol. 33, n° 2, 1999, pp. 373- 392.

137 HUGGINS Martha Knisely. « Violência urbana e privatização do policiamento no Brasil: uma mistura invisível », *Caderno CRH*, vol. 23, n° 60, 2010, pp.541-558. Adresse URL : [https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt](https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt) (Site consulté le 22 janvier 2020).

138 SESVESP. Sindicato das Empresas de Segurança Privada, *Private security report*, São Paulo, 2000.

139 HUGGINS Martha Knisely. « Violência urbana e privatização do policiamento no Brasil: uma mistura invisível », *Caderno CRH*, vol. 23, n° 60, 2010, pp.541-558. Adresse URL : [https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt](https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt) (Site consulté le 22 janvier 2020).

140 HUGGINS Martha Knisely. « Violência urbana. op., cit. P 4.

constitution de réseaux clientélistes depuis les années 1990 par la Policia Mineira dans le quartier de Rio das Pedras à Rio de Janeiro et les bastions électoraux du paramilitarisme régional en sont la preuve<sup>141</sup>.

Au cours des années 1990, nous assistons à un triple processus. Premièrement, les États colombien et brésilien encadrent partiellement l'usage privé de la violence par le biais d'entreprises et de coopératives de sécurité, déléguant ainsi la protection des populations et du commerce local à des acteurs privés<sup>142</sup>. Deuxièmement, des groupes illégaux de sécurité privée principalement composés par des agents de sécurité de l'État se consolident à l'échelle régionale. Par le biais de la taxation illégale des commerçants et des habitants et de la mise en place des réseaux de clientélisme électoral ; la Policia Mineira au Brésil et le paramilitarisme régional en Colombie se sont constitués comme une autorité privée et armée régulant les rapports sociaux, électoraux et économiques, notamment dans les quartiers populaires et les zones rurales. Troisièmement, les stratégies d'implantation du commerce illégal du narcotrafic dans les quartiers populaires ne se sont pas seulement traduites par l'augmentation de la violence armée, mais aussi par le renforcement de l'idée selon laquelle les groupes de sécurité privée illégaux pourraient être des agents supplétifs dans la lutte contre le narcotrafic.

Les propos d'un civil travaillant comme photographe dans la Section d'Enquête Criminelle Colombienne (SIJIN)<sup>143</sup> de la municipalité de Santa Rosa de Cabal, dans le département de Risaralda entre 1994 et 2010, seront utiles pour comprendre ce phénomène. Dans notre entretien, nous constatons que la participation de la police dans ces assassinats, ainsi que l'absence de moyens juridiques encourageant sa dénonciation empêchent l'identification du nombre de victimes des plans d'extermination sociale. Notre interviewé nous disait à propos des plans d'extermination « quand l'agent de police allait nettoyer un quartier il me disait : 'ce soir il y a du boulot', je savais qu'il allait assassiner quelqu'un<sup>144</sup> ».

---

141 BURGOS Marcelo Baumman (Org.), *A Utopia da comunidade : Rio das Pedras, uma favela carioca*, Rio de Janeiro, Edições Loyola, 2002.

142 RIVERA, Edgar de Jesús Velásquez. Historia del paramilitarismo en Colombia. *História*, vol. 26, no 1, 2007 p. 134-153.

143 homologue de la Brigade anticriminelle (BAC) française

144 « Cuando iba a salir a limpiar, el agente me decía 'esta noche hay trabajo', yo ya sabía que iba a matar alguno por ahí ». REF7. Entretien photographe DIJIN, mai 2018.

Effectivement, la seule étude d'ampleur nationale<sup>145</sup> portant sur le nettoyage social en Colombie rend compte d'un total de 4 928 cas d'extermination sociale entre 1988 et 2013. Or, dans l'ouvrage du CNMH, il n'apparaît qu'un seul assassinat attribué aux membres de ce corps de police. Cette recherche met l'accent sur la participation des civils, notamment des groupes de voisins participant aux plans d'extermination. De même, aucune victime d'extermination sociale n'a été enregistrée dans la municipalité de Santa Rosa de Cabal. Pourtant, notre interviewé fait une estimation d'assassinats liés aux plans de nettoyage social commis par la SIJIN à l'auteur de 130 victimes, seulement dans la municipalité de Santa Rosa de Cabal.

A partir de la deuxième moitié des années 1990, les milices et la deuxième génération paramilitaire en Colombie commencent à se constituer. Entre 1995 et 1996, dans la Zone Ouest de la ville de Rio de Janeiro, dans le quartier de Campo Grande, la structure criminelle Ligue de la Justice (*Liga da Justiça*) est créée. C'est un héritage de la Polícia Mineira, connue comme la première milice de Rio de Janeiro. Parallèlement, les taux d'homicide explosent dans les deux pays. En 1999, alors que les villes de Medellín et de Cali en Colombie faisaient la une des journaux en devenant les villes les plus violentes d'Amérique Latine<sup>146</sup>, plusieurs villes brésiliennes, comme la ville de Vitória, enregistraient un taux d'homicides chez les jeunes des quartiers populaires à hauteur de 169,5 pour 100.000 habitants, soit un taux plus important de 500 % par rapport au taux d'homicides national de la jeunesse<sup>147</sup>. C'est donc dans un contexte d'augmentation de la violence urbaine et rurale que les phénomènes du paramilitarisme en Colombie et des milices au Brésil se consolident. Avant d'aborder notre conclusion, nous proposons dans le tableau qui suit une présentation synthétisée de la période de consolidation des groupes milices et des paramilitaires en Colombie.

---

145 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Limpieza social... op.*, cit. p.96.

146 Medellín y cali, las ciudades más violentas de a. latina, *El Tiempo*, 24 julio 1999, <https://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-899241> (consulté janvier 2018)

147 Vitoria e a cidade mais perigosa para jovens, Folha de São Paulo, São Paulo, 10 décembre 1998. <https://www1.folha.uol.com.br/fsp/cotidian/ff10129809.htm> (consulté le juin 2019).

**Tableau 3. Groupes précurseurs des milices au Brésil et des paramilitaires (1988 - 1985)**

1988 - 1995				
Mondialisation et sécurité privée. Le contrôle économique et le pouvoir politique.				
<b>Variable :</b> Consolidation d'une nouvelle criminalité organisée				
	Brésil	Colombie	Mesures Étatiques	caractéristiques
<b>1989</b>		Les groupes paramilitaires sont identifiés comme une menace pour la sécurité de l'État.	Décrets présidentiels signés par Virgilio Barco en 1989	La formation des groupes d'autodéfense est considérée une modalité de criminalité organisée
<b>1985-1990</b>	Consolidation de la <i>Policia Mineira</i> à Rio das Pedras			Collusion entre civils armés, pouvoir politique local, et agents de sécurité de l'État caractérisés par leurs violence, la cooptation d'associations de quartier et la mise en place des réseaux clientélistes au niveau local
<b>1992</b>	Création de l'ONG « SOS Social » dans le quartier de Campo Grande dans la zone Ouest de Rio de Janeiro			Association créée par Jerônimo Guimarães membre de la ligue de la justice condamné à prison en 2007
<b>1991 et 1996</b>		Consolidation du paramilitarisme régional en Colombie.	Collusion entre narcotrafiquants locaux, grands propriétaires terriens, civils armés et agents de sécurité de l'État.	
<b>1994</b>		Création des		Les <i>Convivir</i> se

		« <i>Convivir</i> » Coopératives de vigilance et de sécurité privée	Article 42 du décret 365 de 1994 autorise la création des Convivir	constituent en tant que firmes de sécurité privée militarisées aux services des forces militaires
<b>1995</b>	Augmentation des entreprises de sécurité privée non-réglées			En 2000, les fonctions de plus de 600 mille agents de sécurité n'étaient pas encadrées ou définies

**Principales caractéristiques :**

- Pour combattre l'augmentation de la violence urbaine issue de l'expansion de la commercialisation interne de drogues dans les quartiers populaires, les États colombien et brésilien renforcent le processus de privatisation du contrôle social et territorial par le biais de la création d'entreprises et de coopératives de sécurité privée.
- Le processus de privatisation de la violence et du contrôle social entamé depuis les années 1960 dans les deux pays a été accompagné de la multiplication et de la consolidation des groupes de sécurité privée illégaux comptant dans leurs rangs des agents de sécurité de l'État. S'élevant en tant qu'autorités locales, ces groupes justifient leur usage de la violence dans le cadre d'une lutte contre le narcotrafic et la délinquance.
- En cooptant les institutions locales, telles que les associations de quartiers et les mairies, ces groupes établissent des réseaux clientélistes leur permettant d'obtenir un soutien électoral. Ce processus est accompagné par un développement des marchés criminels et par un processus de contrôle social et territorial armé.

Élaboration propre. Mai 2020

**Tableau 4. Surgissement de la criminalité organisée des milices et de la deuxième génération paramilitaire (1995 -1997)**

1995- 1997				
Surgissement de la criminalité organisée des milices et de la deuxième génération paramilitaire				
<b>1995</b>	Surgissement de la <i>Ligue de la justice</i>			Première milice avec un contrôle territorial, politique et économique de Rio de Janeiro

1997		Surgissement des « Autodéfenses Unies de la Colombie » AUC <i>Deuxième génération paramilitaire</i>		Coordination armée paramilitaire à l'échelle nationale
------	--	---	--	--

Source : Élaboration propre. Mai 2020

Pour conclure, soulignons tout d'abord que le processus de légalisation de la privatisation de la violence et du contrôle social mis en place au Brésil et en Colombie depuis les années 1960 s'est inscrit dans le cadre de lutte contre l'insurrection des guérillas. Il s'est également traduit par l'application de la doctrine de sécurité nationale et par la mise en place des groupes d'extermination sociale, dont la participation de civils et des forces de sécurité de l'État aux exécutions était financée par de grands propriétaires terriens. Deuxièmement, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, des groupes de violence privée illégaux, revendiquant la lutte contra-insurrectionnelle se multiplient. Pour se démarquer des structures criminelles, ces groupes se présentaient auprès des populations en tant qu'agents supplétifs aux forces de sécurité de l'État dans la lutte contre la délinquance et le narcotrafic. Ainsi, en évoquant la notion d'ennemi intérieur propre à la doctrine de sécurité nationale et en comptant dans leurs rangs avec la participation des agents de sécurité de l'État, ces groupes illégaux de violence privée ont consolidé un contrôle économique et armé, sans coordination à l'échelle nationale, mais avec une forte présence régionale et locale. Troisièmement, les États brésilien et colombien ont entrepris des actions, depuis les années 1980, qui visaient à limiter l'action des groupes illégaux de sécurité privée, notamment à cause de leur participation à des plans d'extermination sociale et à la mise en place de services de taxation des commerçants en échange de services de sécurité. Néanmoins, nous assistons au cours des années 1990 à de nouveaux processus de légalisation de la participation des civils dans le maintien de l'ordre public. La superposition de répertoires de violence propres aux groupes de justice privée, aux groupes d'extermination et aux organisations criminelles comptant dans leur rangs des agents de sécurité de l'État, a contribué à la consolidation de phénomènes tels que la *Policia Mineira* au Brésil et le *paramilitarisme régional* en Colombie. Outre les implications négatives pour la sécurité publique, nous constatons que ces groupes se caractérisent par la monopolisation des



marchés criminels, la mise en place de réseaux clientélistes, la cooptation des institutions locales ainsi que par un fort contrôle social et territorial armé.

Soulignons également que les motivations des groupes d'extermination énoncées précédemment ne se réduisent pas à l'instrumentalisation et à la subordination politique ou économique aux intérêts des forces militaires, des autorités gouvernementales ou des grands propriétaires terriens. En effet, comme nous l'avons constaté dans notre entretien avec le membre de la SIJIN en Colombie et au cours de notre démonstration, la participation et la formation de ces groupes par des civils relèvent aussi des motivations personnelles, criminelles, ethniques et sociales. C'est pourquoi les groupes d'extermination revendiquent constamment leur utilité sociale en se dressant comme groupes de justice privée ou des forces supplétives aux forces de sécurité de l'État dans la lutte contre l'insurrection, le narcotrafic et la criminalité. Néanmoins, cette configuration des groupes d'extermination sociale n'exclut pas l'existence de liens hiérarchiques ou de services d'exécutions sommaires en échange d'argent. C'est pourquoi nous plaçons la particularité des milices et des paramilitaires, d'abord, dans l'abandon des liens de subordination aux pouvoirs politiques, puis, dans la consolidation d'une autonomie financière basée sur des activités économiques criminelles. C'est ce qui nous amène, dans le chapitre suivant, à aborder le débat autour des définitions de la criminalité organisée des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie. C'est en identifiant les rapports de ces organisations avec l'État et le rapport de l'État avec les milices et les paramilitaires que nous pourrions comprendre comment les politiques de sécurité sont aussi une arène dans laquelle, à travers des disputes et des jeux de position, la violence des milices et des paramilitaires se construit. Pour ce faire nous analyserons plus en détail l'état de l'art portant sur la question.

## **Chapitre II . Le débat scientifique autour des définitions des milices et des paramilitaires**

Dans ce chapitre, nous abordons le débat autour des définitions des « *paramilitaires* » en Colombie et des « *milices* » au Brésil. En termes de méthodologie, notre travail exige de mettre à la même échelle de comparaison deux variables d'analyse normalement perçues comme très distinctes. Pour ce faire, nous analyserons les milices et les paramilitaires en tant

que groupes armés non étatiques<sup>148</sup> se constituant en tant que *dissidences relatives* dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État dans les deux pays. Or, bien que ces deux concepts fassent appel à des représentations historiques et linguistiques très variées, nous faisons le choix d'aborder directement ce débat autour des définitions en tenant compte des particularités propres à chaque concept. Nous analyserons non seulement les différences et les caractéristiques communes attribuées à ces groupes dans le débat scientifique, mais aussi, comment le traitement étatique commun qui leur est réservé au cours de leur développement influence leur définition.

En effet, en 2007, l'un des premiers travaux à propos des milices à Rio de Janeiro les définissait comme des « groupes s'appropriant des fonctions de protection afin de garantir la 'sécurité' des voisins supposément menacés par l'action des narcotrafiquants<sup>149</sup> ». Ces groupes seraient constitués par « des policiers et ex-policiers (principalement issus de Police Militaire) ; des pompiers et quelques agents pénitentiaires formés militairement et appartenant à des institutions de l'État<sup>150</sup> ». Concernant les paramilitaires, nous verrons comment les études socio-historiques<sup>151</sup> sur le paramilitarisme en Colombie nous montrent les nombreuses variations de sa définition depuis les années 1970. À ce sujet, et avant de rentrer dans les détails de notre analyse, soulignons que malgré le fait que la Police Militaire brésilienne se soit formée dans la doctrine militaire, le phénomène des *milices* ne peut pas être considéré comme une stratégie étatique paramilitaire de persécution politique, mais plutôt comme une stratégie para-policière de revendication de la violence privée à des fins sécuritaires et économiques. Dans ce chapitre, nous analyserons plus précisément l'évolution des définitions scientifiques de nos études de cas, à savoir : les paramilitaires en Colombie et les milices au Brésil.

---

148 CONESA Pierre, « Groupes armés non étatiques : violences privées, sécurités privées », *Revue internationale et stratégique*, vol. 49, n° 1, 2003, pp. 157-164.

149 ZALUAR Alba, CONCEIÇÃO Isabel, « Favelas sob o controle das milícias no Rio de Janeiro: que paz? », *São Paulo em Perspectiva*, vol. 21, n° 2, São Paulo, 2007, pp. 89-101.

150 Ibid

151 GONZALEZ Fernán, BOLIVAR Ingrid J., VASQUEZ Teófilo, *Violencia política...*, op., cit. p.58.

Bien qu'à présent les milices et les paramilitaires fassent l'objet d'un traitement juridique en tant que groupes criminels, nous constatons que cette dénomination n'a pas toujours fait consensus au sein des autorités publiques, politiques et scientifiques. Cette attribution a même fait l'objet de plusieurs débats au sein des corps juridiques dans les deux pays. C'est pourquoi nous analyserons plus en profondeur dans notre cinquième chapitre les implications de l'utilisation spécifique du concept de crime organisé dans l'encadrement et la construction juridique du phénomène des milices et des paramilitaires.

Comme nous l'avons souligné dans notre premier chapitre, l'origine des milices et des paramilitaires remonte aux années 1960, c'est-à-dire à la création des « Escadrons de la mort » au Brésil et des « Juntas d'autodéfenses » en Colombie. Néanmoins, il est au cours des années 1990 que nous assistons à la naissance de ces structures spécifiques. Nous constatons que les tensions scientifiques évoquées dans notre introduction concernant l'analyse de l'État, le crime organisé et la violence, s'expriment également dans la comparaison entre les différentes définitions de la criminalité organisée des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie. Une grande partie des analyses sociologiques sur l'État appréhendent en effet celui-ci comme une institution définie principalement par le pouvoir du monopole de la violence. Sur ce point, Clifford Geertz attire l'attention sur le fait que :

« Le pouvoir, défini par la capacité à prendre des décisions contraignantes pour les tiers, avec la coercition comme expression, la violence comme fondation et la domination comme but, est le rocher auquel s'accroche une grande partie de la théorie politique moderne. Mais ce n'est pas donné dans la nature des choses. Cela dérive d'une tradition spécifique d'interprétation de l'expérience historique <sup>152</sup>»

Notre approche prétend précisément se démarquer de cette tradition d'interprétation énoncée par Geertz afin de développer une analyse socio-historique abordant l'État comme un enjeu<sup>153</sup> et non pas comme un ensemble d'institutions données.

---

152 GEERTZ Clifford, *Negara: The Theatre State in Nineteenth-Century Bali*, Princeton, Princeton University Press, 1980.

153 LACROIX Bernard, « Ordre politique et ordre social », in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean, *Traité de science politique*, vol. 1 La science politique, science sociale : l'ordre politique, Paris, PUF, 1985, pp. 480.

## 2.1 Paramilitaires :

Compte tenu de la nécessité de dépasser les analyses attachées à une conception rationnelle-weberienne de l'État<sup>154</sup>, les travaux du CNMH retracent en détail les différentes approches développées dans la littérature scientifique sur l'étude du phénomène paramilitaire en Colombie<sup>155</sup>. Ces travaux tiennent non seulement compte des analyses nationales, mais aussi des approches et des typologies proposées par des auteurs étrangers. En effet, les travaux du CNMH situent l'origine de la première génération paramilitaire à partir de 1978 avec la consolidation du paramilitarisme régional dans le département du Magdalena ; puis, comme nous l'avons souligné, une deuxième génération paramilitaire à partir des années 1997 avec la création des AUC ; enfin, en 2006, et en accord avec le gouvernement colombien, les AUC participent à un processus de désarmement et de démobilisation. Depuis, nous assistons à un processus de réadaptation des ancrages criminels régionaux d'anciens paramilitaires, donnant ainsi lieu au débat sur le néo-paramilitarisme<sup>156</sup>, la troisième génération paramilitaire ou les Groupes Armés Post Démobilisation (GAPD). D'autres auteurs situent l'origine des paramilitaires lors de la guerre d'indépendance, ou dans le contexte de la violence bipartite débouté dans les années 1940. Ainsi, à partir d'une analyse portant sur la littérature scientifique de la *première génération paramilitaire*, le CNMH identifie et explique la consolidation du paramilitarisme à partir d'une convergence de trois secteurs d'intérêt :

« 1) Les élites économiques cherchant à défendre leur patrimoine en créant des organisations de façade afin des financer les groupes paramilitaires. 2) Les narcotrafiquants à la recherche d'une expansion de leurs économies illégales et en quête de protection face aux taxations imposées par les guérillas sur leurs

---

154 STEINER Philippe, « Pareto et Weber action logique, rationnelle et incertitude », *Histoire et théorie des sciences sociales*, 2003, pp. 229-246. Adresse URL <https://www.cairn.info/histoire-et-theorie-des-sciences-sociales--9782600008624-page-229.htm> (Site consulté le 03 février 2020).

155 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Paramilitarismo...op.*, cit.42.

156 GRANADA Soledad, RESTREPO Jorge A, TOBON GARCIA Alonso, « Neoparamilitarismo en Colombia: una herramienta conceptual para la interpretación de dinámicas recientes del conflicto armado colombiano », in RESTREPO Jorge A, APONTE David, *Guerra y violencias en Colombia: herramientas e interpretaciones*, Bogotá, Editorial Pontificia Universidad Javeriana, 2009, pp. 467-499.

laboratoires de production de drogue et l'achat de feuille de coca. 3) Les militaires en confrontation avec les guérillas et l'ennemi civil interne<sup>157</sup> »

Or, l'identification des principales composantes des collusions constitutives du paramilitarisme régional a consolidé les bases pour aborder le débat autour de la *deuxième génération paramilitaire*. En effet, plusieurs travaux abordent le rapport de ces organisations avec l'État colombien, ainsi que le traitement étatique qui leur est réservé. Force est de constater que les approches de Vicente Torrijos,<sup>158</sup> Alfredo Rangel<sup>159</sup> et Javier Giraldo,<sup>160</sup> affirmant que les paramilitaires sont un produit de la violence des guérillas contre les élites économiques, restent très limitées et réfutées par la majorité de la littérature scientifique sur le sujet. En réalité, nous constatons que le débat scientifique sur les paramilitaires en Colombie est principalement façonné par deux grandes approches. D'un côté, les recherches de Jairo Estrada,<sup>161</sup> Renan Vega Cantor,<sup>162</sup> William Avilés,<sup>163</sup> Raul Zelik,<sup>164</sup> Rodrigo Uprimny<sup>165</sup> et

---

157 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Basta ya! Colombia: memorias de guerra y dignidad: Informe general grupo de memoria histórica*, Bogotá, CNMH, 2013.

158 TORRIJOS Vicente, « Cartografía del conflicto: pautas interpretativas sobre la evolución del conflicto irregular colombiano », in *Contribución al entendimiento del conflicto armado colombiano*, Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015. URL : [http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018).

159 RANGEL Alfredo, *El poder paramilitar*, Bogotá, FSD - Planeta, 2005.

160 GIRALDO MORENO Javier, « Aportes sobre el origen del conflicto armado en Colombia, su persistencia y sus impactos », in *Contribución al entendimiento del conflicto armado colombiano*, Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015. URL : [http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018).

161 ESTRADA Jairo, « Acumulación capitalista, dominación de clase y subversión. Elementos para una interpretación histórica del conflicto social y armado », en : *Contribución al entendimiento del conflicto armado colombiano*, Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015.

162 VEGA Renán, « Injerencia de los Estados Unidos, contrainsurgencia y terrorismo de Estado », in *Contribución al Entendimiento del conflicto armado colombiano*. Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas. 2015. URL : [http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018).

163 AVILÉS William, *Global Capitalism, Democracy, and Civil-Military Relations in Colombia*, SUNY Press, 2007.

164 ZELIK Raúl, *Paramilitarismo. Violencia y transformación social, política y económica en Colombia*, Bogotá, Siglo del Hombre, Fescol, Goethe Institut, 2015.

165 UPRIMNY Rodrigo, VARGAS Alfredo, « La palabra y la sangre : violencia, legalidad y guerra sucia en Colombia », in *La irrupción del paraestado. Ensayos sobre la crisis colombiana*, Bogotá, ILSA-CEREC, 1990.

Carlos Medina,<sup>166</sup> entre autres, analysent le paramilitarisme comme un projet étatique de privatisation de la violence et d'accumulation de capital dirigé par l'État et les élites nationales avec la collaboration d'organisations internationales, notamment étasuniennes<sup>167</sup>. D'un autre côté, des recherches mettent l'accent sur l'hétérogénéité des facteurs participant au surgissement, au développement et à la consolidation des groupes paramilitaires. De cette façon, les paramilitaires seraient un phénomène «*autorisé*» par l'État qui a fini par aller au-delà des cadres institutionnels qui lui ont permis d'apparaître. Dans cette perspective, nous identifions notamment les travaux de Fernán González, Ingrid Bolívar y Teófilo Vasquez sur la convergence d'intérêts entre les élites locales, les grands propriétaires terriens, l'État et les narcotrafiquants<sup>168</sup>. À cela s'ajoutent les travaux portant sur le rôle des hommes politiques dans la création des collusions criminelles entre «*agents violents locaux et agences nationales*»<sup>169</sup>; les analyses socio-historiques de Francisco Gutiérrez et Mauricio Barón<sup>170</sup>; et les travaux de Gustavo Duncan mettant l'accent sur l'indépendance et l'autonomie économique des paramilitaires par rapport à l'État<sup>171</sup>.

Les analyses sur la *troisième génération paramilitaire* reposent sur l'analyse de ces structures en tant qu'organisations reposant sur des collusions criminelles relativement consolidées et complexes. En retraçant la reconfiguration du paramilitarisme à partir d'une analyse socio-historique et spatiale<sup>172</sup>, le CNMH attire l'attention sur le fait que «*ces groupes*

---

166 MEDINA GALLEGOS Carlos, TELLEZ ARDILA Mireya, *La violencia paramilitar, parapolicial y parainstitucional en Colombia*, Bogotá, Rodríguez Quito Editores, 1994.

167 RENOUX Xavier, *La Privatisation de la violence: Mercenaires & sociétés militaires privées au service du marché*, Marseille, Agone, Dossiers noirs, 2005.

168 GONZALEZ Fernán, BOLIVAR Ingrid J., VASQUEZ Teófilo, *Violencia política en Colombia. De la nación fragmentada a la construcción del Estado*, Cinep, Bogotá, 2003.

169 GUTIERREZ SANÍN Francisco, BARÓN Mauricio, «*Re-stating the state : paramilitary territorial control and political order in Colombia (1978-2004)*», *Crisis States Programme DESTIN-London School of Economics*, Working Paper no. 66., 2005.

170 GUTIERREZ SANÍN Francisco, BARÓN Mauricio, «*Re-stating the state : paramilitary territorial control and political order in Colombia (1978-2004)*», *Crisis States Programme DESTIN-London School of Economics*, Working Paper no. 66., 2005.

171 DUNCAN Gustavo, *Los señores de la guerra*, Bogotá, Planeta, 2005.

172 MASSON-VINCENT Michelle, et al. «*Information géographique, analyse spatiale et géogouvernance*», *L'Espace géographique*, vol. tome 40, no. 2, 2011, pp. 127-132.

ne sont pas de simples criminels, ni le produit d'un plan orchestré par des anciens paramilitaires et leur alliés<sup>173</sup>». Ils sont définis à présent comme « des structures fortement implantées et concentrées territorialement, offrant des services de sécurité et de protection tout en étant associées à des économies de diverse nature<sup>174</sup> ». Nous constatons ainsi que le phénomène paramilitaire en Colombie a fait l'objet d'une pluralité de définitions qui permettent de tracer non seulement les évolutions de l'usage et les revendications de la violence privée à l'intérieur de ces groupes, mais aussi le rapport complexe avec les instances étatiques qui ont fini par les encadrer en tant qu'organisations criminelles. Dans ce contexte, et en essayant de dépasser les tensions propres à l'analyse de la violence paramilitaire et de son rapport avec l'État colombien, Jacobo Grajales propose son concept de *dissidence relative*. Il attire l'attention sur le fait que :

« l'utilisation de ce concept met en exergue deux dimensions fondamentales que l'on trouve dans le cas colombien, mais qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'explorations comparatives. Premièrement, malgré la participation des groupes paramilitaires à la défense d'un ordre social conservateur largement compatible avec le régime en place, la violence paramilitaire ne se retrouve pas intégrée au sein d'un *continuum* avec l'exercice légitime de la coercition. Les paramilitaires sont rejetés dans un espace externe par rapport à l'État, qualifiés de criminels, considérés par certains comme une menace à la stabilité de l'État ou, *a minima*, au monopole étatique de la violence [...] deuxièmement, même si la qualification criminelle du paramilitarisme interdit de réduire ces groupes à des simples supplétifs, la prise en compte des efforts qu'ils déploient pour obtenir une reconnaissance politique et juridique de la part de l'État nous renseigne sur la complexité de leur positionnement. La violence produit donc un espace de mobilité sociale, qui reste encadré par des formes d'intervention étatique et dont l'efficacité dépend en grande partie des appuis ou de la reconnaissance d'acteurs institutionnellement installés. De même, l'encadrement de la violence par des institutions qui possèdent le monopole de sa qualification est coproduit par les efforts des institutions et par la promptitude avec laquelle les groupes armés

---

173 Centro Nacional de Memoria Histórica, *Paramilitarismo...op., cit. p.42.*

174 Ibid.

endossent ces mêmes caractérisations. Par la transformation de leurs structures sociales, mais aussi par le façonnement du comportement et de l'*ethos* de leurs membres, ces milices réaffirment leur attachement à un ordonnancement institutionnel qui a pu aménager des espaces dans lesquels la violence est une stratégie valide de mobilité sociale et de revendication politique<sup>175</sup>»

## 2.2 Milices :

Compte tenu des aspects que nous venons de soulever sur le concept de dissidence relative, nous constatons que les tensions propres à l'analyse de l'État et de la violence paramilitaire, dont découle ce concept, peuvent aussi contribuer à la compréhension, à l'explication et à l'analyse de l'État et de la violence des *milices* au Brésil. Cependant, bien que depuis 2002 il existe des travaux portant (sans les définir en tant que telles) sur les milices, la production scientifique sur le sujet au Brésil et à l'étranger reste encore limitée. Cela s'explique notamment par la difficulté d'accès aux territoires où ces organisations imposent un contrôle sociale violent. Néanmoins, le niveau de détail et la richesse des travaux que nous avons consultés nous permettent de nourrir notre analyse. Le débat scientifique sur la question est conditionné, au même titre qu'en Colombie, par la tension entre ceux qui d'un côté analysent les milices comme des organisations supplétives des forces de sécurité de l'État, et ceux qui d'un autre côté, les définissent comme une violence organisée visant la cooptation des institutions étatiques afin de se développer économiquement. Or, comme nous l'avons souligné, l'analyse des milices et des paramilitaires ne s'encadre pas dans un *continuum* d'alliances solides et clairement établies entre l'État et les groupes précurseurs de ces organisations criminelles. C'est pour cela que l'analyse socio-historique se présente comme un choix pertinent pour comprendre à la fois l'impact de la violence des milices et des paramilitaires sur l'État, ainsi que de l'État sur ces organisations.

En effet, à partir des années 2000, les premières études apparaissent, portant sur ce qui serait dans les années à venir les groupes de milices. L'ouvrage de Marcelo Burgos marque déjà une différenciation entre la Policia Mineira et une nouvelle configuration de la « sécurité

---

175 GRAJALES Jacobo, « Privatisation et fragmentation...op., cit. p.346



locale<sup>176</sup> » dans le quartier de Rio das Pedras. Il attire l'attention en 2002 sur le fait que le modèle imposé par la Policia Mineira dans le quartier se caractérisait par la forte présence des « groupes responsables de la sécurité <sup>177</sup> » qui contrôlaient les rapports sociaux en montrant le quartier comme une « sorte d'oasis au milieu de la barbarie <sup>178</sup> », et signale également une augmentation des extorsions, des homicides, ainsi qu'un renforcement du rôle de l'association d'habitants du quartier<sup>179</sup>. Or, bien que l'expansion et la consolidation de la Policia Mineira en tant qu'instance d'autorité locale ait été identifiée par le chercheur Marcelo Burgos depuis 2002, ce n'est qu'à partir de 2005, lors de la publication d'un article de presse portant sur le contrôle de 42 favelas effectué par des policiers, que le terme de *milices* commence à être utilisé<sup>180</sup>.

Dans cette perspective, les recherches menées par Alba Zaluar et Isabel Siqueira Conceição en 2007<sup>181</sup> placent aussi le début de la criminalité organisée des milices sur le modèle de Policia Mineira de Rio das Pedras mis en place vers la fin des années 1970. Dans ce sens, Rogeiro Santos affirme que « l'utilisation du terme *milice* s'inscrit dans une recherche de légitimation des actions de la Policia Mineira<sup>182</sup> », le terme serait en réalité un euphémisme pour éviter de se référer à une organisation discréditée médiatiquement par la disproportion de l'usage de la violence, de la multiplication d'actions criminelles visant des gains économiques privés, ainsi que la mise en place des systèmes clientélistes électoraux<sup>183</sup>. En effet, Rogeiro Santos attire l'attention sur le fait que depuis la fin des années 1990, la

---

176 BURGOS Marcelo Baumman (Org.), *A Utopia da comunidade... op., cit. p.16*

177 Ibid

178 Idem, p. 63

179 Idem, p. 64

180 Milícias de PMs expulsam o tráfico, O Globo, 20 mars 2005, <https://oglobo.globo.com/rio/milicias-de-pms-expulsam-trafico-4560083> (consulté février 2019).

181 ZALUAR Alba, CONCEIÇÃO Isabel, « Favelas sob o controle das milícias no Rio de Janeiro: que paz? », *São Paulo em Perspectiva*, vol. 21, n° 2, São Paulo, 2007, pp. 89-101.

182 SANTOS Rogério Dultra dos, « As “milícias” do Rio de Janeiro (ou a busca de legitimidade da polícia mineira) », *Centro de Estudos Direito e Sociedade – Boletim*, 2007, <http://www.cedes.iuperj.br> (consulté juin 2019).

183 Idem, p. 3

Policia Mineira mettait en place plusieurs pratiques criminelles visant le contrôle immobilier, l'extorsion de commerçants et la prestation des services de sécurité<sup>184</sup>.

Bien qu'en 2007 la présence de la Policia Mineira soit présente sur une centaine de favelas dans l'État de Rio de Janeiro, ce n'est qu'à partir de l'étude comparative d'Alba Zaluar et Isabel Siqueira Conceição que le concept de milices va être défini plus précisément. À partir d'une comparaison portant sur les zones contrôlées par les milices et par le trafic à Rio de Janeiro, les autrices identifient l'expansion du contrôle territorial armé et économique des milices à d'autres favelas, comme l'élément qui permet d'ériger ces groupes en tant qu'objet d'intérêt pour l'agenda politique et médiatique. Nous ajouterons à ceci que l'abandon d'une inscription territoriale nettement locale nous permet de mieux différencier les groupes para-policiers de la Policia Mineira des groupes de milices.

Comme nous l'avons souligné dans notre premier chapitre, la milice connue sous le nom de *Liga da Justiça* fonctionnait depuis 1995 de manière similaire à la Policia Mineira. Elles établissaient des collusions entre les pouvoirs politiques locaux, des agents de sécurité de l'État et des civils armés. Sur ce point, Rosane Oliveira et Jorge Paulo Riveiro<sup>185</sup> signalent qu'outre la cooptation d'associations de quartier, la mise en place des réseaux clientélistes et le développement des marchés criminels, l'une des principales différences entre la Policia Mineira et les milices, est la capacité de ces dernières à diversifier et à développer des marchés criminels dans les territoires sous leur contrôle. De plus, l'expansion de l'occupation armée des milices s'explique aussi par une stratégie de dispute territoriale entre ces organisations et les factions du narcotrafic.

En effet, comme nous l'analyserons au cours de notre troisième chapitre, depuis 2005 les autorités politiques de la ville de Rio de Janeiro faisaient référence aux milices en tant que *groupes d'autodéfense communautaires*, créés spontanément par les populations afin de se défendre contre la menace du narcotrafic<sup>186</sup>. Parallèlement, des demandes pour mener des

184 Idem, p. 3

185 OLIVEIRA Rosane, RIBEIRO Jorge Paulo, « O impacto da ação das milicias em relação as políticas públicas de segurança no Rio de Janeiro », *Crime e Globalização*, Amsterdam, TNI Briefing series, 2010.

186 "Este avanço dessas Autodefesas Comunitárias (ADCs) mostra que o combate ao narcovarejo nas comunidades não é uma questão sofisticada, mas de presença da polícia e de motivação. Em curto prazo o as ADCs (Autodefesas Comunitárias) são um problema menor, muito menor, que o tráfico. Milícias avançam

enquêtes parlementaires sur les groupes de milices<sup>187</sup> ont été déposées par des forces politiques de gauche auprès de l'Assemblée Législative de Rio de Janeiro. Néanmoins, la séquestration des deux journalistes du journal « O Dia » le 14 mai 2008 va amplifier le phénomène et lui apporter une plus grande notoriété. Une fenêtre d'opportunité pour la recherche sur le sujet s'est alors ouverte lors de la création de la Commission d'enquête parlementaire (CPI des milices) chargée des investigations sur les milices à Rio de Janeiro en juin 2008<sup>188</sup>.

Il existe un essor des analyses scientifiques sur ces groupes depuis 2007. D'un coté, nous identifions les travaux d'Ignacio Cano et Thaïs Duarte<sup>189</sup>; Rogeiro Dutra Dos Santos<sup>190</sup>; Rosane Oliveira et Jorge Paulo Riveiro<sup>191</sup> et Michelle Airam da Costa Chaves<sup>192</sup> abordant les milices comme le produit de l'absence institutionnelle étatique sur le plan sécuritaire et d'ordre public. Compte tenu de la date de publication de ces travaux et du fait que le phénomène des milices n'était pas encore très étudié, nous remarquons que la majorité des textes porte notamment sur les origines des milices en proposant des hypothèses sur les principaux facteurs de développement de ces groupes. Ces travaux soumettent également plusieurs suggestions et critiques sur la conduite des politiques publiques sécuritaires au niveau national et dans l'État de Rio de Janeiro. L'anthropologue Luiz Eduardo Soares

---

pelo corredor do Pan 2007. (consulté janvier 2018)

187 A instauração da Comissão Parlamentar de Inquérito foi requerida pelo Deputado MARCELO FREIXO em fevereiro de 2007, em decorrência da extrema gravidade da situação das milícias em comunidades no Estado do Rio de Janeiro, com fortes indícios de envolvimento de policiais, civis e militares, bombeiros militares e agentes penitenciários

188 Commission d'enquête parlementaire *CPI das milicias* (CPI des Milices) sur les milices dirigé par le député Marcelo Freixo du parti PSOL.

189 CANO Ignácio, « Seis por meia dúzia ? Um estudo exploratório do fenômeno das chamadas 'Milícias' no Rio de Janeiro » In: *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Justiça Global, Fundação Heinrich Böll, 2008.

190 SANTOS Rogério Dultra dos, « As "milícias" do Rio de Janeiro (ou a busca de legitimidade da polícia mineira) », *Centro de Estudos Direito e Sociedade – Boletim*, 2007, <http://www.cedes.iuperj.br> (consulté le xxxx).

191 OLIVEIRA Rosane, RIBEIRO Jorge Paulo, « O impacto da ação das milícias em relação as políticas públicas de segurança no Rio de Janeiro », *Crime e Globalização*, Amsterdam, TNI Briefing series, 2010.

192 DA COSTA CHAVES Michelle Airam, « Milícias do século XXI », *Saberes e praticas científicas, Encontro nacional de historia da Anaphu*, Rio, 2014.

affirmait, lors de sa participation dans la Commission d'enquêtes parlementaire (CPI) sur les milices en 2008, que la participation des policiers dans ces groupes s'explique notamment « par les bas salaires accordés aux fonctionnaires de police<sup>193</sup> ». En 2008, avant l'éclatement de l'affaire dans la sphère médiatique sur l'enlèvement des journalistes par les milices, Ignacio Cano définissait ces groupes à partir de la confluence de cinq caractéristiques centrales :

« 1) Domination territoriale sur des petits territoires. 2) coercition des habitants et des commerçants. 3) motivation économique individuelle 4) mise en place des discours de légitimation axés sur la lutte contre le trafic de drogue et la mise en place d'un *ordre protecteur* 5) participation active et publique d'agents de l'État occupant des positions de commandement <sup>194</sup> »

D'un autre côté, nous retrouvons les travaux de Jose Claudio Souza Alves ; Luciana Araujo de Paula<sup>195</sup>; et Alba Zaluar et Isabel Siqueira Conceição<sup>196</sup>. Leurs analyses reposent généralement sur l'hypothèse selon laquelle les milices seraient des forces supplétives dirigées par des agents de sécurité de l'État. Ainsi, ce phénomène s'inscrirait dans un *continuum* des pratiques autoritaires depuis la période dictatoriale. Selon Luciana Araujo, l'essor des milices s'explique par les zones grises et les enclaves autoritaires issues de la période dictatoriale et par les processus mafieux à l'intérieur des polices dans l'État Rio de Janeiro. De son côté, Jose Claudio Souza Alves analyse dans une perspective socio-historique le processus de formation de la violence dans la Baixada Fluminense. Dans son ouvrage, il explique comment les inégalités sociales, l'extraction de ressources aux mains des grands propriétaires terriens et les liens entre les forces politiques et les groupes d'extermination dans la région ont contribué à l'extermination des milliers des personnes, notamment depuis la période dictatoriale. Enfin, dans ses articles sur les milices<sup>197</sup>, il établit une corrélation entre

---

193 Rapport officiel de la CPI des milices p.9.

[https://static.congressoemfoco.uol.com.br/2018/12/relatorio\\_milicia.pdf](https://static.congressoemfoco.uol.com.br/2018/12/relatorio_milicia.pdf) (consulté juin 2018)

194 CANO Ignacio, « Seis por meia dúzia...op., cit. p.59.

195 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise» ... op., cit.

196 ZALUAR Alba, CONCEIÇÃO Isabel, « Favelas sob ...op., cit.

197 SOUZA ALVES José Claudio, « Milícias: Mudanças na Economia Política do Crime no Rio de Janeiro », *Justiça Global*, Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll,

les stratégies de reconfiguration du contrôle militaire dans l'État de Rio de Janeiro et la présence territoriale des groupes d'extermination et des milices.

Cela dit, on observe un processus de restructuration de ces organisations dans l'État de Rio de Janeiro à la suite des condamnations issues des investigations et des accusations faites dans le cadre de la CPI des milices. Des évolutions sont observables depuis 2008. En effet, l'ouvrage « *No Sapatinho* » d'Ignacio Cano et Thaïs Duarte en 2012, identifie de nouvelles caractéristiques au sein de ces organisations. Il propose une nouvelle définition des milices à partir des cinq caractéristiques :

« 1) Contrôle territorial et social assuré par des groupes armés irréguliers qui s'inscrivent dans de petits territoires en faisant usage effectif de la violence 2) Coaction des habitants et des commerçants locaux. Bien qu'il existe un degré partiel de légitimation et de tolérance de la part des habitants, l'intimidation des populations est la règle. Dans le cas contraire, nous parlerions de groupes de sécurité privée. 3) Motivation économique individuelle de leurs membres. En l'absence d'un discours public de légitimation, l'objectif des milices apparaît de forme plus claire. Même si dans certains cas l'on constate la mise en place en parallèle des agendas ou des projets moraux (comme la lutte contre la consommation des drogues), le bénéfice économique reste la motivation prioritaire. 4) Les positions de commandement sont occupés par des agents de sécurité publique de l'État qui agissent de manière privée 5) Mise en place des systèmes de taxation obligatoires aux habitants et aux commerçants en échange d'une supposée protection. Dans la majorité des cas, il existe aussi des monopoles de coaction sur certains produits et services consommés dans ces territoires. La coaction est essentielle pour comprendre ce phénomène, sans elle, on serait face à des groupes de sécurité privée ou à des monopoles de base économique<sup>198</sup> »

---

2008. pp. 33-36.

198 CANO Ignacio, DUARTE, Thaïs, « *No sapatinho* » : *a evolução das milícias no Rio de Janeiro (2008-2011)*, Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll, 2012.

Cette définition est l'une de plus détaillée jusqu'à présent sur les milices. Néanmoins, nous regrettons que les collusions entre ces acteurs armés et les pouvoirs politiques locaux, fédérés et nationaux, ne soient pas considérées comme une caractéristique constituante de la criminalité organisée des milices. Jose Claudio Souza Alves attire l'attention sur le fait que, depuis les années 1990, les membres des groupes d'extermination, puis, des milices, sont élus en tant que conseillers municipaux, maires et députés<sup>199</sup> grâce à la consolidation des réseaux clientélistes. Dans ce sens, la thèse doctorale de Vinicius Assis Couto<sup>200</sup> en 2018 apporte et renforce la pertinence de ce volet d'analyse en présentant une étude détaillée sur les processus de structuration et d'insertion politique des milices. Soulignons que le terme de milices n'est introduite dans le code pénal brésilien que le 27 septembre 2012 par le biais de la loi Lei 12720. Comme nous l'analyserons dans notre cinquième chapitre, l'organisation des milices privées, ainsi que des escadrons et d'autres groupes prévus dans cette loi configurent la participation des milices dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État.

En plus des études sur l'inscription des milices dans la configuration territoriale des organisations criminelles dans l'État de Rio de Janeiro<sup>201</sup> ou des études comparatives sur leurs conflits avec d'autres organisations pour le contrôle de l'ordre social<sup>202</sup>, d'autres études exclusives et plus spécifiques sur les milices sont menées depuis 2012. Citons les travaux de Maíra Machado-Martins<sup>203</sup> et Leandro Benmergui et Rafael Soares Gonçalves<sup>204</sup> sur

---

199 ALVES José Claudio Souza, « Milícias: Mudanças na Economia Política do Crime no Rio de Janeiro », *Justiça Global*, Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll, 2008. pp. 33-36.

200 COUTO Vinicius Assis, *Entre armas e urnas: processos de estruturação e inserção política de organizações criminosas, as milícias como um estudo de caso*, Tese de Departamento de Sociologia da Universidade Federal de Minas Gerais, 2018.

201 DE SOUZA Jailson, FERNANDES Fernando, BRAGA Raquel, « Grupos criminosos, armados com domínio de território: reflexões sobre a territorialidade do crime na Região Metropolitana do Rio de Janeiro », In *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro, Justiça Global, 2008, pp. 16-24.

202 ARIAS Enrique, BARNES Nicholas, « Crime and plural orders in Rio de Janeiro, Brazil », *Current Sociology*, 65(3), 2017, pp. 448-465.

203 MACHADO-MARTINS Maíra, « Les « copropriétés populaires » à Rio de Janeiro, émergence d'un nouveau modèle d'habitat spontané », *L'Espace Politique*, 17, 2012.

204 BENMERGUI Leandro, SOARES GONÇALVE, Rafael, « Urbanismo Miliciano in Rio de Janeiro », *NACLA Report on the Americas*, 51:4, 2019, pp. 379-385.

l'urbanisme milicien. Plus récemment, Vinicius Assis Couto et Claudio Beato Filho<sup>205</sup> ont analysé les milices depuis la perspective des réseaux sociaux<sup>206</sup>. Ces derniers soulignent que la littérature spécifique sur le sujet reste encore limitée. En effet, leur analyse est presque l'une des seules à ne pas utiliser une approche qualitative sur le sujet, puisqu'ils se basent sur les données issues de la CPI des milices en retraçant plus d'une trentaine des sous-réseaux miliciens. En dépit de l'apport méthodologique de ces travaux, précisons qu'ils correspondent à la configuration des milices en 2007, ce qui s'explique notamment par l'absence de données solides et officielles, ainsi que par le risque pris de mener des enquêtes dans des zones sous contrôle de milices.

Il n'existe pas encore d'analyses scientifiques sur les milices à l'échelle nationale. Pourtant, plusieurs articles de presse attestent déjà l'existence de groupes des milices dans plusieurs États fédérés. Un article publié en 2018 mentionnait qu'un rapport a été effectué par le Ministère de droits humains brésilien sur la base de dénonciations portant sur des groupes miliciens dans 15 des 27 états du Brésil<sup>207</sup>. En 2020, un article du journal *Estadão*, reprenant des informations confidentielles fournies par le Bureau du Procureur Fédéral et d'autres autorités publiques, identifie l'existence de groupes de milices dans 23 États brésiliens, ainsi que dans le district fédéral à Brasilia<sup>208</sup>. Bien que ces groupes soient encore en développement, l'une des principales préoccupations des autorités publiques est la possibilité d'un passage, au sein de ces groupes, à une coordination intra-étatique<sup>209</sup>, inter-étatique ou

---

205 ASSIS COUTO Vinicius, BEATO FILHO Claudio, « Milícias: o crime organizado por meio de uma análise das redes sociais », *Revista Brasileira de Sociologia*, v. 7, n. 17, 2019.

206 FORSE Michel, « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, vol. 147, no. 3, 2008, pp. 10-19.

BARABÁSI Albert-László, *Linked (conectado): a nova ciência dos networks*, Leopardo, São Paulo, 2009.

GRANOVETTER Mark, « The strength of weak ties », *American journal of sociology*, 1973, pp. 1360-1380.

207 Não é só no Rio. Milícias estão em 15 estados de norte a sul do Brasil, *Metropoles*, 1 avril 2018, <https://www.metropoles.com/materias-especiais/nao-e-so-no-rio-milicias-estao-em-15-estados-de-norte-a-sul-do-brasil> (consulté avril 2018).

208 Eleicoes 2020 : Milícias nas urnas. 26 janvier 2020 <https://www.estadao.com.br/infograficos/politica,eleicoes-2020-milicias-nas-urnas,1069309> (Consulté mai 2020)

209 Notamment dans l'État de Rio de Janeiro

fédérale. En ce sens, plusieurs chercheurs soutiennent que l'une des stratégies des milices serait de se montrer en apparence disséminées et réduites aux territoires où elles imposent leur contrôle social<sup>210</sup>. Désormais, les estimations faites par la presse, toujours basées sur des informations officielles, indiquent que deux millions de personnes habitent dans des territoires contrôlés par les milices dans la zone métropolitaine de Rio de Janeiro<sup>211</sup>. Après avoir analysé les différentes approches au sujet des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie, nous constatons que les apports de la sociologie «bourdieusienne» sont presque absentes dans le débat. Il existe seulement les analyses de Manfredo Koessler<sup>212</sup> au sujet des paramilitaires en Colombie, définis comme des

« agents armés par l'usage de la violence qui soutiennent des objectifs politiques, sociaux et économiques afin de garantir la reproduction de l'espace social colombien et la position d'autres acteurs dominants dans différents champs. Cet espace social est structuré historiquement par la violence incorporée dans *l'habitus* de plusieurs agents<sup>213</sup> »

En somme, les tensions entre les approches axées sur la « privatisation étatique de la violence » et le manque de présence ou effondrement de l'État<sup>214</sup> caractérisent le débat autour des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie. Précisons que nous ne souhaitons pas dans notre recherche proposer un juste milieu sur l'étude entre les violences des criminalités organisées et les États. En revanche, notre démarche consiste à montrer que « l'émergence de groupes armés non statutaires, la multiplication des formes d'affrontement et la fragmentation des usages de la violence ne sont le signe ni de la disparition de l'État ni de son affaiblissement inéluctable<sup>215</sup> ».

---

210 CANO Ignacio, DUARTE, Thais, “*No sapatinho*”... *op.cit.* p.13.

211 Franquia do crime: 2 milhões de pessoas no RJ estão em áreas sob influência de milícias, O Globo, 14 mars 2018, <https://g1.globo.com/rj/rio-de-janeiro/noticia/franquia-do-crime-2-milhoes-de-pessoas-no-rj-estao-em-areas-sob-influencia-de-milicias.ghtml> (consulté février 2019)

212 KOESSL Manfredo, *Violencia y habitus: paramilitarismo en Colombia*, Bogotá, Siglo del Hombre, 2015.

213 Ibid.

214 KOONINGS Kees, KRUIJT Dirk, *Armed actors: organized violence and state failure in Latin America*, Londres, Zed Books, 2004.

215 GRAJALES Jacobo, LE COUR GRANDMAISON Romain, *L'État malgré tout....op. cit.*, p.7.



Pour conclure ce chapitre, il semble important de souligner en quoi les différents apports conceptuels de ces études contribuent à mieux identifier le rôle de la violence de ces organisations dans le processus de reconfiguration de l'État en Colombie et au Brésil. En premier lieu, nous constatons que les variations dans la définition conceptuelle des milices et des paramilitaires sont une preuve de la configuration de ces groupes en tant que dissidences relatives. En effet, le rapport complexe entre l'État et ces organisations s'observe lorsque les paramilitaires et les milices mettent en place des stratégies diverses de justification de leur usage de la violence privée, mais aussi lorsque l'État mobilise des qualifications juridiques, comme celle du crime organisé, afin de se démarquer des accusations portées par ces groupes en tant que forces supplétives aux forces de sécurité de l'État.

En deuxième lieu, nous nous sommes limités à l'analyse conceptuelle de ces groupes en faisant allusion au fait que les milices sont à la fois un sujet d'études et une modalité de crime organisé relativement récente. Apparue il y environ deux décennies, cette modalité de criminalité organisée est à présent en pleine expansion. Par rapport au paramilitarisme, la production scientifique sur les milices est bien moindre. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, comme la dangerosité du terrain et du sujet d'enquête pour les chercheurs et l'absence d'une fenêtre d'opportunité similaire à celle qui s'est ouverte lors du processus de désarmement et de démobilisation auquel ont participé les paramilitaires colombiens en 2006. À cette occasion les chercheurs ont eu accès à plusieurs données empiriques provenant des déclarations des chefs paramilitaires dans le cadre de la Loi de Justice et de Paix<sup>216</sup>. Enfin, le contexte de conflit armé dans lequel se trouve la Colombie depuis 1964 a suscité de nombreuses analyses en intégrant progressivement les paramilitaires comme des acteurs de ce conflit. Néanmoins, l'importance de la participation des milices dans la reconfiguration sécuritaire de l'État n'est pas négligeable. En effet, le processus d'expansion de ces groupes sur le territoire national, bien qu'il ne soit pas encore coordonné, démontre l'évolution d'un phénomène basé sur la mise en place des économies criminelles, des systèmes de contrôle social armé et des réseaux clientélistes électoraux auxquels participent des agents de sécurité de l'État, des civils et des responsables politiques. Avant de passer à la présentation de la

---

216 RENTERIA, Jaime Araujo. « Loi « Justice et Paix » et droit des victimes : l'expérience colombienne », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008, pp. 88-94.

deuxième partie de cette recherche où nous mènerons une analyse plus détaillée de ces groupes, nous présenterons une conclusion portant sur les sujet abordés dans cette première partie.

\*\*\*

## **Conclusion**

Dans cette première partie, nous avons examiné, sur la base d'une mise en perspective socio-historique divisée en 3 séquences temporelles, comment, au Brésil et en Colombie, malgré les différences en termes de régimes politiques, de présence armée insurrectionnelle, mais également au regard de la place occupée par les Armées et les forces de police dans l'organisation institutionnelle, des pratiques telles que la privatisation de la violence et la persécution politique se sont traduites par le renforcement et la systématisation des plans d'extermination sociale de franges spécifiques de la société. Ces importantes convergences s'expliquent entre autres par la mise en œuvre de la doctrine de sécurité nationale qui sert d'appui à la création d'un ennemi intérieur qu'il devient nécessaire d'éliminer. En ce sens, les guérillas et leur base sociale, notamment localisées dans des territoires pauvres et racialisés, deviennent des cibles. Bien que cette extermination sociale s'appuie également sur des fondement moraux, ethniques et raciaux, c'est la notion d'ennemi intérieur et l'avènement de la lutte contre le narcotrafic qui entretiennent, au cours des années 1980, une continuité conflictuelle permettant aux groupes armés proches des forces armées et de la police de s'ériger en tant qu'instances d'autorité locale. C'est ainsi que les milices et les paramilitaires commencent à consolider non seulement leurs économies criminelles, mais également leurs relations avec des responsables politiques et acteurs économiques.

Comme nous l'avons observé dans notre deuxième chapitre, le surgissement des milices et des paramilitaires s'explique également par le traitement étatique différencié qui leur est réservé. Dans la mesure où ils se revendiquent comme étant les garants de l'ordre public et de la protection des populations, ces groupes criminels parapoliciers et paramilitaires entretiennent, depuis leur surgissement, une proximité avec les institutions et agents de l'État. Néanmoins, ce rapport n'est pas univoque. En effet, il répond aussi à des logiques conflictuelles et à des qualifications étatiques qui les identifient à des menaces pour la sécurité

publique. Notre analyse ne repose pas sur une comparaison des structures d'organisation armées mais plutôt sur la participation de la violence spécifiquement exercée par celles-ci au processus de reconfiguration sécuritaire de l'État. C'est pourquoi, notre démarche méthodologique s'appuie sur le concept de *dissidence relative* et non pas sur des approches rationnelles bureaucratiques. Nous percevons la relation de ces acteurs armés et de leur rapport avec l'État comme: «une instance de production de sens». C'est dans cette perspective et sur la base d'une analyse approfondie du surgissement de ces groupes que nous aborderons la deuxième partie de notre recherche portant notamment sur la reconfiguration des milices et des paramilitaires à partir des années 1990.

**DEUXIÈME PARTIE.**

**INSTRUMENTALISATION ÉTATIQUE DU CRIME ORGANISÉ OU COOPTATION  
CRIMINELLE DE L'ÉTAT ?**

## DEUXIÈME PARTIE. INSTRUMENTALISATION ÉTATIQUE DU CRIME ORGANISÉ OU COOPTATION CRIMINELLE DE L'ÉTAT ?

À l'instar du contexte historique dans lequel ont surgi les milices et les paramilitaires, ainsi que sur la base des précisions méthodologiques et conceptuelles que nous avons évoqué dans notre première partie et en reprenant les axes d'analyse du gouvernement de la violence et du gouvernement par la violence proposés par Jacobo Grajales, nous nous apprêtons à étudier la participation des milices et des paramilitaires en tant que dissidences relatives dans le processus de reconfiguration de l'État au Brésil et en Colombie. Pour ce faire, au sein de notre troisième chapitre, nous analyserons dans un premier temps de quelle manière les milices et les paramilitaires font l'objet de diverses formes de traitement judiciaire et politique de la part de l'État.

Dans cette perspective, nous examinerons non seulement les qualifications politiques attribuées à ces groupes par le biais desquelles ils sont notamment considérés comme des groupes d'« autodéfense communautaire », mais également les qualifications juridiques qui les assimilent à certaines formes de criminalité. Nous examinons ces formes de gouvernement de la violence sur la base d'une analyse comparée de trois études de cas représentatifs des stratégies de cooptation des associations de quartier et des coopératives de sécurité mises en place par ces groupes. Puis, après avoir identifié un référentiel sectoriel sécuritaire commun entre la politique des UPP à Rio de Janeiro et de la PSD en Colombie, nous examinerons dans quel cadre l'orientation des politiques publiques de sécurité contribue à l'expansion territoriale de ces groupes.

D'autre part, dans notre quatrième chapitre, nous aborderons l'étude du gouvernement *par la violence* à partir de l'analyse des processus de privatisation et de marchandisation de la sécurité dans lesquels s'encadre l'agissement des milices et des paramilitaires. Pour ce faire, nous examinerons tout d'abord la particularité des répertoires d'action violente communs à ces groupes, ainsi que l'articulation de l'action étatique avec les processus d'expansion territoriale et de développement économique qui caractérisent ces deux formes de criminalité. Ces deux chapitres nous permettront ainsi de démontrer comment s'opère l'expansion

territoriale de la violence et le développement des économies criminelles des milices et des paramilitaires.

### **Chapitre III – Gouvernement de la violence paramilitaire et parapolicrière**

L'analyse du gouvernement *de la* violence sur laquelle nous nous attardons dans ce chapitre soulève aussi la question des limites entre la « violence criminelle et la violence politique<sup>217</sup> ». C'est pour ça que nous analyserons le traitement étatique fluctuant entre la catégorisation des milices et des paramilitaires en tant que « criminels politiques et criminels ordinaires<sup>218</sup> ». Pour ce faire nous comparerons trois études de cas qui portent sur les associations de quartier et les coopératives de sécurité. Structures cooptées par les milices et les paramilitaires, elles servent de façade et permettent de justifier le recours à la violence. Dans un second temps, nous interrogerons la manière dont les référentiels de politiques publiques sécuritaires guident le processus d'adaptation et de revendication des paramilitaires et des milices en tant que forces supplétives aux forces de sécurité de l'État.

#### **3.1 Les cas de l'AMARP et du SOS-Social dans l'État de Rio de Janeiro et des Convivir dans la région de l'Urabá en Colombie.**

Depuis la deuxième moitié du XXe siècle, les Escadrons de la mort au Brésil et les Juntas d'autodéfenses en Colombie, toutes deux associées aux Forces militaires, se sont érigé en tant que groupes supplétifs aux forces de sécurité de l'État dans le cadre de la lutte contre les guérillas communistes<sup>219</sup>. La doctrine de sécurité nationale en Amérique latine s'est traduite non seulement par un renforcement des forces militaires dans le continent, mais aussi par la consolidation des régimes militaires autoritaires dans plusieurs pays latino-américains<sup>220</sup>. En effet, la violation systématique des droits humains sous les gouvernements

---

217 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.84

218 Ibid.

219 Nous avons abordé le rôle des escadrons de la mort et des Juntas autodéfenses dans la lutte contre les guérillas dans notre premier chapitre.

220 SIDICARO Ricardo. Huit propositions sur les régimes autoritaires d'Argentine, du Chili et d'Uruguay. In: *L'Homme et la société*, N. 69-70, 1983. Actualité des philosophes de l'École de Francfort. pp. 145-174.

militaires peut être partiellement attribuée aux processus de formation dispensés par la SOA exclusivement aux militaires latino-américains<sup>221</sup>. Les attaques à l'encontre de la population civile étaient justifiées par la lutte contre l'ennemi intérieur et les bases sociales et territoriales au sein desquelles les guérillas communistes obtenaient du soutien et des ressources<sup>222</sup>. C'est pourquoi il est possible d'établir une corrélation avec la consolidation des escadrons de la mort financés par des grands propriétaires terriens, appuyés par les forces militaires, survenue au Brésil comme en Colombie au cours des années 1970.

Dans les années 1980, en parallèle à la multiplication de groupes d'extermination sociale contre-insurrectionnelle, un processus de relative autonomisation des anciens escadrons de la mort est à l'œuvre. Tout en gardant des liens avec l'État, ces groupes commencent à occuper la place d'autorités locales. À ce stade, nous assistons en Colombie à une consolidation du paramilitarisme régional et à un processus de politisation des ces entreprises criminelles<sup>223</sup>. Il existe également une multiplication des « groupes d'autodéfense civile financés par le trafic de drogues, qui se chargent de perpétrer le sale boulot de la violence de masse<sup>224</sup> » envers les populations et les militants associés aux partis politiques de gauche. En effet, malgré l'autonomisation relative des paramilitaires et la dénonciation des liens entre le narcotrafic et le paramilitarisme régional, « toutes les enquêtes judiciaires des années 1980 sur les liens entre militaires et paramilitaires en Colombie ont été gelées<sup>225</sup> ». Cette période coïncide avec l'expansion du narcotrafic, qui devient un acteur et un facteur déterminant dans la configuration sécuritaire de l'État, non seulement en Colombie mais aussi au Brésil et dans d'autres pays latino-américains<sup>226</sup>.

---

221 RESCHE Julien, « L'École des Amériques, vecteur de l'influence américaine dans les forces armées d'Amérique latine », *Stratégique*, vol. 104, no. 3, 2013, pp. 181-202.

222 Nous avons expliqué la confusion des tâches militaires et policières dans le contexte de la doctrine de sécurité nationale dans notre premier chapitre.

223 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, *op.*, cit, p.91

224 MANRIQUE RUEDA, Gabriela. « Grajales (Jacobó), Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie, Paris, Karthala, coll. « *Recherches internationales* », bibliographie, 2016, 324 p. », *Politix*, vol. 117, no. 1, 2017, pp. 251-253.

225 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, *op.*, cit, p.152

226 Chercher citations sur le narcotrafic en AL

Du côté brésilien, plusieurs groupes para-policiers s'insèrent dans le paysage politique des autorités locales en se positionnant en tant qu'organisations garantes de la sécurité des populations dans la lutte contre le narcotrafic. La mise en place des systèmes de taxation aux habitants des quartier pauvres en échange des services de sécurité privée a nourri les bases des économies criminelles dirigés par des agents de sécurité de l'État. Au cours des années 1990, la violence urbaine explose dans les deux pays, en raison de l'expansion du commerce de détail de drogues dans les centres urbains. Face à cela, les États colombien et brésilien accélèrent le processus de privatisation du contrôle social et territorial par le biais de la création des entreprises et des coopératives de sécurité privée. C'est un des moyens des groupes paramilitaires et des milices pour renforcer et étendre leur pouvoir au sein des espaces d'autorités locales territoriales. Néanmoins, dans le cas colombien, les collusions entre les paramilitaires et le narcotrafic, associé au grands propriétaires terriens, érigent les groupes paramilitaires en tant que problème de sécurité publique de l'État. En 1989, survient l'assassinat des plusieurs membres d'une mission judiciaire dans la ville de Puerto Boyacá. Cette mission avait la particularité de menacer :

« les intérêts des paramilitaires, qui avaient assassiné dix-neuf commerçants quelques mois plus tôt. Elle menaçait les intérêts des narcotrafiquants, car la visite des fonctionnaires judiciaires risquait de mettre en péril la sécurité de leurs plantations de coca et leurs laboratoires de fabrication de cocaïne. Enfin, elle représentait une menace pour certains politiques, car les fonctionnaires enquêtaient également sur l'octroi de marchés publics à des proches des paramilitaires <sup>227</sup>»

Dans ce contexte de renforcement des alliances entre les paramilitaires et le narcotrafic, le gouvernement colombien abroge en 1989 le décret législatif de 1965 autorisant la création des Juntas d'autodéfenses. C'est de cette façon que la constitution des groupes armés civils supplétifs aux forces militaires étatiques a été associée au crime organisé. L'intensification du conflit avec les cartels de drogue et l'association des paramilitaires aux narcotrafic a conduit à considérer les groupes paramilitaires comme une menace pour la sécurité intérieure<sup>228</sup>. En ce

---

227 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.171

228 Chercher une citation pour ceci



sens, la relation entre les paramilitaires et l'État n'est pas univoque, mais, à l'inverse, complexe car elle dépend des configurations du champ sécuritaire et de la consolidation des économies criminelles. Néanmoins, des décrets édictés en 1994, visant la régulation des coopératives de vigilance et de sécurité privée, pointent du doigt le mouvement de légalisation des « firmes de sécurité privée militarisées<sup>229</sup> », dans lesquelles la participation de civils était fortement encouragée par les autorités publiques. Ces structures, appelées *Convivir*, ont servi de façade permettant aux groupes paramilitaires de se consolider en tant qu'autorités locales au niveau départemental et municipal<sup>230</sup>. De plus, l'existence de cette figure légale leur a permis de se positionner en tant que médiateurs locaux<sup>231</sup> entre les militaires, les grands propriétaires terriens et les responsables politiques. Étant cooptées et dirigées par les groupes paramilitaires, les *Convivir* ont été utiles pour rassembler des renseignements et sont devenues un organe de coopération avec les forces militaires.

Au Brésil, le processus de domination territoriale des groupes criminels proches des autorités de l'État ne se développe pas dans un contexte de conflit armé interne dans lequel la confrontation militaire ouverte contre les groupes guérilleros est au centre<sup>232</sup>. Au Brésil nous observons un cadre de confrontation fragmentée avec les factions du narcotrafic. Pourtant, la fin de la dictature militaire au Brésil ne marque pas la fin de l'héritage militaire et des stratégies criminelles et policières basées sur la guerre contre un ennemi intérieur. En effet, le référentiel de lutte contre le narcotrafic<sup>233</sup> sert de justification aux groupes d'extermination sociale composés par des civils et des policiers pour s'ériger en tant que forces de sécurité privées dans la lutte contre les narcotrafiquants. Aux échelons des autorités locales et municipales, elles s'appuient sur la cooptation des associations de quartier en imposant leur

---

229 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.179

230 MARTIN Gérard, « Violences stratégiques et violences désorganisées dans la région de Urabá en Colombie », *Cultures & Conflits*, vol. 24-25, no. 1, 1997, pp. 0-0.

231 VILLAMIZAR, Juan Carlos. Elementos para periodizar la violencia en Colombia: dimensiones causales e interpretaciones historiográficas. *Ciencia Política*, 2018, vol. 13, no 25, p. 173-192.

232 Ibid.

233 MULLER Pierre, « Chapitre III. Expliquer le changement : l'analyse cognitive des politiques publiques », Pierre Muller éd., *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, 2018, pp. 50-86.

services de sécurité auprès des populations, ainsi qu'en établissant des réseaux clientélistes<sup>234</sup> entre les élus politiques et les quartiers sous leur contrôle<sup>235</sup>.

En 1979, « l'Association des Habitants et Amis de Rio das Pedras<sup>236</sup> » (AMARP) est créée dans la zone ouest de la ville de Rio de Janeiro. D'après Luciana Araujo, cette association « luttait pour l'établissement des réseaux électriques dans la communauté <sup>237</sup>». Un peu plus tard, « en raison du succès de cette action, l'association est devenue plus engagée politiquement et a demandé d'autres améliorations comme l'écoulement des eaux pluviales et la légalisation des parcelles de terrains de la communauté<sup>238</sup> ». Durant les années 1980, l'AMARP fut associée à l'augmentation des homicides et des extorsions auprès des commerçants en échange de services de sécurité, ainsi qu'à l'imposition de codes de conduite et d'un contrôle social dans le quartier de Rio das Pedras. Néanmoins, c'est seulement à partir des années 1990 que la Policia Mineira de Rio das Pedras et l'AMARP commencent à être perçues par les autorités de Police de la ville comme une enclave d'autorité locale supportée par la population locale, étant devenus des forces de sécurité du quartier<sup>239</sup>. À cet égard, Luciana Araujo cite le témoignage du commissaire de police civile Vinicius George :

« Je travaillais au sein du 16ème commissariat de police à Barra da Tijuca en 1994. Un jour, il y a eu un homicide à Rio das Pedras. À l'époque, le commissariat de Barra da Tijuca englobait aussi la région de Rio das Pedras. Bon, il y a un homicide et moi, inspecteur tout juste nommé, je prends mon matériel et je dis 'allons faire l'état des lieux'. Et les policiers me répondent, 'mais docteur, l'homicide a eu lieu à Rio das Pedras'. Et moi je réponds 'oui mais un homicide est un homicide, c'est prioritaire, peu importe le lieu'. Et eux continuent

---

234 GOIRAND Camille, « Clientélisme et politisation populaire à Rio de Janeiro », In Sawiki, Frédéric et Briquet, Jean-Louis (dir.) *La politique Clientélaire*, Paris, PUF, 1998, pp. 111-144.

235 SANTOS Rogério Dultra dos, « As "milícias" do... », op., cit. p.6

236 « Associação de Moradores e Amigos de Rio das Pedras »

237 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise» ..., op., cit. 286

238 Idem

239 Ibid.

d'insister : 'mais personne ne va jamais à Rio das Pedras, ils gèrent ça tous seuls là-bas'. Et ce n'était pas seulement la position de la police, c'était la vision des pouvoirs publics : c'est là-bas qu'on avait abandonné à leur sort tous les *nordestinos*<sup>240</sup> qui avaient construit le quartier de Barra, et ils s'étaient débrouillés tous seuls et avaient construit leurs propres maisons, leurs moyens de transport et même leur propre sécurité. C'est pour cela que Rio das Pedras est différent, car l'auto-défense a des origines communautaires. Une origine qui a été oubliée. Bon, après de nombreux efforts, j'ai réussi à convaincre les policiers de nous rendre sur place. Lorsque nous sommes arrivés, la population était rassemblée autour du cadavre. Tout était tranquille, les gens étaient tranquilles. Mon souvenir c'est d'être une sorte de créature exotique, parce que la police ne venait jamais. Et là, face à mon insistance naïve pour éclaircir les circonstances du crime, quelques habitants – car on sait bien que personne ne parle avec la police non ? – sont venues me dire 'mais vous perdez votre temps, c'était un bandit, un voleur...'. Et je réponds 'oui, c'était peut-être un voleur, mais il n'y avait pas de raison pour qu'il meure comme ça, il aurait dû être jugé et emprisonné par voie légale. Mais eux insistaient, 'oui, on voit bien que vous faites de votre mieux, mais ce n'est vraiment pas la peine de perdre votre temps'. L'insistance était telle que j'ai fini par dire 'Bon, voilà ce qu'on va faire, je vais vous donner mon téléphone et si vous avez des informations vous pouvez me contacter. Et lorsque vous aurez affaire à un voleur, appelez-nous et on viendra le capturer, il n'y a pas de problème, vous pouvez l'attacher à un poteau, mais ne le tuez pas'. Ce à quoi ils répondent, 'non mais nous ne l'avons pas tué, ce sont les 'mineiros' qui l'ont tué, mais ils l'ont tué parce que c'était un voleur...'. Donc lorsque c'est un voleur, on peut le tuer<sup>241</sup> »

---

240 Originaires du nord-est brésilien.

241 Vinicius : Ai tava trabalhando na 16°DP (Barra da Tijuca) em 1994. Ai teve um homicidio, um homicidio em Rio das Pedras. A Delegacia da Barra da Tijuca abrangia tambem ali a regio de Rio das Pedras nessa epoca. Bom, homicidio, eu, delegado novo, peguei minha pranchetinha e disse "vamo fazer o local de crime". Os policas me responderem, "mas doutor, o homicidio e em Rio das Pedras". Eu respondo "ue mas homicidio e homicidio, prioridade, num interessa aonde seja". E eles insistem, "mas, ninguem vai la em Rio das Pedras, la eles se resolvem". Porque essa nao era so a visao da policia nao, essa era a visao do poder publico : largaram la os nordestinos que construíram a Barra, eles se viraram la, construíram suas proprias casas, construíram seus meios de transporte, construíram tudo, inclusive, sua propria seguranca. Por isso, Rio das Pedras e diferente, tem uma origem de auto-defesa comunitaria. Origem que fico la no passado. Ai, a muito custo eu convenci os policais a nos irmos pra Rio das Pedras. Quando nos chegamos em Rio das Pedras, a populacao tava toda ali perto do cadaver, coisa e tal. Tranquilo, comunidade tranquila. E, assim, a minha lembranca e de ser uma criatura exotica, porque, assim, policia nunca ia la. Ai, diante da minha ingenua insistencia em

Ces propos témoignent non seulement de la consolidation de la Policia Mineira en tant qu'autorité locale du quartier de Rio das Pedras, mais aussi du degré de violence auquel ces groupes para-policiers ont recours afin de garantir l'ordre social dont ils se revendiquent les garants<sup>242</sup>. C'est à cette période que l'association AMARP commence à être perçue comme une façade légale servant à justifier l'agissement criminel de la Policia Mineira. Servant à la fois d'intermédiaire entre la favela et les pouvoirs publics, L'AMARP est un devenu un espace de diffusion de la politique locale de la Policia Mineira<sup>243</sup>. À la fin des années 1990 l'AMARP, n'est plus seulement une façade pour les groupes para-policiers. C'est également un instrument permettant de nouer des relations clientélistes entre les habitants du quartier et la direction de l'association, laquelle aspire à obtenir un soutien électoral de la population. En 1998, Josinaldo Francisco da Cruz, appelé 'Nadinho'<sup>244</sup>, devient à la fois président de l'AMARP et suppléant au poste de député de l'État de Rio de Janeiro. En 2000, il est élu suppléant au conseil municipal de la ville de Rio de Janeiro avec un total de 8 085 votes<sup>245</sup>. En 2004 conseiller municipal de la ville de Rio de Janeiro avec un total de 34 764 votes, et obtient un score de 86 % dans le quartier de Rio das Pedras<sup>246</sup>.

Depuis cette l'élection l'expansion de la Policia Mineira s'est étendu à plusieurs quartiers de la zone ouest de Rio de Janeiro tels que Bangu, Penha, Engenho de Dentro, Pilares, Ramos, entre autres<sup>247</sup>. Nous avons également pu constater qu'il existe un groupe armé au sein de l'AMARP. Le rôle prépondérant de l'inspecteur Félix Tostes dans la

---

tentar esclarecer o crime, alguns moradores – porque ninguem fala com policia, ne ? – assim com alma boazinha vieram dizendo “ah, doutor, se ta perdendo seu tempo, deixa pra la, isso ai era um bandido, era ladrao...”. Eu respondo, “sim, podia ser ladrao, mas nao tinha que ser morto, tinha que ter o devido processo legal e ser preso”. E eles insistiam, “e, pois e, a gente ta vendo que o senhor ta tentando ai, mas nao perde seu tempo com isso, nao. Nao vale a pena”. E era tanta insistencia que eu falei, “bom, seguinte, ta aqui meu telefone, se voces tiverem uma informacao, voces por favor me liguem. E quando tiver um ladrao, voces liguem que a gente vem aqui prender, nao tem problema, deixa amarrado num poste, nao mata”. E eles respondem, “nao, mas nao e a gente que mata, tem os ‘mineiros’, o pessoal ai que matou, mas matou porque era ladrao...”. Entao ladrao pode matar >>. Entretien faite par Luciana Araujo avec Vinicius George, ex-delegate de Police Civile et bras droit du depute Marcelo Freixo, à Rio de Janeiro le 22/08/2015.

242 ZALUAR, A.; CONCEIÇÃO, I. S. Favelas sob..., op., cit. p.9

243 Ibid

244 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise» ..., op., cit. 287

245 Idem...94

246 ZALUAR, A.; CONCEIÇÃO, I. S. Favelas sob..., op., cit. p.8

247 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise» ..., op., cit. 361

restructuration de la Policia Mineira à la fin des années 1990 est central pour comprendre ce groupe para-policier et son lien avec l'association. Ils n'ont pas seulement la fonction d'une autorité locale, garante de l'ordre public à travers le recours à la violence criminelle. C'est également une institution médiatrice des rapports sociaux au niveau local. La prestation de services d'électricité clandestine, de récollection de déchets, entre autres, étaient assurés par la Policia Mineira. Une femme ayant grandi dans le quartier, habitant désormais dans un quartier voisin également contrôlé par les milices, soulignait cette question :

« Avant le décès du milicien 'Félix Tostes', Rio das Pedras était très propre, aujourd'hui tout est très sale, les habitants ne s'aident pas, il y a beaucoup de déchets dans la rue. Avant il y avait la question du nettoyage, les miliciens eux mêmes se chargeaient de ça, c'était une des bonnes choses car tout n'est pas mauvais. Vous étiez... plus libre! aujourd'hui vous pouvez être braqué à Rio das Pedras, je veux même pas savoir, les miliciens sont encore là mais ils n'ont pas la même présence. Depuis le décès du milicien, l'électricité, le service d'eau, la question du nettoyage, tout s'est empiré [...] Le milicien décédé en 2007 avait plus de présence, je sais pas, il avait plus de lien avec l'État car le gouvernement était aussi différent il y a dix ans auparavant, par exemple, la récollection de déchets était plus régulière, aujourd'hui les personnes n'ont pas la notion des choses... à l'époque c'était plus propre, il y avait plus de sécurité, c'était meilleur, aujourd'hui il n'y pas moyen. Vu que j'ai grandi là-bas, aujourd'hui je me sens étrange, j'aime pas, je me sens pas bien, c'est beaucoup mieux d'avoir grandi du bon côté des choses <sup>248</sup>».

---

248 Habitant de Rio das Pedras interviewé : Antes do miliciano morrer Rio das Pedras era muito limpo, hoje tem muito lixo, os proprios moradores nao ajudam, eles deixam muito lixo na rua, antes tinha uma questao de limpeza, os proprios milicianos ficavam encima, issa era uma questao boa porque nao todo é ruin né. Voce ficaba mas livre, hoje em dia voce é assaltado no Rio das Pedras, eu nao quero nem saber, os milicianos ainda estao mais nao tem tanta presença. Desde a morte do miliciano a energia a agua tudo, empeorou muito a questao de limpeza [...] Entao, o miliciano que faleceu no 2007 tinha mas presencia, nao sei se ele tinha mas viinculo com o estado, porque tambel o governo era diferente faz 10 anos atras, ali por exemplo a questao de limpeza o lixo pasava mais, hoje as pessoas sao bem assim sem noçao das coisas , entao era mas limpo, tinha mas segurança, era melhor porque hoje dia nao tem como, como eu creci lá hoje me sento extranho, nao gosto, nao me sento muito bem. É melhor ter crecido do lado bom que do lado ruim. Entretien. REF5. Habitant zone de milices I – 22 janvier 2019

A partir des entretiens avec les habitants de Rio das Pedras et des analyses portant sur la cooptation de l'AMARP, il est possible d'identifier un élément fondamental pour expliquer la différence entre la Polícia Mineira et les milices. En effet, la polícia mineira a joué le rôle d'une autorité locale. En plus de coopter des associations de quartier et d'avoir recours à la violence, justifiée par la lutte contre la délinquance et le narcotrafic, elle s'est tournée vers la prestation des services et a mis en place des relations clientélistes avec les habitants. Les milices, de leur côté, détiennent des caractéristiques similaires tout en soutenant un projet d'expansion armée et de consolidation économique, basé sur le contrôle des services, des marchés clandestins et des institutions locales. Leur mode opératoire implique le recours à la violence envers les populations et le renforcement des collusions avec des responsables politiques. Ils sont parfois eux-mêmes candidats aux élections. Mentionnons qu'à Rio das Pedras, la mise en place des systèmes de transport clandestin contrôlés et monopolisés par ces groupes a obtenu un bénéfice estimé en 2009 à plus de 60 millions de réaux par an<sup>249</sup>.

Ces groupes para-policiers ont étendu leur pouvoir à Campo Grande, un quartier d'environ un million d'habitants situé à 40 kilomètres à l'ouest de la ville de Rio de Janeiro<sup>250</sup>. Au début des années 2000, l'organisation para-policière appelée *Ligue de la Justice* était la milice la plus consolidée de l'État de Rio de Janeiro. Le terme de « polícia mineira » fait référence aux groupes criminels para-policiers des quartiers de Rio das Pedras et de Jacarepaguá. C'est avec la propagation de la présence armée de ces organisations dans d'autres zones de la ville qu'elles ont été nommées « milices » dans la sphère publique. À Campo Grande, deux frères, anciens policiers civils, sont devenus les chefs de la milice appelée *Ligue de la Justice*. Comme les leaders de l'AMARP à Rio das Pedras, ils se sont présentés aux élections municipales et fédérées. Jerônimo Guimarães Silva (Jerominho) a été élu conseiller municipal de la ville de Rio de Janeiro en octobre 2000 avec un total de 33 000 votes<sup>251</sup>, et son frère, Natalino José Guimarães, a été élu à l'Assemblée législative de l'État de Rio de Janeiro lors des élections en 2005.

---

249 OLIVEIRA Rosane, RIBEIRO Jorge Paulo, « O impacto da ação das milícias em relação as políticas públicas de segurança no Rio de Janeiro », *Crime e Globalização*, Amsterdam, TNI Briefing series, 2010.

250 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise» ..., op., cit. 291

251 OLIVEIRA Rosane, RIBEIRO Jorge Paulo, « O impacto da ação..., op., cit p.7.

Depuis 1992, Jerônimo Guimarães dirigeait une ONG appelée SOS-Social dans la zone ouest de la ville de Rio de Janeiro<sup>252</sup>. Sur ce point, soulignons que les études sur les associations de quartier dans la ville insistent bien souvent sur les rapports concurrentiels entre les ONG et les associations d'habitants de quartier<sup>253</sup>. Dans ce secteur, l'action publique est caractérisée par l'application des principes de la gouvernance, notamment à travers des partenariats public-privé. Cela s'est traduit dans la pratique par des luttes entre ONG et associations pour obtenir des financements publics et le soutien des habitants. Les mécanismes d'intervention ponctuelle, qui permettent la mise en œuvre de projets d'une durée limitée, indique des modes d'intervention différents des associations. Leur relative indépendance les démarque des représentations sociales associant les associations de quartier aux groupes criminels. De plus, ils n'occupent plus la fonction de médiation sociale, caractéristique aux associations. La norme est désormais d'instiller des relations de domination, symptomatiques d'un contrôle social fort, en s'appuyant sur l'extorsion de commerçants, l'usage de la violence ainsi que la diversification et la consolidation de marchés criminels. Soulignons néanmoins que les milices continuent d'attacher de l'importance au contrôle du pouvoir politique, comme l'atteste leur présence dans des structures qui leur servent de façade légale et permettent de nouer des relations clientélistes avec les habitants du quartier. Les revendications des groupes criminels, se plaçant en tant que forces supplétives aux forces de sécurité de l'État, étaient acceptées et encouragées par plusieurs responsables politiques dans l'État de Rio. Eduardo Paes, candidat au poste de gouverneur de l'État de Rio de Janeiro, avançait à propos de l'expansion de ces groupes dans plus de 92 quartiers dans la ville :

« Il y a des zones où l'État a perdu toute souveraineté. Nous avons besoin de la rétablir. Je vais vous donner un exemple car les gens me demandent toujours comment rétablir cette souveraineté : Jacarepaguá est un quartier où la dite 'Policia Mineira', composée par des policiers et des pompiers, a apporté du calme pour la population <sup>254</sup>»

---

252 Ibid.

253 ROCHA, Lia, "Associações De Moradores De Favelas e Seus Dirigentes: o Discurso e a Ação Como Reversos Do Medo." In: JUSTIÇA GLOBAL. *Segurança, tráfico e milícias. 1. ed. Rio de Janeiro: Fundação Heinrich Boll, 2008. v. 1, p. 37-47.*

254 [...]Você tem áreas em que o estado perdeu a soberania por completo. A gente precisa recuperar essa soberania. Eu vou dar um exemplo, pois as pessoas sempre perguntam como recuperar essa soberania.

À cette déclaration s'ajoute celle du préfet de la ville de Rio de Janeiro, Cesar Maia. En 2006, il décrivait les milices comme des « groupes d'autodéfense communautaire ». À cette période, les journalistes attiraient l'attention sur l'avancée des milices dans des territoires auparavant occupés par les factions du narcotrafic, en soumettant l'hypothèse que ces groupes parapoliciers avaient le soutien des autorités publiques pour s'y installer. Quelques mois avant le début des Jeux panaméricains de Rio en 2007, le préfet Cesar Maia affirmait, sur l'occupation de territoires occupés par les milices<sup>255</sup> :

« l'avancée des autodéfenses communautaires montre que la lutte contre la vente de drogues dans les quartiers n'est pas une chose sophistiquée mais une question de présence policière et de motivation [...] à court terme les autodéfenses communautaires représente un problème moindre que celui du narcotrafic<sup>256</sup> ».

De même, le préfet affirmait que les associations d'habitants de quartiers et leur leaders étaient étroitement liés à l'expansion et la pérennité de ces groupes parapoliciers. À cette période, les autorités publiques reconnaissent et définissent les groupes criminels parapoliciers comme des forces supplétives de sécurité ou même comme des forces qui permettent de rétablir la souveraineté de l'État dans des zones contrôlées par le narcotrafic. C'est seulement depuis la commission d'enquête parlementaire des milices *CPI das milicias*<sup>257</sup> (CPI des milices), mise en place par le pouvoir législatif de l'État de Rio de Janeiro, que les milices sont traitées comme un problème de sécurité publique. Nous analyserons plus en détail les collusions entre ces groupes criminels et les pouvoirs politiques dans le quatrième chapitre.

---

Jacarepaguá é um bairro que a tal da polícia mineira, formada por policiais e bombeiros, trouxe tranquilidade para a população. Déclaration D'Eduardo Paes en 2006 [https://www.youtube.com/watchv=DXY7DRa2PXA&ab\\_channel=RobertoPortman](https://www.youtube.com/watchv=DXY7DRa2PXA&ab_channel=RobertoPortman)

255 À MARGEM DA LEI: Prefeito fala em 'mal menor' e chama organizações clandestinas de Autodefesas Comunitárias O Globo 10-Dec-2006 Elenilce Bottar.

256 Este avanço dessas Autodefesas Comunitárias (ADCs) mostra que o combate ao narcovarejo nas comunidades não é uma questão sofisticada, mas de presença da polícia e de motivação. Em curto prazo as ADCs (Autodefesas Comunitárias) são um problema menor, muito menor, que o tráfico. Milícias avançam pelo corredor do Pan 2007. O Globo. (consulté janvier 2018)

257 Nous analyserons plus en détail la CPI des milices dans notre cinquième chapitre



En ce qui concerne les groupes paramilitaires en Colombie, les Convivir étaient officiellement conçues pour faire office de structures de soutien et de renseignement auprès des forces militaires dans la lutte contre-insurrectionnelle. Ces firmes de sécurité privée ont servi de façades légales et ont contribué au renforcement et à l'expansion armée des groupes paramilitaires. Sur la région de l'Urabá<sup>258</sup>, Jacobo Grajales affirme: « alors qu'initialement la zone l'Urabá était exclue du dispositif des Convivir, à cause du rejet du dispositif par les maires de la région, les services de sécurité commencent à s'organiser à partir de 1996. Entre 1996 et 1997, douze Convivir sont créés<sup>259</sup> » Nous constatons également comment en 2001 :

« Les coopératives l'Urabá se transforment en une seule entité juridique. Désignée d'abord sous le nom d'association de sécurité Papagayo, et ensuite comme services spéciaux de vigilance et sécurité privée d'Urabá (SEVSP) » il s'agit d'une association sans but lucratif. L'assemblée générale des SEVSP réunit cinquante-cinq entreprises agro-industrielles, propriétaires de plusieurs centaines d'exploitations en Urabá »

Les groupes paramilitaires se servent des Convivir et des dispositifs mis en œuvre dans la lutte contre les guérillas pour détenir les prérogatives des autorités locales et faire office de médiateurs entre les acteurs des territoires où ils sont présents. Ces coopératives servent également aux paramilitaires dans leur revendications en tant que groupes supplétifs aux forces de sécurité de l'État<sup>260</sup>. En effet, plusieurs travaux analysent les Convivir comme des dispositifs de légalisation du paramilitarisme en Colombie<sup>261</sup>. En 2008, dans le cadre de la loi 975 de 2005<sup>262</sup>, les déclarations de plusieurs chefs paramilitaires, comme Éver Veloza García, appelé "HH", rendent compte du rôle des Convivir dans l'expansion territoriale et la consolidation du pouvoir des groupes paramilitaires. Il affirme que dans la région de l'Urabá,

---

258 MARTIN Gérard, « Violences stratégiques... op., cit. p.5.

259 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.190

260 GÓMEZ VILLA Wilmar, *Legalización del paramilitarismo. Las PAC y las Convivir: el caso de Colombia y Guatemala*, Universidad de San Buenaventura, 2014.

261 Ibid.

262 Connue comme la Loi de Justice et de paix donnant lieu au polémique processus de désarmement et de démobilisation des groupes paramilitaires.

les coopératives de sécurité privée Convivir appartenait en réalité aux paramilitaires : « ne nous racontons pas d'histoires, toutes les Convivir étaient à nous <sup>263</sup>».

Depuis 1997, les Convivir avaient été déclarées inconstitutionnelles par la Cour constitutionnelle. Elles ont pourtant doté temporairement les paramilitaires d'un cadre légal, en apportant un appui à leurs revendications, et de leur accordant une forme de reconnaissance de l'État dans la lutte contre les guérillas. Dans ce contexte, les groupes paramilitaires illégaux se structurent à l'échelle nationale pour former une coordination armée: les AUC voient le jour en 1997. Cependant, « les AUC ne deviennent jamais une organisation centralisée; il s'agit d'une façade d'unité derrière laquelle demeure une nébuleuse de groupes armés aux intérêts concurrents voire conflictuels<sup>264</sup> ». Encore une fois, le positionnement des groupes paramilitaires en tant qu'acteurs armés contra-insurrectionnel leur permet de se revendiquer en tant que groupes de soutien aux forces de sécurité de l'État. Néanmoins, comme le signale Timothy Mitchell, « la question de la définition de ce qui relève ou non de l'étatique ne porte pas sur les caractéristiques inhérentes des acteurs, mais sur les pratiques de différenciation qui rattachent ou excluent un acteur au champ étatique <sup>265</sup>».

Nous avons montré que les Convivir, grâce au statut de firmes de sécurité privée légalisées par l'État colombien, servent de façade aux groupes paramilitaires et stimulent leur expansion dans la région d'Urabá. En ce qui concerne l'AMARP, nous avons analysé la manière dont cette association de quartier a été cooptée par le groupe para-policier Policia Mineira. Elle est devenue un outil d'intervention politique en devenant un bastion électoral de ce groupe criminel. Enfin, nous avons noté que l'ONG SOS-Social a fourni un réseau clientéliste au groupe milicien Ligue de la Justice, dans la zone ouest de la ville de Rio de Janeiro. La diversité des stratégies de consolidation des groupes parapoliciers et paramilitaires implique bien de «déconstruire les pratiques criminelles en soulignant combien la violence

---

263 «No nos digamos mentiras, todas las Convivir eran nuestras » Déclaration d'Éver Veloza García, alias «HH» dans le cadre de la loi 975 de 2005 le 26, 27 y 28 de mars de 2008.

264 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.429.

265 TMITCHELL Timothy, « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics », *The American Political Science Review*, vol. 85, no 1., 1991. *Political Science Review* 1991, vol. 85, no 1. Traduction tirée de GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.93.

recompose les groupes d'intérêts et leur insertion sur le marché, leur capacité à remettre en cause ou à produire de nouvelles régulations <sup>266</sup>»

En guise de conclusion, avançons tout d'abord que les stratégies de cooptation des organisations et d'utilisation des structures légales de façade mises en place par les milices et les paramilitaires sont fondamentales dans leurs expansion armée et territoriale. C'est par ce biais qu'elles consolident un fort contrôle social et nourrissent leur revendications pour obtenir une reconnaissance analogue à celle d'autorités locales. Ensuite, soulignons que ces structures sont dirigées par les groupes criminelles para-policières et paramilitaires de façon à ce qu'elles fournissent une plateforme de médiation entre les différents acteurs dans le terrain. En effet, la cooptation et le contrôle de ces structures s'insère dans une stratégie de reconnaissance politique auprès des habitants et auprès de l'État.

En outre, la cooptation de ces structures permet aux paramilitaires et aux milices de consolider leurs réseaux clientélistes et gagner un soutien électoral. Même si, pendant les années 1990 et jusqu'au début des années 2000, les miliciens ont eux-mêmes été candidats à plusieurs élections, leur participation dans l'arène politique locale est moins manifeste à partir du moment où ces groupes ont été définis comme un problème de sécurité publique. Par ailleurs, la revendication de ces groupes en tant que forces supplétives dans la lutte contre le narcotrafic et la délinquance permettait aux milices et aux paramilitaires de devenir les dépositaires des fonctions de garants de la sécurité citoyenne et du maintien de l'ordre public dans les territoires occupés. Ainsi, l'usage de la violence, l'extorsion auprès des commerçants et les stratégies de développement des économies criminelles étaient justifiées par l'utilité publique de leur violence. Ces institutions de façade leur servaient également à se démarquer des tentatives de labellisation qui les associait au crime organisé et aux factions du narcotrafic. Enfin, nous constatons que la CPI des milices et la Loi des Justice et de Paix constituent des réponses de l'État face à la menace que ce groupes ont commencé à représenter à partir du milieu des années 2000 en termes de sécurité publique. C'est pourquoi il est important d'analyser maintenant dans quel cadre de l'action publique s'opère l'expansion territoriale et le développement économique des milices et des paramilitaires.

---

266 Jean-Louis BRIQUET, Gilles FAVAREL-GARRIGUES, *Milieus..., op., cit.* p.287.

### 3.2 Les référentiels des politiques publiques sécuritaires en Colombie et au Brésil entre 2002 et 2012.

Bien que notre travail s'éloigne des approches nettement normatives, nous considérons important d'analyser les reconfigurations sécuritaires auxquelles participent les milices et les paramilitaires suite à leur identification en tant que menaces pour la sécurité publique dans les deux pays. Nous étudierons ici comment à partir de 2007 plusieurs autorités brésiliennes encouragent et participent à un transfert (*policy transfer*) du modèle des politiques publiques sécuritaires colombiennes vers le Brésil. Nous comparerons au prisme du rapport référentiel global-sectoriel (RGS) proposé par Pierre Muller et le courant cognitif normatif d'analyse de politiques publiques<sup>267</sup>, la politique publique d'Unités de Police Pacificatrice (UPP) mise en place dans l'État de Rio de Janeiro à partir des années 2008 et les politiques de « *sécurité démocratique* » en Colombie (2002-2010). En effet le modèle RGS nous permet de mieux comprendre comment en étant conçus en tant que menaces pour la sécurité publique, les milices et les paramilitaires, réussissent à mettre en place plusieurs processus de développement et d'adaptation aux cadres sécuritaires institutionnels<sup>268</sup>.

De plus, le modèle RGS nous permettra de mieux expliquer quelles ont été les configurations sécuritaires au niveau institutionnel sur lesquelles les paramilitaires et les milices ont forgé leurs stratégies de positionnement par rapport à l'État, de même, nous identifierons quels ont été les éléments constitutifs des référentiels de politiques publiques sécuritaires. En somme nous montrerons comment le référentiel sécuritaire de ces politiques a contribué à la consolidation de milices et de paramilitaires en tant qu'autorités locales. Dans cette perspective, Pierre Muller attire l'attention sur le fait que « le processus de construction d'un référentiel est à la fois une '*prise de parole*' (production du sens) et une '*prise de pouvoir*' (structuration d'un champ de forces)<sup>269</sup>», « Il s'agit à la fois d'un processus cognitif permettant de comprendre le réel en limitant sa complexité et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel<sup>270</sup> ». En effet, le référentiel « correspond avant tout à une certaine vision de la place et du rôle du secteur concerné dans la société [par exemple] la définition

---

267 .MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, 2018.

268 Date de mise en place de la CPI des milices dans l'État de Rio de Janeiro

269 MULLER Pierre, *Les politiques ... op.*, cit. p.58

270 Idem, p.54.

d'une politique de défense nationale dépendra étroitement de la perception du risque principal et de la place que l'on entend assigner à l'armée dans la nation <sup>271</sup>». C'est ainsi que l'élaboration des politiques publiques consiste d'après Pierre Muller

« à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en '*référence*' à cette image cognitive que les acteurs organisent leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent leurs propositions d'action : cette vision du monde est le '*référentiel*' d'une politique <sup>272</sup>»

Effectivement, les politiques publiques de Sécurité Démocratique (PSD) (2002-2006) et de Consolidation de la sécurité démocratique (2006-2010) (PCSD) en Colombie, s'érigent en Amérique Latine comme un pilier dans la lutte contre le narcotrafic. Mises en place par le président colombien de l'époque, Alvaro Uribe Vélez, ces deux politiques bénéficient aussi d'un financement des États Unis d'Amérique par le biais du *Plan Colombia* (Plan Colombie). En effet, ce plan se base sur un financement de la part de EEUU à hauteur de 9 600 millions de dollars<sup>273</sup> ayant pour but notamment de renforcer les forces armées colombiennes dans la lutte contre le narcotrafic et le terrorisme. Le plan Colombie s'est notamment traduit par un renforcement des forces militaires et de police. D'après le bilan officiel du Plan Colombie, durant son application, l'Armée Nationale est passée de 23 000 soldats professionnels en 1998 à 88 000 en 2014<sup>274</sup>.

Contrairement à ce que suggère l'adjectif « démocratique » de ces politiques, les deux périodes d'Alvaro Uribe Vélez au gouvernement ont été marquées par plusieurs scandales tels que les interceptions téléphoniques et numériques illégales des membres de l'opposition, journalistes et membres de la justice. Ainsi, au cours de cette mandature la collaboration des forces militaires et des forces de police avec les groupes paramilitaires s'est confirmée. À ce sujet nous analyserons dans notre prochain chapitre comment la PSD s'est traduit également

---

271 Ibid

272 Idem, p.52.

273 Ministère de la Défense, Bilan de 15 ans du plan Colombie, 2015, URL: [https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Sinergia/Documentos/PLAN\\_COLOMBIA\\_Boletin\\_180216.pdf](https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Sinergia/Documentos/PLAN_COLOMBIA_Boletin_180216.pdf) (consulté le 11 juin 2018)

274 Idem, p.10

par la mise en place d'un système d'exécutions extrajudiciaires et de violations de droits humains où collusions criminelles et action publique sécuritaire se confondaient.

Malgré les graves dénonciations concernant la violations des Droits Humains en Colombie, plusieurs autorités brésiliennes se rendent dans le pays au cours des années 2007 afin de tirer des leçons du modèle colombien de sécurité publique<sup>275</sup>. En effet, trois députés fédéraux se sont déplacés dans les villes de Medellín et Bogotá à la recherche de dispositifs d'actions publique pour la lutte contre le insécurité urbaine au Brésil. En plus des leçons qu'ils affirment tirer du modèle colombien, ces députés attirent l'attention sur comment « les agents communautaires, les taxistes et les groupes de sécurité privée contribuent au renforcement du systèmes d'information<sup>276</sup> ». C'est dans ce contexte que Sergio Cabral, gouverneur de l'État de Rio de Janeiro et son secrétaire à la sécurité, José Mariano Beltrame, accompagnés des gouverneurs de l'État fédéré de Minas Gerais et du district fédéral, se sont rendus aussi en 2007 en Colombie afin de constater, selon le gouverneur Sergio Cabral, « comment les colombiens ont récupéré les zones dégradées dans la périphérie et les favelas, ces zones, qui auparavant étaient des vrais enfers, sont aujourd'hui des zones tranquilles avec une bonne qualité de vie<sup>277</sup> »

Ainsi, le chercheur brésilien Licio Caetano Do Rego Monteiro attire l'attention sur le processus de construction des représentations de la violence et de la criminalité colombienne au cours des années 2000 au Brésil. En effet, l'image d'une sécurité publique *à la colombienne* « a été associé à une image-synthèse de la violence dans les favelas cariaocas<sup>278</sup> ». Suite aux échanges avec les autorités colombienne, les responsables politiques brésiliens ajoutent à l'agenda publique l'importance de la réduction de la criminalité et de la mise en place par le biais de « la récupération des zones dégradées, l'augmentation de la

---

275 A lição da Colômbia: alternativas para a segurança pública. Folha de São Paulo, São Paulo, 7 maio 2007. Disponível em: <<http://www1.folha.uol.com.br/fsp/opiniao/fz0705200708.htm>>. (23 décembre 2013)

276 Idem. « Agentes comunitários, taxistas e seguranças privados contribuem para alimentar o sistema de informações ».

277 AGENCIA ESTADO. Cabral diz que vai a Colômbia para aprender a recuperar áreas degradadas. O Estado de São Paulo, São Paulo, 20 fev. 2007. Disponível em: <<http://brasil.estadao.com.br/noticias/geral,cabral-diz-que-vai-a-colombia-para-aprender-a-recuperar-areas-degradadas,20070220p14497>>. (23 décembre 2013)

278 CAETANO DO REGO MONTEIRO Licio, « Rio de Janeiro “tipo Colômbia”... », op., cit. p.119.

présence policière et le rôle des forces militaires dans le combat à contre la criminalité <sup>279</sup>». C'est ainsi que le modèle de police de proximité des UPP mit en place dans l'État de Rio de Janeiro à partir de 2008 s'est principalement inspiré des expériences colombiennes. Pourtant, des efforts durant les années 1990 avec la mise en place des Compagnies de Police Communautaire et dans les années 2000 avec les Groupes de police et de surveillance de zones spéciales<sup>280</sup> avaient déjà été déployées par l'État de Rio dans la lutte contre le narcotrafic et l'insécurité urbaine.

Effectivement, nous constatons que dans le cadre du Plan Colombie et de lutte contre le narcotrafic au Brésil, la notion de développement acquiert un rôle central et déterminant dans la formulation des politiques publiques sécuritaires. À ce sujet, Ricardo Vargas attire l'attention sur comment la consolidation des groupes de « sécurité privée d'origine criminelle » est l'une des conséquences le plus remarquables de ce qu'il appelle la « symbiose entre sécurité et le développement<sup>281</sup> ». Cette symbiose guide également le modèle des UPP au Brésil et des politiques de « sécurité démocratique » colombiennes (2002-2010). En se plaçant ainsi auprès des populations et des autorités publiques en tant que garants de la sécurité face à la violence et dégradation sociale issue du narcotrafic, les milices et les paramilitaires trouvent un appui leur permettant de justifier la mise en place des leurs économies criminelles. Ainsi, tandis que les zones sous intervention des UPP augmentaient leur valorisations du 15 % <sup>282</sup>, les zones les plus démunies faisaient l'objet de l'avancée des groupes parapoliciers. Cette situation peut être conçue comme un processus d'adaptation aux référentiels des politiques publiques sécuritaires permettant à ces groupes de revendiquer non seulement un caractère d'utilité politique et sociale dans leurs usage de la violence, mais aussi, de ne pas faire l'objet des actions militaires et policières de grande envergure<sup>283</sup>. De

---

279 Idem, p.121.

280 Substitués par les UPP

281 VARGAS, *Ricardo*. *Desarrollo alternativo en Colombia y participación social: propuestas hacia un cambio de estrategia*. Dialogo Inter-Agencial en Colombia, 2010.

282 LEITE, R. "Efeito UPP" na valorização imobiliária chega a 15%. O Globo, Rio de Janeiro, 10 dez. 2013. Disponível em: <http://oglobo.globo.com/rio/efeito-upp-na-valorizacao-de-imoveis-chega-15-11021226> (15 decembre 2013)

283 À l'image de l'opération Orion colombienne en 2002.

cette façon, la mise en place d'un ordre social par la violence les démarquerait de la violence ostentatoire du narcotraffic.

Un autre volet d'analyse entre les politiques sécuritaires colombiennes et brésiliennes durant cette période est la comparaison de Silvia Monroy Alvarez entre « la pacification d'Urabá » en Colombie et les UPP à Rio de Janeiro au Brésil. Pour Silvia Monroy. La notion de pacification se traduit dans l'action publique par « la non différenciation entre les notions de territoire et de population ». De plus, elle analyse comment cette non différenciation permet aux groupes paramilitaires de justifier leur usage de la violence en s'érigeant en tant que garants de la souveraineté. Or, bien que nous étudierons d'autres volets d'analyse proposés par Silvia Monroy au cours de notre cinquième chapitre, nous attirons l'attention sur l'importance de la notion de pacification pour analyser l'État non pas sous l'angle de la faiblesse ou de la présence étatique, mais sous celui de la priorisation des fonctions étatiques particulières telles que l'utilisation des actions militaires liées aux programmes de développement social. Ainsi, bien que la mise en place des unités dites « UPP sociales » ait été présentée comme l'une des priorités de la politique des UPP, nous remarquons que la pacification des favelas dépendait prioritairement des actions militaires. Les déclarations du secrétaire à la sécurité de l'État de Rio de Janeiro José Mariano Beltrame à l'époque en faisaient d'ailleurs la preuve :

« L'idée est simple : l'État récupère des territoires appauvris et contrôlés par des groupes de criminels armés. Ces groupes, ainsi que leurs rivaux avec qui ils se disputent le territoire, ont lancé une course à l'armement ces dernières décennies. [...] Nous avons donc décidé de mettre en pratique de nouveaux moyens pour mettre fin aux conflits<sup>284</sup>»

Or, nous constatons comment le processus de transfert de l'action publique sécuritaire entre la Colombie et le Brésil a contribué à la construction d'un référentiel sécuritaire commun à la PSD et aux UPP. Ainsi, à partir du modèle RGS, et à l'instar du schéma des cycles de l'action publique<sup>285</sup> développé par Pierre Muller nous identifions plus précisément la construction

---

284 José Mariano Beltrame, Palavra do Secretário du 10 septembre 2009

285 « Un cycle d'action publique est un processus à travers lequel se développe, se stabilise puis se désagrège une configuration globale définissant le rôle et la place des politiques publiques dans le fonctionnement des



d'un référentiel commun des politiques publiques sécuritaires permettant aux milices et aux paramilitaires de consolider et de développer leurs structures criminelles dans les deux pays. D'après Pierre Muller, les référentiels se construisent en tant que structure de sens de l'action publique se basant sur 4 éléments. 1. *Les valeurs*: ce sont les représentations les plus fondamentales sur ce qui est désirable ou non pour l'ensemble social, dans notre cas nous identifions la dichotomie entre « la guerre ou la paix ». 2. *Les normes*: ce sont les principes d'action qui soulignent les écarts entre le réel perçu et le réel souhaité, nous identifions ce principe d'action de la façon suivante : « l'insécurité et la violence issue du narcotrafic doit être éradiquée ». 3. *Les algorithmes*: ce sont les relations causales qui expriment une théorie de l'action, dans notre cas cela correspondrait à « si l'État cède face la violence et l'insécurité issues narcotrafic, alors la société entière serait en risque ». 4. *Les images*: ce sont les vecteurs implicites des valeurs, des normes et des algorithmes qui font sens sans passer par un long détour discursif, ainsi nous identifions comme image commune au référentiel sécuritaire les images « d'interventions militaires et policières dans les quartiers pauvres ». Or, il faut clarifier que le choix de ces 4 éléments communs se fait non seulement sur la base des recherches citées auparavant, mais aussi sur la base des déclarations des autorités publiques et des entretiens que nous avons consultés et menés auprès des habitants dans les territoires contrôlés par les milices.

En effet, ces 4 éléments constituant du référentiel sécuritaire, qui guident la mise en œuvre de la PSD en Colombie et des UPP au Brésil, constituent le référentiel sectoriel sécuritaire que nous appellerons de *lutte contre le narcotrafic et l'insécurité*. Ce référentiel est également véhiculé, dans le cas colombien, par la mise en place du Plan Colombia. Dans le cas brésilien, ce référentiel se construit également à l'aide d'une initiative fédérale de coordination de la politique sécuritaire fédérale brésilienne par le biais du Programme national de sécurité et citoyenneté (PRONASCI). À ce sujet, Jean François Deluchey insiste sur la continuité dans ce programme, d'une « logique de gestion renforçant les rapports contractuels entre l'État fédéral, les États- membres et les Communes<sup>286</sup> ». De cette façon, la création des UPP par le biais du PRONASCI ainsi que les politiques de sécurité démocratique

---

société » MULLER Pierre, *Les politiques ... op.*, cit. p.82.

286 DELUCHEY Jean-François, « Les politiques fédérales de sécurité intérieure au Brésil (2003-2016) », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 106-107, no. 3, 2017, pp. 95-115.

colombiennes offraient aux autorités territoriales une gamme des projet sociaux<sup>287</sup> faisant preuve de la symbiose entre sécurité et développement proposée par Ricardo Vargas.

Afin « d’analyser les transformations de l’action publique sur le long terme<sup>288</sup> » et de mieux situer le référentiel de lutte contre le narcotrafic et l’insécurité dans la configuration de l’action publique globale, nous ferons appel au schéma de cycles de l’action publique proposé par Pierre Muller. Nous présenterons ainsi dans le tableau cinq le schéma en question. Puis dans le tableau six, nous situerons le référentiel sectoriel de lutte contre le narcotrafic et l’insécurité commun aux politiques sécuritaires PSD, PCSD Colombie et des UPP au Brésil entre 2002-2012.

**Tableau 5. Schéma des cycles de l’action publique proposé par Pierre Muller.**

	<i>Régime marchand</i>	<i>Régime de globalisation</i>	<i>Régime de citoyenneté</i>	<i>Régime d'action publique</i>	<i>Référentiel global</i>
<i>Cycle libéral industriel</i>	Capitalisme industriel	Régime westphalien	Citoyenneté de classe	État libéral	Référentiel du laissez-faire
<i>Cycle de l'État providence</i>	Capitalisme organisé	Régime bipolaire	Citoyenneté sectorielle	État interventionniste	Référentiel keynésien
<i>Cycle de l'État entreprise</i>	Capitalisme financier	Mondialisation	Citoyenneté individuelle	État managérial	Référentiel de l'efficacité publique
<i>Cycle de la gouvernance durable</i>	Capitalisme globalisé	Fragmentation	Citoyenneté en réseaux	État déssectorisé	Référentiel de l'efficacité globale

Source : Les politiques publiques. Pierre Muller. 2018

287 Pour le cas colombien voir : Politique de Défense et sécurité démocratique, présidence de la République, Ministère de défense Nationale, 2003, URL: <https://www.oas.org/csh/spanish/documentos/colombia.pdf> (consulté le 27 mai 2018)

288 MULLER Pierre, Les politiques ... op., cit. p.86.

Tableau 6. **Référentiel sectoriel des politiques sécuritaires PSD – PCSD - UPP Colombie Brésil 2002-2012**

Politiques publiques			Référentiel sectoriel sécuritaire	Référentiel global
Colombie	Politique de Sécurité Démocratique (2002 – 2006)	Financement militaire étasunien par le biais du Plan Colombia	Référentiel de lutte contre le narcotrafic et l'insécurité	Référentiel de l'efficienne publique
	Politique de Consolidation de la Sécurité Démocratique (2006 – 2010)		Référentiel de lutte contre le narcoterrorisme et le crime organisé	
Brésil	Niveau Fédéral	Niveau fédéré		
	Programme Pronasci 2007-2012)	Politique publique d'Unités de Police Pacificatrices (UPP) (2008-2012) Rio de Janeiro	Référentiel de lutte contre le narcotrafic et l'insécurité	

Source : Propre élaboration. 2020

Ayant identifié un référentiel commun à la PSD et la politique des UPP nous pouvons mieux déterminer comment s'effectue le processus d'adaptation des paramilitaires et des milices au référentiel de lutte contre le narcotrafic et l'insécurité. En ce qui concerne les UPP nous constatons qu'il n'y a eu qu'un seul territoire contrôlé par les milices où la politique des UPP a été mise en place<sup>289</sup>. Étant à l'époque déjà identifiées comme une menace pour la sécurité publique, les milices n'ont pas fait l'objet des principaux dispositifs sécuritaires mis en œuvre dans l'État de Rio de Janeiro. Du fait de leur image de garantes de la sécurité des territoires où elles s'inscrivent, les milices n'étaient pas perçues comme une menace pour le processus de pacification en marche, mais plutôt comme une force partageant le même référentiel sectoriel sécuritaire de lutte contre le narcotrafic et l'insécurité.

289 C'est précisément à Batan, favela où les milices ont torturé les journalistes du journal 'O Dia »

De plus, étant concentrées majoritairement dans des favelas occupées par le narcotrafic, le modèle d'action sécuritaire « pacificateur » a permis aux milices de réadapter et de consolider leurs économies criminelles. Plusieurs auteurs pointent cette « stratégie de profil bas »<sup>290</sup> mise en place par les milices suite aux condamnations issues de la CPI des milices en 2008. À ce sujet, lors de notre entretien avec une fonctionnaire du bureau du procureur l'État de Rio de Janeiro nous avons constaté que la politique des UPP peut être perçue comme l'un des facteurs de l'action publique ayant contribué à l'expansion des milices dans l'État de Rio de Janeiro. Selon cette fonctionnaire la concentration des efforts policiers dans la lutte contre le narcotrafic a laissé quelques régions de l'État Rio de Janeiro à la merci des groupes miliciens :

« Au début des années 2000 les milices ne s'étaient pas encore étendues vers la région de la Baixada Fluminense. Par exemple dans les régions de Nova Iguaçu et Caxias il n'y avait des milices à l'époque. Il y a même des hypothèses soulignant que la propagation des milices vers ces régions est le fruit des UPP. En effet, la politique des UPP est restée centrée dans la capitale de l'État en oubliant d'élaborer une politique de sécurité pour la région métropolitaine et la Baixada Fluminense. C'est pour cela que les milices ont vu dans ces régions une zone fertile<sup>291</sup> »

Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la politique des UPP et de la PSD nous identifions un processus de consolidation des milices et des paramilitaires en tant que « entrepreneurs de la violence<sup>292</sup> ». Dans ce contexte et en s'imposant dans les territoires où elles s'inscrivent en tant qu'agents de sécurité, les milices et les paramilitaires consolident progressivement leurs économies criminelles. Vadim Volkov développe cette idée :

---

290 CANO Ignacio, DUARTE, Thais, “*No sapatinho*”...*op.*, cit, p.13

291 « En 2011 as milicias nao estava ainda ramificadas para a regio da Baixada Fluminense, no caso por exemplo de Nova Iguaçu, Caxias nao tinha milicias. Inclusive dizem que a propagaça das milicias pra essas regioes é um pouco o fruto das upp porque as upp ficaram muito centradas na capital do estado e esqueceu de elaborar uma politica de segurança para a region metropolitana et para a baixada fluminens, é por isso que as milicias vieram issas regioes como um campo fertil. REF4. Fonctionnaire bureau du procureur 3 février 2019

292 VOLKOV, Vadim. Les entreprises de violence dans la Russie post-communiste. *Politix*. 2000, vol. 13, no 9, p. 57-75.

«Les entreprises de violence peuvent être définies comme un ensemble d'organisations, capables de décisions et de stratégies, agissant en vue de convertir de la force (ou la violence) organisée en argent ou autres ressources du marché, et cela de façon permanente [...] la ressource de l'entreprise de violence est la violence socialement organisée, qu'elle soit effective ou potentielle <sup>293</sup>».

Or, suite à la publication du rapport de la CPI des milices, plusieurs stratégies au sein de la police civile, du bureau du procureur et du système judiciaire ont été effectivement déployés afin de répondre à cette problématique. Nous analyserons ces dispositifs de manière générale dans notre cinquième chapitre. Cependant les collusions entre les milices et des responsables politiques, ainsi que leur l'expansion économique, militaire et territoriale ne cesse d'augmenter jusqu'à aujourd'hui. En ce qui concerne la Colombie et le gouvernement de la violence paramilitaire nous devons souligner que malgré la mise en place d'un processus de désarmement et de démobilisation paramilitaire impulsé par l'État à travers la loi de Justice et de Paix, c'est en réalité la Cour Suprême de justice et l'intervention de juges ce qui a permis à l'État colombien de dévoiler les collusions criminelles entre le paramilitarisme et de nombreuses institutions ou encore agents de l'État. Nous analyserons plus en détails, au cours du cinquième chapitre, quel rôle ont pris les dénonciations de violation des droits humains, ainsi que leur implications dans le traitement étatique dont ont fait l'objet les milices et les paramilitaires.

Pour clore ce chapitre, nous pouvons affirmer que le référentiel de lutte contre le narcotrafic et la délinquance dans lequel s'inscrivent les orientations et configurations de la politique publique sécuritaire des UPP et de la PSD, a permis aux milices et aux paramilitaires de se positionner dans le cadre de l'action publique en tant qu'antithèse des groupes des guérillas dans le cas colombien, et des factions du narcotrafic dans le cas brésilien. Ainsi, en s'alignant aux objectifs des politiques publiques sécuritaires, ces groupes se sont érigées, non seulement en tant qu'instances d'autorité locale, mais aussi en tant qu'entrepreneurs des économies criminelles. Dans cette perspective, l'instauration violente d'un ordre public dans les territoires où ils s'inscrivent leur garanti la gestion du monopole des fonctions sécuritaires

---

293 Idem. p.1.

nécessaires au développement de leurs économies criminelles. Selon nous, la symbiose entre sécurité et développement guidant la PSD et la politique sécuritaire des UPP oriente également l'action des milices et des paramilitaires. Ainsi ces groupes de sécurité privée d'origine criminelle ne protègent pas les populations à proprement parler, mais le développement d'un marché criminel dépendant exclusivement de leur présence sur le territoire et de leur usage de la violence. Cependant, l'augmentation des groupes parapoliciers et paramilitaires ne s'explique pas exclusivement par la mise en place des stratégies de contrôle social, politique, militaire et économique d'origine criminelle dirigées par des agents de l'État. Cette augmentation découle aussi d'une reconfiguration sécuritaire et de l'action publique dans laquelle « le militarisme reste la composante incontournable du néolibéralisme globalisé<sup>294</sup> ». Dans ce contexte nous considérons important d'examiner plus en détail quelles sont les stratégies d'expansion territoriale et de développement économique criminel mises en place par ces groupes afin de se consolider en tant qu'autorités locales.

#### **Chapitre IV. Privatisation et marchandisation de la sécurité, le cas des milices et des paramilitaires**

Afin de mieux identifier les logiques institutionnelles dans lesquelles les milices et les paramilitaires s'inscrivent nous considérons important de souligner la différence entre la privatisation de la sécurité entendue en tant que processus qui « s'inscrit dans un mouvement plus général de réduction des dépenses étatiques et d'affaiblissement des structures institutionnelles publiques traditionnelles, le marché étant devenu l'une des sources de régulation principale des pratiques de sécurité<sup>295</sup> » et la marchandisation de la sécurité entendue comme « le passage progressif de la sécurité en tant que bien public à celui de bien de consommation, passage qui modifie significativement le rapport des citoyens à sa production, sa distribution et son contrôle<sup>296</sup> » Ainsi, nous identifierons dans ce chapitre les formes de gouvernement *par la violence* auxquelles participent les milices et les

---

294 BAILLY Michel Alexandre, « Néolibéralisme et militarisme dans l'analyse économique et dans la pensée galbraithienne », *Innovations*, vol. no 23, no. 1, 2006, pp. 193-216.

295 MULONE Massimiliano, « La marchandisation de la sécurité : facteur de responsabilisation des individus ou des entreprises ? », *Déviance et Société*, vol. vol. 36, no. 3, 2012, pp. 325-338.

296 Ibid.

paramilitaires, nous constatons ainsi que « la violence n'aboutit pas à un effondrement de l'ordre étatique mais qu'elle se déploie en lien avec les institutions et qu'elle favorise des formes paradoxales d'étatisation<sup>297</sup>». Nous analyserons ainsi plus spécifiquement comment les répertoires d'action violente utilisés par les milices et les paramilitaires s'encadrent aussi dans des stratégies de délégation de la violence étatique. De plus, nous observerons avec le développement du phénomène *d'urbanisme milicien*<sup>298</sup> comment ces répertoires d'action violente servent aussi à la consolidation des économies criminelles.

#### **4.1 Les répertoires d'action violente et les économies criminelles des paramilitaires et des milices.**

Dans ce sous chapitre nous examinerons les milices et les paramilitaires en tant « qu'entrepreneurs de la violence <sup>299</sup>» intégrant dans leurs pratiques criminelles un savoir-faire militaire et policier leur permettant de mieux contourner les menaces de répression étatique. En effet, ces groupes participent à l'accomplissement non seulement des objectifs des politiques publiques sécuritaires, mais aussi, comme le soulignent les travaux de Jacobo Grajales et de Béatrice Hibou, à des formes de « gouvernementalité par la décharge<sup>300</sup> » axées sur le principe de privatisation des États. Dans cette perspective, Camille Goirand affirme que « le renforcement du contrôle violent sur les populations en Colombie s'inscrit dans le cadre de la privatisation des États et dans celui de la 'gouvernance libérale'<sup>301</sup>». Nous constatons ainsi, comment les paramilitaires « participent à l'exercice du pouvoir politique, à l'extraction des ressources et à la régulation des conflits sociaux » et combien ils sont « au centre de conflits intra-étatiques qui portent sur la place de la violence dans la société, sur les modalités de sa gestion et sur les formes d'intervention étatique <sup>302</sup>».

---

297 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.73

298 BENMERGUI Leandro & SOARES GONÇALVES Rafael, *Urbanismo Miliciano in Rio de Janeiro, Report on the Americas*, 2019, 51:4, 379-385,

299 Nous renvoyons à la définition de ce concept dans notre troisième chapitre.

300 B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 2000.

301 GOIRAND, Camille. « Recensions », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 24, no. 1, 2017, pp. 179-183.

302 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p. 22.

Ainsi, en s'appuyant sur des groupes criminels parapoliciers et paramilitaires, les États colombien et brésilien renforcent non seulement la gestion de leurs politiques sécuritaires, mais aussi, le rôle central du volet sécuritaire en tant que médiateur du développement des politiques dans d'autres secteurs de l'action publique. Il faut souligner que le rapport entre l'État et ces groupes n'est pas univoque. En effet, nous constatons un passage des répertoires de violence caractérisés par une extrême violence, vers des répertoires de violence moins visibles, plus sélectifs et plus efficaces pour le contrôle social des populations. Ces stratégies de contournement de la répression étatique s'expriment par la mise en place des pratiques moins violentes telles que des avertissements et des punitions envers les habitants qui violent les codes de conduite social imposés par ces groupes. Pour faire référence à ce phénomène le chercheur Ignacio Cano parle de l'existence d'un *agenda moral* promu par les groupes parapoliciers. À ce sujet une habitante du quartier de Rio das Pedras que nous avons interviewé à propos de l'agissement des milices dans sa localité, nous disait :

« Si tu fais quelque chose qui ne va pas ils te corrigent, tu prends une raclée, ils te frappent et tu es expulsé... si tu y retournes et si tu commences à trafiquer, par exemple, ils te tuent. Ça je l'ai vu en étant chez une amie, il y avait un garçon dont la mère ou le père travaillait dans le bâtiment où habitait mon amie. Le garçon avait été expulsé auparavant. Les miliciens lui avaient déjà donné une correction, puis, il est retourné à Rio das Pedras mais il a continué à faire les mêmes choses : trafiquer et voler. L'appartement de mon amie était au dernier étage, la mère du garçon habitait au deuxième ou premier étage, en sortant j'ai vu les hommes de la milice monter, le lendemain je me suis rendu compte que le garçon avait été assassiné. Ils t'observent tout le temps<sup>303</sup> »

---

303 « Se voce faz alguma coisa errada voce é avisado, eles te dam um corretivo, leva uma sova, batem muito en voce e voce é expulso ... se voce volta por exemplo as drogas : se voce volta a traficar, se voce continuar fazendo eles acabam com voce e isso vi de perto porque estava na casa de uma amiga uma vez, tinha um garoto que a mae ou pai trabalham no predio. Ese garoto ja tinha sido expulso, ja tinha tomado corretivo da milicia e voltou para Rio das Pedras so que ele continua fazendo as mesmas coisas ; traficando et robando. Quando eu estava saindo da casa da minha amiga que era no ultimo andar... a mae dele moraba no segundo ou primer andar, eu vi os homens da milicia subiendo, o dia siguiente eu soube que ele tinha morrido. Eles ficam de olho o tempo todo » Entretien. REF5. Habitant zone de milices I – 22 janvier 2019



En plus de la consolidation des milices et des paramilitaires en tant qu'autorités locales, nous constatons aussi la mise en place dynamique d'articulation militaire entre les groupes parapoliciers et paramilitaires avec les forces armées officielles. La photo prise par Jesús Abad Colorado le 16 octobre 2002 est sans doute la représentation graphique la plus fidèle de l'alliance entre paramilitaires et militaires à l'époque de la PSD<sup>304</sup>. Elle a un intérêt particulier car on observe le déroulement de l'Opération Orion ayant lieu à la Commune 13 de Medellín sous l'état d'exception déclaré par le Président Alvaro Uribe le 12 août 2002. Nous observons comment un chef paramilitaire cagoulé portant des bottes en caoutchouc dirige les troupes militaires officielles de l'État lors de l'assaut à la Commune 13.

Le but de l'opération était d'attaquer les cellules de guérillas urbaines chargées du trafic dans la Commune 13 de Medellín. D'après le CNMH le nombre de victimes associées à cette opération militaire urbaine est supérieur à 600. En effet, en plus des civils détenus arbitrairement, nous comptons 105 personnes victimes de disparition forcée, 71 personnes assassinées par les paramilitaires, 17 homicides des forces de l'ordre et plus de 80 civils blessés. Dans le cas des milices brésiliennes, le procureur de la GAECO Jorge Luiz Furquim affirme que l'expansion de ces groupes ne serait pas possible sans une coordination d'actions armée permanente entre les polices locales et les milices. Il affirme :

« qu'il existe toujours un accord préétabli avec la Police Militaire. Avant d'envahir un territoire, les milices prennent contact avec les polices locales. Ainsi, les miliciens rentrent en se faisant passer par des membres des forces spéciales. Puis, ils passent dans les commerces pour dire que le désordre est fini. Puis, ils commentent des atrocités, souvent ils assassinent des personnes aléatoirement pour générer de la terreur dans les populations<sup>305</sup> »

---

304 Dans la couverture de ce mémoire.

305 "Existe sempre um acordo prévio com a PM. Antes de invadir um território, fazem um contato prévio com o policiamento local. Os milicianos entram como se fossem integrantes de forças especiais. Passam nos comércios para dizer que a bagunça acabou. Depois, fazem atrocidades. Matam algumas pessoas de forma aleatória para se impor pelo medo". Milícia do Rio se infiltra na política para expulsar rivais e expandir território. Entretien fait par OUL. <https://noticias.uol.com.br/reportagens-especiais/milicia-do-rio-se-infiltra-na-policia-e-na-politica-para-expulsar-rivais-e-expandir-territorio/#tematico-5> (consulte janvier 2020)

D'autres recherches attirent aussi l'attention sur le soutien des forces de l'ordre à l'expansion territoriale des milices. En effet, en 2006 les favelas de « Quitungo, Morro do Barbante, Ramos e Roquete Pinto » dominées historiquement par le trafic ont été occupées par les milices avec le soutien de forces de sécurité de l'État de Rio de Janeiro<sup>306</sup>. Par ailleurs, nous constatons comment quelques habitants du Complexo do Alemão<sup>307</sup> dénonçaient, lors de la mise en place des UPP dans leurs quartiers en 2010, l'apparition des messages écrits sur les murs de leurs maisons faisant allusion aux milices<sup>308</sup>. Or, outre la collaboration armée des forces de police et des forces militaires officielles avec les milices et les paramilitaires, nous constatons comment au début de l'année 2019 dans la zone ouest de la ville de Rio de Janeiro, les répertoires de contrôle social des milices passent aussi par la création des fichiers contenant les numéros de portables des habitants. Dans une communication à laquelle nous avons eu accès, nous constatons comment dans les favelas de Chacrinha et du Jordão les milices envoyaient des messages texto menaçants aux habitants par le biais de l'application mobile Whatsapp. Nous observons également comment, à l'époque les groupes parapoliciers disputaient le contrôle de la zone avec la faction du narcotrafic *Comando Vermelho*<sup>309</sup>, ainsi :

« Bonjour aux habitants de la Chacrinha et du Jordão. Ça vous plaît le *Caveirão*<sup>310</sup> dans la favela ? Vous allez faire pareil que les habitants du Bato et du Ipase ? Ils se plaignaient du paiement de 40 réaux de taxe de sécurité, aujourd'hui ils ne payent

---

306 LANNES-FERNANDES Fernando, SILVA jailson, WILLADINO raquel. « Grupos criminosos armados com domínio de território. Reflexões sobre a territorialidade do crime na Região Metropolitana do Rio de Janeiro » In CANO Ignácio, « Seis por meia dúzia ? Um estudo exploratório do fenômeno das chamadas 'Milícias' no Rio de Janeiro » In: *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Justiça Global, Fundação Heinrich Böll, 2008.

307 Un ensemble de 13 favelas au nord de la ville contrôlées majoritairement par le trafic dans l'État de Rio de Janeiro.

308 'As milícias já atuam no tráfico e áreas nobres do Rio', diz líder comunitário.  
<https://www.redebrasilatual.com.br/cidadania/2019/02/as-milicias-ja-atuam-no-trafico-e-areas-nobres-do-rio-diz-lider-comunitario/> (mars 2020)

309 « Le Comando Vermelho est issu de la « Phalange Rouge » (Falange Vermelha), un réseau de protection et de revendication créé par les détenus de droit commun et inspiré de l'organisation des prisonniers politiques à l'intérieur des pénitenciers. Ces détenus, spécialisés pour la plupart dans le braquage de banque, vont, à leur sortie, délaisser leur ancienne activité en faveur du trafic de cocaïne, plus lucratif et moins risqué pénalement. Le « Terceiro Comando » est héritier de la « Phalange du Crocodile » (Falange do Jacaré), un autre collectif de même nature, constitué peu après (Souza, 2000). Dans CHÉTRY, Michaël. « La domination territoriale des favelas par les trafiquants de drogue à Rio de Janeiro », *Espaces et sociétés*, vol. 155, no. 4, 2013, pp. 79-93.

310 Voitures blindées utilisées dans les opérations de la Police Militaire de Rio de Janeiro

pas de taxe mais ils payent avec leurs vies... Combien de morts depuis que le Comando Vermelho est arrivé à Bato ? ...6...7...10 ? Ça vous plaît les opérations militaires dans la favela? Les barricades ? Les lumières éteintes ? La favela dévient un dépotoir aux mains du trafic, savez-vous pourquoi ? Parce que c'est des porcs, ils sont sales... ils sont jamais là pour les habitants... ils ordonnent la fermeture des commerces, ils agressent, ils assassinent ceux qui parlent avec la police, ils volent les magasins locaux, c'est de la vermine. Ça suffit aussi de ces porcs d'habitants qui habitent en face des champs et qui jettent leurs déchets dans la rue. Imaginez vous la Chacrinha avec un point de deal ? Imaginez vous les drogués dans les rues ? Les capsules de cocaïne sur le sol ? Imaginez vous les champs remplis de toxicomanes ? Imaginez vous les canapés et les frigos au milieu de la rue ? C'est ce que vous voulez ? Vos enfants à côté de ces sales bandits ? Vous voulez vivre au milieu des coups de feu durant toute la journée ? Réveillez-vous ! la Chacrinha est une favela de travailleurs, elle ne mérite pas ces saletés, nous ne le permettrons pas. Nous savons que l'État ne garantit pas la sécurité pour tous, sans nous, vous êtes entre les mains de ces immondes personnes. Sans nous, il y aura des agressions, des vols, des coups de feu, de la drogue, des camions et des voitures volés... Nous sommes un mal nécessaire. Les années sous le contrôle de la milice Praça Seca étaient des années de paix, puis ils ont laissé le trafic s'installer et aujourd'hui c'est vous qui mourez, des enfants et des jeunes, des travailleurs et les personnes de bien. Si vous n'avez pas de quoi payer la taxe de sécurité on peut en parler. Ne vous entendez pas avec les trafiquants, ils veulent que vous soyez dans la merde. C'est des assassins et des voleurs... c'est des affamés qui vont faire de vos vies un enfer... Nous sommes là, nous comptons sur vous, vous pouvez nous écrire ou nous contacter sur Facebook. Dénoncez ces rats! Excusez-nous pour les inconvénients mais les confrontations ne sont pas encore finies, faites attention dans la rue... avant d'arriver chez vous appelez vos famille et vérifiez s'il est possible de rentrer dans la favela en sécurité...Nous sommes là et nous allons donner notre vie pour la favela, ne croyez pas aux enregistrements audio des trafiquants dans le groupe 'SOS Batô' la moitié des personnes dans ce groupe c'est des mongols et l'autre moitié c'est des supporteurs des trafiquants. Nous ouvrons la période de chasse au Comando

Vermelho. Ils sont plus à Jordão et d'ici peu ils seront expulsés de la Chacrinha. Batô devra attendre, nous fêterons le carnaval là-bas. Que dieu protège les habitants de bien et que la paix puisse régner. Observation : Les habitants qui sont du côté du Comando Vermelho peuvent faire leurs valises dès maintenant, tout est cartographié et ceux qui nous ont trahit vont la payer cher. Bonne journée, foi en dieu et 5.5<sup>311 312</sup> »

Nous constatons comment les milices se démarquent dans le plan discursif de toutes les représentations associées au trafic, ainsi ces groupes participent également au renforcement du référentiel sécuritaire de lutte contre le narcotrafic et la délinquance. En plus des menaces directes aux habitants, nous remarquons comment ils utilisent l'argument selon lequel dans les zones contrôlées par les milices il n'y aurait pas des opérations militaires à grande échelle. Cet argument renforce l'hypothèse selon laquelle la concentration des unités de police dans les zones contrôlées par le trafic aurait permise aux milices d'entamer une expansion armée afin de s'ériger en tant qu'instance d'autorité locale dans les zones sous leurs contrôle. En outre, nous observons des variations dans l'utilisation de la violence en fonction du genre par

---

311 Expression utilisée par les forces militaires dans leurs communication radiophoniques.

312 « fala morador da chacrinha e jordao... tão gostando? o que acham do caveirão na favela? vao fazer igual morador do bato e ipase? que reclamavam de 40 reais e hoje nao pagam taxa mas pagam com suas vidas... foram qts baleados desde que o cv ta no bato?...6...7...10? operação na favela é bom? e barricada? luz apagada? favela vira um lixão na mao do trafico sabe pq? pq sao porcos.. sao sujos... tao nem ai pra morador... mandam fechar comércio... agridem... matam qm fala com policia...saqueiam loja..mercado valqueire.. sao vermes... ja basta os porcos dos moradores que moram de frente ao campo e jogam lixo na rua... imagine a chacrinha com boca de fumo? cracudos nas ruas... capsula de cocaina no chao? o campo cheio de viciados.. sofa e geladeira no meio da rua? e isso que voces querem? seus filhos perto de bandidos sujos esperando pra aliciar eles???? troca de tiro todo dia? acordem pra vida.. chacrinha é uma favela de trabalhadores... nao merece esses lixos nao... e nao deixaremos... o estado devia da segurança pra todos mas nao da. sem nós voce ficam na mao desses imundos. é assalto...é tiro pro alto... é sim alto...é droga... é entrada de carro e caminhao roubado.... somos um mal necessario... anos e anos de milicia e praça seca era maior paz. deixaram o trafico ficar a vontade e hoje quem ta morrendo sao voces...crianças e jovens ou trabalhadores e pessoas de bem.. nao tem pra taxa de segurança? desenrola po. tudo é uma conversa. mas nao fechem com esses gansos pq eles querem é que morador se foda. sao assassinos e ladrões...mortos de fome que vao fazer da vida de vcs um inferno.... estamos aqui. contamos com ajuda de vcs... escrevam num papel... nos chamem no facebook.. denunciem esses ratos... peço desculpa pelo transtorno mas ainda nao acabou, tomem cuidado na rua... antes de chegar em casa liguem pra seus parentes e verifiquem se podem entrar em segurança na favela.... estamos aqui e daremos nossa vida pela comunidade, nao acreditem em audio de ganso no grupo sos batô, ali metade é mongoloide outra metade é torcedor.... ta aberta a caça ao comando vermelho.. no jordao nao estão mais... em breve serao expulsos da mata da chacrinha... batô q nos aguarde, carnaval vai ser aí... que deus proteja os moradores de bem... e que a paz possa reinar... obs: morador q ta fechando com cv faz as malas logo pq ta tudo mapeado e quem traiu vai pagar. inclusive as marmitas. bom dia, fé em deus. Tudo 5.5 »

exemple. Lors de notre entretien avec l'habitante de Rio das Pedras nous avons constaté que les violences faites aux femmes infligeant le code de conduite dans le quartier passaient non seulement par une extrême violence physique, mais aussi par des pratiques humiliantes afin d'intimider les populations. Les femmes participant à des vols des magasins se faisaient raser la tête par les milices.

Bien que l'agenda moral des milices soit basé sur une opposition aux valeurs et aux représentations liées au narcotrafic, nous observons dans l'actualité comment dans certaines zones sous leur contrôle, les milices établissent des accords économiques et armés avec certains groupes narcotrafiquants. Nous étudierons cette dynamique plus en détail dans notre sixième chapitre. Ces pratiques de contrôle social par la terreur nous les observons également en Colombie dans la région du Magdalena vers la fin des années 1980. En effet, lors des recherches menées par Jacobo Grajales sur les premières entreprises de violence dans ce département, nous rencontrons le même schéma de contrôle territorial et de consolidation des marchés criminels par le biais de l'imposition violente des taxes illégales de protection. L'un des habitants interviewés par Jacobo Grajales racontait :

« Quand ils sont arrivés ils ont distribué des tracts accusant les toxicos, les mendiants et les voleurs et les menaçant de mort. Quelques temps plus tard il y a eu plusieurs morts dans le quartier, des clochards, des mecs qui volaient, des gens comme ça (...). Je me souviens, ils passaient, ils disaient – bonjour, sécurité privée – et puis ils disaient qu'il s'agissait d'une contribution volontaire. Mais bon, quand les mecs se pointent armés chez toi c'est pas si volontaire ! <sup>313</sup>»

Dans ce contexte il faut souligner que les milices et les paramilitaires sont également connus, notamment, par la cruauté de leur usage de la violence. La terreur associée à ces groupes est dans le cas colombien largement documentée par le CNMH dans son travail d'identification des patrons de victimisation du conflit armé entre 1985 et 2012. En effet, les paramilitaires sont les principaux responsables des massacres et d'assassinats sélectifs en Colombie. Le CNMH décompte ainsi un total de 1 166 massacres correspondant à 7 160 assassinés et plus

---

313 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p. 289. Entretien faite à Santa Marta en mars 2009 auprès d'un paysan réfugié qui avait auparavant un étal sur le marché de Santa Marta.

de 8 902 assassinats sélectifs attribués à ces groupes. De leur côté, les guérillas ont fait appel plus largement aux pratiques telles que les enlèvements et les attentats aux infrastructures publiques<sup>314</sup>. En ce qui concerne les milices au Brésil, nous constatons que les massacres et les disparitions forcées s'érigent aussi en tant que répertoires caractéristiques de ces groupes parapoliciers.

Le parquet de l'État de Rio de Janeiro a découvert entre août 2018 et août 2019 l'existence de 6 cimetières clandestins attribués aux milices<sup>315</sup>. D'après la police civile tous les deux jours une personne est victime de disparition forcée à mains des milices dans l'État de Rio de Janeiro<sup>316</sup>, les milices seraient ainsi responsables de 10 % des disparitions dans cet État<sup>317</sup>. De plus, nous constatons comment la législation brésilienne n'a pas jusqu'à présent une typification adaptée pour répondre à l'augmentation des crimes de disparition forcée<sup>318</sup>. Fabio Alves Araújo attire l'attention sur la difficulté d'accès pour les chercheurs aux données permettant d'étudier le phénomène, il explique que dans les registres officiels, ce crime n'est pas identifié. De plus, les autorités publiques ont refusé à plusieurs reprises de transmettre des informations sur les disparitions dans cet État aux institutions de recherche<sup>319</sup>. Cette contexte nous permet d'aborder le rôle du pouvoir politique dans l'expansion de ces groupes paramilitaires et des milices.

## 4.2 Pouvoir politique, milices et paramilitaires

---

314 GNMH. ¡BASTA YA! Colombia: Memorias de guerra y dignidad. Bogotá: Imprenta Nacional, 2013

315 Ibid

316 Milícias desaparecem com uma pessoa a cada dois dias no Rio. <https://oglobo.globo.com/rio/milicias-desaparecem-com-uma-pessoa-cada-dois-dias-no-rio-23919741> (consulté avril 2020)

317 Le procureur de la GAECO, Rômulo Santos Silva, affirme que seulement en additionnant les victimes de disparation forcée dans les municipalités d'Itaboraí, Queimados e Itaguaí les procureurs identifient plus de 200 victime

318 OLIVEIRA Marcus Vinicius Xavier de, *Tipificação do desaparecimento forçado de pessoas no direito brasileiro: problemas decorrentes da interconexão entre direito penal internacional e direito penal*, Porto Alegre, RS: Editora Fi, 2016.

319 ALVES ARAÚJO Fábio, « “Não tem corpo, não tem crime”: notas socioantropológicas sobre o ato de fazer desaparecer corpos », *Horizontes Antropológicos*. Vol 46 | 2016.

Selon la définition des milices proposée par Ignacio Cano et Thaïs Duarte en 2012, les liens entre ces structures criminelles et des responsables politiques ne sont pas pris en compte comme un élément central pour la structuration et définition de ces groupes. Cependant, nous pouvons observer que la mise en place de formes de clientélisme et de contrôle électoral dans les zones où s'implantent les milices, de même que les liens qu'elles entretiennent avec des responsables politiques, ne se limitent pas seulement à des stratégies de justification de l'usage de la violence. En effet, ce système d'alliances explique non seulement le développement et l'expansion de ces groupes au cours des dernières années, mais il traduit également une recherche de revendication politique de leurs activités criminelles. En effet, même si « les criminels ne peuvent se passer complètement des agents de l'État<sup>320</sup> » et en tenant compte du fait que la corruption des fonctionnaires est l'une des conditions de fonctionnement du crime organisé, nous constatons que sans la participation du pouvoir politique, que ce soit par le biais de dynamiques de cooptation ou d'alliances, l'expansion des milices et des paramilitaires ne pourrait pas s'expliquer. Cela nous conduit également à analyser dans quelle mesure le renforcement de ces groupes criminels peut paradoxalement contribuer à la réaffirmation du pouvoir étatique.

Dans le cas colombien, le processus de démobilisation et désarmement des groupes paramilitaires de deuxième génération (AUC), mis en place entre 2003 et 2006, est suivi du scandale de la *parapolitique*<sup>321</sup>. Ainsi, en 2006, suite à la condamnation de l'alliance de ces groupes criminels avec le pouvoir politique en place, nous dénombrons au total 42 parlementaires condamnés par la justice colombienne<sup>322</sup> pour leur association aux groupes paramilitaires, ce qui correspond à plus de 30% du Parlement colombien. Aussi, jusqu'en 2016, plus de 519 fonctionnaires et parlementaires font l'objet des enquêtes pour le même délit<sup>323</sup>. De même, plusieurs chefs paramilitaires témoignent de leur participation au

---

320 QUELOZ Nicolas, « Criminalité économique et criminalité organisée », *L'Économie politique*, vol 15, no 3, 2002, pp. 58-67.

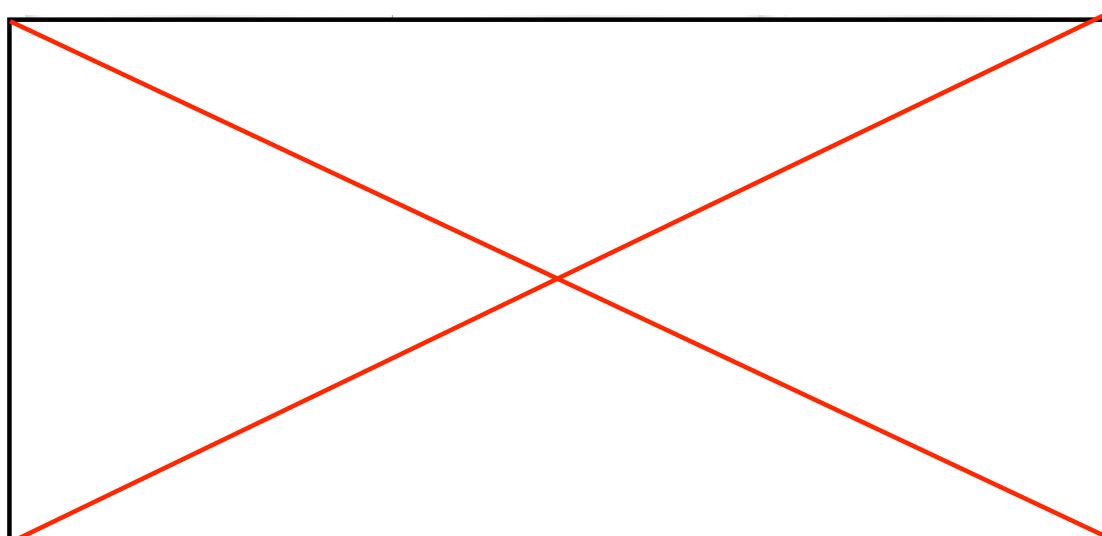
321 DAVIAUD Sophie, « 4. Démobilisation des paramilitaires et recomposition des violences en Colombie », DUCLOS Nathalie éd., *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Editions Karthala, 2010, pp. 143-172.

322 Ibid.

323 El informe que indica que la parapolítica no es cosa del pasado, *Revista Semana*, Avril 17 de 2016 URL : <https://www.semana.com/nacion/articulo/procuraduria-adelanta-519-investigaciones-por-parapolitica-ybacrimpolitica/470010> (consulté le 23 mai 2018)

financement des campagnes présidentielles d'Alvaro Uribe Vélez en 2002 et 2006<sup>324</sup>. Cette alliance entre pouvoir politique et pouvoir paramilitaire se concrétise en 2001 par la signature clandestine d'un document nommé *Pacto de Ralito* (Le pacte de Ralito). En effet, plusieurs chefs paramilitaires des AUC et des responsables politiques signent un accord visant à : « refonder la patrie et signant un nouveau contrat social ». Parmi les signataires, nous pouvons noter la présence de députés, sénateurs, gouverneurs, maires, ainsi que de plusieurs fonctionnaires publics.

Photo 2. Le pacte de Ralito



Le pacte de Ralito du 23 juillet 2001. Signé par les chefs du groupe paramilitaire AUC et plusieurs responsables politiques colombiens dans le but de « refonder la patrie et signant un nouveau contrat social »

Dans ce contexte, nous assistons aussi à l'apparition des cas dits de « *falsos positivos* » (faux positifs) qui font référence en réalité aux exécutions extrajudiciaires<sup>325</sup> commises

324 Senado de la República, Debate sobre el paramilitarismo, Álvaro Uribe Vélez: narcotráfico, paramilitarismo y parapolítica, 2014, URL : <http://www.ivancepedacastro.com/wp-content/uploads/2014/09/Debate-AUVLargo.pdf> (consulté le 8 juin 2018)

325 Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de l'Organisation des Nations-Unies, Philip Alston, une exécution extrajudiciaire « est l'utilisation intentionnelle, préméditée et délibérée de la force létale, par un sujet de droit international, c'est-à-dire par les États ou leurs agents agissant sous couvert de la loi, ou par un groupe armé organisé dans un conflit armé, et dirigée à l'encontre d'une personne individuellement sélectionnée n'étant pas sous la garde physique de l'agresseur » Rapport ONU, A/HRC/14/24/Add.6, Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, Study on targeted killings, Human Rights Council.



conjointement par les paramilitaires, les forces de police et les militaires dans le cadre des politiques sécuritaires de PSD et le PCSD entre 2002 et 2010. En effet, les victimes des plans d'extermination sociale et les jeunes des quartier populaires qui étaient assassinés par les paramilitaires étaient ensuite comptabilisés dans les chiffres officiels de la politique sécuritaire en tant que guérilleros abattus en combat.

Les résultats des enquêtes du bureau du procureur national portant sur la participation des membres de la force publique aux exécutions extrajudiciaires jusqu'en 2015 comptabilisent plus de 2 476 cas liés à l'assassinat de 4 475 victimes au total. À cette date, 923 agents de l'État ont été condamnés, dont 862 appartenant à l'Armée Nationale, 9 à la Marine Nationale, et 11 à la Police<sup>326</sup>. L'absence totale de condamnation des Généraux Militaires responsables des directives incitant les exécutions extrajudiciaires contraste avec les 562 condamnations prononcées à l'encontre des soldats de bas rang.

La proximité d'un acteur paramilitaire armé avec le gouvernement colombien devient ainsi un facteur explicatif de l'efficacité de l'application des politiques de « sécurité démocratique ». À ce sujet, il est intéressant de se pencher sur le dernier ouvrage de Fabian Benavides, consacré aux exécutions extrajudiciaires commises durant la période 2002-2010. Selon lui, les chiffres de la *Fiscalia General de la Nación* (bureau du procureur général de la nation) recensent un total de 4 475 cas. De son côté, la Coordination Colombie-Europe-États Unis identifie 5 634 cas, tandis que les organismes privés et les mouvements de victimes comptent, à l'aide de matériel probatoire, 10 000 cas d'exécutions extrajudiciaires<sup>327</sup>. Dans un tel contexte, les chiffres et les statistiques ont une valeur particulière. En plus d'apporter un appui relatif, ces derniers instruments ont une valeur symbolique qui se traduit par la modification des représentations sociales à plusieurs niveaux. Selon le bilan officiel de la politique de sécurité démocratique, 16 000 insurgés ont été abattus au combat entre 2002 et

---

326 Más de cinco mil agentes del Estado son investigados por falsos positivos: Fiscalía, journal El País, 25 juillet 2015, URL : <http://www.elpais.com.co/judicial/mas-de-cinco-mil-agentes-del-estado-son-investigados-porfalsos-positivos-fiscalia.html> (consulté le 7 juin 2018)

327 BENAVIDES Fabian Leonardo, ROJAS BOLANOS Omar, *Ejecuciones extrajudiciales en colombia 2002–2010: Obediencia ciega en campos de batalla ficticios*, Bogotá, Ediciones USTA, 2017.

2010. Ce chiffre contraste avec ceux énoncés sur la base du matériel probatoire énoncé auparavant qui comptabilise plus 10 000 victimes d'exécutions extrajudiciaires.

Nous serions donc face à une situation dans laquelle 62,5% des guérilleros identifiés comme abattus au combat entre 2002 et 2010 seraient en réalité des civils assassinés par les forces militaires et de police en association avec les groupes paramilitaires. Dès lors, l'importance des chiffres et de leur légitimité est un point à ne pas omettre. En ce sens, les chiffres présentés par le gouvernement ne suscitent pas de consensus, que ce soit au sein des organisations non-gouvernementales ou dans le secteur académique. Ce phénomène, expliqué par Adolfo León Atehortúa Cruz et Diana Marcela Rojas Rivera trouve son origine dans le choix des variables lors des calculs : « nous avons expliqué que les chiffres, souvent contradictoires et incohérents, révélaient aussi des écarts dans le calcul des variations de pourcentage, des problèmes de conception, des failles méthodologiques majeures et des problèmes de présentation tels qu'ils imposaient la publication d'errata <sup>328</sup>».

Cependant, l'une des principales différences entre les milices et les paramilitaires est l'existence, dans le cas colombien, d'une confrontation armée permanente avec les groupes guérilleros qui cherchent à s'emparer du pouvoir de l'État par les armes. En effet, les dynamiques du conflit armé colombien ont permis aux paramilitaires de revendiquer politiquement leur usage de la violence en se présentant comme les garants de l'ordre étatique. Dans le cas brésilien, bien que les milices se présentent également comme forces supplétives aux forces de sécurité de l'État, l'absence d'une tradition étatique de négociation avec des acteurs armés, réduit significativement le champ de revendication politique chez les groupes para policiers. Néanmoins, la construction de formes d'autorité locales justifiées par l'imposition de systèmes de protection de la population face à la menace du narcotrafic peut être lue comme une revendication de légitimation politique de leur usage criminel de la violence. La condamnation de plusieurs élus suite aux enquêtes consacrées aux milices et conduites par la CPI en témoigne. En effet, comme le signale Luciana Araujo : « après 5 mois de travail, la CPI des Milices a inculpé 226 personnes, dont 9 hommes politiques, 8 policiers

---

328 ATEHORTÚA CRUZ León Adolfo, ROJAS RIVERA Diana Marcela, « La politique de sécurité démocratique d'Uribe Vélez : éléments pour une analyse critique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 83, no. 1, 2012, pp. 81-9.

civils, 67 policiers militaires, 3 pompiers, 2 gardiens de prison, 7 militaires de l'armée et 130 civils<sup>329</sup>». Dans un rapport interne portant sur la dimension politique des milices, cédé par Marcelo Freixo, député président de la CPI des milices, à Luciana Araujo, nous pouvons constater que :

« A Campo Grande, ces groupes ont commencé à s'implanter il y a huit ans et ont pris une nouvelle dimension lorsque leurs principaux chefs ont commencé à occuper certaines positions au sein de l'administration publique et des structures politiques de l'État, notamment au sein des pouvoirs législatifs Municipal et de l'État de Rio. Ils ont imposé leur hégémonie par la force et la terreur, en tuant sans hésitation tous ceux qui s'opposaient à leur objectif de domination territoriale<sup>330</sup>»

En effet, les liens entretenus par les milices avec des responsables politiques s'expriment également par des formes d'encouragement et de reconnaissance des actions légales menées par des membres appartenant à des groupes parapoliciers. Les nombreuses demandes de décorations faites par le député de l'État de Rio Janeiro Flavio Bolsonaro<sup>331</sup> à l'Assemblée Législative de Rio de Janeiro (ALERJ) sont un indice de l'existence des systèmes d'encouragement aux agissements des milices. Nous constatons qu'un total de 23 policiers et militaires décorés par Flavio Bolsonaro sont à présent en prison ou sont recherchés en raison de leur implication dans des activités criminelles<sup>332</sup>. Cependant, les liens de ce parlementaire, actuellement élu député fédéral, avec les groupes criminels para policiers vont au-delà de ces discours :

---

329 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise»... op., cit. 351. « Le député d'État Natalino José Guimarães (sans parti), le conseiller municipal Jerônimo Guimarães Filho, Jerominho (PMDB), le conseiller municipal Josinaldo Francisco da Cruz, connu sous le surnom Nadinho de Rio de Pedras (DEM), le conseiller municipal André Ferreira da Silva, connu sous le surnom Déco (PR), le conseiller municipal de São Gonçalo, Geiso Pereira Turques, connu sous le surnom Geiso do Castelo (PDT) et le conseiller municipal de Duque de Caxias, Sebastião Ferreira da Silva, connu sous le surnom Chiquinho Grande (PTB), outre les conseillers élus, Carmen Glória Venâncio Guimarães, connu sous le surnom Carminha Jerominho (PT do B) et Cristiano Girão (PMN). Álvaro Lins l'ancien député d'État et ancien chef de la police civile de Rio a également été inculpé »

330 Idem. p. 293.

331 Fils du président Jair Bolsonaro

332 flávio, os condenados e os condecorados. *Uol*. 29 février 2019. <https://piaui.folha.uol.com.br/flavio-os-condenados-e-os-condecorados/>. (consulté février 2020)

« Les milices sont un ensemble de policiers, militaires ou non, organisés qui partagent une certaine hiérarchie et discipline, ils cherchent, sans doute, à extirper du sein de nos communautés ce qu'il y a de pire : les criminels. Dans toutes ces milices, il y a toujours un, deux, ou trois policiers qui habitent dans des communautés et qui comptent sur le soutien de leurs collègues en fonction afin de rassembler des efforts pour garantir un minimum de sécurité dans les endroits où ils habitent. Il y a un bénéfice dans tout ça. Moi par exemple, monsieur le député André Corrêa, j'aimerais bien payer 20 réaux, 30 réaux ou 40 réaux pour que ma voiture ne soit pas volée en face de chez moi, pour ne pas courir le risque de voir les fils de mes amis dans le trafic ou d'avoir un fils tenté de consommer des drogues. Vous pouvez demander aux habitants d'une de ces communautés s'il veulent autre chose, demandez-leur s'ils ne sont pas heureux de pouvoir parler avec leurs voisins sur le trottoir jusqu'à tard le soir. Ils vous diront que si, car ils savent qu'ils ne prennent plus le risque de mourir<sup>333</sup>»

Dans ce contexte, nous constatons qu'il existe des liens entre le député Flavio Bolsonaro et Adriano Magalhães da Nóbrega, plus connu sous le nom de capitaine Nóbrega, chef de la milice appelée *Escritorio do Crime* (bureau du crime), expulsé de la police militaire en 2014 suite à des accusations de délits mineurs, d'extorsions et de lien avec les groupes criminels accusés d'avoir assassiné l'élue Marielle Franco. En effet, nous pouvons non seulement souligner le fait que le chef de la milice a été décorée par Flavio Bolsonaro le 24 octobre 2003, mais également que son épouse est employée en tant qu'assistante parlementaire dans l'équipe de Flavio Bolsonaro à partir de 2007. En 2016, il aurait également embauché la mère

---

333 Extrait du discours du Député fédéré de l'État de Rio de Janeiro Flavio Bolsonaro le 02 juillet

2007al'Assemblée Législative de Rio de Janeiro. « A milícia nada mais é do que um conjunto de policiais, militares ou não, regidos por uma certa hierarquia e disciplina, buscando, sem dúvida, expurgar do seio da comunidade o que há de pior: os criminosos. Em todas essas milícias sempre há um, dois, três policiais que são da comunidade e contam com a ajuda de outros colegas de farda para somar forças e tentar garantir o mínimo de segurança nos locais onde moram. Há uma série de benefícios nisso. Eu, por exemplo, Sr. Deputado André Corrêa, gostaria de pagar 20 reais, 30 reais, 40 reais para não ter meu carro furtado na porta de casa, para não correr o risco de ver o filho de um amigo ir para o tráfico, de ter um filho empurrado para as drogas. Pergunte a qualquer morador de uma dessas comunidades se ele quer outra coisa, se quer sair de lá, se não está feliz de poder conversar com seus vizinhos na calçada até tarde da noite! É claro que sim, porque ele sabe que não corre mais o risco de morrer! » [http://www3.alerj.rj.gov.br/lotus\\_notes/default.asp?id=58&url=L3RhcWFsZXJqMjAwNi5uc2YvOGI5OWNhMzhIMDc4MjZkYjAzMjU2NTMwMDA0NmZkZjEYzcyYWY4ODI5NTQwZWFKZDgzMjU3YjZiMDA2MjUyOTk/T3BlbkRvY3VtZW50JkV4cGFuZFNiY3Rpb249MSNfU2VjdGlvbGE=](http://www3.alerj.rj.gov.br/lotus_notes/default.asp?id=58&url=L3RhcWFsZXJqMjAwNi5uc2YvOGI5OWNhMzhIMDc4MjZkYjAzMjU2NTMwMDA0NmZkZjEYzcyYWY4ODI5NTQwZWFKZDgzMjU3YjZiMDA2MjUyOTk/T3BlbkRvY3VtZW50JkV4cGFuZFNiY3Rpb249MSNfU2VjdGlvbGE=)

du chef milicien. Finalement, Adriano Magalhães da Nóbrega est assassiné le 9 février 2020 lors d'une opération de la police militaire dans l'État fédéré de Bahia au nord-est du Brésil. Il était considéré comme un élément clé pour le déroulement des enquêtes sur l'assassinat de la conseillère municipale Marielle Franco.

De plus, lorsqu'il exerçait le mandat de député de l'État de Rio de Janeiro, Jair Bolsonaro, actuel président du Brésil, a également pris position en faveur des milices, en affirmant que : « Les milices offrent de la sécurité et de cette façon, elles garantissent l'ordre et la discipline dans les communautés. C'est ça qu'on appelle la milice. Compte tenu du fait que l'État ne réussit pas à combattre le narcotrafic, il devrait les soutenir, dans l'avenir, il devrait les légaliser<sup>334</sup> ». Au cours de sa première année de présidence en 2019, Jair Bolsonaro a impulsé la mise en place des mesures de libéralisation des armes. Par ailleurs, au cours de cette année, Jair Bolsonaro a édicté 8 décrets sur ce sujet<sup>335</sup>. Ces mesures permettent non seulement de légaliser la possession d'armes pour plus de 19 millions de brésiliens, mais elles vont aussi à l'encontre des avancées du statut de désarmement adoptée en 2003<sup>336</sup>. D'autre part, plusieurs opposants politiques au gouvernement de Bolsonaro attirent l'attention sur le fait que ces décrets sont une stratégie visant à aboutir à la : « légalisation des milices ».

Or, bien que le contenu de ces décrets ne configure pas une légalisation des groupes parapoliciers, nous pouvons malgré tout constater qu'ils créent une fenêtre d'opportunité en vue du renforcement du processus de privatisation de la sécurité et de consolidation armée et électorale de ces groupess. En effet, le décret présidentiel N° 9.685 signé le 15 janvier 2019 autorise la possession d'armes (jusqu'au nombre de quatre) au sein des établissements commerciaux et des résidences familiales. Cette mesure est annoncée en parallèle de la publication de l'*Anuário Brasileiro de Segurança Pública*, qui fait état de 63.880 assassinats violents au Brésil en 2017, soit l'équivalent de 175 par jour, ce qui représente le nombre de

---

334 «Elas oferecem segurança e, desta forma, conseguem manter a ordem e a disciplina nas comunidades. É o que se chama de milícia. O governo deveria apoiá-las, já que não consegue combater os traficantes de drogas. E, talvez, no futuro, deveria legalizá-las » . BBC. 8 de março de 2008.

335 Bolsonaro pede apoio do Congresso para ampliar porte de armas. *Carta Capital*. 29 décembre 2019. <https://www.cartacapital.com.br/politica/bolsonaro-pede-apoio-do-congresso-para-ampliar-porte-de-armas/>

336 «Absoluto desastre»: Bolsonaro libera porte de armas para mais de 19 milhões de pessoas. *El País*. 10 mais 2019. . [https://brasil.elpais.com/brasil/2019/05/08/politica/1557344559\\_959983.html](https://brasil.elpais.com/brasil/2019/05/08/politica/1557344559_959983.html)

morts violentes le plus élevé dans l'histoire démocratique du Brésil. D'autres décrets tels que le N° 9845/19 autorisent les producteurs ruraux à circuler avec des armes en vue d'étendre leur production.

Or, de même que la mise en place des systèmes de décorations et d'avantages accordés aux militaires en fonction de leur résultat, l'édiction des ordonnances et des directives au sein des forces militaires colombiennes s'est traduite, comme nous l'avons souligné auparavant, par la mise en place d'un système d'exécutions extrajudiciaires ayant abouti à l'assassinat de plus de 10 000 personnes par des groupes paramilitaires, en collaboration avec les forces de l'État à plusieurs niveaux. Ainsi, bien que ces actions ne correspondent pas exactement au programme de flexibilisation de la possession d'armes au Brésil, nous pouvons malgré tout constater de quelle manière les forces paramilitaires s'appuient sur des flexibilisations réglementaires au sein des forces officielles de l'État en vue de renforcer leur domination territoriale. En effet, le premier acte administratif associé aux exécutions extrajudiciaires est la circulaire 62162/ CE-JEDPE-CO-122<sup>337</sup> écrite entre 2003 et 2004 par le commandant de l'Armée, Martin Orlando Carreño.

Ce texte édicte les directives complémentaires à celles déjà existantes au sujet de l'octroi de distinctions et décorations pour les membres de l'Armée Nationale. Dans cette circulaire, sont stipulées des dispositions visant à faciliter l'attribution de distinctions, telles que celle récompensant le « service distingué de l'ordre public », la « médaille de la valeur militaire », ou encore, la distinction de « blessés en action ». À mode d'exemple, les commandants des brigades doivent rapporter aux moins 150 ennemis abattus au combat et 500 captures afin de pouvoir obtenir la décoration de « service distingué de l'ordre public ». Les groupes terroristes, les narcotrafiquants, ainsi que les membres des groupes de délinquance organisée et de délinquance commune en sont les principales cibles. D'après le rapport publié par *Human Rights Watch* en 2015, le lieutenant Marco Fabián García Céspedes a avoué avoir participé aux exécutions extrajudiciaires, motivé par l'octroi de cette distinction<sup>338</sup>. Dans le

---

337 Circulaire 62162/ CE-JEDPE-CO-122, Forces militaires de la Colombie, Direction d'opération de l'Armée Nationale, URL : [https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting\\_resources/directive\\_1\\_fp.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/directive_1_fp.pdf) (consulté le 4 juin 2018)

338 Human Rights Watch, El rol de los altos mandos en falsos positivos, Evidencias de responsabilidad de generales y coroneles del Ejército colombiano por ejecuciones de civiles, Junio 23, 2015

même ordre d'idées, le Ministre de la Défense Camilo Ospina publie, le 17 novembre 2005, la directive ministérielle 029, qui modifie les critères de rémunération et de récompenses pour information susceptible d'aider à la capture de membres appartenant aux « groupes hors-la-loi <sup>339</sup>».

Cette directive met également en place de nouveaux barèmes concernant l'augmentation des jours de congés et de vacances, ainsi que l'attribution de promotions pour les membres des forces militaires ayant abattu le plus grand nombre d'ennemis au combat. Tandis que le montant de la récompense pour l'assassinat d'un guérillero de bas rang s'élève à 1400 euros, les récompenses atteignent 1,8 millions d'euros en ce qui concerne les commandants guérilleros<sup>340</sup>. Ce texte s'est traduit dans le terrain par une association entre les membres des Forces armées de l'État et des groupes paramilitaires axée sur la mise en place de plans d'extermination sociale, d'assassinats ciblés et d'exécutions extrajudiciaires. Ainsi, aux yeux du PSD, les avantages pécuniaires et sociaux jouent un rôle important dans la mise en oeuvre du nettoyage social et des exécutions extrajudiciaires. En 2008, le Général des forces militaires Mario Montoya Uribe déclarait que : « Les positifs (ennemis abattus), ce sont des actions intégrales car elles animent le moral des troupes, démoralisent l'ennemi et augmentent la crédibilité de l'Armée Nationale aux yeux de la population civile<sup>341</sup>». Au mois d'avril 2008, il donne l'ordre d'annuler les effets de cette circulaire 62162/ CE-JEDPE-CO-122 pour les membres de l'Armée Nationale. D'après le rapport sur le rôle des forces armées dans les exécutions extrajudiciaires publié par *Human Rights Watch* en 2015, 180 bataillons militaires font alors l'objet d'enquêtes conduites par le bureau du procureur, suite aux accusations portant sur la participation de ces derniers dans des cas d'extermination sociale et d'exécutions extrajudiciaires<sup>342</sup>.

---

339 Arrêt ministérielle 025 su 17 novembre 2005, Camilo Ospina, Ministre de le Défense, URL : [http://www.justiciaporcolombia.org/sites/justiciaporcolombia.org/files/u2/DIRECTIVA\\_MINISTERIAL\\_COLOMBIA.pdf](http://www.justiciaporcolombia.org/sites/justiciaporcolombia.org/files/u2/DIRECTIVA_MINISTERIAL_COLOMBIA.pdf) (consulté le 8 juin 2018)

340 Idem

341 Directive du chef de l'armée, ordre de caractère permanent URL : <https://twitter.com/JMVivancoHRW/status/811286648612941824> (consulté le 29 mai 2018)

342 Human Rights Watch, El rol de. op. cit., p 12.

En effet, les liens entre les groupes paramilitaires, les milices et l'État ne passent pas seulement par des alliances clientélares électorales basées sur le contrôle territorial imposé par ces groupes. Elles s'étendent au contraire au sein des sphères politiques, policières et militaires et s'expriment par l'alignement des objectifs des groupes criminels avec les objectifs des politiques publiques institutionnelles et des intérêts politiques privés. Ces collusions ne s'expliquent pas seulement par une motivation économique personnelle des impliqués, mais plutôt par l'appartenance idéologique à des structures qui priorisent l'action armée comme solution aux problématiques sociales. Ainsi, le développement des économies criminelles s'explique également par une importante implication des pouvoirs publics. L'exemple de l'urbanisme milicien que nous aborderons en est la preuve.

### **4.3 L'urbanisme milicien**

Afin de mieux comprendre le rapport entre développement des économies criminelles d'origine parapolicrière et paramilitaire et les institutions étatiques, nous identifierons des points communs entre les entretiens que nous avons menés auprès des chercheurs à Rio de Janeiro et les entretiens menés par Jacobo Grajales dans son étude sur le paramilitarisme. En effet les trois études de cas abordées par Jacobo Grajales portant sur les analyses des formes de gouvernement par la violence dans le cas colombien attirent l'attention sur le fonctionnement des collusions entre les institutions étatiques, les forces paramilitaires et les acteurs privés, ainsi :

« la viabilité de leurs activités dépend de leur capacité à convertir les profits de la criminalité en capitaux légaux, et à blanchir ces actifs, ceci dans le sens le plus large du terme. C'est par exemple, le marché qui valorise la propriété légale de la terre ; il ne suffit pas d'occuper une parcelle, car la rentabilité de l'accaparement exige une reconnaissance institutionnelle des droits de propriété sur ces patrimoines mal-acquis. Or, cette relation entre reconnaissance des droits de propriété et profitabilité de la mobilisation violente va plus loin : c'est parce que l'accaparement violent des terres est légalisé que les paramilitaires et les entrepreneurs qui y participent peuvent tirer profit des politiques publiques de développement des agroindustries »



Bien que l'action des paramilitaires dans ces cas s'encadre dans la captation de ressources des politiques de développement agroindustriel, d'autres auteurs attirent l'attention sur la diversité des modalités d'articulation criminelle dans l'accaparement de terres par la violence auxquelles participent ces groupes. Ainsi, en étudiant le phénomène de l'accaparement de terres à mains de paramilitaires entre 1997 et 2007 en Colombie, Alejandro Reyes affirme que cette modalité répond également à une stratégie de recherche des niches économiques permettant aux paramilitaires d'atteindre une indépendance financière par le biais du développement des économie liées au narcotrafic<sup>343</sup>. Dans cette perspective nous constatons comment le déplacement forcé est l'une des conséquences caractéristiques des conflits autour de la propriété de la terre en Colombie, d'après Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ce pays qui compte le plus de déplacés internes au monde avec un total de 7 816 500 victimes. À cet égard Jacobo Grajales nous montre comment dans le cas du département du Magdalena :

« L'arrivée des AUC dans la région se traduit par un renforcement des stratégies d'influence politique. Les paramilitaires participent au jeu électoral, soutiennent leurs propres candidats aux postes de maire et de gouverneur, ainsi que dans les conseils municipaux et départementaux. La plupart de leurs alliés sont des politiciens bien établis. Leur alliance avec de telles personnalités permet aux paramilitaires de placer leurs associés au Parlement où ils peuvent ainsi influencer les débats législatifs, les nominations à la tête des agences exécutives et les investissements publics dans des projets locaux. Cette mainmise se traduit par l'accaparement de grandes extensions de terres<sup>344</sup> »

Dans ce sens, nous constatons une différence importante entre l'agissement actuel des milices et celui des paramilitaires de deuxième génération. En effet, alors que dans l'exemple du

---

343 REYES POSADA Alejandro, *Tierras : balance de la contribución del CNMH al esclarecimiento histórico*, Bogotá, Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018.

344 GRAJALES Jacobo, « De la spoliation à l'accumulation : violence, pacification et conflits fonciers en Colombie », *Critique internationale*, vol. 75, no. 2, 2017, pp. 21-36. « Selon les sources officielles, entre 2000 et 2008, 294 664 personnes sont déplacées dans le Magdalena Des sociologues et des démographes ont analysé la composition de cette population plus de 42 % des déplacés sont des paysans travaillant une parcelle de terre qu'ils possèdent, mais un peu plus de la moitié seulement d'entre eux (59,2 %) ont un titre de propriété couvrant ladite parcelle ».

département du Magdalena les paramilitaires colombiens tiraient profit des politiques agro-industrielles par le biais du déplacement forcé des habitants, les milices brésiliennes tirent profit des politiques de logement social en imposant un contrôle territorial armé des quartiers bénéficiaires de la politique logement *Minha casa, Minha vida* (Ma Maison, Ma Vie)<sup>345</sup>. Cela n'exclut pas pour autant l'utilisation des techniques de déplacement forcé chez les milices. D'après les données de la police civile de la ville de Rio de Janeiro entre 2014 et 2019 « des dix quartiers le plus affectés par l'invasion des propriétés<sup>346</sup>, huit sont sous le contrôle des milices<sup>347</sup> ». Lors d'un entretien avec une habitante de la municipalité de Nova Iguaçu nous avons constaté que cette problématique ne se limitait pas à la ville de Rio.

« J'avais une amie qui avait été bénéficiaire d'un appartement du programme 'Minha casa, Minha vida'. Sa fille adolescente s'est mise à discuter avec son copain, puis la milice est arrivée. Ils ont frappé la fille et le garçon et leur ont demandé de sortir du bâtiment. Mon amie a tout laissé dans l'appartement, puis elle est allée au commissariat de police de Nova Iguaçu pour porter plainte. Elle a eu de la chance car quand elle a voulu traverser la rue pour aller au commissariat elle a aperçu la personne qui les a expulsés, le milicien était tranquille à côté de la police. Si elle avait porté plainte, ils lui auraient sûrement fait quelques chose, elle n'a rien dénoncé, elle a tout perdu, il n'y a personne auprès de qui nous pouvons dénoncer ce type de situation<sup>348</sup> »

En effet, les milices brésiliennes développent un marché de vente de services de protection auprès des populations qui leurs sert de base pour le développement de leurs économies criminelles. Les populations ne font pas l'objet d'un déplacement massif, mais différencié. En

---

345 Programme de logement social lancé en 2009 par le lors président brésilien Luíz Inácio Lula da Silva.

346 Qui se traduit en réalité par l'expulsion de la propriété et le déplacement forcé des propriétaires légaux.

347 Rio: milicias expulsam moradores do Minha Casa, Minha Vida. *GI Rio*. 27 août 2019 [https://gazetaweb.globo.com/portal/noticia/2019/08/\\_84357.php](https://gazetaweb.globo.com/portal/noticia/2019/08/_84357.php) (avril 2020)

348 « Tem uma amiga minha que conseguiu um apartamento desses do programa « minha casa minha vida » ai a fila dela brigo sendo adolescente ai chegou a milicia, bateu no garoto, bateu na garota e mandou ele sair do condominio. Ela deixou tudo na casa, no apartamento, ai ela foi para a delegacia de Nova Iguaçu, a sorte dela foi que ela pasou du outro lado, ai quando ela foi atravesar viu que a pessao que sacou ela do condominio estava ai tranquilo junto com a policia. Se ela fosse la denunciar eles ouvissen feito algo com ela. Nao denunciou nao, perdeu todo, nao tem com quem denunciar » REF6. Habitant zone de milices II – 7 février 2019 – Nova Iguaçu

plus d'empêcher dans certains territoires la circulation du transport public, ils mettent en place des services de transport clandestin exclusif pour les zones sous leurs contrôle. Les services de protection que ces groupes imposent aux populations par le biais de l'extorsion aux commerçants et aux habitants ne sont qu'un élément parmi d'autres leur permettant de justifier leur usage de la violence et la monopolisation de l'offre des services essentiels pour les populations tels que l'eau, le gaz, le transport, l'électricité, la télévision, entre autres. Ainsi, dans le contexte urbain de Rio de Janeiro, le phénomène de gouvernementalité par la décharge s'exprime par la privatisation croissante des services basiques monopolisés par des groupes criminels parapoliciers

Un autre élément qui explique l'expansion et consolidation des marchés criminels à mains des groupes parapoliciers est l'accès illégal à des informations confidentielles dans les administrations publiques. En effet, au même titre que les collusions colombiennes entre responsables politiques, militaires, groupes criminels et paramilitaires dans le département du Magdalena en Colombie durant les années 1990, les milices brésiliennes comptent sur plusieurs policiers ayant accès à des informations privilégiées afin de développer et diversifier leurs marchés criminels. Dans ce sens, un chercheur et habitant dans la municipalité de Seropédica dans la région de la Baixada Fluminense nous disait lors d'un entretien :

« La milice compte avec un capital criminel construit tout au long du rapport entre la police et le trafic de drogues dans les favelas de Rio de Janeiro. C'est un capital axé sur la connaissance du fonctionnement des factions du trafic. Ils savent qui sont les dirigeants politiques des favelas, ils savent comment le trafic se structure spatialement et géographiquement. Ils savent qui sont les commerçants, les propriétaires de terres, de maisons. Ils savent si les propriétés foncières sont d'origine légale ou illégale, ils savent quelles sont les propriétés qui n'apparaissent pas dans les registres cadastre. Toutes ces informations sont décisives et les milices les obtiennent car elles sont à l'intérieur de la structure de l'État. En même temps, les milices se protègent des opérations dont elles font l'objet, dans des nombreux cas, elles savent quand elles vont être attaquées. Et quand elles sont atteintes elles le sont a minima. En effet les milices ont accès aux informations sur les paiements d'impôts. Tous ces éléments tirés des institutions

étatiques renforcent leurs économies criminelles et différencient ces groupes de n'importe quel autre groupe criminel. Le trafic par exemple n'a pas accès à ces informations. Jamais un trafiquant va se faire élire, le milicien le fait en permanence<sup>349</sup> »

En effet, le sociologue fait référence spécifiquement au développement des économies immobilières d'origine criminelle dans la région de la Baixada Fluminense. Cet *urbanisme milicien*<sup>350</sup> se caractérise notamment par la mise en place d'un système de développement urbain illégal d'origine parapolicier dont Leandro Benmergui et Rafael Soares Gonçalves distinguent cinq étapes. 1) l'appropriation illégale des terres publiques. 2) leur division en plusieurs lotissements. 3) la construction des bâtiments. 4) la mise en place d'un système de la taxation illégale des opérations immobilières. 5) et enfin la mise en place des systèmes de crédits illégaux auprès des habitants conditionnant l'accès aux bâtiments<sup>351</sup>. Ce développement urbanistique d'origine parapolicière fut également abordé par la CPI des milices. En 2008 le rapport définitif de la cette commission d'enquête parlementaire attirait l'attention sur le fait que les système de taxation illégaux imposés sur les ventes des propriétés oscillaient entre le 10 % et le 50 % de la valeur de la vente<sup>352</sup>. Comme le souligne bien Béatrice Hibou :

---

349 “A milicia traz consigo um outro capital criminoso que é o capital que foi construído ao longo do tempo da relação entre a polícia e o tráfico de drogas nas favelas do Rio de Janeiro. Tem os grupos de extermínio na Baixada e tem essa relação com o tráfico nas favelas cariocas. Isso é um capital de conhecimento de como funciona o tráfico de drogas, quem são as lideranças políticas, como é que aquela comunidade se estrutura espacialmente, geograficamente, quem são os comerciantes, quem são os proprietários de terra, de móveis, qual é a realidade fundiária se a realidade fundiária é legal ou não é legal, se não tem documentação, tudo isso são informações decisivas para a milícia porque por dentro do estado ela consegue ter essas informações, ela se protege das ações do estado contra ela porque sabe quando vão ocorrer operações, ela vai ter informações sobre movimentação de impostos, grana... todos esses elementos vão fortalecer esses negócios a partir de informações que vêm de dentro do estado, eles podem ter acesso porque estão por dentro da estrutura estatal. Tudo isso diferencia a milícia de qualquer outro grupo criminoso, do tráfico por exemplo. Nunca um traficante consegue se eleger o miliciano sim”. Entretien. REF2. Chercheur II – 13 décembre 2019

350 BENMERGUI Leandro & SOARES GONÇALVES Rafael, *Urbanismo Miliciano in Rio de Janeiro, Report on the Americas*, 2019, 51:4, 379-385,

351 Idem

352 Rapport Commission d'enquête parlementaire des milices (CPI) (Resolução No 433/2008). Relatório final da Comissão Parlamentar de Inquérito destinada a investigar a ação de Milícias no Âmbito do Estado do Rio de Janeiro, Assembleia Legislativa do Estado do Rio de Janeiro, 2008. [http://www.neppdh.ufrj.br/relatorio\\_milicia.pdf](http://www.neppdh.ufrj.br/relatorio_milicia.pdf) (consulté février 2018)

« Ces pratiques d'appropriation privée deviennent des pratiques politiques, autrement dit, une gouvernementalité à part entière (...) Renforcer le pouvoir de tel ou tel homme politique (ou de telle ou telle faction) à travers l'appropriation des ressources économiques ou la cession d'entreprises, c'est bien entendu offrir une opportunité personnelle d'enrichissement ou d'opérer une tactique de court terme pour asseoir un pouvoir contesté ou délégitimé ; mais c'est aussi dessiner les contours possibles de l'action politique, tenir compte de l'interdépendance des processus d'accumulation économique et de contrôle politique (et par là même la perpétuer), négocier des allégeances<sup>353</sup> »

Ainsi, cet urbanisme milicien se différencie d'autres processus de construction illégale d'habitats principalement par deux raisons. D'abord, par les hauts niveaux de taxation sur l'immobilier, ainsi que par la logique de maximisation des gains économiques caractéristique des milices. Dans ce sens, les auteurs soulignent comment la construction irrégulière, massive et non planifiée des bâtiments de plus de neuf étages s'encadre dans une prédominance d'un impératif économique dans l'action criminelle<sup>354</sup>. Ainsi, la tragédie de la favela de Muzema le deux avril 2019 a fait preuve de l'ampleur du développement de cet urbanisme milicien. En effet, en pleine saison des pluies dans l'État de Rio de Janeiro plusieurs bâtiments construits par des miliciens se sont effondrés laissant un total de 24 victimes mortelles dans cette favela<sup>355</sup>. En effet plus du 90 % des logements dans les zones pauvres de l'État de Rio de Janeiro n'ont pas de titre de propriété<sup>356</sup>

---

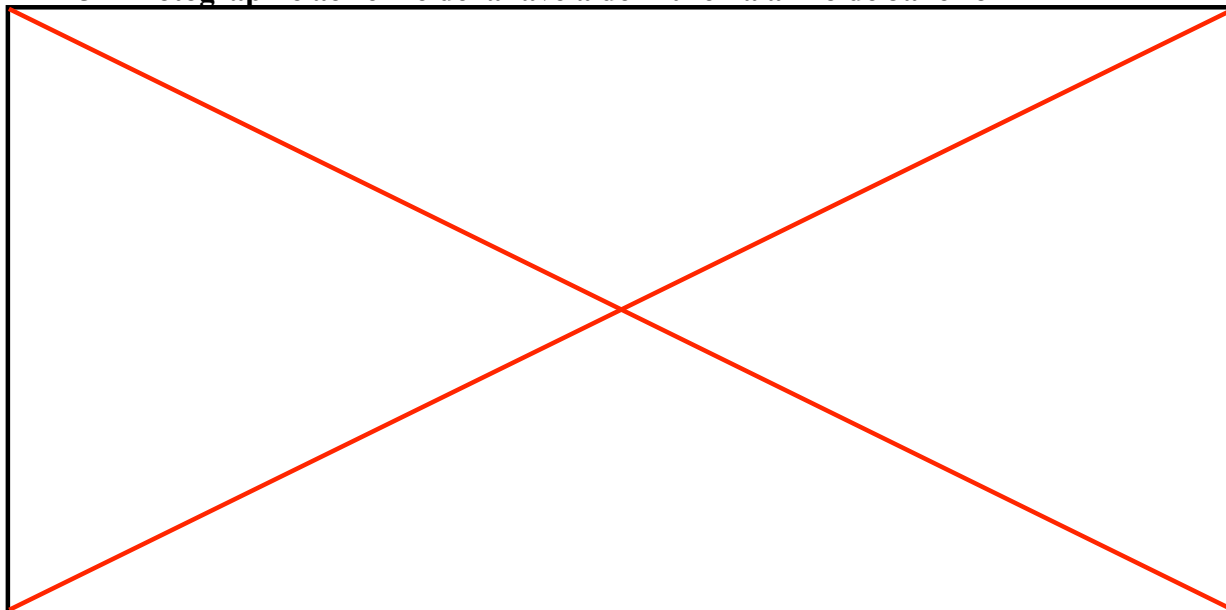
353 HIBOU Béatrice, De la privatisation des économies à la privatisation de l'Etat. Une analyse de la formation continue de l'État. In HIBOU, Béatrice dir. *La privatisation des États*. Paris : Karthala, 2000.

354 Idem

355 Desabamento na Muzema deixa 24 mortos: veja lista completa. *O Globo*. 21/04/2019. <https://oglobo.globo.com/rio/desabamento-na-muzema-deixa-24-mortos-veja-lista-completa-23613324> (consulté en mars 2020)

356 Por que a grilagem de terras é um grande negócio das milícias no RJ, *Nexo* 24 de jan de 2019. <https://www.nexojornal.com.br/entrevista/2019/01/24/Por-que-a-grilagem-de-terras-%C3%A9-um-grande-neg%C3%B3cio-das-mil%C3%ADcias-no-RJ> (consulté avril 2020)

Photo 3. Photographie aérienne de la favela de Muzema à Rio de Janeiro.



L'expansion du phénomène d'urbanisme milicien où des bâtiments à plusieurs étages sont construits dans les quartiers pauvres par des groupes criminels parapoliciers. Source : Agence Brésil. Auteur : Custódio Coimbra. 2019

Le marché immobilier informel d'origine criminel parapolicier n'est pas la seule source de financement de ces groupes. En effet, en 2008 la CPI des milices identifiait déjà un ensemble de sources de financement axées sur la coercition des habitants dans les territoires sous le contrôle des milices tels que la mise en place de

« taxes associées au service de protection de la population, taxes différenciées pour les habitants ayant des véhicules, taxe d'installation et de paiement mensuel des services de télévision et internet, contrôle de l'offre et vente des bouteilles de gaz et des bidons d'eau, taxe pour la légalisations des propriétés, taxe sur la vente des propriétés oscillant entre le 10 % et le 50 %, taxe sur le permis de construction, contrôle et taxation des services de transport informel : moto-taxi, vans et business, contrôle et taxation des commerçants informels, entre autres<sup>357</sup> ».

En effet, la structuration armée des milices et le développement de leurs marchés criminels n'est pas homogène. Elles utilisent en effet des répertoires d'action violente divers et adaptés

---

357 Rapport Commission d'enquête parlementaire des milices ..., op., cit. p. 125

aux particularités de chaque territoire où elles sont présentes. C'est cette caractéristique qui a permis notamment l'expansion de marchés criminels et la domination territoriale violente de ces groupes à environ un 1/4 du territoire de l'État de Rio de Janeiro<sup>358</sup>. La violence des milices s'encadre aussi dans les logiques de domination et de violence raciale du système policier brésilien<sup>359</sup>. Sur ce point le sociologue Jose Claudio Souza attire l'attention sur le fait que la majorité des agents de police identifiés comme miliciens sont blancs tandis les victimes des assassinats et des extorsions correspondent à des populations pauvres et racialisées. Enfin nous pouvons affirmer que les milices et les paramilitaires participent effectivement à une forme de gouvernementalité par la violence qui s'encadre dans des logiques de privatisation et de marchandisation de la sécurité. Une analyse plus spécifique des répertoires d'action violente et de l'expansion territoriale et armée de ces entrepreneurs de la violence sera abordée au cours la troisième partie de notre recherche.

\*\*\*

## Conclusion

Nous avons constaté comment les stratégies de cooptation des associations de quartiers et des coopératives de sécurité privées ont érigé les milices et les paramilitaires, notamment à partir des années 1990, au rang de médiateurs locaux entre les pouvoirs publics et les habitants des territoires sous leur contrôle. Étant donné qu'ils sont une expression de l'entrepreneuriat de la violence et qu'ils se consolident en tant qu'instances d'autorité locale par le biais de l'utilisation de la contrainte physique et armée, ces groupes se revendiquent comme des forces supplétives aux forces armées et de police de l'État. Le contrôle territorial armé leur permet

---

358 Franquia do crime: 2 milhões de pessoas no RJ estão em áreas sob influência de milícias.. Felipe Grandin, Henrique Coelho, Marco Antônio Martins e Nicolás Satriano. *GI Rio*. 14 mars 2018. <https://g1.globo.com/rj/rio-de-janeiro/noticia/franquia-do-crime-2-milhoes-de-pessoas-no-rj-estao-em-areas-sob-influencia-de-milicias.ghtml> (consulté février 2019)

359 IVO BARROSO, Elianne, DE ALENCAR Pedro, « Violences policières au Brésil : quand les images témoignent... », *Hermès*, La Revue, vol. 84, no. 2, 2019, pp. 111-117.

ainsi de se faire élire aux postes de représentation politique par la coercition, mais également par le biais de la mise en place de systèmes électoraux clientélistes. Le fait de se présenter comme des groupes assurant le maintien de l'ordre face à la violente menace du narcotrafic leur permet également de revendiquer une utilité sociale et de justifier leurs agissements criminels en leur donnant un caractère politique. Ce processus s'accompagne simultanément d'un développement de leurs économies criminelles qui fait appel non seulement à des alliances politiques et des collusions criminelles, mais surtout à l'usage de la violence et à la diversification des mécanismes de taxation illégale auprès des populations. C'est dans ce contexte que ces groupes commencent à être identifiés comme des menaces pour la sécurité publique. Ainsi, le gouvernement *de la violence* s'exprime dans ces deux cas par le passage d'une identification politique et médiatique de ces groupes considérés comme des « groupes d'autodéfenses communautaires » ou « compagnies de sécurité privée », à une qualification judiciaire les assimilant au crime organisé.

Ces qualifications judiciaires, de même que les initiatives législatives et institutionnelles mises en place en vue de combattre ces formes de criminalité organisée parapolicrière et paramilitaire ont eu des impacts significatifs sur la désarticulation de certains de ces groupes. Le jugement judiciaire intenté à l'encontre des milices au Brésil auprès de la CPI, ainsi que la Loi de Justice et de Paix adoptée en Colombie en témoignent. Cependant, nous pouvons constater que, face à ces initiatives institutionnelles, ces groupes mettent en place des stratégies de contournement de la répression étatique. En effet, les mécanismes d'invisibilisation de la violence adoptés par ces groupes, tels que les disparitions et les déplacements forcés, bien qu'à des échelles et des intensités différentes, sont fondamentaux pour comprendre le positionnement et le rôle joué par ces groupes criminels dans le processus de privatisation et de marchandisation de la sécurité que nous avons analysé. L'alignement des objectifs de développement de leurs économies criminelles sur les objectifs de politiques publiques sécuritaires, s'inscrit en réalité dans une logique de marchandisation de la sécurité dans laquelle les milices et les paramilitaires monopolisent par la violence l'offre de protection dans des quartiers majoritairement pauvres et racialisés. Souvent considérés comme des symptômes d'un affaiblissement de l'État, ces faits témoignent plutôt de la participation des milices et des paramilitaires à des formes de gouvernement *par la violence* qui contribuent à la reconfiguration sécuritaire de l'État. Dans ce contexte caractérisé par la



diffusion des conceptions néolibérales et sécuritaires, les milices et les paramilitaires participent ainsi, par le biais de l'utilisation de la violence privée, à un processus de reconfiguration sécuritaire de l'État qui ne cesse de se complexifier. C'est pourquoi nous analyserons plus en détail dans notre troisième partie le traitement judiciaire et l'expansion territoriale et armée des milices brésiliennes et des paramilitaires colombiens à l'heure actuelle.

**TROISIÈME PARTIE.**

**LE TRAITEMENT JUDICIAIRE ET L'EXPANSION TERRITORIALE ET ARMÉE  
DES MILICES ET DES PARAMILITAIRES**

### **TROISIÈME PARTIE. LE TRAITEMENT JUDICIAIRE ET L'EXPANSION TERRITORIALE ET ARMÉE DES MILICES ET DES PARAMILITAIRES**

Nous analyserons dans cette dernière partie la réponse étatique et le traitement judiciaire dont les milices et les paramilitaires font l'objet depuis leur identification en tant que menaces pour l'ordre étatique et la sécurité publique. De cette manière, nous déterminerons comment ces groupes se constituent en tant que dissidences relatives dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État. Enfin, deux bases de données seront étudiées dans le dernier chapitre afin de traiter les implications sociales et politiques du processus d'expansion territoriale et de développement des économies criminelles des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie. Lors de notre terrain de recherche au Brésil nous avons obtenu une base de données auprès du *Disque Denuncia* recueillant plus de 56 000 plaintes citoyennes contre les milices entre 2006 et 2019. En ce qui concerne la Colombie nous analyserons les données de l'ONG *Somos Defensores* sur l'assassinat de dirigeants sociaux locaux et des défenseurs des droits humains entre 2016 et 2018.

#### **Chapitre V. Traitement judiciaire des milices et des paramilitaires**

Afin de mieux comprendre dans quelle perspective nous analysons l'action judiciaire de l'État tout au long de ce chapitre nous devons préciser que nous nous inscrivons ici dans une perspective bourdieusienne où l'État se constitue comme :

« un ensemble de champs de forces où se déroulent des luttes ayant pour enjeu 'en corrigeant la formule célèbre de Max Weber' le monopole de la violence symbolique légitime : le pouvoir de constituer et d'imposer comme universel et universellement applicable dans le ressort d'une nation, c'est-à-dire dans les limites des frontières d'un pays, un ensemble commun de normes coercitives<sup>360</sup>»

L'analyse faite par Jacobo Grajales sur les paramilitaires colombiens en tant que dissidences relatives nous montre la complexité du processus historique et juridique qui s'est traduit par la qualification de ces groupes en tant que « bandes criminelles » liée au narcotrafic. Nous

---

360 BOURDIEU, Pierre. *Réponses*. Pour une anthropologie réflexive. Seuil. 1992.

constatons ainsi comment l'intervention des institutions judiciaires dans la qualification du phénomène paramilitaire, loin d'affaiblir l'État, participe en réalité au renforcement de son pouvoir de qualification. Comme l'explique Jacobo Grajales :

« En 2002, les groupes paramilitaires ont réussi à gagner une place dominante dans plusieurs régions du pays. Des zones de production agro-industrielle, des routes de transport de la drogue, et plusieurs centres névralgiques de production de cocaïne sont sous leur contrôle. Les liens qu'ils entretiennent avec des entrepreneurs, des politiques et des militaires leur assurent l'entrée dans les marchés légaux et les institutions publiques. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, lorsqu'ils proposent la démobilisation de leurs hommes, ils envisagent une conversion pure et simple de leurs capitaux à la légalité<sup>361</sup>»

En effet, la revendication des paramilitaires en tant que forces supplétives dans la lutte contre l'insurrection, le narcotrafic et la délinquance, leur permettait de justifier, au moins médiatiquement, un rôle politique de leurs usage de la violence. De plus, l'ouverture des pourparlers entre le gouvernement et les AUC le 15 juillet 2003 dans le département de Córdoba semblait s'insérer dans une continuité historique des processus de négociation avec des groupes armés. Ainsi, la reconnaissance politique des paramilitaires s'inscrivait dans les « vagues de négociations<sup>362</sup> » entamées par l'État colombien depuis les années 1980 auxquelles fait référence Delphine Lecombe. Néanmoins, les tensions à l'intérieur de la AUC face à la possibilité d'une extradition vers les États Unis et l'absence d'une cohésion à l'intérieur de l'organisation ont fini par les diviser. Ainsi, comme le souligne Camille Goirand, l'analyse de Jacobo Grajales sur le paramilitarisme colombien

« montre bien que l'intervention du secteur judiciaire dans la résolution du conflit a reposé sur une conjonction de facteurs, que l'on ne retrouve pas forcément ailleurs. La définition judiciaire du paramilitarisme s'est imposée à travers la convergence de l'action volontariste de la Cour suprême, de la participation aux

---

361 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, *op. cit.*, p.405

362 LECOMBE Delphine, « La paix maintenant ? Une analyse du processus de paix colombien », *OPALC*, IEP, 2013.

dénonciations et révélations d'acteurs situés en des points différents de la société, ou de l'utilisation stratégique des exigences des États-Unis par la Présidence ; conjonction évidemment absente dans d'autres cas de dérives autoritaires, par exemple dans celui du Brésil depuis 2016<sup>363</sup>»

En effet, l'ampleur du phénomène paramilitaire en Colombie s'explique de manière générale par plusieurs facteurs : d'un part, par leur consolidation économique et le contrôle des réseaux de production et d'exportation de drogues, et d'autre part, par la mise en place de stratégies de cooptation d'institutions locales par le biais d'alliances avérées avec plusieurs responsables politiques. Leur positionnement en tant qu'acteur politique du conflit armé en se revendiquant en tant que forces supplétives de l'État dans le combat contre les guérillas et leur consolidation en tant qu'instances d'autorité locale par l'usage massif de la violence sont également des éléments explicatifs de l'ampleur du phénomène paramilitaire en Colombie. Ces quatre points, ainsi que la convergence d'intérêts des acteurs internationaux dans la résolution de la problématique paramilitaire ont fini par faire du traitement judiciaire du paramilitarisme un cas très particulier où le pouvoir de qualification judiciaire sur ces groupes a renforcé le rôle de l'État malgré les liens avérés de celui-ci avec ces organisations. Les institutions judiciaires et les groupes paramilitaires ont donc joué un rôle fondamental dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État colombien suite aux processus de désarmement des AUC.

Dans ce contexte, le processus de négociation avec les paramilitaires auquel ont participé plus de 32 000 membres des AUC en 2006 n'a pas mis fin au problème paramilitaire, de nombreuses prises de position ont dénoncé l'existence d'un faux processus de démobilisation. En effet, le négociateur du gouvernement Luis Carlos Restrepo est recherché par la justice car il est accusé d'avoir mené un processus factice de désarmement avec les paramilitaires et la guérilla des FARC. En somme, suite à l'échec des pourparlers entre le gouvernement et les paramilitaires, de la désintégration des AUC et de l'extradition des chefs paramilitaires vers les États-Unis en 2008, plusieurs nouveaux groupes armés apparaissent : « alors que le gouvernement adopte une définition criminelle de ces groupes,

---

363 GOIRAND Camille, « Recensions », *Revue internationale de politique comparée*, vol. vol. 24, no. 1, 2017, pp. 179-183.

les ONG et certains analystes soulignent les continuités qui les lient aux groupes paramilitaires [...] la définition officielle qualifie ces groupes de bandes criminelles ou ‘Bacrim’, et propose un cadrage du problème dans les termes de la politique pénale de l’État<sup>364</sup>».

Or, c’est précisément dans les divergences de qualifications pénales de ces groupes et dans l’inadéquation des définitions des codes pénaux à la réalité du fonctionnement de ces structures que nous pouvons établir une échelle de comparaison entre les milices brésiliennes et la « troisième génération paramilitaire<sup>365</sup> » appelée aussi, « néo-paramilitarisme<sup>366</sup> ». En effet, dans le cas des milices, la coordination nationale armée de ces organisations et la mise en place de systèmes de négociation visant le désarmement de ces groupes sont absentes. Mais d’autres éléments nous permettent d’identifier des points communs entre le phénomène paramilitaire colombien et les dynamiques d’expansion des groupes parapoliciers brésiliens : il en est ainsi de la consolidation et de la réaffirmation de ces groupes en tant qu’instances d’autorité locale ; de l’adaptation de leur action criminelle aux référentiels de politiques publiques sécuritaires ; et de leurs liens de cooptation et de collaboration avec des responsables politiques et institutionnels. La comparaison entre les groupes paramilitaires colombiens et les milices brésiliennes repose ainsi sur l’analyse de ces groupes en tant que dissidences relatives et non pas seulement sur les définitions conceptuelles propres de chacune de ces organisations. Les différences conceptuelles entre les organisations paramilitaires colombiennes et leur participation effective à des actions de terrorisme d’État ainsi que les activités criminelles commises par des agents de police ou des militaires dans le cas des milices sont ici prises en compte. C’est précisément parce que nous identifions les milices et les paramilitaires comme des groupes complexes et imbriqués dans des configurations sécuritaires changeantes que nous ne les réduisons pas aux définitions normatives.

---

364 GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir...*, op., cit, p.455

365 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Paramilitarismo. Balance de la contribución del CNMH al esclarecimiento histórico*, Bogotá, CNMH, 2018.

366 GRANADA Soledad, RESTREPO Jorge A, TOBON GARCIA Alonso, « Neoparamilitarismo en Colombia: una herramienta conceptual para la interpretación de dinámicas recientes del conflicto armado colombiano », in RESTREPO Jorge A, APONTE David, *Guerra y violencias en Colombia: herramientas e interpretaciones*, Bogotá, Editorial Pontificia Universidad Javeriana, 2009, pp. 467-499

Effectivement, nous constatons que le contexte institutionnel et politique colombien a permis dans une certaine mesure aux AUC de revendiquer une reconnaissance étatique en tant qu'acteur politique armé, dans le cas des milices et compte tenu de l'absence d'un cadre légal et historique des négociation des conflits, la revendication politique de ces groupes criminels s'exprime par d'autres biais tels que les revendications de leurs contributions au maintien de l'ordre public et de la sécurité dans le cadre de lutte contre le narcotrafic. En effet, l'historicité de ces groupes nous montre qu'ils ne se placent pas généralement dans une confrontation ouverte contre l'État, mais plutôt comme des forces armées supplétives aux forces de sécurité de l'État face à une menace (ennemi) commune. C'est ainsi que les référentiels sécuritaires libéraux caractérisés par le renforcement des processus de marchandisation de la sécurité, entendus comme « passage progressif de la sécurité en tant que bien public à celui de bien de consommation<sup>367</sup> », se traduisent non seulement par la consolidation des économies criminelles d'origine parapolicière et paramilitaire, mais aussi par la consolidation de ces groupes en tant que gérants des monopoles des services de protection dans des vastes territoires par le biais de l'usage de la violence.

Dans cette perspective, le CNMH a identifié en 2017 deux grandes continuités entre les AUC et la troisième génération paramilitaire : d'une part, « la structure de l'État colombien et l'accumulation des processus de promotion institutionnelle promouvant l'usage privé de la violence et la prestation de services de sécurité<sup>368</sup> » et de l'autre, « la continuité des économies illégales et informelles au niveau régional où les offres de régulation privée garantissent l'intégration des communautés et des populations locales<sup>369</sup> ». En effet, la privatisation de la sécurité et la mise en place par la violence des systèmes de vente de service de protection s'expliquent par les supports institutionnels et les politiques de privatisation de services de sécurité de l'État auxquelles nous avons fait référence dans la deuxième partie de notre travail. En effet, le crime organisé entendu comme

---

367 MULONE Massimiliano, « La marchandisation de la sécurité : facteur de responsabilisation des individus ou des entreprises ? », *Déviance et Société*, vol. vol. 36, no. 3, 2012, pp. 325-338.

368 CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Paramilitarismo...*, op., cit. p. 114

369 Ibid.

« un système de relations sociopolitiques durables et caractérisées pour la mise en place de réseaux clientélistes et de coopération entre criminels professionnels et fonctionnaires publics, ayant comme l'objectif d'obtenir des gains économiques en développant diverses activités illicites, appuyées, en dernière instance, sur l'usage de la violence<sup>370</sup> »

Nous permet de comprendre comment l'expansion et l'adaptation de ces structures criminelles reposent de fait sur le pouvoir et la participation des agents de l'État dans leurs rangs. Ainsi, les condamnations suite au scandale de la parapolitique en Colombie concernant plus de 30 % des membres du parlement colombien soulignent l'ampleur du phénomène paramilitaire ainsi que le rôle des responsables politiques dans les organisations criminelles parapolicieres et paramilitaires. Dans cette perspective, nous devons souligner le rôle fondamental de la CPI des milices de 2008 dans la dénonciation des liens et des collusions entre responsables politiques. En effet, en dehors des inculpations de « 226 personnes, dont 9 hommes politiques, 8 policiers civils, 67 policiers militaires, 3 pompiers, 2 gardiens de prison, 7 militaires de l'armée et 130 civils<sup>371</sup>», la CPI des milices identifie l'expansion des groupes parapoliciers comme un problème de sécurité publique dans l'État de Rio de Janeiro. Et c'est pourquoi le Commissariat de Répression d'Actions Criminelles Organisées (DRACO) a ouvert en 2007 une ligne prioritaire d'enquête sur les milices. Ignacio Cano attire d'ailleurs l'attention sur le fait qu'entre 2007 et 2010, la DRACO a capturé entre 500 et 700 personnes accusées d'appartenir aux milices<sup>372</sup>. En 2010, c'est le parquet de l'État de Rio de Janeiro qui crée le Groupe Spécialisé dans le Combat contre le Crime Organisé (GAECO) et plusieurs tribunaux locaux de la zone Ouest de la ville de Rio ont été transférés dans le centre-ville afin de protéger les fonctionnaires de justice<sup>373</sup>.

370 ALDA MEJÍAS Sonia, « Estado y crimen organizado en América Latina: posibles relaciones y complicidades », *Revista Política y Estrategia*, No 124, 2014.

371 « Le député d'État Natalino José Guimarães (sans parti), le conseiller municipal Jerônimo Guimarães Filho, Jerominho (PMDB), le conseiller municipal Josinaldo Francisco da Cruz, connu sous le surnom Nadinho de Rio de Pedras (DEM), le conseiller municipal André Ferreira da Silva, connu sous le surnom Déco (PR), le conseiller municipal de São Gonçalo, Geiso Pereira Turques, connu sous le surnom Geiso do Castelo (PDT) et le conseiller municipal de Duque de Caxias, Sebastião Ferreira da Silva, connu sous le surnom Chiquinho Grande (PTB), outre les conseillers élus, Carmen Glória Venâncio Guimarães, connu sous le surnom Carminha Jerominho (PT do B) et Cristiano Girão (PMN). Álvaro Lins l'ancien député d'État et ancien chef de la police civile de Rio a également été inculpé » ARAUJO DE PAULA Luciana, *La «zone grise»... op.*, cit, p.351.

372 CANO Ignacio, DUARTE, Thais, «*No sapatinho*»...*op.*, cit, p.95

373 Ibid.



Puis, le 27 septembre 2012 la loi N° 12 720 introduit dans l'article 288 du code pénal brésilien une mention spécifique concernant les milices privées, ainsi, le délit d'association criminelle et le délit de constitution de milices privées restent différenciés pénalement. En effet, la loi N° 12 720 prévoit que « construire, organiser, intégrer, entretenir ou financer organisations paramilitaires, milices particulières, groupes ou escadron ayant pour finalité de pratiquer un crime prévu dans le code pénal aura une peine de 4 à 8 ans de prison<sup>374</sup>». Dans cette perspective, et comme l'explique Maria Gabriela Ahualli Steinberg à propos de la typification du crime organisé au Brésil :

« En 2004, par le Décret 5.015, la Convention de Palerme a été internalisée, et la définition de crime organisée insérée dans la législation brésilienne. Mais, c'est seulement le 24 juillet 2012, que la Loi 12.694 a défini l'organisation criminelle, à l'article 2ème, définition à laquelle a été substituée celle de la Loi 12.850, du 2 août 2013<sup>375</sup>»

En effet, la loi N° 12.850 de 2013 dite de « combat contre le crime organisé » définit les organisations criminelles en tant qu'« association, de quatre ou plus personnes, structurellement ordonnée et caractérisée par la division des tâches, même si informellement, ayant pour objectif d'obtenir, directe ou indirectement, un avantage de toute nature, par la pratique d'infractions pénales dont les peines maximales soient égales ou supérieures à quatre ans ou qu'ils soient de nature transnationale<sup>376</sup>». Mais cette différenciation pénale entre le crime organisé et la constitution des milices privées ne distingue pas assez les milices des autres organisations de nature distincte telles que les groupes paramilitaires et les groupes d'extermination. Ce point est particulièrement important car nous constatons aujourd'hui que les groupes d'extermination établissent progressivement des relations avec les milices dans un rapport « *d'assassinats à la commande* ». En effet, il a souvent été mentionné lors de nos interviews réalisées à Rio de Janeiro, que les milices comptent dans leur rangs des individus

---

374 Loi fédérale 12 720 du 27 septembre 2012

375 AHUALLI STEINBERG, Maria Gabriela, *Le terrorisme en droit comparé franco-brésilien*, UFR Droit, Université de Poitiers, 2018.

376 Article 1 de la loi fédérale n° 12.850 du 2 août 2013.

spécifiquement chargés des exécutions et des plans d'extermination. D'autres personnes signalent que les milices font appel aux services des groupes d'extermination déjà constitués sans qu'il y ait pour autant une appartenance organique de ces groupes à la structure criminelle. Dans les deux cas, une caractéristique commune est établie : les groupes d'extermination sociale s'associent à présent à un usage de la violence souvent instrumentalisée par les milices plutôt qu'à une institution criminelle indépendante.

Dans ce sens, bien qu'il y ait des condamnations, comme celles des agents de police de la ville de Petrópolis du fait de la création de milices privées<sup>377</sup>, l'indistinction pénale entre les groupes paramilitaires, les milices privées et les groupes d'extermination empêche l'identification et la prise en compte des spécificités et des évolutions de ces groupes parapoliciers dans leur agissement criminel. En effet, la typification des milices privées inscrite dans la loi N° 12 720 de 2012 ne tient pas compte de la complexité et de l'imbrication institutionnelle et économique qui caractérisent les milices aujourd'hui. Dans cette perspective, nous constatons que dans le cas colombien et malgré l'ampleur du phénomène du fait de l'internationalisation de la problématique et de la qualification criminelle des groupes paramilitaires, le crime organisé n'est pas conceptualisé dans le code pénal colombien. En effet, les travaux d'André Scheller D'angelo et Edwin Lugo Quiroz sur la conceptualisation du crime organisé en Colombie soulignent l'absence d'une typification du délit de crime organisé<sup>378</sup> et ils soulignent au contraire comment le délit d'« association de malfaiteurs » (*concierto para delinquir*) inscrit dans le code pénal colombien, s'est étendu à plusieurs qualifications criminelles dont le caractère structurel, l'organisation hiérarchique et le maintien dans le temps stipulés dans la convention de Palerme<sup>379</sup>, ne sont pas prises en compte.

---

377 Três PMs condenados por formação de milícia particular em Petrópolis - Eu, Rio!, 2 janvier 2020, <https://eurio.com.br/noticia/11437/tres-pms-condenados-por-formacao-de-milicia-particular-em-petropolis.html> (consulté 10 avril 2020)

378 SCHELLER D'ANGELO André, LUGO QUIROZ Edwin, « Conceptualización del Crimen Organizado y su regulación en la legislación Penal Colombiana », *Nuevo Foro Penal*, 15(92), 2019, pp. 276-310

379 CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE ET PROTOCOLES. <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

Nous avons ainsi montré comment dans le cas colombien, l'intervention d'une multiplicité d'acteurs ainsi que les configurations institutionnelles permettent de qualifier les groupes paramilitaires de groupes criminels. En effet, en dépit de la reconnaissance politique qu'ils revendiquaient et qui leur a permis d'établir des pourparlers avec le gouvernement colombien, les AUC ont été dissoutes suite à l'extradition vers les États-Unis des principaux chefs paramilitaires. Cette situation est caractéristique de la manière dont sont perçus les groupes paramilitaires colombiens en tant que dissidences relatives: puisqu'ils deviennent problématiques et dépassent le seul cadre gouvernemental, l'État utilise son pouvoir pour redéfinir les conditions et les qualifications de ces derniers. En ce qui concerne les groupes criminels parapoliciers brésiliens, leur récente identification en tant que problème de sécurité publique empêche pour l'instant l'identification d'interventions remarquables de la part du pouvoir judiciaire dans ce champ. En outre, plus de 53 personnes considérées comme membres des milices ont été assassinées entre 2008 et 2018 d'après le rapport de la CPI publié en 2008. Cette situation met en évidence la complexité des rapports au sein de ces groupes parapoliciers ainsi que leurs affrontements internes pour le contrôle des marchés et des institutions locales dans les territoires où ils s'inscrivent, cette intensité de la violence entrave également la mise en place d'éventuelles enquêtes judiciaires de proximité.

En revanche, la mobilisation des groupes et des collectifs de défense des droits humains pourrait permettre un autre traitement judiciaire plus spécifique pour les milices. Le sixième chapitre propose une brève analyse de l'action du groupe de mères de la Baixada Fluminense. En effet, suite à l'analyse précédente sur la typification de ces groupes dans la loi N°12 720 de 2012, ainsi que des mécanismes parlementaires et institutionnels mis en place à partir de 2008, nous constatons que les outils judiciaires actuels ne tiennent pas compte de la complexité et de l'évolution criminelle de ces groupes. Le développement des économies criminelles des milices, ainsi que leur consolidation en tant qu'instances d'autorité locale peut consolider ces groupes en tant qu'une menace majeure pour l'ordre politique étatique à l'échelle de l'État de Rio de Janeiro. Nous nous apprêtons donc à analyser les caractéristiques des nouvelles configurations de participation de la violence criminelle des milices au Brésil et des paramilitaires en Colombie dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État.

## Chapitre VI. Reconfigurations criminelles et expansion territoriale des milices et des paramilitaires

Les reconfigurations des groupes paramilitaires colombiens suite à la démobilisation des AUC, ainsi que l'expansion et la consolidation des milices depuis 2008 après la CPI des milices, se caractérisent par leur capacité à continuer le développement de leurs activités criminelles sans pour autant attirer l'attention des autorités publiques et de la presse. En effet, l'ouvrage d'Ignacio Cano « *No Sapatinho* » fait référence aux changements de stratégies criminelles chez les milices à partir de la CPI : l'identification de ces groupes en tant que menace pour la sécurité publique et la mise en place d'un système répressif à leur égard, s'est traduit chez les milices par l'abandon de pratiques ostentatoires, par la modification de leur pratique de la violence et par une sophistication de leurs collusions au sein des autorités publiques. Malgré l'emprisonnement entre 2008 et 2018 de 1709 personnes ayant des liens avec les milices<sup>380</sup>, nous constatons que ces organisations contrôlent aujourd'hui un total de 348 km<sup>2</sup> soit un quart du territoire de l'État de Rio de Janeiro<sup>381</sup>.

### 6.1 Répartition des plaintes contre les milices

Lors de notre terrain de recherche, nous avons été confrontés à la difficulté d'accéder aux données officielles concernant les milices. En effet, le niveau d'infiltration des ces structures dans les institutions d'État nous a empêché, par soucis de sécurité, de faire des demandes officielles de données sur l'expansion et les agissements de ces groupes auprès des institutions policières. Nous avons donc privilégié la consultation des rapports et des données en libre accès. En revanche, et afin d'avoir une base empirique pour notre recherche, nous avons enquêté et visité à plusieurs reprises le *Disque Denuncia* créé en 1995. Le *Disque* permet aux habitants de dénoncer anonymement la présence des groupes criminels dans

---

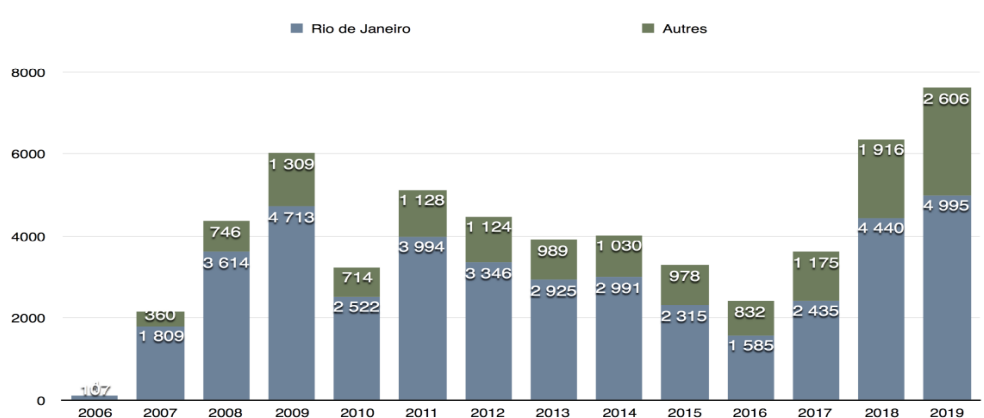
380 O que são e como agem as milícias acusadas de matar Marielle Franco. BBC. 15 décembre 2018. <https://www.bbc.com/portuguese/brasil-46559926> (consulté mai 2019)

381 Franquia do crime: 2 milhões de pessoas no RJ estão em áreas sob influência de milícias. G1. 14 mars 2018. <https://g1.globo.com/rj/rio-de-janeiro/noticia/franquia-do-crime-2-milhoes-de-pessoas-no-rj-estao-em-areas-sob-influencia-de-milicias.ghtml>. (consulté février 2019)

l'ensemble du territoire de l'État de Rio de Janeiro, à la manière de « Crime Stoppers<sup>382</sup> », le *Disque* recueille ainsi les plaintes.

En ce qui concerne précisément le traitement des plaintes à l'encontre des milices, le *Disque* se charge de transmettre les informations sensibles recueillies à des organismes spéciaux au sein de la police et d'autres institutions chargées d'enquêter sur ces groupes, dans le cas par exemple d'une localisation précise des fugitifs. Nous nous basons ainsi sur un ensemble de données concernant les plaintes des habitants contre des milices présentes sur le territoire. À partir de l'analyse de la base de données du *Disque Denuncia*, nous avons ainsi pu constater qu'entre 2006 et 2019 un total de 56 702 plaintes concernant les milices dans l'État de Rio de Janeiro ont été déposées. Nous avons interrogé les responsables du *Disque* sur la possibilité de trouver dans ce registre des fausses plaintes visant à confondre les informations sur certains crimes, il nous a répondu que le registre des plaintes recueillis par le *Disque* correspond généralement aux endroits où la présence des milices est constatée. En effet, les stratégies plus discrètes adoptées par les milices se différencient de la présence ostentatoire du narcotraffic.

Graphique 1. Répartition des plaintes par an à l'encontre des milices dans l'État de Rio de Janeiro 2006 -2019

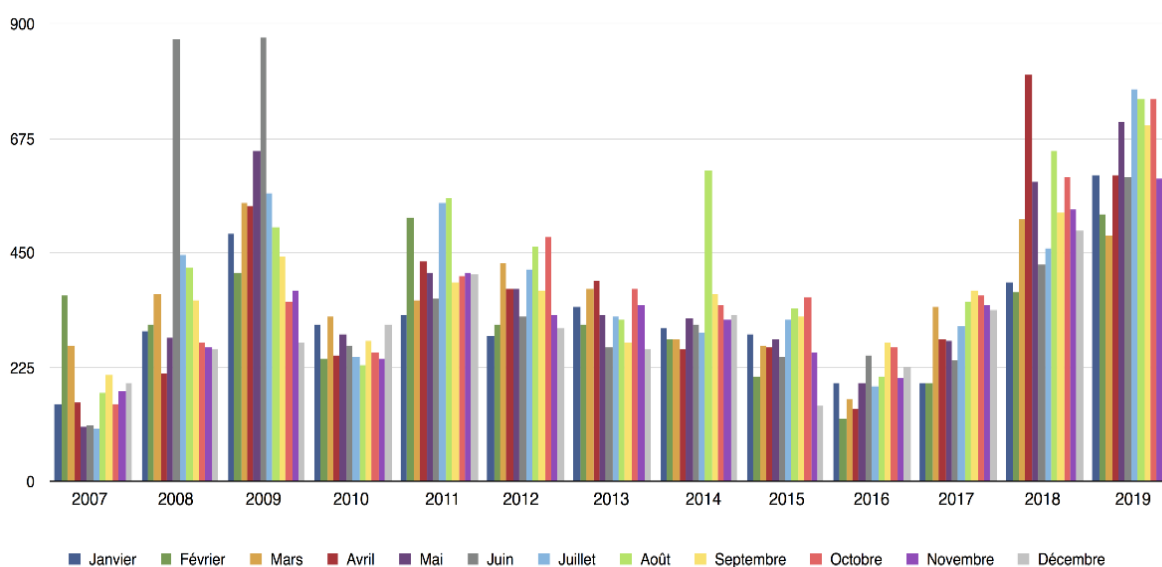


Source : Base de données Disque Denuncia. Auteur : Harol Gonzalez Duque. Élaboration propre. Mai 2020

382 Crime Stoppers International est une organisation mondiale à but non lucratif représentant qui s'engage à soutenir les efforts des services de renseignement pour prévenir et résoudre les crimes en mobilisant les citoyens afin qu'ils partagent anonymement des informations sur le crime et des activités illégales présumées

Au vu des liens directs entre la police locale et les milices, le *Disque Denuncia* constitue l'un des rares moyens de dénonciation de la présence des milices par la population civile. La spécificité de ces données est particulièrement intéressante car elle permet également d'identifier quelles sont les modalités criminelles les plus dénoncées par les habitants quant aux types d'agissement des milices, nous constatons ainsi une hausse des plaintes depuis 2016. Depuis, l'expansion des groupes parapoliciers ne cessent d'augmenter. Nous comptons en effet aujourd'hui 37 quartiers et 165 favelas de la région métropolitaine sous contrôle de ces groupes<sup>383</sup>.

Graphique 2. Répartition de plaintes par mois à l'encontre les milices  
2006-2019



Source : Base de données Disque Denuncia. Auteur : Harol Gonzalez Duque. Élaboration propre. Mai 2020

L'année 2019 a enregistré le nombre le plus important de dénonciation avec un total de 7601 plaintes : ces plaintes correspondent à l'expansion territoriale de ces groupes à d'autres municipalités dans l'État de Rio de Janeiro. En effet, à partir du graphique sur la répartition des plaintes contre les milices (Graphique 2), nous constatons une différence entre le nombre

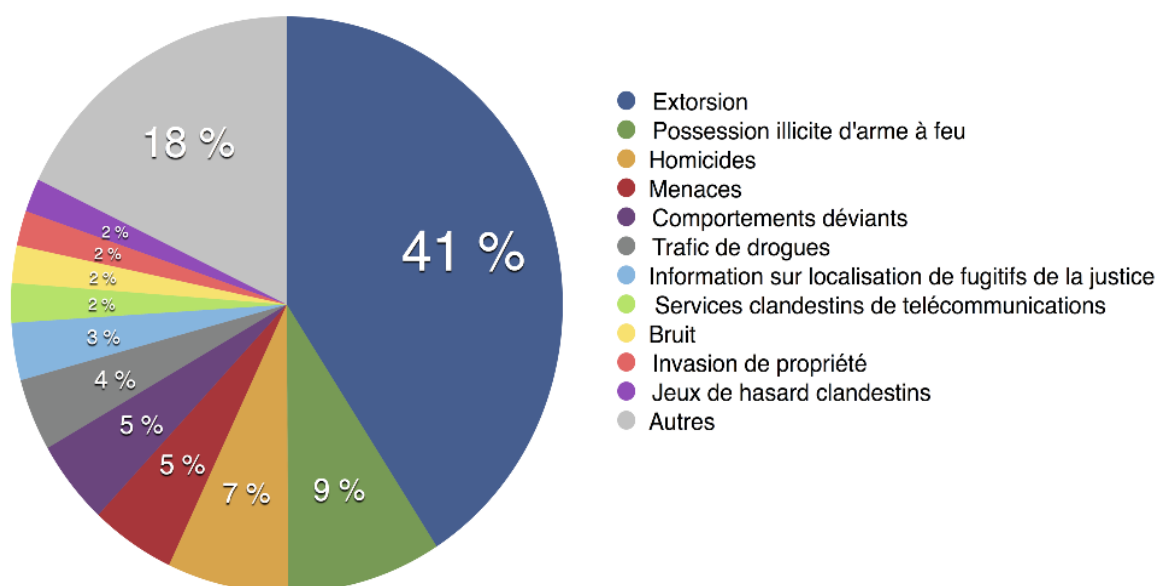
383 Ibid.

de plaintes enregistrées dans la capitale et les autres municipalités de l'État. En ce qui concerne l'année 2019, le nombre de plaintes en provenance d'autres municipalités dépasse le total de plaintes effectuées tout au long de l'année 2016, y compris celles effectuées dans la seule capitale de l'État Rio de Janeiro.

## 6.2 Les milices et le recours à la violence

Les modalités d'agissement des milices peuvent être également analysées à partir de la base de données de *Disque* qui comprend 120 types de délits (Graphique 3). Ceux-ci sont multiples : on y trouve l'extorsion, la possession illicite d'armes à feu, sur des menaces et des homicides. La catégorie « autre » du graphique sur la répartition pourcentuelle correspond à des délits dénoncés qui représentent majoritairement des données inférieures à 1 %. Mais cette distinction du type de délit ne permet toutefois pas d'établir une analyse systématique.

Graphique 3. Répartition pourcentuelle des types de plaintes contre les milices 2006-2019



Source : Base de données Disque Denuncia. Auteur : Harol Gonzalez Duque. Élaboration propre. Mai 2020

Reste que sur un total de 56 702 plaintes entre 2006 et 2019, 41 % (23 168) correspond au délit d'extorsion : la mise en place par la violence d'un système de taxation des commerçants et des habitants en échange de services de protection est l'un des premiers moyens d'assurer leur présence et leur consolidation territoriale et économique. En effet, bien que les systèmes illégaux de taxation sur la population ne soient pas la seule activité économique qui leur rapporte des bénéfices, elle reste fondamentale pour justifier leur présence territoriale et armée dans ces territoires. Ainsi, sans la mise en place par la violence d'un système d'offre coercitive de protection, les milices ne pourraient pas développer d'autres pratiques tels que le transport clandestin, le contrôle de services ou la construction illégale de biens immobiliers. Les autres plaintes dénoncent d'autres usages tout particulièrement liés à une extrême violence : après l'extorsion (41%), la possession illégale d'armes à feu représente 5 134 plaintes soit 9,1 %, les homicides comptabilisent 4 030 plaintes (7,1 %) quand les menaces regroupent 2 809 plaintes (5 %).

On constate également dans ce tableau l'importance du trafic de drogues dans les agissements des milices: cependant, certaines plaintes à ce propos peuvent se référer à l'affrontement des milices avec des factions du narcotrafic, notamment lors de disputes pour le contrôle du territoire. Reste que l'une des caractéristiques actuelles du fonctionnement des certaines milices est la rupture avec l'agenda moral qui les avait jusqu'ici différencié du narcotrafic.



**Tableau 7. Répartition des plaintes par type et nombre à l'encontre des milices 2006 – 2019**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	%
Extorsion	25	655	1855	2302	1191	1767	1706	1353	1422	1482	1197	2044	2764	3405	23168	40,9
Possession illícite d'arme à feu	3	88	243	538	259	432	307	455	580	400	244	280	619	686	5134	9,1
Homicides	2	178	291	502	278	501	382	340	321	188	144	159	337	407	4030	7,1
Menaces	4	83	158	241	164	279	327	231	205	134	129	144	377	333	2809	5
Comportements déviants	35	391	369	337	163	285	199	141	115	88	62	63	143	290	2681	4,7
Trafic de drogues	16	165	172	200	121	227	182	219	205	137	63	80	195	321	2303	4,1
Information sur localisation de fugitifs de la justice	0	6	94	298	75	159	139	127	99	57	77	123	199	372	1825	3,2
Services clandestins de télécommunications	0	48	157	242	165	184	136	72	56	28	21	28	60	61	1258	2,2
Bruit	0	13	21	64	76	139	161	141	175	105	42	65	96	95	1193	2,1
Invasion de propriété	0	21	49	57	29	80	67	97	99	113	69	109	138	180	1108	2
Jeux de hasard clandestins	1	4	21	57	54	101	42	39	55	16	9	64	456	147	1066	1,9
Commerce et stockage illícite d'armes à feu	1	22	68	119	63	84	44	43	43	40	35	32	72	81	747	1,3
Corruption passive	7	117	142	101	58	60	37	17	30	9	6	5	12	4	605	1,1
Délict d'escroquerie	0	26	32	49	21	59	51	65	54	43	21	20	38	89	568	1
Utilisation illícite d'arme à feu	1	24	31	69	26	42	37	41	53	81	11	24	46	53	539	1
Groupe d'extermination	9	78	77	86	46	61	33	29	22	9	7	10	8	6	481	0,8
Obstruction de la voie publique	0	38	48	36	21	34	33	29	36	13	21	25	81	47	462	0,8
Tentative d'homicide	0	29	65	58	28	44	23	11	14	15	13	20	12	17	349	0,6
Travaux irréguliers	0	13	14	24	13	27	19	29	18	19	15	11	38	79	319	0,6
Stockage clandestin de bouteilles de gaz	0	4	35	70	30	31	21	25	12	12	7	27	13	24	311	0,5
Autres	7	166	418	572	355	526	524	410	407	304	224	277	652	904	5746	10,1
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>2169</b>	<b>4360</b>	<b>6022</b>	<b>3236</b>	<b>5122</b>	<b>4470</b>	<b>3914</b>	<b>4021</b>	<b>3293</b>	<b>2417</b>	<b>3610</b>	<b>6356</b>	<b>7601</b>	<b>56702</b>	<b>100 %</b>

Source : Base de données Disque Denuncia. Auteur : Harol Gonzalez Duque. Élaboration propre. Mai 2020

Lors de nos entretiens et des consultations, nous avons en effet constaté la tolérance progressive du trafic de drogue dans les zones contrôlées par les milices. En outre, nous avons remarqué que plusieurs milices ont pu s'allier à certaines factions du narcotrafic afin d'occuper des territoires jusqu'ici contrôlés par d'autres factions du narcotrafic ennemies. C'est d'ailleurs tout le sens du travail mené par le sociologue Pablo Nunes, travaillant dans un centre de recherche en sécurité publique financée par des organismes internationaux :

« Il y a des endroits où les milices vendent de la drogue, cela est complètement décalé si nous les comparons avec le surgissement de ces groupes [...] je peux vous l'assurer car j'ai fait des recherches sur les prisons dans cet endroit. Il s'agit de Nova Iguaçu et de quelques endroits à São João de Meriti où les trafiquants payent les milices pour continuer à vendre de la drogue, ainsi, au même temps que les milices contrôlent les services d'eau, d'électricité et de transport, elles doivent payer la police. Vous avez alors trois couches de pouvoir armé en dispute<sup>384</sup> »

Un autre chercheur interviewé nous a montré comment les milices se sont associées au cours des dernières années avec certaines factions du narcotrafic plus susceptibles de passer des accords afin de conquérir de nouveaux territoires et de renforcer leur emprise sur le marché. En effet, lors de l'entretien entre Jose Claudio Alves et la journaliste Patricia Fachin le 05 Septembre 2019, Alves explique :

« Ce qui est évident est l'avancement de la milice sur les territoires du Comando Vermelho, vous avez alors une perte du territoire de cette faction du trafic. Dans la région de Santa Cruz, par exemple, où le Comando Vermelho contrôlait encore certaines favelas comme c'était le cas d'Antares et une autre favela pas loin, la milice a déjà pris le contrôle. Dans d'autres favelas de Nova Iguaçu, pas loin de la zone ouest de la ville de Rio, plus spécifiquement dans la région de l'autoroute de la Madureira, il y a eu une incursion de la milice à la fin du mois de juillet, les

---

384 Em algumas outras localidades ha o fenomeno da milicia explorando tambem o trafico de drogas, é a mesma milicia que vende drogas, isso é completamente um descompasso com o surgimento das milicias (...) posso dizer com certeza porque eu fiz uma pesquisa lá sobre presídios, em Nova Iguaçu et algumas areas de São João de Meriti, entao voce tem por exemplo em Nova Iguaçu o trafico que vende drogas e paga para a milicia para continuar vendendo ; a milicia exerce outros controles de servicos como a agua, electricidade e transporte ; e tem a policia, que a milicia paga para controlar lá. Tem entao tres camadas de poder armado disputando certos territorios de Nova Iguaçu » REF1. Chercheur I – 15 janvier 2019

chiffres sur les assassinats de cette incursion n'apparaissent nulle part [...] Ainsi, quand la milice rentre dans un nouveau territoire, elle n'assume pas directement l'activité du trafic. La stratégie des milices est de rentrer dans les territoires, d'éliminer la présence du *Comando Vermelho* pour permettre ainsi l'entrée du *Terceiro Comando* afin de passer des accords avec eux. C'est ainsi que les milices restent plus discrètes et moins visibles<sup>385</sup>»

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle les milices seraient des groupes radicalement opposés au trafic est remise en cause. En effet, si nous constatons une interdiction de la commercialisation des drogues dans la majorité des zones contrôlées par les milices avant 2012, les alliances entre certaines milices et la faction du narcotrafic appelée *Terceiro Comando* ont largement augmenté à partir de cette date. Ces accords s'expliquent par des motivations économiques, mais ils s'expliquent aussi par le fait que le *Comando Vermelho* a historiquement été associé à une menace pour les institutions de l'État de Rio de Janeiro : en effet, dans la présentation officielle de la politique des UPP, le *Comando Vermelho* est mentionné comme un partenaire des FARC colombiennes<sup>386</sup>.

Or, cette situation expliquerait comment les motivations économiques se sont progressivement superposées aux motivations morales qui semblaient diriger initialement les actions des milices. En ce sens, le processus de marchandisation et de privatisation de la sécurité auquel participent les milices s'intensifie au profit, notamment, des acteurs armés parapoliciers et de leurs alliés économiques et politiques.

---

385 « A percepção nítida é que a milícia avança nos territórios do Comando Vermelho, então, há uma perda de território do CV. Na região de Santa Cruz, por exemplo, onde o CV ainda tinha algumas favelas, como Antares e outra próxima a ela, a milícia já tomou conta. Em comunidades de Nova Iguaçu, próximo à Zona Oeste, na região da Estrada de Madureira, houve uma varredura da milícia no final de julho – os números desses mortos não aparecem em lugar nenhum [...] Assim que a milícia entra num novo território, ela não adota o padrão para atuar no tráfico. O padrão da milícia é entrar, eliminar o CV, dar entrada para o Terceiro Comando e fazer o acordo com ele. Essa facção paga o aluguel da área e opera o tráfico de drogas, enquanto a milícia fica mais refluída, mais oculta ». Entretien faite par Patricia Fachin le 05 Septembre 2019 au chercheur Jose Claudio Alves. A milícia avança nos territórios do Comando Vermelho. Entrevista especial com José Cláudio Alves. Instituto Humanitas Unisinos. <http://www.ihu.unisinos.br/159-noticias/entrevistas/592300-a-milicia-avanca-nos-territorios-do-comando-vermelho-entrevista-especial-com-jose-claudio-alves> (consulté mai 2020)

386 RIO DE JANEIRO (Estado). Secretaria de Estado de Segurança. UPP. Rio de Janeiro: Governo do Estado do Rio de Janeiro, [20--]. [http://www.upprj.com/upload/multimidia/LIVRO\\_UPPs.pdf](http://www.upprj.com/upload/multimidia/LIVRO_UPPs.pdf). (consulté le 8 septembre 2013)

### 6.3 Vers une coordination armée des milices dans l'État de Rio de Janeiro ?

L'analyse des plaintes pour la ville de Rio de Janeiro a souligné une concentration de celles-ci dans les quartiers de Campo Grande, Santa Cruz et Jacarepaguá. Nous avons alors enquêté sur l'existence d'une éventuelle coordination armée entre les milices de la zone ouest de la ville. Si nous n'avons pas pu confirmer cette hypothèse lors de nos entretiens, nous avons obtenu des informations sur l'existence de réunions régulières entre les principaux chefs des milices dans la ville de Rio :

« Il y a plusieurs groupes et généralement ils respectent les accords et les espaces territoriaux dans lesquels ils agissent. Les policiers capturés qui sont présentés dans les médias ne sont pas dans les faits les vrais chefs des milices. D'après mon analyse, ce sont des 'gérants' qui sont en suite qualifiés de 'grands chefs' dans ces territoires, mais pour moi ce n'est pas eux les vrais chefs, ceux qui commandent réellement sont à l'intérieur de la structure de l'État et ils ont beaucoup de pouvoir. Je sais qu'ils se réunissent toutes les semaines, ça je peux vous l'assurer. Les 'gérants' qui sont une échelle plus en bas dans la hiérarchie se réunissent également une fois par semaine, et dans le dernier échelon vous avez plusieurs équipes organisées pour encaisser les extorsions aux commerçants et gérer la vente de gaz, d'immeubles, de terres, pour garder les armes... Vous avez plusieurs groupes dans la base, par exemple, les superviseurs qui garantissent qu'il n'y ait pas vols à l'intérieur de la structure<sup>387</sup>»

Dans cette perspective, nous identifions comment à l'image des paramilitaires colombiens, ces groupes criminels, bien que disséminés, commencent à établir entre eux des liens de coopération réciproque ainsi que des accords sur la démarcation des territoires. Cependant,

---

387 « sao varios grupos, e eles respeitam acordos e espacos territoriais onde eles estao atuando. Os policias que vai apresentar a media como chefes, nao sao de fato chfes, a meu ver eles sao os gerentes mais fortes dessas areas e ai eles sao indicados como chefes o como grandes lideres, mais os grandes lideres para mim nao sao isses, eles estao por dentro da estrutura do estado, tem muito poder, eu sei que eles se reuinem semanalmente isso eu posso assegurar, os gerentes que sao uma camada mais abaixo tambem se reuinem semanalmente e na parte mais baixa tem varias equipes que estao organizadas para a cobranca de taxa de comercante, venda de gaz, de imboeis, terrenos, tem um grupo de assassinos, outro qu guarda as armas. Tam varios grupos na base et tem tambem supervisores que estao supervisionando o funcionamento de cada equepe dessas para ver que nao tenha roubo internamente na estrutura » REF2. Chercheur II – 13 décembre 2019.

nous ne pouvons pas affirmer qu'il existe à présent une coordination armée avec une ligne claire de commandement, en revanche nous identifions toutefois une multiplicité des groupes parapoliciers en pleine expansion faisant usage de la violence afin de développer leurs économies criminelles, cette configuration était également présente en Colombie avant la création des AUC en 1997.

S'il n'existe pas d'équivalence entre les structures armées paramilitaires colombiennes et les milices brésiliennes, nous identifions une configuration sécuritaire propice à la mise en place d'accords économiques et politiques plus solides entre ces acteurs criminels. Bien que l'expansion des milices ne repose pas sur une stratégie étatique de création des groupes parapoliciers à des fins de persécution politique, le processus de marchandisation de la sécurité à Rio de Janeiro positionne ces groupes en tant qu'autorités locales avec une forte capacité de cooptation des institutions étatiques.

Étant conçue comme un bien de consommation dans une logique de marchandisation, la sécurité et les services de protection deviennent un produit pouvant faire l'objet d'une exploitation économique. Ainsi, les agents de police et les institutions liés à l'expansion et à la création des milices participent au développement des économies criminelles. Et ce processus commence à s'étendre sur plusieurs États brésiliens. En effet, plusieurs rapports officiels des services de renseignement de police, du bureau du procureur fédéral, des organisations des droits humains, ainsi que des articles de presse et des dénonciations citoyennes attirent l'attention sur l'inscription des milices, à l'image de celles de Rio de Janeiro, dans un total de 23 états, dont le district fédéral<sup>388</sup>.

---

388 Milícias nas urnas. 26 janvier 2020 <https://www.estadao.com.br/infograficos/politica/eleicoes-2020-milicias-nas-urnas.1069309> (Consulté mai 2020)

Tableau 8. Répartition des plaintes à l'encontre des milices par quartier dans la ville de Rio de Janeiro 2006-2019

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	%
CAMPO GRANDE	7	141	522	1054	345	627	447	525	523	449	241	240	476	504	6101	14,1
SANTA CRUZ	3	94	218	291	224	310	326	199	344	215	132	203	606	404	3569	8,3
JACAREPAGUA	9	146	205	269	144	238	195	218	164	143	94	205	316	700	3046	7,1
PACIENCIA	3	66	165	181	97	172	137	130	173	131	91	91	141	121	1699	3,9
GUARATIBA	3	26	81	114	94	102	134	119	193	146	89	130	129	218	1578	3,7
TAQUARA	1	43	84	114	77	180	136	93	82	80	109	119	227	231	1576	3,7
PRACA SECA	2	47	64	87	60	104	63	133	56	76	50	152	140	388	1422	3,3
CASCADURA	2	28	42	47	51	102	41	50	109	83	83	110	499	166	1413	3,3
SEPETIBA	0	32	83	146	88	122	132	101	110	62	75	185	150	98	1384	3,2
CENTRO	1	20	70	121	00	110	110	00	90	52	04	05	100	222	1220	2,0
REALENGO	1	69	186	115	94	120	134	97	89	74	21	46	81	79	1206	2,8
BANGU	2	26	98	102	25	87	74	79	56	27	38	96	226	177	1113	2,6
COSMOS	0	23	90	122	58	105	110	85	92	69	28	29	87	79	977	2,3
INHOAIBA	3	28	94	98	49	63	72	60	41	38	33	24	116	97	816	1,9
RECREIO DOS BANDEIRANTES	0	40	48	54	40	40	34	46	34	64	50	74	85	185	794	1,8
ANCHIETA	4	120	124	264	85	35	24	13	6	5	0	0	7	8	695	1,6
QUINTINO BOCAIUVA	0	23	131	85	74	84	48	26	48	55	24	34	24	29	686	1,6
BRAS DE PINA	4	63	62	95	46	75	50	38	29	30	23	8	33	45	601	1,4
RAMOS	5	45	45	61	39	99	79	33	74	43	12	21	21	18	595	1,4
CURICICA	1	17	26	38	19	53	40	20	24	24	22	52	73	120	529	1,2
Não Informado	2	19	29	54	21	33	28	21	19	21	18	16	109	94	484	1,1
CABUÇU	0	5	2	10	6	11	9	23	51	92	54	82	71	57	473	1,1
GUADALUPE	4	70	148	73	24	26	18	9	4	5	9	9	12	10	421	1
SANTISSIMO	0	9	34	68	21	61	35	36	14	17	19	32	22	29	397	0,9
PIEDADE	0	3	83	104	41	36	24	25	11	9	7	15	17	17	392	0,9
ITANHANGA	0	10	10	8	7	14	25	14	21	11	18	21	44	173	376	0,9
BARRA DA TIJUCA	1	17	22	35	21	40	28	34	15	13	12	37	58	44	375	0,9
VILA VALQUEIRE	0	18	16	30	21	29	23	25	19	12	6	44	61	29	333	0,8
PILARES	2	29	31	13	20	29	20	27	25	32	23	13	32	20	316	0,7
INHAUMA	0	23	32	21	20	36	37	23	11	11	10	22	23	40	309	0,7
ILHA DO GOVERNADOR	8	34	32	41	18	29	27	24	12	15	8	9	12	28	297	0,7
VARGEM PEQUENA	3	12	33	27	15	31	56	20	21	13	7	14	15	18	285	0,7
MADUREIRA	2	7	19	34	10	34	29	12	12	16	8	20	30	34	267	0,6
DEL CASTILHO	1	23	27	22	15	31	38	20	10	7	10	33	8	12	257	0,6
SENADOR AUGUSTO VASCONCELOS	1	12	23	53	12	31	5	33	30	16	11	5	6	16	254	0,6
VARGEM GRANDE	1	10	16	23	14	10	23	11	14	9	4	26	34	54	249	0,6
CAMPINHO	1	8	19	27	10	22	22	22	12	21	12	15	19	33	243	0,6
PENHA CIRCULAR	3	68	14	34	21	31	12	13	7	7	4	7	8	9	238	0,6
IRAJA	1	10	23	49	21	28	16	11	11	9	8	5	18	27	237	0,5
SARACURUNA	0	5	15	25	12	22	34	12	7	5	18	17	19	29	220	0,5
RICARDO DE ALBUQUERQUE	0	5	47	45	34	36	13	15	2	3	0	1	1	7	209	0,5
PADRE MIGUEL	0	9	38	28	14	17	16	9	3	9	7	13	29	10	202	0,5
Autres	26	300	463	431	332	526	421	338	320	96	63	75	227	316	3934	9,4
TOTAL	107	1809	3614	4713	2522	3994	3346	2925	2991	2315	1585	2435	4440	4995	41791	100 %

Source : Base de données Disque Denuncia. Auteur : Harol Gonzalez Duque. Élaboration propre. Mai 2020

Cette situation est révélatrice non seulement d'un processus d'expansion des économies criminelles parapolicieuses motivées par des logiques institutionnelles de marchandisation de la sécurité, mais aussi d'une possible dérive sécuritaire qui pourrait s'exprimer dans tout le pays. L'expansion du modèle criminel des milices à plusieurs États brésiliens pourrait être renforcée par des mesures administratives comme celles de la flexibilisation de la possession d'armes à feu impulsée par l'actuel président Jair Bolsonaro. Ainsi l'expansion des milices ne serait pas l'expression d'une cooptation criminelle de l'État mais le symptôme d'une nouvelle configuration sécuritaire encadrée dans un processus de privatisation et de criminalisation de l'État. C'est dans cette perspective que nous analyserons dans le chapitre à suivre le rôle des connivences entre les milices et les responsables politiques dans l'expansion et la consolidation des milices dans l'État de Rio de Janeiro.

#### **6.4 Milices, paramilitaires et assassinats de dirigeants sociaux et politiques**

Parmi les pointes déposées, la présence signalée des milices dans l'État de Rio de Janeiro est plus importante dans la capitale. En effet, entre 2006 et 2019 un total de 41 791 (73,8 %) plaintes ont été enregistrées dans la ville de Rio de Janeiro. Les 4 autres municipalités où la présence des milices semble la plus importante se situent dans la région de la *Baixada Fluminense*, cette zone, majoritairement rurale, présente une augmentation des cas de disparitions depuis que les milices se sont consolidées dans ce territoire. Celles-ci ont été largement dénoncées par le groupe des mères de la *Baixada Fluminense* malgré agissements discrets des milices. Le groupe des mères dénonce notamment la construction de cimetières clandestins par les milices dans la municipalité de Nova Iguaçu entre 2005 et 2015 :

« cinq commissariats de police comptabilisaient le plus grand nombre de personnes disparues à Rio de Janeiro jusqu'en avril 2017 : Campo Grande (3088 personnes), Santa Cruz (2365 personnes), Bangu (2249 personnes) et Taquara (2024 personnes) dans la zone ouest ; et Bonsucesso (1714 personnes) dans la zone nord. Autrement dit, plus de 33% des cas se sont produits dans les

circonscriptions qui concernent ces cinq quartiers, tous contrôlés par les milices<sup>389</sup> »

Tableau 9. Répartition des plaintes à l'encontre des milices par municipalité dans l'État de Rio de Janeiro 2006-2019

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	%
<b>RIO DE JANEIRO</b>	107	1809	3614	4713	2522	3994	3346	2925	2991	2315	1585	2435	4440	4995	41791	73,8
<b>NOVA IGUACU</b>	1	113	155	290	118	159	157	150	236	313	277	415	525	682	3591	6,3
<b>DUQUE DE CAXIAS</b>	1	75	212	369	204	337	384	258	223	170	174	187	343	437	3374	6
<b>BELFORD ROXO</b>	0	30	44	104	79	155	156	141	128	104	82	100	141	319	1583	2,8
<b>SAO JOAO DE MERITI</b>	0	28	38	103	40	88	61	52	109	79	83	75	79	130	965	1,7
<b>SAO GONCALO</b>	2	16	54	74	77	114	85	134	48	39	28	28	82	95	876	1,5
<b>ITAGUAI</b>	0	26	51	28	29	32	28	38	88	78	39	92	150	99	778	1,4
<b>ITABORAI</b>	0	4	9	21	16	9	15	12	8	6	10	14	137	227	488	0,9
<b>QUEIMADOS</b>	0	2	12	30	10	21	5	13	23	24	30	59	75	162	466	0,8
<b>MAGE</b>	0	13	21	35	17	36	54	35	13	19	12	42	54	63	414	0,7
<b>MESQUITA</b>	0	2	17	55	14	28	23	39	36	18	20	11	44	27	334	0,6
<b>SEROPEDICA</b>	0	2	14	25	11	13	10	6	9	58	28	56	47	51	330	0,6
<b>NILOPOLIS</b>	0	19	32	60	24	25	27	38	20	10	8	8	17	33	321	0,6
<b>NITEROI</b>	0	4	29	27	17	43	42	22	25	8	8	9	33	44	311	0,5
<b>MARICA</b>	0	3	8	10	5	17	18	10	10	8	5	12	35	31	172	0,3
<b>MANGARATIBA</b>	0	3	7	15	9	3	8	7	9	2	4	26	22	17	132	0,2
<b>CABO FRIO</b>	0	2	3	6	6	5	4	6	1	1	2	6	17	21	80	0,1
<b>SAO PEDRO DA ALDEIA</b>	0	3	1	9	6	1	2	0	0	2	2	7	22	25	80	0,1
<b>ARARUAMA</b>	0	3	5	14	5	9	13	6	3	3	2	2	3	8	76	0,1
<b>JAPERI</b>	0	1	5	4	7	4	4	7	21	4	2	2	4	7	72	0,1
<b>ANGRA DOS REIS</b>	0	0	8	1	4	5	4	0	7	8	3	2	12	16	70	0,1
<b>SAQUAREMA</b>	0	0	4	6	0	2	2	2	2	3	0	1	7	6	35	0,1
<b>ARRAIAL DO CABO</b>	0	0	0	0	2	3	1	1	2	0	1	5	12	7	34	0,1
<b>VOLTA REDONDA</b>	0	0	1	2	2	0	0	0	1	1	1	0	1	25	34	0,1
Autres	0	11	16	21	12	19	21	12	8	20	11	16	54	74	305	0,5
<b>TOTAL</b>	111	2169	4360	6022	3236	5122	4470	3914	4021	3293	2417	3610	6356	7601	56702	100 %

Source : Base de données Disque Denuncia. Auteur : Harol Gonzalez Duque. Élaboration propre. Mai 2020

389 ARAUJO DE PAULA Luciana, La «zone grise...», *op.*, cit, p. 361. « Rio tem 33 mil desaparecidos em 15 anos : Zona Oeste e Bonsucesso concentram casos ». O Globo, 11/07/2017. Disponible sur <https://g1.globo.com/riode-janeiro/noticia/rio-tem-33-mil-desaparecidos-em-15-anos-zona-oeste-e-bonsucesso-concentramcasos.ghtml> (consulté le 7 décembre 2017).



Dans le cas colombien, nous constatons comment la disparition en tant que technique d'invisibilisation de la violence s'accompagne d'un phénomène d'assassinats ciblés visant des dirigeants sociaux et des défenseurs des droits de l'homme : ces assassinats seraient motivés non seulement par la protection des intérêts économiques des milices mais aussi des intérêts politiques des forces alliées à ces groupes criminels. Ni l'expansion des milices, ni l'impunité autour des assassinats de dirigeants sociaux en Colombie s'expliquerait sans la participation des pouvoirs politiques locaux. En effet, l'assassinat de la conseillère municipale Marielle Franco et de son chauffeur Anderson Pedro Gomes nous a motivé à enquêter sur la possibilité de l'existence d'une stratégie violente visant l'assassinat des dirigeants politiques et sociaux dont les intérêts seraient contraires à ceux des milices et de leurs forces politiques alliées.

C'est dans ce sens que nous avons enquêté en 2019 auprès de plusieurs chercheurs sur les menaces dont ont fait l'objet plusieurs parlementaires suite à l'assassinat de Marielle Franco. Le 13 décembre 2018, les services d'intelligence de Sécurité Publique de l'État de Rio de Janeiro ont alerté le député du PSOL, Marcelo Freixo, sur un projet d'assassinat : celui-ci a de fait été placé sous protection policière depuis 2008 suite à la création de la CPI. Un autre député fédéral du PSOL, Jean Wyllys, dont l'engagement en faveur de la diversité et pour la défense des droits LGTBI, a annoncé sa démission et son départ en exil après avoir reçu des menaces de mort. Lors d'un entretien exclusif avec le journal *Folha* de São Paulo, Wyllys affirme être terrifié par l'idée d'être assassiné par les milices : « Cela me fait très peur de savoir que le fils du Président employait dans son cabinet l'épouse et la mère du sicaire<sup>390</sup> ». Il en est de même pour la députée d'opposition et présidente de la commission de la sécurité, Marta Rocha du « Parti Democrático Laborista » (PDT), qui a été victime d'un attentat le 13 janvier 2019 dans la ville de Rio de Janeiro.

Les entretiens menés auprès de trois chercheurs et d'une fonctionnaire du bureau du procureur de l'État de Rio ont souligné la différence importante entre le contexte de « violence politique » colombien et la situation spécifique des menaces aux parlementaires brésiliens qui s'est déclenché suite à l'assassinat de Marielle Franco. Les chercheurs soulignent l'absence de corrélation entre les agissements des milices et l'appartenance

---

390 Com medo de ameaças, Jean Wyllys, do PSOL, desiste de mandato e deixa o Brasil. *Folha de São Paulo*. 29 Janvier 2019. <https://www1.folha.uol.com.br/poder/2019/01/com-medo-de-ameacas-jean-wyllys-do-psol-desiste-de-mandato-e-deixa-o-brasil.shtml> (consulté février 2019)

politique des parlementaires menacés à un mouvement ou un parti politique en particulier. Cette situation est différente de celle de la Colombie durant les années 1990 où plus de 4000 membres du parti politique Union Patriotique ont été assassinés par des groupes paramilitaires du fait d'appartenir à ce parti politique spécifique. D'après nos enquêtes l'assassinat de Marielle Franco ne correspond pas à une systématisation des assassinats politiques mais bien plutôt à un cas spécifique dont les causes sont encore méconnues.

En revanche, l'augmentation des menaces et des persécutions contre certains militants associatifs, candidats et élus politiques locaux nous permet d'attirer l'attention sur un point commun entre la violence néoparamilitaire actuelle en Colombie et la configuration de la violence des milices depuis 2016 dans l'État de Rio de Janeiro. En effet, le travail des organisations de défense des droits humains colombiennes nous ont permis d'identifier entre janvier 2016 et mai 2019 l'assassinat systématique de plus de 702 dirigeants sociaux et communautaires<sup>391</sup>.

Nous définissons un « dirigeant social » à partir du concept proposé par la fondation colombienne « *Paz y Reconciliación* » (Paix et réconciliation) : il s'agit « de personnes qui ont vocation à parvenir à des transformations sociales et qui mobilisent des soutiens politiques et citoyens<sup>392</sup> ». Ces assassinats sont en nette augmentation depuis la signature des accords de paix entre le gouvernement colombien et la guérilla des FARC en 2016<sup>393</sup>. Ceux-ci sont associés à plusieurs causes telles que l'occupation des territoires des anciens FARC par les néoparamilitaires, ces assassinats se traduisent en réalité par une menace permanente pour la vie des personnes participant à des organisations associatives d'ordre divers. En 2018, l'une

---

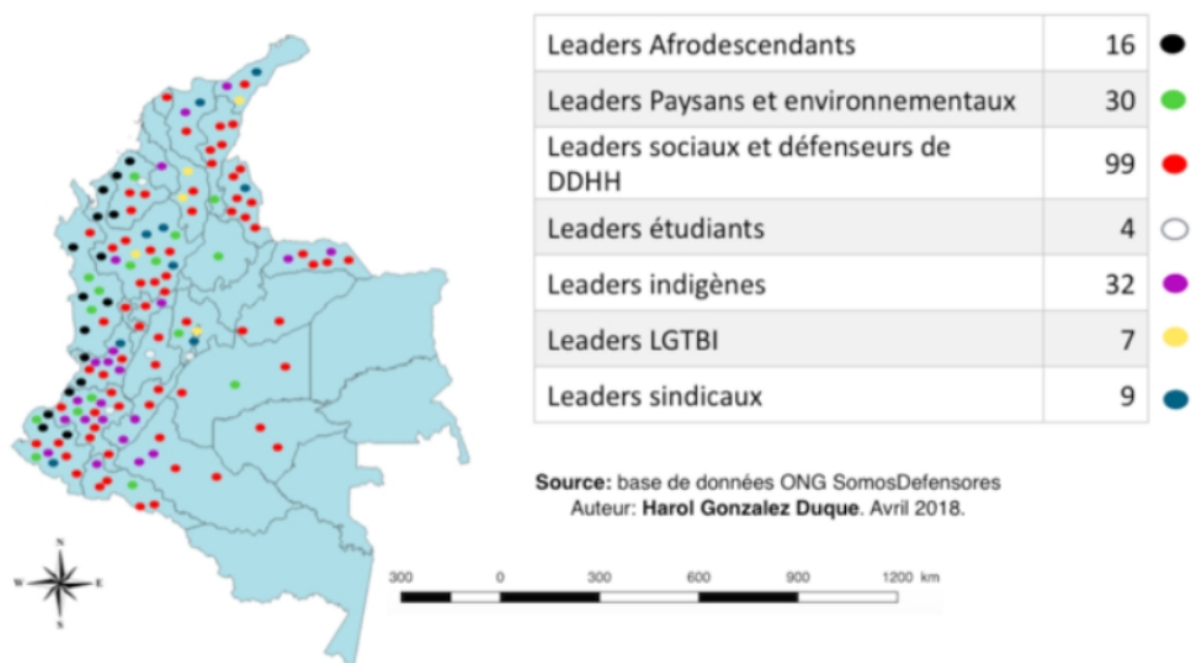
391 Las preocupantes cifras de Indepaz sobre asesinatos a líderes sociales. *El Tiempo*. 2 juin 2019. <https://www.eltiempo.com/justicia/investigacion/asesinatos-de-lideres-sociales-entre-enero-del-2016-y-mayo-del-2019-en-colombia-374292> (consulté septembre 2019)

392 « Se trata de personas que tienen vocación de transformación social; que movilizan apoyos políticos y ciudadanos ». ¿Qué es un líder social? Sania Salazar y Luisa Fernanda Gómez. *Colombiacheck*. Janvier 2019 <https://colombiacheck.com/investigaciones/explicador-que-es-un-lider-social>

393 Voir rapport d'information n° 548 du sénat français. 5 juin 2019 [https://www.senat.fr/rap/r18-548/r18-548\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r18-548/r18-548_mono.html) (consulté octobre 2019)

des populations les plus touchées par ces assassinats ont été les dirigeants communautaires et les présidents des associations de quartier<sup>394</sup>.

**Carte 1. Type d'engagement des dirigeants sociaux locaux et défenseurs des droits humains assassinés. Colombie janvier 2016 - janvier 2018**

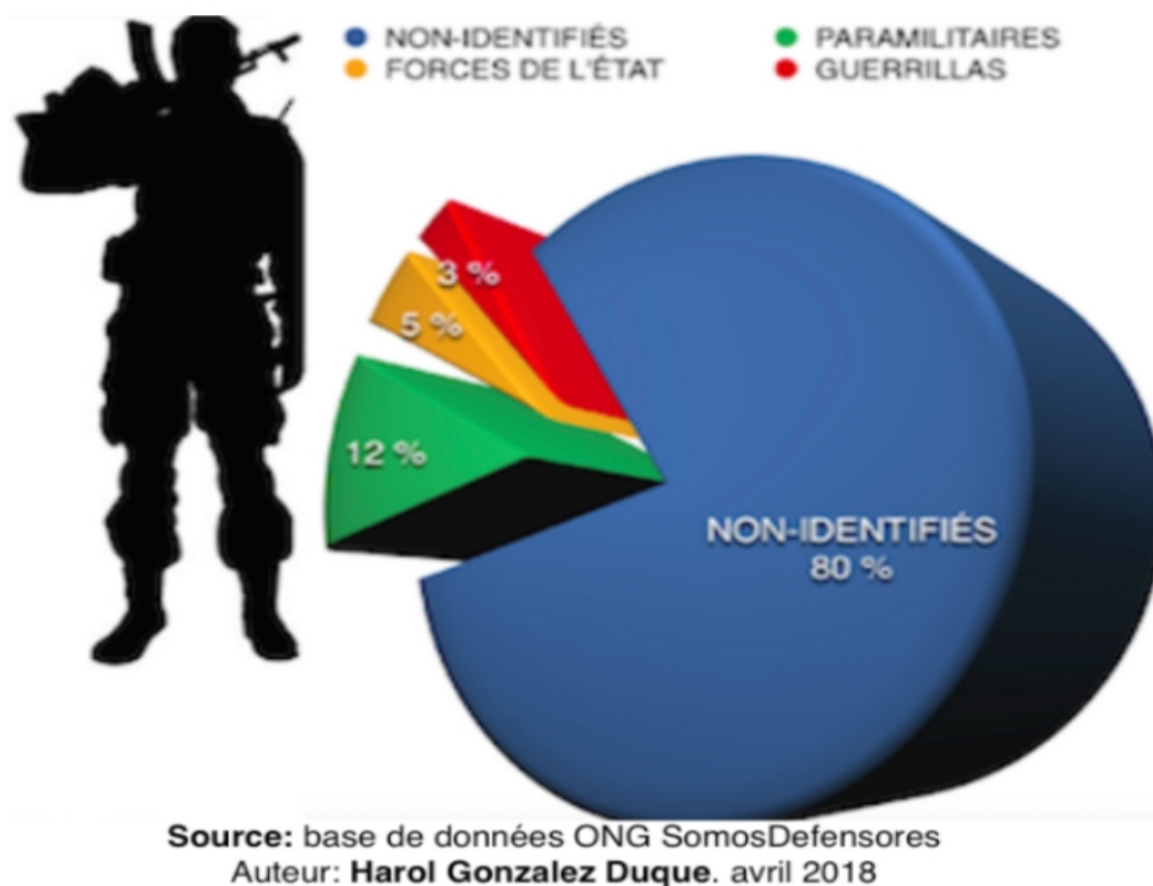


Une brève analyse des types d'engagements des dirigeants sociaux et des défenseurs de droits humains assassinés en Colombie entre janvier 2016 et janvier 2018 à partir de la base données de l'ONG *Somos Defensores*, nous montre la diversité des profils des dirigeants sociaux assassinés entre janvier 2016 et janvier 2018. Le caractère local de leurs activités associatives est fondamental pour comprendre comment le contrôle territorial actuel par des groupes néoparamilitaires ne passe pas par des assassinats massifs des habitants des communautés, mais plutôt par des assassinats ciblés des dirigeants locaux susceptibles d'entamer des processus d'organisation locale des habitants locaux.

394 Source: rapport: Informe anual 2018, Sistema de Información sobre agresiones contra Personas Defensoras de Derechos Humanos en Colombia. Consulté le 2 janvier 2020. <http://www.indepaz.org.co/wp-content/uploads/2019/08/informe-2019-somos-defensores.pdf>

Mais en ce qui concerne les commanditaires d'assassinats de leaders et de défenseurs des droits humains en Colombie pour l'année 2017, nous constatons que sur un total de 106 assassinats, seulement 4 mandats d'arrestation ont été délivrés. Même si 80% des meurtriers n'ont pas été identifiés, la majorité des leaders assassinés avaient reçu déjà des menaces de la part des groupes paramilitaires.

Graphique 4. **Commanditaires d'assassinats des dirigeants sociaux locaux et défenseurs des droits humains. Colombie janvier 2016 - janvier 2018**



En effet, les assassinats des dirigeants sociaux en Colombie sont certes conditionnés par une diversité des facteurs tels que les intérêts économiques et de domination territoriale des groupes néoparamilitaires, des narcotrafiquants et d'autres groupes guérilleros tels que le ELN et les dissidences des FARC. Cependant, nous considérons pertinent d'établir une échelle de comparaison entre les *modus operandi* des persécutions et des agressions précédant

ces assassinats et les modalités de persécution et de menaces dont plusieurs dirigeants associatifs et militants à Rio de Janeiro font l'objet. Le cas de Pedro Mara, militant et défenseur de l'éducation publique et directeur de l'école centre intégré d'éducation publique 210 (CIEP) dans la municipalité de Belford Roxo, est l'un des cas les plus révélateurs de la nouvelle configuration des milices dans l'État de Rio de Janeiro. Lors d'un entretien radio le 16 mai 2020, Pedro Mara raconte :

« L'année dernière, le 13 mars 2019, un jour après après la capture de Ronnie Lessa et d'Élico de Queiroz<sup>395</sup>, mon téléphone a sonné, c'était la presse, pour me prévenir qu'ils avaient découvert mon nom dans les enquêtes concernant l'assassinat de la conseillère municipale Marielle Franco. En effet, lors de la capture de Ronnie Lessa, ils ont trouvé une liste de personnes à exécuter, dont la particularité est d'avoir eu des différends avec la famille Bolsonaro [...] dans mon cas c'était marqué que j'avais eu une querelle avec le député fédéré Flavio Bolsonaro<sup>396</sup> »

Outre son activisme syndical, le professeur Pedro Mara affirme avoir rencontré le député Flavio Bolsonaro lors d'une audience publique au conseil municipal de la ville de Niterói en 2016 : l'enseignant y avait exprimé publiquement son opposition aux politiques d'éducation défendues par la famille du député. L'enseignant avait également affirmé avoir reçu des menaces de mort dans son lieu de travail en provenance des milices dans la municipalité de Belford Roxo. Son cas est actuellement suivi par la commission des droits humains de la ALERJ et plusieurs organisations des droits humains. Or, lorsque nous avons enquêté sur les assassinats des dirigeants sociaux locaux dans les zones sous contrôle des milices nous avons découvert qu'il n'y a pas de recherches spécifiques permettant d'identifier le nombre de dirigeants sociaux assassinés dans ces communautés. L'absence d'organismes de recherche

---

395 Ancien policier et policier militaire respectivement ils sont accusés d'avoir perpétré l'assassinat de la conseillère municipale Marielle Franco le 14 mars 2018.

396 « No ano passado, no 2019, no dia 13 de março, um dia depois de ter prendido o senhor Ronnie Lessa e o senhor Élico de Queiroz o meu telefone tocou e era a imprensa para me avisar que tinham descoberto o meu nome no inquerito do assassinato da vereadora Marielle Franco, prenderem o Ronni Lessa quebrando o sigilo digital dele e quando pesquisarem encontrarem uma lista de pessoas, todos com algum tipo de enfrentamento à família Bolsonaro, todos ». A milicialização do Brasil, c/ Danilo Georges e Pedro Mara. Ep. 17. O Lado B da Terra Plana. 16 mai 2020. <https://anchor.fm/danilo-spinola-caruso/episodes/Ep--17---A-milicializacao-do-Brasil--c-Danilo-Georges-e-Pedro-Mara-ee533i>

indépendants s'intéressant à la question, le risque de mener ces recherches ainsi que l'absence d'une typification spécifique de ces assassinats dans les registres de police rendent complexe l'établissement de chiffres. A ce sujet, l'expert en sécurité publique Pablo Nunes affirme :

« Pour faire des demandes de données auprès de la police nous avons besoin d'un registre de dépôt de plainte, il faut avoir une référence, un numéro de registre. Le problème est que nous avons des milliers de dépôts de plainte, une autre façon de les consulter serait de connaître exactement la date et l'endroit de l'événement. En réalité, vous n'avez pas dans le registre de police une case pour identifier par exemple un 'député assassiné', cette catégorisation n'existe pas dans leurs registres. Or, afin de comprendre et de retracer ce genre de cas, il faudrait faire une enquête qualitative, il faudrait entamer une recherche de données dans la presse et ensuite faire la demande à la police. C'est assez difficile parce que le nombre de données qu'ils ont est gigantesque, seulement l'année dernière il y en a eu plus de 6 000<sup>397</sup> »

Autre point qui explique l'expansion de milices à Rio de Janeiro est le contrôle électoral que ces organisations criminelles exercent dans les zones qu'ils contrôlent par le biais de la coercition du vote des populations, la mise en place de systèmes clientélistes, voire, en se faisant élire directement. L'exemple des assassinats de responsables politiques et de candidats aux élections dans l'État de Rio en est la preuve : entre janvier et septembre 2016<sup>398</sup>, un total de 13 conseillers municipaux, préfets et candidats aux élections<sup>399</sup> ont été assassinés ; pour ce qui est de l'année 2019, un total de 9 personnes ayant ce même profil ont été assassinées

---

397 « Quando a gente faz a demanda de dados para a policia precisaria um registro de ocorrencia , para fazer esse pedido de registro de ocorrencia voce tem que ter o numero do registro, é sao, milhares de registros de ocorrencia o que voce saiba axactamente a data e o local. Voce nao tem no registro deles um compo escreto « deputado morto »isso nao existe, entao voce tem que fazer uma pesquisa qualitativa para entender issos casos ou rastrear pela media o alguma coisa do tipo e depois fazer isse pedido para a policia. É dificil porque o numero de dados que eles tem é gigantesco, so no ano pasado forem mas de 6000 » REF1. Chercheur I – 15 janvier 2019.

398 Crimes políticos vitimaram 96 neste ano. *Estadao*. 30 septembre 2016. <https://politica.estadao.com.br/noticias/eleicoes,crimes-politicos-vitimaram-96-neste-ano,10000079127> (consulté janvier 2018)

399 Estado do Rio registra 25 assassinatos de políticos em 5 anos; nove deles em 2019. *Globo*. Decembre 2019 <https://oglobo.globo.com/brasil/estado-do-rio-registra-25-assassinatos-de-politicos-em-5-anos-nove-deles-em-2019-1-24155060>

notamment dans les zones sous contrôle des milices<sup>400</sup>. Ces assassinats ont majoritairement eu lieu dans la région de la Baixada Fluminense, zone d'expansion et de contrôle des milices ces dernières années.

En guise de conclusion nous avons constaté comment la présence territoriale armée de ces groupes notamment dans la zone ouest de la ville de Rio de Janeiro et les municipalités de la région de la Baixada Fluminense dans l'État de Rio sont les plus touchées par l'expansion territoriale, l'intensification de la violence et le développement des économies criminelles parapolicieres des milices. De la même manière nous pouvons affirmer que même si les assassinats de dirigeants locaux soient souvent associés à des règlements de compte entre les membres des milices ou à des disputes pour le pouvoir politique local, ils soulignent l'importance et le rôle majeur du jeu électoral et politique dans leur contrôle des territoires. D'après les données de la « Coalition Électorale<sup>401</sup>», en 2018, les milices et les factions du narcotrafic contrôlaient 12 % des votes dans l'état de Rio de Janeiro, soit un total de 1,7 millions de personnes.

Dans ce sens, l'absence de véritables recherches approfondies sur l'assassinat de dirigeants locaux et de responsables politiques au Brésil nous empêche d'analyser globalement les implications de ces groupes dans la répression des initiatives populaires et citoyennes axées sur la participation des communautés dans l'organisation locale de leur vie sociale et politique. Une analyse de la politicité des classes populaires brésiliennes et colombiennes face au contrôle armée des milices est un axe d'analyse qui pourrait nous éclairer sur les implications de l'expansion territoriale de ces groupes. Les milices et les paramilitaires ne se réduisent donc pas à des simples organisations criminelles à la recherche de sources économiques illégales, elles répondent aussi à une logique d'extermination visant à rendre invisible les possibles menaces pour l'ordre politique et social actuel. Nous examinerons ces articulations au cours de la conclusion de cette partie, ainsi que de notre conclusion finale.

---

400 Crimes políticos vitimar..., op., cit. p.1.

401 Groupe formé par les autorités fédérées et fédérales lors des élections de 2018 dans le but d'analyser les échéances électorales. Eleições 2020: no rio, atuação de milícias já pauta eleição municipal. *Estado*. 27 janvier 2020. <https://www.estadao.com.br/infograficos/politica,eleicoes-2020-no-rio-atuacao-de-milicias-ja-pauta-eleicao-municipal,1070596> (consulté janvier 2020)

\*\*\*

## Conclusion

Compte tenu de la multiplicité de facteurs qui expliquent l'intervention judiciaire dans le traitement du phénomène paramilitaire, nous avons identifié quelques points explicatifs communs relatifs au traitement judiciaire accordé aux milices au Brésil et aux paramilitaires en Colombie. En effet, malgré le niveau de violence de ces organisations et la ratification de la Convention de Palerme par les deux États, nous observons une inadaptation des systèmes judiciaires en vue de répondre à l'évolution et l'expansion de ces structures criminelles actuellement. Dans le cas colombien, il n'existe pas, malgré l'ampleur du phénomène paramilitaire, de catégorisation du crime organisé dans le code pénal. De leur côté, les milices ne sont pas non plus incluses dans le code pénal brésilien en tant qu'organisations de crime organisé. Alors que nous avons étudié en détail les différences entre les groupes d'extermination sociale et les milices dans la première partie de cette recherche, nous pouvons ainsi constater comment le système judiciaire brésilien leur accorde un même niveau de traitement pénal. En effet, le traitement judiciaire qui leur est attribué ne tient pas compte du caractère complexe de ces organisations criminelles para policières. Ainsi, des caractéristiques telles que l'expansion territoriale, la complexification de leurs répertoires d'action violente, les stratégies de développement des économies criminelles ou la sophistication de leurs collusions criminelles dans le cadre de laquelle la participation des responsables politiques est centrale, ne sont pas prises en compte au moment d'aborder juridiquement ces organisations. Ces éléments sont d'autant plus importants lorsqu'ils nous permettent de comprendre en détails comment les milices et les paramilitaires participent actuellement à la reconfiguration sécuritaire des démocraties colombiennes et brésiliennes.

Nous constatons aussi que le contrôle social violent ne cesse d'augmenter depuis l'année 2017. En effet, les extorsions aux habitants, les homicides, les menaces et la possession illicite d'armes à feu concentrent plus de 60 % des plaintes enregistrées par le Disque *Denuncia* entre 2006 et 2019. Leur expansion territoriale et leur développement économique ne pourraient pas s'expliquer sans un recours intense et continu à la violence systématique envers des populations pauvres et racialisées. En ce qui concerne leur expansion



territoriale, nous attirons l'attention sur le fait que leurs alliances ponctuelles avec certains groupes narcotrafiquants, ainsi que l'existence d'une possible coordination fédérée à l'échelle de l'État de Rio de Janeiro, s'accompagne de la mise en place de pratiques visant une systématisation d'actions allant à l'encontre de droits humains telles que la disparition forcée, la création de cimetières clandestins et les assassinats sélectifs des dirigeants locaux dans les quartiers populaires. En effet, l'assassinat ciblé des dirigeants locaux par les groupes paramilitaires en Colombie semble être une pratique également menée par les milices à Rio de Janeiro. Loin de viser l'exécution massive d'un groupe social et politique, ces pratiques privilégient les menaces et les assassinats ciblés et systématiques des personnes susceptibles de diriger des processus d'organisation sociale et politique dans les communautés sous leur emprise. En d'autres termes, ces assassinats complexifient le processus de politicalité au sein des quartiers populaires brésiliens. En effet, l'expansion du modèle de criminalité organisée conçu par les milices de Rio de Janeiro au sein de 23 autres États fédérés brésiliens exige une analyse plus détaillée de l'impact social, économique et politique de ces groupes au niveau local, fédéré et fédéral. L'étude du paramilitarisme colombien apporte certains éléments complémentaires à l'analyse des milices et de leur rôle dans leur participation au processus de reconfiguration sécuritaire de l'État. Nous analyserons plus précisément les limites, les projections et les convergences de cette comparaison entre la participation des milices brésiliennes et des paramilitaires colombiens dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État lors de notre conclusion finale.

\*\*\*

## CONCLUSION

Au cours de ce mémoire de master, nous avons analysé les hypothèses selon lesquelles les milices brésiliennes et les paramilitaires colombiens seraient des organisations criminelles ayant coopté l'État ou, au contraire, des organisations au service d'une stratégie politique et institutionnelle de persécution aux opposants du gouvernement. Nous constatons ainsi, que ces hypothèses ne couvrent seulement qu'une des dimensions de l'action de ces groupes. Elles

suggèrent par ailleurs l'existence d'un lien de causalité entre la création de groupes tels que les *escadrons de la mort* au Brésil, les *juntas d'autodéfense* en Colombie, et les milices et les paramilitaires d'aujourd'hui.

Ni le cadre du conflit armé colombien ni celui de la dictature militaire brésilienne ne peuvent expliquer entièrement le recours à la violence privée revendiquée par ces groupes. En effet, nous avons observé, à partir de la mise en place de la doctrine de sécurité nationale en Amérique Latine depuis la deuxième moitié du XXe siècle, la manière selon laquelle les États brésilien et colombien ont mis en place une série de mesures axées sur la privatisation de la violence et le renforcement des appareils militaires. Puis, nous avons constaté au long des années 1980 le surgissement de formes d'entreprise de la violence divers et variées ayant comme caractéristique commune leur proximité avec les forces armées et de police. Ces entreprises se servent de la lutte contre le narcotrafic et de la notion d'ennemi intérieur pour justifier leur usage privé de la violence, ainsi que pour s'ériger en tant qu'autorités locales dans les territoires où elles s'inscrivent. Avec la participation des agents de police et des militaires, ces groupes utilisaient des répertoires d'action violente comme la mise en place des plans d'extermination sociale dans des quartiers pauvres et racialisés. En cooptant les associations de quartier et les institutions locales, ainsi qu'en se servant des structures légales de sécurité privée, ces groupes ont développé des économies criminelles et ont mis en place des systèmes de clientélisme électoral leur permettant d'étendre leur domination territoriale. C'est dans ce contexte que nous avons identifié plusieurs caractéristiques communes au surgissement des milices et des paramilitaires.

Ce contexte et ces caractéristiques communes ne se traduisent pas pour autant de la même manière ni à l'intérieur de ces organisations, ni dans le rapport que celles-ci établiront avec l'État. En effet, l'ampleur du phénomène paramilitaire, leurs alliances avec le narcotrafic, ainsi que la création d'une coordination nationale armée en 1997 sont des éléments qui les différencient amplement des milices. Celles-ci se présentent comme un phénomène relativement nouveau et ne commencent à être identifiées comme un problème pour la sécurité publique qu'à partir de leur expansion armée en 2000. Une autre différence importante à souligner est le fait que l'ampleur des collusions avec des responsables politiques et des acteurs économiques au niveau national, ainsi que les dénonciations des

organismes en défense de droits humains, ont poussé l'État colombien à mettre en place des stratégies institutionnelles de négociation visant le désarmement et la démobilisation des AUC. Bien que la reconnaissance en tant qu'acteurs politiques ait été au centre de la justification de leur usage de la violence, les institutions judiciaires colombiennes ont fini par leur attribuer une qualification en tant qu'acteurs criminels. En ce qui concerne les milices, la CPI des milices en 2008 apparaît comme une initiative parlementaire déclenchant des stratégies au niveau policier et judiciaire visant à la répression de milices. La CPI a été une initiative importante mais très ponctuelle, ce qui a permis aux milices de se réadapter à un contexte dans lequel elles commençaient à être perçues comme des organisations criminelles. Sur ce point nous avons observé de quelle manière l'action judiciaire colombienne pour qualifier et condamner le paramilitarisme a mobilisé beaucoup de moyens et de nombreux acteurs.

C'est précisément à cause de ces convergences et de ces différences évoquées précédemment que nous avons choisi de mener une comparaison en termes de dissidences relatives. Cela nous a permis de retracer et d'identifier des éléments communs entre la participation des milices et des paramilitaires dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État dans les deux pays. Nous avons par exemple observé que la participation active et continue des agents de police dans les rangs des milices et les institutions policières ne correspond pas seulement à une pratique de corruption policière ou à une organisation criminelle mafieuse au sein de la police. Ce phénomène répond, comme dans le cas colombien, à des configurations complexes où la consolidation de ces groupes en tant qu'autorité locale s'explique non seulement par leur usage de la violence, mais aussi par les processus de marchandisation et de privatisation de la sécurité caractéristiques des politiques néolibérales. À ce propos, l'analyse que nous avons menée sur le référentiel sectoriel sécuritaire commun aux politiques publiques des UPP et de la PSD nous montre comment les milices et les paramilitaires alignent leurs répertoires d'action violente avec les objectifs des politiques publiques sécuritaires, alors que de manière contemporaine l'action publique priorise le combat à d'autres groupes criminels. Cela se traduit par exemple par l'intensification de l'expansion territoriale des milices vers la zone ouest de la ville de Rio de Janeiro et de la Baixada Fluminense, territoires ruraux, pauvres et racialisés où les milices s'érigent en véritables autorités locales. Ces formes d'autorité locale au lieu d'affaiblir l'État,

participent à sa reconfiguration sécuritaire par le biais de l'imposition violente de leurs services de protection criminelle, la cooptation du pouvoir politique local, et l'assassinat des personnes susceptibles soit de mettre en risque leurs économies criminelles soit de diriger des processus d'organisation sociale et politique au sein des populations sous leur contrôle. Depuis 2016 des crimes tels que les disparitions et les déplacements forcés, la construction de cimetières clandestins, ainsi que les assassinats des dirigeants sociaux locaux et des représentants politiques dans les deux pays ne cessent d'augmenter.

À présent les milices de Rio de Janeiro, utilisent la disparition forcée comme répertoire d'action violente privilégié dans le but de ne pas attirer l'attention des autorités et des médias. Cette pratique s'inscrit dans une configuration très similaire à celle que nous avons observé lors de la dénonciation des paramilitaires à un moment où leur incrimination dans la violation systématique des droits humains commençait à faire l'objet d'une médiatisation internationale, d'une dénonciation de la part des organisations des droits humains, ainsi que de la répression de l'État. En ce qui concerne le déplacement forcé nous avons constaté que l'expansion territoriale des milices vers la Baixada Fluminense et la zone Ouest de la ville de Rio de Janeiro se traduit par l'expulsion sélective des habitants bénéficiaires des politiques de logements sociaux dans ces quartiers. De plus, bien que dans le contexte colombien les assassinats des dirigeants sociaux locaux répondent à des disputes territoriales entre plusieurs acteurs armés pour le contrôle des territoires occupés auparavant par la guérilla des FARC démobilisés en 2016, l'apparition de cette pratique témoigne des imbrications du pouvoir politique avec ces groupes criminels parapoliciers.

En effet, les enquêtes sur la collusion entre les milices de Rio de Janeiro et la famille de l'actuel président brésilien Jair Bolsonaro, peuvent être interprétées comme un indice de l'imbrication de ces groupes criminels parapoliciers dans le pouvoir politique au plus haut niveau de l'État. Les décorations attribuées aux policiers membres des milices, les scandales sur l'emploi fictif dans le cabinet du député Flavio Bolsonaro (impliquant des membres de la famille du chef milicien accusé d'avoir assassiné la conseillère municipale Marielle Franco), ainsi que les autres éléments que nous avons analysé dans le quatrième chapitre, entrent en résonance avec le phénomène de la *parapolitica* colombienne. Ces éléments prennent une importance particulière lorsque le président brésilien lui-même déclare publiquement disposer

d'un réseau d'information privé au sein de la police. Selon cette hypothèse, les milices brésiliennes ne se limitent pas à la description normative simpliste mais extrêmement répandue qui consiste à les associer à une forme de criminalité organisée. Ces groupes partagent entre autres, des savoirs-faire militaires, ainsi que l'accès à des informations confidentielles au sein de institutions de sécurité de l'État, ce qui leur permet de mieux contourner les enquêtes judiciaires. Dans ce contexte, nous avons observé également la manière selon laquelle, comme dans le cas des paramilitaires colombiens, le contrôle territorial armé se traduit par un contrôle politique et électoral des zones où les milices sont présentes. Cela advient par la mise en place de systèmes clientélistes électoraux, par la coaction des habitants lors des élections ou par l'interdiction à d'autres candidats de faire campagne dans leur zone de contrôle. Le pouvoir politique local est un enjeu non seulement pour le développement de leurs économies criminelles mais aussi pour empêcher et contrôler les processus d'organisation associative et politique au niveau local.

Notre recherche nous a permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle une coordination armée des milices dans l'État de Rio de Janeiro commence à prendre forme. Cette modalité de criminalité organisée commence également à être identifiée dans plusieurs des 23 États fédérés du Brésil. Sur ce point, l'analyse des groupes paramilitaires des AUC en Colombie nous montre que ces organisations étaient initialement atomisées et divisées en enclaves locales et territoriales distinctes, contrairement à l'image unifiée et cohésionnée véhiculée sur ces groupes. Bien que les liens des paramilitaires avec le narcotrafic expliquent principalement leur extension territoriale, d'autres économies telles que l'extorsion des commerçants et des habitants sont fondamentales pour le financement de ces groupes. Les milices brésiliennes ont également développé leurs économies criminelles autour de l'imposition par la violence des services de protection, ce qui leur a permis par la suite de monopoliser l'économie locale au travers du contrôle de l'offre de services basiques et de la taxation des commerçants et des habitants. À présent nous constatons que ces groupes commencent à établir des liens avec certaines factions du narcotrafic. Or, bien que l'argument de la lutte contre-insurrectionnelle qui a permis aux paramilitaires de revendiquer une reconnaissance politique par le biais des AUC soit absente chez les milices, nous avons constaté que la dissémination de ces groupes n'est pas forcément une contrainte pour leur coordination. Nous avons ainsi observé, toujours à l'image des paramilitaires, que de manière

contemporaine et en parallèle au renforcement des ancrages territoriaux des milices, plusieurs autres groupes parapoliciers brésiliens commencent à se revendiquer en tant que milices sans avoir aucun lien direct avec les structures historiquement reconnues comme telles. L'expansion de ce phénomène ne répond pas seulement à une stratégie armée et économique des milices, mais également à une configuration institutionnelle de marchandisation de la sécurité où la protection en tant que service anime la création de ces groupes. Dans ce sens, elles s'érigent en tant que structures reproductrices de la violence symbolique de l'État.

Le concept de dissidence relative nous a permis de rendre compte des caractéristiques communes de la participation des paramilitaires colombiens et des milices brésiliennes dans le processus de reconfiguration sécuritaire de l'État. Notre recherche propose un examen du contexte sécuritaire colombien et brésilien depuis les années 1960 accompagné d'une analyse de la littérature et des définitions sur le paramilitarisme, les milices et de leur rapport avec l'État. Nous avons également essayé de rendre compte des formes communes de gouvernement *de la* violence dont ces groupes paramilitaires et parapolicières font l'objet, ainsi que des formes de gouvernement *par la* violence auxquelles ils participent dans chacun des pays. Enfin, nous avons essayé de mettre à jour les inadaptations des systèmes judiciaires dans le traitement juridique de ces groupes, ainsi que les processus d'expansion territorial et de développement économique qui ne cessent d'augmenter depuis l'année 2016. À notre connaissance, notre recherche est jusqu'à présent la première à proposer une comparaison entre les milices brésiliennes et les paramilitaires colombiens, ainsi que de leur participation au processus de reconfiguration sécuritaire de l'État. Notre analyse permet de comprendre ces groupes non seulement dans leurs particularités, mais aussi d'établir des points communs dans le traitement étatique qui leur est réservé, ainsi que sur le rapport qu'ils entretiennent avec l'État. À l'aide de la base de données du Disque Denuncia notre recherche présente une base empirique importante nous permettant d'identifier en détail l'action violente de ces groupes dans les territoires sous leur contrôle.

Cependant notre recherche comporte plusieurs limites. En ce qui concerne l'accès au terrain et aux sources, au regard de la dangerosité du sujet abordé, nous n'avons pas pu mettre en place une méthodologie nous permettant d'enquêter sur le quotidien des habitants des zones sous le contrôle de milices. De la même manière, des entretiens avec des membres des milices

sont jusqu'à présent inenvisageables. En revanche, l'accès à plus de 56 000 données concernant des plaintes à l'encontre de ces groupes nous ont permis d'identifier en détail quels sont les répertoires d'action violente auxquels ces groupes font usage. Une autre limite de notre recherche réside dans la difficulté d'accès aux données officielles sur les enquêtes et captures des intégrants les milices. Le GAECO étant l'institution chargée de ces enquêtes nous n'avons pas fait de demande officielle auprès de cette organisme par mesure de sécurité, une demande partant d'un organisme institutionnel de recherche pourrait permettre de contourner les éventuels risques et ainsi d'offrir un accès à des données bien plus précises. Enfin nous avons enquêté sur l'impact économique des milices dans l'État et la ville de Rio de Janeiro. Bien que des projections aient été faites, il n'existe pas à présent d'études détaillées sur cette question. Au cours de nos entretiens nous avons également enquêté sur une possible transnationalisation des capitaux illégaux des milices. À ce propos, malgré le fait d'avoir obtenu quelques informations sur le sujet, nous ne pouvons pas formuler une hypothèse axée sur la transnationalisation des capitaux miliciens.

Notre recherche ouvre également la perspective d'autres travaux comparatifs permettant de retracer les conséquences des processus de privatisation et de marchandisation de la sécurité en Amérique Latine. Ce travail constitue ainsi une possible grille commune pour l'analyse comparative des processus de reconfiguration sécuritaire étatique en Amérique Latine. Des travaux plus détaillés permettant de mettre l'accent sur le rôle des groupes criminels armés parapoliciers et paramilitaires dans les dérives sécuritaires et autoritaires des États latinoaméricains peuvent également prolonger cette recherche. La mise en place d'un contrôle armé permanent et l'expansion de ces groupes dans des territoires où les inégalités sociales sont omniprésentes, constituent une entrave à l'organisation politique et sociale de ces communautés. L'assassinat des leaders sociaux, ainsi que le contrôle des processus d'organisation politique et sociale populaire vont à l'encontre de la réaffirmation de la vie commune, ainsi, les milices et les paramilitaires jouent le rôle de garants d'un ordre social et économique qui repose sur la contrainte violente non légitime.

## BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

### L'État

ALDA MEJÍAS Sonia, « Estado y crimen organizado en América Latina: posibles relaciones y complicidades », *Revista Política y Estrategia*, No 124, 2014.

BAYART Jean-François, *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994.

—., « Le crime transnational et la formation de l'État », *Politique africaine*, vol. 93, no. 1, 2004, pp. 93-104.

BECKER Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

BERMAN Bruce, LONSDALE, John, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa. State and Class*, Portsmouth, James Currey, 1992.

BON Pierre, « L'État en Amérique latine », *Pouvoirs*, vol. 98, no. 3, 2001, pp. 17-36.

BOURDIEU Pierre, *Reponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

—., « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96 (1), 1993, p. 50.

BRIQUET Jean-Louis, FAVAREL-GARRIGUES, Gilles, *Milieus criminels et pouvoirs politiques. Les ressorts illicites de l'Etat*, Editions Karthala, 2008.

COMBLIN Joseph, *Le pouvoir militaire en Amérique Latine : l'idéologie de la securite nationale*, J.-P. Delarge, Paris, 1977.

DAVIS Diane, PEREIRA Antony, *Irregular armed forces and their role and politics and state formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

FILLOUX Jean-Claude, « De l'État et du politique », dans : *Durkheim et le socialisme*, Sous la direction de FILLOUX Jean-Claude. Genève, Librairie Droz, « Travaux de Sciences Sociales », 1977, p. 215-257.

GEERTZ Clifford, *Available Light: Anthropological Reflections on Philosophical Topics*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

GONZALEZ Fernán, BOLIVAR Ingrid J., VASQUEZ Teófilo, *Violencia política en Colombia. De la nación fragmentada a la construcción del Estado*, Cinep, Bogotá, 2003.

GRAJALES Jacobo, *Le pouvoir des armes, le pouvoir de la loi, groupes paramilitaires et formation de l'État en Colombie*, Science politique, Institut d'études politiques de Paris, Centre d'études et de recherches internationales, 2014.



—. « Privatisation et fragmentation de la violence en Colombie: L'État au centre du jeu », *Revue Française de Science Politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2017, 67 (2), pp. 329-348.

—. *L'État malgré tout. Produire l'autorité dans la violence*. Karthala, 2019.

GUILLEMOT Danièle, JEANNOT Gilles « Modernisation et bureaucratie, l'administration d'État à l'aune du privé », *Revue française de sociologie*, vol. vol. 54, no. 1, 2013, pp. 83-110.

GUTIERREZ María-Teresa, « Proceso de institucionalización de la higiene: estado, salubridad e higienismo en Colombia en la primera mitad del siglo XX », *Revista Estudios Socio-Jurídicos*, 2010, 12, (1), pp. 73-97.

HIBOU Béatrice dir. *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 2000.

LACROIX Bernard, « Ordre politique et ordre social », in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean, *Traité de science politique*, vol. 1 La science politique, science sociale : l'ordre politique, Paris, PUF, 1985, pp. 480.

MITCHELL Timothy, « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics », *The American Political Science Review*, vol. 85, no 1., 1991.

MULONE Massimiliano, « La marchandisation de la sécurité : facteur de responsabilisation des individus ou des entreprises ? », *Déviance et Société*, vol. vol. 36, no. 3, 2012, pp. 325-338.

ORJUELA Luis Javier, *El estado en Colombia. Bogotá*, Universidad de los Andes, Facultad de Ciencias Sociales, Departamento de Ciencia Política-CESO, 2010.

ROUQUIE Alain, QUATREFAGES René, « État et pouvoir militaire en Amérique Latine : le modèle brésilien », In: *Mélanges de la Casa de Velázquez*, tome 14, 1978, pp. 625-648.

STEINER Philippe, « Pareto et Weber action logique, rationnelle et incertitude », *Histoire et théorie des sciences sociales*, 2003, pp. 229-246. Adresse URL <https://www.cairn.info/histoire-et-theorie-des-sciences-sociales--9782600008624-page-229.htm> (Site consulté le 03 février 2020).

STEPAN Alfred, *The New Military Professionalism of Internal Warfare and Military Role Expansion: authoritarian Brazil*, New Haven, Yale University Press, 1973.

STOHL Michael, « The State as Terrorist: Insights and Implications », *Democracy and Security*, 2006, pp, 1-25.

TILLY Charles, « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », dans : *Politix*, vol. 13, n°49, Premier trimestre 2000. Les mafias, sous la direction de Jean-Louis Briquet . pp. 97-117.

WALKMANN Eric, *El Estado anómico: derecho, seguridad pública y vida cotidiana en América Latina*, Buenos Aires, Iberoamericana, 2006.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, trad. par J. Freund, Paris, Plon, 1959.

MAGNI-BERTON Raül, « La théorie du choix rationnel en politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21, no. 2, 2014, pp. 19-47.

### **Histoire et conflits en Amérique Latine**

ABTOUR Georges-Hedri, « L'URSS et l'Amérique latine pendant la guerre froide », In: *Outre-mers*, tome 94, n°354-355, 2007. L'URSS et le Sud. pp. 9-22.

CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Basta ya! Colombia: memorias de guerra y dignidad: Informe general grupo de memoria histórica*, Bogotá, CNMH, 2013.

CEYHAN Ayse, PERIES Gabriel, « L'ennemi intérieur : une construction discursive et politique », *Cultures & Conflits* [En ligne], 43 | automne 2001, mis en ligne le 14 janvier 2019, consulté le 03 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.566>

DAVIAUD Sophie, *L'enjeu des droits de l'homme dans le conflit colombien. Enjeu des droits de l'homme*, Karthala Editions, 2010.

ESTRADA Jairo, « Acumulación capitalista, dominación de clase y subversión. Elementos para una interpretación histórica del conflicto social y armado », en: *Contribución al entendimiento del conflicto armado colombiano*, Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015.

GIRALDO MORENO Javier, « Aportes sobre el origen del conflicto armado en Colombia, su persistencia y sus impactos », in *Contribución al entendimiento del conflicto armado colombiano*, Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015. URL : [http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018).

LECOMBE Delphine, « La paix maintenant ? Une analyse du processus de paix colombien », *OPALC*, IEP, 2013.

LEFORT Claude, « Les droits de l'homme et la pensée politique de gauche au Brésil », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 98, n° 3, 2015, pp. 11-20.

OLIVEIRA Marcus Vinicius Xavier de, *Tipificação do desaparecimento forçado de pessoas no direito brasileiro: problemas decorrentes da interconexão entre direito penal internacional e direito penal*, Porto Alegre, RS: Editora Fi, 2016.

REYES POSADA Alejandro, *Tierras : balance de la contribución del CNMH al esclarecimiento histórico*, Bogotá, Centro Nacional de Memoria Histórica, 2018.

ROUQUIE Alain, *L'Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Édit. du Seuil, 1987.

TORRIJOS Vicente, « Cartografía del conflicto: pautas interpretativas sobre la evolución del conflicto irregular colombiano », in *Contribución al entendimiento del conflicto armado colombiano*, Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015. URL : [http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018).

VILLAMIZAR Dario, *Las Guerrillas en Colombia*, Penguin Random House, Colección Debate, 2017.

VILLAMIZAR Juan Carlos, « Elementos para periodizar la violencia en Colombia: dimensiones causales e interpretaciones historiográficas », *Ciencia Política*, vol. 13, no 25, 2018, pp. 173-192.

### **Histoire politique et autoritarisme**

ATEHORTÚA CRUZ León Adolfo, ROJAS RIVERA Diana Marcela, « La politique de sécurité démocratique d'Uribe Vélez : éléments pour une analyse critique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 83, no. 1, 2012, pp. 81-9.

BAILLY Michel Alexandre, « Néolibéralisme et militarisme dans l'analyse économique et dans la pensée galbraithienne », *Innovations*, vol. no 23, no. 1, 2006, pp. 193-216.

BERTRAND Romain, « Les virtuoses de la violence. Remarques sur la privatisation du maintien de l'ordre en Indonésie contemporaine », *Revue tiers-monde*, vol. n°174, 2003.

BLANC Pierre, CHAGNOLLAUD Jean-Paul, « Les systèmes autoritaires. Violence et résilience », in BLANC Pierre et CHAGNOLLAUD Jean-Paul (org.), *Violence et politique au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp. 155-203.

CAMACHO GUIZADO Alvaro. « Narcotrafic : mutations et politique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 83, no. 1, 2012, Paris, pp. 65-79.

COIMBRA Cecília Maria Bouças, « Doutrinas de segurança nacional: banalizando a violência », *Psicologia em estudo*, vol. 5, 2000, no 2, p. 1-22.

COMMISSION DE LA VÉRITÉ DE L'ÉTAT DE SAO PAULO, *Structures et systèmes de répression. Militarisation de la sécurité publique*, Volume I, 2014.

FRANCO Marina, « Exil et terrorisme d'Etat en Argentine: les images de l'exil dans le discours politique des militaires », *Cahiers des Amériques latines*, n° 54-55, 2007, pp. 175-189.

GOIRAND Camille, « Clientélisme et politisation populaire à Rio de Janeiro », In Sawiki, Frédéric et Briquet, Jean-Louis (dir.) *La politique Clientélaire*, Paris, PUF, 1998, pp. 111-144.

MARTINEZ TRUJILLO Maria, MEDEIROS PASSOS Anais, « Militarisation et multilatéralisation des tâches policières. Regards sur le Brésil et le Mexique », no. 239–240, *Etudes du CERJ*, 2019, pp. 79–90.

MUCCHIELLI Laurent, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, La Découverte, 2008.

ORTIZ Laure, « L'Amérique latine, l'éveil juridique d'un continent ? », *L'Ordinaire des Amériques*, vol. 221, 2016. Adresse URL : <https://journals.openedition.org/ora/2957#quotation> (Site consulté le 02 février 2020).

RIGOUSTE Mathieu, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Éditions La Découverte, 2009.

VELÁSQUEZ RIVERA Édgar de Jesús, « Historia de la Doctrina de la Seguridad Nacional », *Convergencia Revista de Ciencias Sociales*, no 27, 2002.

SIDICARO Ricardo, « Huit propositions sur les régimes autoritaires d'Argentine, du Chili et d'Uruguay » In: *L'Homme et la société*, N. 69-70, Actualité des philosophes de l'École de Francfort, 1983, pp. 145-174.

VEGA Renán, « Injerencia de los Estados Unidos, contrainsurgencia y terrorismo de Estado », in *Contribución al Entendimiento del conflicto armado colombiano*. Bogotá, Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas. 2015. URL : [http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018).

### **Forces armées et policières**

AVILÉS William, *Global Capitalism, Democracy, and Civil-Military Relations in Colombia*, SUNY Press, 2007.

BIGO Didier, GUITTET Emmanuel-Pierre, « Militaires et sécurité intérieure : l'Irlande du Nord comme métaphore », *Cultures & Conflits*, 56, 2004.

BURGOS Marcelo Bauman (Org.), *A Utopia da comunidade : Rio das Pedras, uma favela carioca*, Rio de Janeiro, Edições Loyola, 2002.

GARRETON Manuel, *Militares y Políticos en una transición atípica*, Buenos Aires, Ed. GTPP-CLACSO, 1991.

GOURDON Hubert, « Armées et coups d'état en Amérique latine », In : *Armées et pouvoirs en Amérique latine*, Paris, Éditions de l'IHEAL, 2004.

HUGGINS Martha Knisely. « Violência urbana e privatização do policiamento no Brasil: uma mistura invisível », *Caderno CRH*, vol. 23, n° 60, 2010, pp.541-558. Adresse URL :

[https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt](https://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0103-49792010000300007&lng=pt&tlng=pt) (Site consulté le 22 janvier 2020).

KLARE Michael, STEIN Nancy, « Police Terrorism in Latin America: Secret U.S. Bomb School Exposed », *NACLA Latin America and Empire Report*, 1974, pp. 21-42.

LOADER Ian, « Consumer culture and the commodification of policing and security », *Sociology*, vol. 33, n° 2, 1999, pp. 373- 392.

RENOU Xavier, *La Privatisation de la violence : Mercenaires & sociétés militaires privées au service du marché*, Marseille, Agone, Dossiers noirs, 2005.

RESCHE Julien, « L'École des Amériques, vecteur de l'influence américaine dans les forces armées d'Amérique latine », *Stratégique*, vol. 104, no. 3, 2013, pp. 181-202.

## Violence

ALVARADO Nathalie, MUGGAH Rober, « Crime and Violence Obstacles to Development in Latin American and Caribbean Cities », Discussion Papers N° IDB-DP- 644, *Institutions for Development Sector*, 2018, pp. 46.

ALVES ARAÚJO Fábio, « “Não tem corpo, não tem crime”: notas socioantropológicas sobre o ato de fazer desaparecer corpos », *Horizontes Antropológicos. Vol 46* | 2016.

DO REGO MONTEIRO Licio, « Rio de Janeiro “tipo Colômbia”: jogo de escalas, controle territorial e segurança urbana », *Revista Brasileira de Estudos Urbanos e Regionais*, vol. 16, núm. 2, Associação Nacional de Pós Graduação e Pesquisa em Planejamento Urbano e Regional Recife, 2014, pp. 117-133.

CONESA Pierre, « Groupes armés non étatiques : violences privées, sécurités privées », *Revue internationale et stratégique*, vol. 49, n° 1, 2003, pp. 157-164.

CUBIDES Fernando. Burocracias armadas. *El problema de la organización en el entramado de las violencias colombianas*, Norma, Bogota, 2005

DELCOURT Barbara, *La privatisation de la violence et le développement de compagnies privées militaires et de sécurité : état des lieux des débats en science politique*, in F. Naert (ed.), *Les compagnies privées de sécurité dans les situations de troubles et de conflits armés*. Actes de la conférence internationale de Bruxelles des 12 et 13 octobre 2006 édités sous les auspices de la société internationale de droit militaire et de droit de la guerre, Bruxelles, Defence Printing House, 2008, pp. 123-173.

GEERTZ Clifford, *Negara: The Theatre State in Nineteenth-Century Bali*, Princeton, Princeton University Press, 1980.

GILHODÈS Pierre, « La Violence en Colombie, banditisme et guerre sociale », In: *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, n°26, 1976, pp. 69-81.

GILHODÈS Pierre, « El ejército colombiano analiza la violencia, », In Ricardo PEÑARANDA, Gonzalo SÁNCHEZ dir. *Pasado y presente de la violencia en Colombia*, Bogotá, La Carreta, 2007, p. 298-9.

GOIRAND, Camille. *La politique des favelas*. KARTHALA Editions, 2001.

—. « Recensions », *Revue internationale de politique comparée*, vol. vol. 24, no. 1, 2017, pp. 179-183.

IVO BARROSO, Elianne, DE ALENCAR Pedro, « Violences policières au Brésil : quand les images témoignent... », *Hermès, La Revue*, vol. 84, no. 2, 2019, pp. 111-117.

MERKLEN, Denis. « Une nouvelle politicit  pour les classes populaires. Les piqueteros en Argentine », *Tumultes*, vol. 27, no. 2, 2006, pp. 173-197.

—. « De la violence politique en d mocratie », *Cit s*, vol. 50, no. 2, 2012, pp. 57-73.

MONROY ALVAREZ Silvia, « Pacificaci n y violencia. Ejes para una comparaci n Colombia-Brasil », *Colombia Analisis Pol tico*, Universidad Nacional de Colombia, 2014, pp.113 – 129.

ROCHA, Lia, “Associa es De Moradores De Favelas e Seus Dirigentes: o Discurso e a A o Como Reversos Do Medo.” In: JUSTI A GLOBAL. *Seguran a, tr fico e mil cias. 1. ed. Rio de Janeiro: Funda o Heinrich Boll*, 2008. v. 1, p. 37-47.

ROUSSEAU XAVIER, « Contr le social. Un concept pertinent pour la recherche historique ? », *Hypoth ses*, vol. 20, no. 1, 2017, pp. 237-247.

UPRIMNY Rodrigo, VARGAS Alfredo, « La palabra y la sangre : violencia, legalidad y guerra sucia en Colombia », in *La irrupci n del paraestado. Ensayos sobre la crisis colombiana*, Bogot , ILSA-CEREC, 1990.

VOLKOV, Vadim. Les entreprises de violence dans la Russie post-communiste. *Politix*. 2000, vol. 13, no 9, p. 57-75.

## **Extermination sociale**

ARAUJO DE PAULA Luciana, *La «zone grise» de la s curit  ? Approche compar e du processus "mafieux" de la police   Buenos Aires et   Rio de Janeiro*, Sciences Politiques, Sorbonne nouvelle Paris 3, Institut de Hautes  tudes D'Am rique Latine, 2018.

BICUDO H lio, *Do Esquadr o da Morte aos Justiceiros*, Rio de Janeiro, Edi es Paulinas, 1988.

CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HIST RICA, *Limpieza social. Una violencia mal nombrada*, Bogot , CNMH –IEPRI, 2015.

DA SILVA Ana Amélia, CHAIA Miguel Wady, JUNQUEIRA Carmen, *Sociedade, cultura e política: ensaios críticos*. 2004 - pág. 625

DADALTO Maria, BONI BITTENCOURT, Matheus. « Seletividade penal e criminalidade violenta: Os esquadrões da morte e as masmorras no estado do Espírito Santo. Dilemas », *Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, n°10, 2017.

HUGGINS Martha, « From bureaucratic consolidation to structural devolution: police death squads in Brazil », *Policing & Society*, 7 (4), 1997, pp. 207-235.

MAZZEI Julie, *Death Squads or Self-defense Forces? How Paramilitary Groups Emerge and Challenge Democracy in Latin America*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2009.

MARCHI Rita de Cassia, ZAMBRANO GUTIÉRREZ, Ivannsa, « La “limpieza social” en la construcción de la infancia moderna: aproximación teórica e histórica sobre los niños en situación de calle en Brasil y Colombia », dans *Anuario de Historia Regional y de las Fronteras*, 20 (1), 2015, pp. 19-40.

MENEGHETTI Francis Kanashiro, « Origem e Fundamentos dos Esquadrões da Morte no Brasil », *XXXV rencontre ENPAD*, Rio de Janeiro, 2011.

MINOTTI-VU NGOC Delphine, *Marginalité et répression en Colombie : le cas du « nettoyage social*, Études ibériques et ibéro-américaines, Université Stendhal Grenoble III, U.F.R. de Langues, Lettres et Civilisations étrangères Département, 2002.

SCHEPER-HUGHES Nancy, HOFFMAN Daniel, « Brazilian Apartheid: Street Kids and the Struggle for Urban Space », In SCHEPER-HUGHES Nancy; SARGENT Carolyn (Org.), *Small Wars – The Cultural Politics of Childhood*, University of California Press, 1998.

WOLPIN Miles, « State Terrorism and Death Squads in the New World Order », *Peace Research Review*, 1992. pp 1-40.

### **Politique publiques**

DELUCHEY Jean-François, « Les politiques fédérales de sécurité intérieure au Brésil (2003-2016) », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 106-107, no. 3, 2017, pp. 95-115.

MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, 2018.

VARGAS Ricardo, *Desarrollo alternativo en Colombia y participación social: propuestas hacia un cambio de estrategia*, Bogotá, Dialogo Inter-Agencial en Colombia, 2010.

### **Crime organisée et narcotrafic**

AHUALLI STEINBERG Maria Gabriela, *Le terrorisme en droit comparé franco-brésilien*, UFR Droit, Université de Poitiers, 2018.

ARIAS Enrique, BARNES Nicholas, « Crime and plural orders in Rio de Janeiro, Brazil », *Current Sociology*, 65(3), 2017, pp. 448–465.

CHÉTRY Michaël, « La domination territoriale des favelas par les trafiquants de drogue à Rio de Janeiro », *Espaces et sociétés*, vol. 155, no. 4, 2013, pp. 79-93.

GEFFRAY Christian, « Drug Trafficking and the State », in MILANI Carlos, *Globalization, Drugs and criminalization. Final Research Report on Brazil, China, India and Mexico*. Marseille France, CD ROM Edition, 1999, pp. 13-14.

KESSLER Gabriel, « Crime organisé et violences en Amérique latine et dans les Caraïbes », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 76, no. 2, 2010, pp. 5-23.

KOONINGS Kees, KRUIJT Dirk, *Armed actors: organized violence and state failure in Latin America*, Londres, Zed Books, 2004.

LUPSHA Peter, « Organized Crime: Rational Choice not Ethnic Group Behavior: a Macro Perspective », *Law Enforcement Intelligence Analysis Digest*, Winter, 1988.

MISSE Michel, « Crime, sujeito e sujeição criminal: aspectos de uma contribuição analítica sobre a categoria " bandido" », Lua Nova, *Revista de Cultura e Política*, no 79, 2010, pp. 15-38.

—. « Les organisations criminelles au Brésil : la complexité des marchés illégaux en milieu urbain », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 76, n° 2, 2010, pp. 43-60.

PROCOPIO FILHO Argemiro, VAZ Alcides Costa, « O Brasil no contexto do narcotráfico internacional », *Rev. bras. polít. int.*, vol. 40, n. 1, Brasília, 1997, pp. 75-122.

QUELOZ Nicolas, « Criminalité économique et criminalité organisée », *L'Économie politique*, vol 15, no 3, 2002, pp. 58-67.

SHELLER D'ANGELO André, LUGO QUIROZ Edwin, « Conceptualización del Crimen Organizado y su regulación en la legislación Penal Colombiana », *Nuevo Foro Penal*, 15(92), 2019, pp. 276-310.

SINHORETTO Jacqueline, « État, marchés et crime : une étude sur la Commission parlementaire d'enquête sur le narcotrafic au Brésil », *L'Ordinaire des Amériques*, n° 216, 2014, <https://journals.openedition.org/orda/1234> (Site consulté le 09 janvier 2020).

TEIXEIRA Cesar Pinheiro, *A construção social do ex-bandido: um estudo sobre sujeição criminal e pentecostalismo*, Rio de Janeiro, 7letras, 2011.

## Paramilitarisme



BENAVIDES Fabian Leonardo, ROJAS BOLANOS Omar, *Ejecuciones extrajudiciales en Colombia 2002–2010: Obediencia ciega en campos de batalla ficticios*, Bogotá, Ediciones USTA, 2017.

CENTRO NACIONAL DE MEMORIA HISTÓRICA, *Paramilitarismo. Balance de la contribución del CNMH al esclarecimiento histórico*, Bogotá, CNMH, 2018.

DAVIAUD Sophie, « 4. Démobilisation des paramilitaires et recomposition des violences en Colombie », DUCLOS Nathalie éd., *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Editions Karthala, 2010, pp. 143-172.

DUFORT Philippe, « Paramilitarisme et scandale de la parapolitique en Colombie », *Chroniques des Amériques*, vol. 7, n° 17, 2007, pp. 1-10.

DUNCAN Gustavo, *Los señores de la guerra*, Bogotá, Planeta, 2005.

GÓMEZ VILLA Wilmar, *Legalización del paramilitarismo. Las PAC y las Convivir: el caso de Colombia y Guatemala*, Universidad de San Buenaventura, 2014.

GRAJALES Jacobo, *Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie*, Paris, Karthala, 2016.

GRAJALES Jacobo, « De la spoliation à l'accumulation : violence, pacification et conflits fonciers en Colombie », *Critique internationale*, vol. 75, no. 2, 2017, pp. 21-36.

GRANADA Soledad, RESTREPO Jorge A, TOBON GARCIA Alonso, « Neoparamilitarismo en Colombia: una herramienta conceptual para la interpretación de dinámicas recientes del conflicto armado colombiano », in RESTREPO Jorge A, APONTE David, *Guerra y violencias en Colombia: herramientas e interpretaciones*, Bogotá, Editorial Pontificia Universidad Javeriana, 2009, pp. 467-499.

GUTIERREZ SANÍN Francisco, BARÓN Mauricio, « Re-stating the state : paramilitary territorial control and political order in Colombia (1978-2004) », *Crisis States Programme DESTIN-London School of Economics*, Working Paper no. 66., 2005.

KOESSL Manfredo, *Violencia y habitus: paramilitarismo en Colombia*, Bogotá, Siglo del Hombre, 2015.

MANRIQUE RUEDA Gabriela, « Grajales (Jacobó), Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », bibliographie, 2016, 324 p. », *Politix*, vol. 117, no. 1, 2017, pp. 251-253.

MARTIN Gérard, « Violences stratégiques et violences désorganisées dans la région de Urabá en Colombie », *Cultures & Conflits*, vol. 24-25, no. 1, 1997, pp. 0-0.

MAZZEI Julie, *Death Squads Or Self-defense Forces?: How Paramilitary Groups Emerge and Challenge Democracy in Latin America*, University of North Carolina Press, 2009.

MEDINA GALLEGO Carlos, *Autodefensas, paramilitares y narcotráfico en Colombia*, Bogotá, Documentos Periodísticos, 1990.

MEDINA GALLEGO Carlos, TELLEZ ARDILA Mireya, *La violencia paramilitar, parapolicial y parainstitucional en Colombia*, Bogotá, Rodríguez Quito Editores, 1994.

RENTERIA, Jaime Araujo. « Loi « Justice et Paix » et droit des victimes : l'expérience colombienne », *Mouvements*, vol. 53, no. 1, 2008, pp. 88-94.

RANGEL Alfredo, *El poder paramilitar*, Bogotá, FSD - Planeta, 2005.

RIVAS NIETO Pedro, REY GARCIA, Pablo, « Las autodefensas y el paramilitarismo en Colombia (1964-2006) », *CONfines relacion. internaci. ciencia política*, 2008, vol.4, n.7, pp.43-52

RIVERA, Edgar de Jesús Velásquez. Historia del paramilitarismo en Colombia. *História*, vol. 26, no 1, 2007 p. 134-153.

ROBINET Romain, TENENBAUM, Elie, « Guérillas et contre-insurrections en Amérique latine et aux Caraïbes, de la guerre froide à nos jours », *Histoire Politique*, n°34. 2018.

ZELIK Raúl, *Paramilitarismo. Violencia y transformación social, política y económica en Colombia*, Bogotá, Siglo del Hombre, Fescol, Goethe Institut, 2015.

## Milices

ALVES José Claudio Souza, « Milícias: Mudanças na Economia Política do Crime no Rio de Janeiro », *Justiça Global*, Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll, 2008. pp. 33-36.

—. *Dos barões ao extermínio: uma história da violência na Baixada Fluminense*, APPH, 2003.

ARAUJO DE PAULA Luciana, « L'évolution du phénomène des " Milices " à Rio de Janeiro : une démocratie " en uniforme " ? » *Dépasser les dichotomies : penser autrement les Amériques*, HAL, Paris, 2011.

ASSIS COUTO Vinicius, BEATO FILHO Claudio, « Milícias: o crime organizado por meio de uma análise das redes sociais », *Revista Brasileira de Sociologia*, v. 7, n. 17, 2019.

BENMERGUI Leandro, SOARES GONÇALVE, Rafael, « Urbanismo Miliciano in Rio de Janeiro », *NACLA Report on the Americas*, 51:4, 2019, pp. 379-385.

CANO Ignácio, « Seis por meia dúzia ? Um estudo exploratório do fenômeno das chamadas 'Milícias' no Rio de Janeiro » In: *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Justiça Global, Fundação Heinrich Böll, 2008.

CANO Ignacio, DUARTE Thais, “*No sapatinho*” : a evolução das milícias no Rio de Janeiro (2008-2011), Rio de Janeiro, Fundação Heinrich Böll, 2012.

COUTO Vinicius Assis, *Entre armas e urnas: processos de estruturação e inserção política de organizações criminosas, as milícias como um estudo de caso*, Tese de Departamento de Sociologia da Universidade Federal de Minas Gerais, 2018.

DA COSTA CHAVES Michelle Airam, « Milícias do século XXI », *Saberes e praticas científicas, Encontro nacional de historia da Anaphu*, Rio, 2014.

DE SOUZA Jailson, FERNANDES Fernando, BRAGA Raquel, « Grupos criminosos, armados com domínio de território: reflexões sobre a territorialidade do crime na Região Metropolitana do Rio de Janeiro », In *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro, Justiça Global, 2008, pp. 16-24.

GRANOVETTER Mark, « The strength of weak ties », *American journal of sociology*, 1973, pp. 1360-1380.

LANNES-FERNANDES Fernando, SILVA jailson, WILLADINO raquel. « Grupos criminosos armados com domínio de território. Reflexões sobre a territorialidade do crime na Região Metropolitana do Rio de Janeiro » In CANO Ignácio, « Seis por meia dúzia ? Um estudo exploratório do fenômeno das chamadas ‘Milícias’ no Rio de Janeiro » In: *Segurança, tráfico e milícias no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Justiça Global, Fundação Heinrich Böll, 2008.

MACHADO-MARTINS Maíra, « Les « copropriétés populaires » à Rio de Janeiro, émergence d’un nouveau modèle d’habitat spontané », *L’Espace Politique*, 17, 2012.

OLIVEIRA Rosane, RIBEIRO Jorge Paulo, « O impacto da ação das milicias em relação as políticas públicas de segurança no Rio de Janeiro », *Crime e Globalização*, Amsterdam, TNI Briefing series, 2010.

SANTOS Rogério Dultra dos, « As “milícias” do Rio de Janeiro (ou a busca de legitimidade da polícia mineira) », *Centro de Estudos Direito e Sociedade – Boletim*, 2007, <http://www.cedes.iuperj.br> (consulté juin 2019)

ZALUAR Alba, CONCEIÇÃO Isabel, « Favelas sob o controle das milícias no Rio de Janeiro: que paz? », *São Paulo em Perspectiva*, vol. 21, n° 2, São Paulo, 2007, pp. 89-101.

## **Méthodologie**

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l’enquête de terrain*, La Découverte, 2012.

FORSE Michel, « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l’analyse structurale », *Informations sociales*, vol. 147, no. 3, 2008, pp. 10-19.

BARABÁSI Albert-László, *Linked (conectado): a nova ciência dos networks*, Leopard, São Paulo, 2009.

MASSON-VINCENT Michelle, et al. « Information géographique, analyse spatiale et géogouvernance », *L'Espace géographique*, vol. tome 40, no. 2, 2011, pp. 127-132.

MULLER Pierre, « Chapitre III. Expliquer le changement : l'analyse cognitive des politiques publiques », Pierre Muller éd., *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, 2018, pp. 50-86.

PAUGAM Serge, « S'affranchir des pré-notions », in PAUGAM Serge, *L'enquête sociologique*, PUF, Paris, 2010, pp. 7 – 26.

## SOURCES PRIMAIRES

### COLOMBIE

#### Actes administratifs

Arrêt ministérielle 025 su 17 novembre 2005, Camilo Ospina, Ministre de le Défense, URL : [http://www.justiciaporcolombia.org/sites/justiciaporcolombia.org/files/u2/DIRECTIVA\\_MINISTERIAL\\_COLOMBIA.pdf](http://www.justiciaporcolombia.org/sites/justiciaporcolombia.org/files/u2/DIRECTIVA_MINISTERIAL_COLOMBIA.pdf) (consulté le 8 juin 2018)

Circulaire 62162/ CE-JEDPE-CO-122, Forces militaires de la Colombie, Direction d'opération de l'Armée Nationale, URL : [https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting\\_resources/directive\\_1\\_fp.pdf](https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/directive_1_fp.pdf) (consulté le 4 juin 2018)

Directive du chef de l'armée, ordre de caractère permanent URL : <https://twitter.com/JMVivancoHRW/status/811286648612941824> (consulté le 29 mai 2018)

#### Archives

Registre unique de victimes URL: [www.unidadvictimas.gov.co/es/registro-unico-de-victimas-ruv/37394](http://www.unidadvictimas.gov.co/es/registro-unico-de-victimas-ruv/37394) (site consulté le 26 mai 2018)

#### Bases de donnée

Base de données de leaders sociaux et des défenseurs des droits humains répertoriés par l'ONG Somos Defensores, entre janvier 2016 et janvier 2018.

#### Entretiens

EF7. Entretien photographe DIJIN (Colombie) Mai 2018

No nos digamos mentiras, todas las Convivir eran nuestras » Déclaration d'Éver Veloza García, alias "HH" dans le cadre de la loi 975 de 2005 le 26, 27 y 28 de mars de 2008.

## **BRÉSIL**

### **Archives**

Déclaration D'Eduardo Paes en 2006

[https://www.youtube.com/watchv=DXY7DRa2PXA&ab\\_channel=RobertoPortman](https://www.youtube.com/watchv=DXY7DRa2PXA&ab_channel=RobertoPortman)

Extrait du discours du Député fédéré de l'État de Rio de Janeiro Flavio Bolsonaro le 02 juillet 2007 à l'Assemblée Législative de Rio de Janeiro.

[http://www3.alerj.rj.gov.br/lotus\\_notes/default.asp?id=58&url=L3RhcWFsZXJqMjAwNi5uc2YvOGI5OWNhMzhlMDc4MjZkYjAzMjU2NTMwMDA0NmZkZjEvYzcyYWY4ODI5NTQwZWZkZDgzMjU3YjZiMDA2MjUyOTk/T3BlbkRvY3VtZW50JkV4cGFuZFNiY3Rpb249MSNfU2VjdGlvbjE=](http://www3.alerj.rj.gov.br/lotus_notes/default.asp?id=58&url=L3RhcWFsZXJqMjAwNi5uc2YvOGI5OWNhMzhlMDc4MjZkYjAzMjU2NTMwMDA0NmZkZjEvYzcyYWY4ODI5NTQwZWZkZDgzMjU3YjZiMDA2MjUyOTk/T3BlbkRvY3VtZW50JkV4cGFuZFNiY3Rpb249MSNfU2VjdGlvbjE=)

### **Bases de donnée**

Base de données Disque Denuncia. 56 702 données recueillant des plaintes contre les milices 2006 -2019.

### **Entretiens**

REF1. Chercheur I – 15 janvier 2019

REF2. Chercheur II – 13 décembre 2019

REF3. Chercheur III – 21 janvier 2019

REF4. Fonctionnaire bureau du procureur – 3 février 2019

REF5. Habitant zone de milices I – 22 janvier 2019 – Rio das Pedras

REF6. Habitant zone de milices II – 7 février 2019 – Nova Iguaçu

### **Radio**

A milicialização do Brasil, c/ Danilo Georges e Pedro Mara. Ep. 17. O Lado B da Terra Plana. 16 mai 2020. <https://anchor.fm/danilo-spinola-caruso/episodes/Ep--17---A-milicializao-do-Brasil--c-Danilo-Georges-e-Pedro-Mara-ee533i> (consulté juin 2020)

## **SOURCES SECONDAIRES**

### **COLOMBIE**

#### **Décisions de Justice**

Conseil d'État, sentence 05001 23 31 000 1995 00998 (25180), 2013. URL: [http://www.consejodeestado.gov.co/documentos/boletines/129/S3/05001-23-31-000-1995-00998-01\(25180\).pdf](http://www.consejodeestado.gov.co/documentos/boletines/129/S3/05001-23-31-000-1995-00998-01(25180).pdf) (consulté le 7 juin 2018)

Sentence de la 7ème cour d'Assises le 28 de novembre 2001. « Juzgado Séptimo Penal del Circuito Especializado de Bogotá » URL : <https://www.fiscalia.gov.co/colombia/wpcontent/uploads/110013107011-2012-0001- José-Vicente-Castaño-Gil.pdf> (consulté le 13 mai 2018)

Sentence du Tribunal Superior Del Distrito Sala De Justicia Y Paz de Medellin le 9 décembre 2014. URL [https://www.google.com/urlsa=t&ret=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjrt7GNjuLbAhVMBMAKHbK1DzgQFggoMAA&url=https%3A%2F%2Fverdadabierta.com%2Fcom-docman%2F%3Ffile%3D1170-sentencia-de-justicia-y-paz-contr-a-alias-monoleche-diciembre-2014%26category\\_slug%3Dsentencias%26Itemid%3D267&usg=AOvVaw1TyNdLB2No4Z4EeMdAHVYX](https://www.google.com/urlsa=t&ret=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwjrt7GNjuLbAhVMBMAKHbK1DzgQFggoMAA&url=https%3A%2F%2Fverdadabierta.com%2Fcom-docman%2F%3Ffile%3D1170-sentencia-de-justicia-y-paz-contr-a-alias-monoleche-diciembre-2014%26category_slug%3Dsentencias%26Itemid%3D267&usg=AOvVaw1TyNdLB2No4Z4EeMdAHVYX) (Consulté le 20 mai 2018)

## Presse

Justicia privada, 30 años a la orden del día, El Tiempo, 8 mai 1994, <https://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-122418> (consulté septembre 2018)

Medellín y cali, las ciudades más violentas de a. latina, El Tiempo, 24 julio 1999, <https://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-899241> (consulté janvier 2018)

El informe que indica que la parapolítica no es cosa del pasado, Revista Semana, Avril 17 de 2016, <https://www.semana.com/nacion/articulo/procuraduria-adelanta-519-investigaciones-por-parapolitica-ybacrimpolitica/470010> (consulté le 23 mai 2018).

Más de cinco mil agentes del Estado son investigados por falsos positivos: Fiscalía, El Pais, 25 juillet 2015, <http://www.elpais.com.co/judicial/mas-de-cinco-mil-agentes-del-estado-son-investigados-porfalsos-positivos-fiscalia.html> (consulté le 7 juin 2018).

¿Qué es un líder social? Sania Salazar y Luisa Fernanda Gómez. Colombiacheck, Janvier 2019, <https://colombiacheck.com/investigaciones/explicador-que-es-un-lider-social>

Las preocupantes cifras de Indepaz sobre asesinatos a líderes sociales, El Tiempo, 2 juin 2019, <https://www.eltiempo.com/justicia/investigacion/asesinatos-de-lideres-sociales-entre-enero-del-2016-y-mayo-del-2019-en-colombia-374292>

## Rapports

Contribución al entendimiento del conflicto armado en Colombia. Comisión Histórica del Conflicto y sus Víctimas, 2015, URL :

[http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version\\_final\\_informes\\_CHCV.pdf](http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/5714/6911/9376/Version_final_informes_CHCV.pdf) (consulté le 30 mai 2018)

DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, « Stratégie internationale contre la drogue », *Rapport*, 2004, Adresse URL: <https://web.archive.org/web/20080419060744/http://usinfo.state.gov/esp/Archive/2005/Mar/04-844929.htm> (Site consulté le 13 mai 2018)

Human Rights Watch, El rol de los altos mandos en falsos positivos, Evidencias de responsabilidad de generales y coroneles del Ejército colombiano por ejecuciones de civiles, 23 juin 2015.

Indepaz, *Informe anual 2018*, Sistema de Información sobre agresiones contra Personas Defensoras de Derechos Humanos en Colombia, <http://www.indepaz.org.co/wp-content/uploads/2019/08/informe-2019-somos-defensores.pdf> (consulté le 2 janvier 2020).

Ministère de la Défense, Bilan de 15 ans du plan Colombie, 2015, URL: [https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Sinergia/Documentos/PLAN\\_COLOMBIA\\_Boletin\\_180216.pdf](https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Sinergia/Documentos/PLAN_COLOMBIA_Boletin_180216.pdf) (consulté le 11 juin 2018)

Politique de Défense et sécurité démocratique, présidence de la République, Ministère de défense Nationale, 2003, URL: <https://www.oas.org/csh/spanish/documentos/colombia.pdf> (consulté le 27 mai 2018)

Rapport ONU, A/HRC/14/24/Add.6, Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, Study on targeted killings, Human Rights Council.

Rapport d'information n° 548 du sénat français. 5 juin 2019  
[https://www.senat.fr/rap/r18-548/r18-548\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r18-548/r18-548_mono.html) (consulté octobre 2019)

rapport: Informe anual 2018, Sistema de Información sobre agresiones contra Personas Defensoras de Derechos Humanos en Colombia. Consulté le 2 janvier 2020.  
<http://www.indepaz.org.co/wp-content/uploads/2019/08/informe-2019-somos-defensores.pdf>

Senado de la República, Debate sobre el paramilitarismo, Álvaro Uribe Vélez: narcotráfico, paramilitarismo y parapolítica, 2014, URL : <http://www.ivancepedacastro.com/wp-content/uploads/2014/09/Debate-AUVLargo.pdf> (consulté le 8 juin 2018)

Convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant. <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>

## **BRÉSIL**

### **Presse**

A lição da Colômbia: alternativas para a segurança pública. Folha de São Paulo, São Paulo, 7 mai 2007. <http://www1.folha.uol.com.br/fsp/opiniaofz0705200708.htm> 23 décembre 2013

A margem da lei: Prefeito fala em 'mal menor' e chama organizações clandestinas de Autodefesas Comunitárias, O Globo, 10 décembre 2006.

A milicialização do Brasil, com Danilo Georges e Pedro Mara. Ep. 17, O Lado B da Terra Plana, 16 mai 2020, <https://anchor.fm/danilo-spinola-caruso/episodes/Ep--17---A-milicializacao-do-Brasil--c-Danilo-Georges-e-Pedro-Mara-ee533i>

“Absoluto desastre”: Bolsonaro libera porte de armas para mais de 19 milhões de pessoas. 10 mai 2019. Gil Alessi. [https://brasil.elpais.com/brasil/2019/05/08/politica/1557344559\\_959983.html](https://brasil.elpais.com/brasil/2019/05/08/politica/1557344559_959983.html)

As milícias já atuam no tráfico e áreas nobres do Rio’, diz líder comunitario, Rede Brasil Atual, 4 février 2019, <https://www.redebrasilatual.com.br/cidadania/2019/02/as-milicias-ja-atuam-no-trafico-e-areas-nobres-do-rio-diz-lider-comunitario/> (mars 2020)

Assassinatos em série de políticos indicam uma 'colombização' no país. Journal Folha de São Paulo. 15 mars 2018. <https://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2018/03/assassinatos-em-serie-de-politicos-indicam-uma-colombizacao-no-pais.shtml> (consulté le 15 janvier 2020)  
Bolsonaro pede apoio do Congresso para ampliar porte de armas. Carta Capital. 29 décembre 2019. <https://www.cartacapital.com.br/politica/bolsonaro-pede-apoio-do-congresso-para-ampliar-porte-de-armas/>

Crimes políticos vitimaram 96 neste ano, Estadão, 30 septembre 2016, <https://politica.estadao.com.br/noticias/eleicoes,crimes-politicos-vitimaram-96-neste-ano,10000079127>

Cabral diz que vai a Colômbia para aprender a recuperar áreas degradadas, Estadão, O Estado de São Paulo, São Paulo, 20 février 2007, <<http://brasil.estadao.com.br/noticias/geral,cabral-diz-que-vai-a-colombia-para-aprender-a-recuperar-areas-degradadas,20070220p14497>> 23 décembre 2013)

Desabamento na Muzema deixa 24 mortos: veja lista completa, O Globo 21 avril 2019, <https://oglobo.globo.com/rio/desabamento-na-muzema-deixa-24-mortos-veja-lista-completa-23613324>

Efeito UPP” na valorização imobiliária chega a 15%, O Globo, Rio de Janeiro, 10 décembre 2013. <http://oglobo.globo.com/rio/efeito-upp-na-valorizacaode-imoveis-chega-15-11021226> (15 décembre 2013)

Eleicoes 2020 : Milícias nas urnas. 26 janvier 2020 <https://www.estadao.com.br/infograficos/politica,eleicoes-2020-milicias-nas-urnas,1069309> (Consulté mai 2020)



Eleições 2020: no rio, atuação de milícias já pauta eleição municipal, Estadão, 27 janvier 2020, <https://www.estadao.com.br/infograficos/politica/eleicoes-2020-no-rio-atuacao-de-milicias-ja-pauta-eleicao-municipal,1070596>

Estado do Rio registra 25 assassinatos de políticos em 5 anos; nove deles em 2019, décembre 2019, <https://oglobo.globo.com/brasil/estado-do-rio-registra-25-assassinatos-de-politicos-em-5-anos-nove-deles-em-2019-1-24155060>

Franquia do crime: 2 milhões de pessoas no RJ estão em áreas sob influência de milícias, O Globo, 14 mars 2018, <https://g1.globo.com/rj/rio-de-janeiro/noticia/franquia-do-crime-2-milhoes-de-pessoas-no-rj-estao-em-areas-sob-influencia-de-milicias.ghtml> (consulté février 2019)

Milícias de PMs expulsam o tráfico, O Globo, 20 mars 2005, <https://oglobo.globo.com/rio/milicias-de-pms-expulsam-trafico-4560083> (consulté février 2019).

Milícias avançam pelo corredor do Pan 2007, O Globo, 9 décembre 2006.

Milícias desaparecem com uma pessoa a cada dois dias no Rio, O Globo, <https://oglobo.globo.com/rio/milicias-desaparecem-com-uma-pessoa-cada-dois-dias-no-rio-23919741> (consulté janvier 2018)

Não é só no Rio. Milícias estão em 15 estados de norte a sul do Brasil, Metropoles, 1 avril 2018, <https://www.metropoles.com/materias-especiais/nao-e-so-no-rio-milicias-estao-em-15-estados-de-norte-a-sul-do-brasil> (consulté avril 2018).

Poder a serviço do crime, Uol Noticias, 19 janvier 2020, <https://noticias.uol.com.br/reportagens-especiais/milicia-do-rio-se-infiltra-na-policia-e-na-politica-para-expulsar-rivais-e-expandir-territorio/#tematico-5> (consulté avril 2020)

Por que a grilagem de terras é um grande negócio das milícias no RJ, Nexo Jornal, 24 janvier 2019, <https://www.nexojornal.com.br/entrevista/2019/01/24/Por-que-a-grilagem-de-terras-%C3%A9-um-grande-neg%C3%B3cio-das-mil%C3%ADcias-no-RJ> (consulté avril 2020)

Rio: milícias expulsam moradores do Minha Casa, Minha Vida, G1 Rio, 27 août 2019, [https://gazetaweb.globo.com/portal/noticia/2019/08/\\_84357.php](https://gazetaweb.globo.com/portal/noticia/2019/08/_84357.php) (consulté avril 2020)

Rio tem 33 mil desaparecidos em 15 anos : Zona Oeste e Bonsucesso concentram casos, O Globo, 11 juillet 2017, <https://g1.globo.com/riode-janeiro/noticia/rio-tem-33-mil-desaparecidos-em-15-anos-zona-oeste-e-bonsucesso-concentramcasos.ghtml> (consulté le 7 décembre 2017).

Três PMs condenados por formação de milícia particular em Petrópolis - Eu, Rio!, 2 janvier 2020, <https://eurio.com.br/noticia/11437/tres-pms-condenados-por-formacao-de-milicia-particular-em-petropolis.html>

Vitoria e a cidade mais perigosa para jovens, Folha de São Paulo, São Paulo, 10 décembre 1998. <https://www1.folha.uol.com.br/fsp/cotidian/ff10129809.htm> (consulté le juin 2019).

A milícia avança nos territórios do Comando Vermelho. Entrevista especial com José Cláudio Alves, Instituto Humanitas Unisinos, 5 setembro 2019, <http://www.ihu.unisinos.br/159-noticias/entrevistas/592300-a-milicia-avanca-nos-territorios-do-comando-vermelho-entrevista-especial-com-jose-claudio-alves> (consulté mai 2020)

## Rapports

Rapport de l'ancien secrétariat de sécurité publique de Rio de Janeiro (référence 403)

Rapport Commission d'enquête parlementaire des milices (CPI) (Resolução No 433/2008). Relatório final da Comissão Parlamentar de Inquérito destinada a investigar a ação de Milícias no Âmbito do Estado do Rio de Janeiro, Assembléia Legislativa do Estado do Rio de Janeiro, 2008. Disponible sur :[http://www.neppdh.ufrj.br/relatorio\\_milicia.pdf](http://www.neppdh.ufrj.br/relatorio_milicia.pdf)

RIO DE JANEIRO (Estado). Secretaria de Estado de Segurança. UPP. Rio de Janeiro: Governo do Estado do Rio de Janeiro, [20--]. Disponível em:<[http://www.upprj.com/upload/multimedia/LIVRO\\_UPPs.pdf](http://www.upprj.com/upload/multimedia/LIVRO_UPPs.pdf). Acesso em: 8 set. 2013.

SESVESP. Sindicato das Empresas de Segurança Privada, *Private security report*, São Paulo, 2000.

## **ABRÉVIATIONS**

Assemblée Législative de Rio de Janeiro (ALRJ)

Association des Habitants et Amis de Rio das Pedras (AMARP).

Autodéfenses Unies de la Colombie (AUC)

Centre Nationale de Mémoire Historique Colombien (CNMH)

Commissariat de répression d'actions criminelles organisées (DRACO)

Commission parlementaire d'enquête (CPI)

Département d'ordre politique et sociale (DOPS)

École des Amériques (SOA)

Groupe Spécialisé dans le Combat contre le Crime Organisé (GAECO)

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés UNHCR

Ministère publique de l'état de Rio de Janeiro (MPRJ)

Politique publique d'Unités de Police Pacificatrice (UPP)

Politique publique sécuritaire de Sécurité Démocratique (PSD)

Programme national de sécurité et citoyenneté (PRONASCI)

Référentiel global-sectoriel (RGS)

Services spéciaux de vigilance et sécurité privée d'Urabá (SEVSP)

## INDEX FIGURES

### Photos

Photo 1. Opération Orion 16 octobre 2002, Comuna 13, Medellin. Colombie.....	2
Photo 2. Le pacte de Ralito.....	102
Photo 3. Photographie aérienne de la favela de Muzema à Rio de Janeiro.....	116

### Tableaux

Tableau 1. Les groupes précurseurs des milices et des paramilitaires 1960 – 1970.....	28
Tableau 2. Les groupes précurseurs des milices et des paramilitaires (1970 – 1988).....	35
Tableau 3. Groupes précurseurs des milices au Brésil et des paramilitaires (1988 – 1985)....	44
Tableau 4. Surgissement de la criminalité organisée des milices et de la deuxième génération paramilitaire (1995 -1997).....	45
Tableau 5. Schéma des cycles de l'action publique proposé par Pierre Muller.....	88
Tableau 6. Référentiel sectoriel des politiques sécuritaires PSD – PCSD - UPP Colombie Brésil 2002-2012.....	89
Tableau 7. Répartition des plaintes par type et nombre à l'encontre des milices 2006 – 2019.....	135
Tableau 8. Répartition des plaintes à l'encontre des milices par quartier dans la ville de Rio de Janeiro 2006-2019.....	140
Tableau 9. Répartition des plaintes à l'encontre des milices par municipalité dans l'État de Rio de Janeiro 2006-2019.....	142

### Graphiques

Graphique 1. Répartition des plaintes par an à l'encontre des milices dans l'État de Rio de Janeiro 2006 -2019.....	131
Graphique 2. Répartition de plaintes par mois à l'encontre les milices 2006-2019.....	132
Graphique 3. Répartition pourcentuelle des types de plaintes contre les milices 2006-2019.....	133

Graphique 4. Commanditaires d'assassinats des dirigeants sociaux locaux et défenseurs des droits humains. Colombie janvier 2016 - janvier 2018.....145

## **Carte**

Carte 1. Type d'engagement des dirigeants sociaux locaux et défenseurs des droits humains assassinés. Colombie janvier 2016 - janvier 2018.....144